

Bilan financier 2023

Reddition de
comptes financière



Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objets », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'investissement en immobilisations et en prêts », les données de 2021 et de 2022 ont été reclassées de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2023 et de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2023.

Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.
- L'arrondi au millier de dollars peut faire en sorte que certaines données présentées dans la Reddition de comptes diffèrent de celles présentées aux états financiers consolidés.

TABLE DES MATIERES

Mots.....	1
Mot de la mairesse et du président du comité exécutif.....	3
Mot du directeur général	5
Mot de la trésorière.....	7
Objectifs de la reddition de comptes financière	9
Activités de fonctionnement – Faits saillants	13
Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2023.....	23
Analyse des revenus par objets	31
Taxes.....	31
Compensations tenant lieu de taxes.....	32
Quotes-parts	33
Transferts	37
Services rendus	40
Imposition de droits	42
Amendes et pénalités.....	43
Autres revenus	45
Affectation de revenus.....	47
Analyse des charges par secteurs d’activités	51
Services administratifs	55
Économie et rayonnement de la métropole	75
Qualité de vie	89
Sécurité urbaine et conformité	109
Service aux citoyens	123
Urbanisme, mobilité et infrastructures.....	139
Arrondissements	156
Autres charges corporatives – Financement et autres charges	203
Service de la dette brute corporative	204
Affectations – Activités d’investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés	205
Dépenses communes	206
Charges de contributions corporatives	208
Analyses complémentaires.....	211

Charges de fonctionnement par objets	211
Analyse de certaines activités	227
Excédents accumulés et réserves.....	231
Activités d'investissement en immobilisations et prêts – Analyse des résultats de 2023.....	233
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	235
Portrait des investissements	236
Analyse des investissements par catégories d'actifs.....	239
Environnement et infrastructures souterraines	239
Bâtiments	242
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	243
Autres catégories d'actifs.....	244
Impact des investissements en immobilisations	246
Analyse des principales réalisations et principaux écarts	247
Services centraux	249
S'adapter aux changements climatiques.....	276
Dette et financement	277
Encadrement financier et stratégies de financement	279
Encadrement financier	279
Stratégies de financement des investissements	280
Évolution de la dette directe.....	284
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte.....	285
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette.....	286
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette	290
Annexes.....	291
1. Données historiques (revenus et charges)	1.1
2. Gestion de l'eau.....	2.1
3. Répartition des compétences d'agglomération et locales	3.1
4. Glossaire	4.1
5. Index des sigles, des acronymes, des symboles et des autres abréviations	5.1

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences.....	21
Tableau 2 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	22
Tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par secteurs d’activités	26
Tableau 4 – Sommaire des revenus	31
Tableau 5 – Taxes.....	31
Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes	32
Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées	33
Tableau 8 – Transferts.....	37
Tableau 9 – Services rendus.....	40
Tableau 10 – Imposition de droits	42
Tableau 11 – Amendes et pénalités.....	43
Tableau 12 – Intérêts	44
Tableau 13 – Autres revenus	45
Tableau 14 – Affectation de revenus	47
Tableau 15 – Charges par secteurs d’activités.....	51
Tableau 16 – Services administratifs	55
Tableau 17 – Direction générale	56
Tableau 18 – Finances.....	59
Tableau 19 – Planification stratégique et performance organisationnelle	61
Tableau 20 – Ressources humaines	64
Tableau 21 – Bureau de l’inspecteur général	66
Tableau 22 – Commission de la fonction publique de Montréal.....	68
Tableau 23 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal	70
Tableau 24 – Économie et rayonnement de la métropole	75
Tableau 25 – Approvisionnement.....	76
Tableau 26 – Développement économique.....	78
Tableau 27 – Évaluation foncière.....	81

Tableau 28 – Stratégie immobilière	83
Tableau 29 – Qualité de vie	89
Tableau 30 – Culture	90
Tableau 31 – Diversité et inclusion sociale	93
Tableau 32 – Environnement	97
Tableau 33 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement	101
Tableau 34 – Espace pour la vie – Revenus	103
Tableau 35 – Habitation	104
Tableau 36 – Sécurité urbaine et conformité	109
Tableau 37 – Affaires juridiques	110
Tableau 38 – Greffe	112
Tableau 39 – Police	114
Tableau 40 – Sécurité incendie	117
Tableau 41 – Service aux citoyens	123
Tableau 42 – Concertation des arrondissements	124
Tableau 43 – Expérience citoyenne et communications	127
Tableau 44 – Grands parcs, Mont-Royal et sports	130
Tableau 45 – Matériel roulant et ateliers	133
Tableau 46 – Technologies de l’information	135
Tableau 47 – Urbanisme, mobilité et infrastructures	139
Tableau 48 – Commission des services électriques	140
Tableau 49 – Eau	142
Tableau 50 – Gestion et planification des immeubles	145
Tableau 51 – Infrastructures du réseau routier	149
Tableau 52 – Urbanisme et mobilité	151
Tableau 53 – Sommaire des arrondissements	157
Tableau 54 – Ahuntsic-Cartierville	158
Tableau 55 – Anjou	160
Tableau 56 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	162
Tableau 57 – Lachine	164

Tableau 58 – LaSalle	166
Tableau 59 – Le Sud-Ouest	168
Tableau 60 – L’Île-Bizard–Sainte-Genève	171
Tableau 61 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	173
Tableau 62 – Montréal-Nord	176
Tableau 63 – Outremont	178
Tableau 64 – Pierrefonds-Roxboro	181
Tableau 65 – Plateau-Mont-Royal	183
Tableau 66 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	185
Tableau 67 – Rosemont–La Petite-Patrie	187
Tableau 68 – Saint-Laurent	189
Tableau 69 – Saint-Léonard	191
Tableau 70 – Verdun	193
Tableau 71 – Ville-Marie	195
Tableau 72 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	198
Tableau 73 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges	203
Tableau 74 – Service de la dette brute corporative	204
Tableau 75 – Affectations – Activités d’investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés	205
Tableau 76 – Dépenses communes	206
Tableau 77 – Charges de contributions corporatives	208
Tableau 78 – Charges de fonctionnement par objets	211
Tableau 79 – Rémunération et cotisations de l’employeur	212
Tableau 80 – Transport et communications	215
Tableau 81 – Services professionnels, techniques et autres	216
Tableau 82 – Location, entretien et réparation	218
Tableau 83 – Biens non durables	220
Tableau 84 – Biens durables	221
Tableau 85 – Frais de financement	222
Tableau 86 – Principales contributions à des organismes	223

Tableau 87 – Autres objets	225
Tableau 88 – Sommaire des excédents accumulés et des réserves	231
Tableau 89 – Déficit non consolidé des activités d’investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales	235
Tableau 90 – Dépenses d’immobilisations par unités d’affaires	248
Tableau 91 – Encadrement financier	279
Tableau 92 – Sources de financement et répartition des dépenses	280
Tableau 93 – Évolution du solde à financer	282
Tableau 94 – Évolution du coût réel de la dette	283
Tableau 95 – Historique des revenus et des charges de fonctionnement à des fins fiscales.....	1.1
Tableau 96 – Déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	2.1
Tableau 97 – Déficit non consolidé des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	2.2

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Répartition de l’excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales..	16
Figure 2 – Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2023	25

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations	20
Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges à des fins fiscales	27
Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières	227
Graphique 4 – Évolution du coût réel de l’enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2014 à 2023	228
Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles.....	229
Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d’investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales	237
Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2021 à 2023	238

Graphique 8 – Réalisations de 2021 à 2023, par catégories d’actifs	239
Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette	284
Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette	285
Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville.....	286
Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement.....	287
Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l’évaluation imposable équivalente uniformisée.....	288
Graphique 14 – Dette directe nette par personne citoyenne	289

Reddition
de comptes
financière

2023



Mot de la mairesse et du président du comité exécutif



En 2023, la Ville de Montréal a maintenu ses efforts pour répondre aux besoins et aux aspirations de sa population.

Dans un contexte inflationniste et de ralentissement économique, une gestion rigoureuse et des efforts de tous les services centraux et des arrondissements ont fait en sorte que l'exercice financier 2023 de la Ville se solde par un excédent global non consolidé de 187,6 M\$ des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Les principales réalisations de 2023 proviennent d'investissements liés à l'environnement et aux réseaux d'égouts et d'aqueduc, pour 709,6 M\$, aux infrastructures routières, pour 451,9 M\$, aux bâtiments, pour 329,6 M\$, ainsi qu'aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 193,4 M\$.

Qu'il s'agisse d'adaptation aux changements climatiques, d'inégalités sociales, de logement, de sécurité urbaine ou de mobilité active et

collective, toutes ces thématiques ont été prises en compte par la Ville afin de bâtir une métropole résiliente et inclusive.

En matière d'adaptation aux changements climatiques et de gestion de l'eau, la Ville a consacré une somme de 145 M\$ aux infrastructures naturelles en 2023, notamment pour la mise en service d'importants ouvrages de rétention d'eau. Ceux-ci permettront de diminuer le risque de refoulement et d'inondations pour la collectivité, en plus de réduire le volume d'eaux usées déversées dans le canal de Lachine et dans le fleuve Saint-Laurent.

Dans un contexte de pénurie de logements, la Ville a redoublé d'efforts pour accélérer le développement de logements sociaux et abordables et appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Parmi les initiatives déployées, la Ville a exercé son droit de préemption

pour acquérir quatre terrains vacants, cinq maisons de chambres totalisant 107 unités, pour 6,3 M\$, et deux immeubles de logements abordables de 102 unités au total, pour 10,5 M\$, afin de mettre des centaines de logements à l'abri de la spéculation.

Le développement d'espaces verts, de parcs et d'installations sportives, ainsi qu'une vaste gamme d'activités sportives, éducatives et de plein air a aussi été un souci constant au cours de l'année.

En matière de mobilité et de développement urbain, la Ville a continué à travailler sur son Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, qui présentera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir une métropole accessible, saine et sécuritaire, au bénéfice de tous les Montréalais et Montréalaises. La Ville a par ailleurs alloué 10,8 M\$ pour déployer des mesures d'apaisement de la circulation afin d'assurer la sécurité des piétons de tous âges.

Enfin, en ce qui a trait au développement économique, la Ville a continué à miser sur l'innovation, l'inclusion et la créativité pour stimuler l'attractivité de la métropole. Elle a ainsi appuyé ses partenaires du réseau PME MTL, qui accompagnent les entreprises d'économie sociale et circulaire, le commerce, l'innovation et le développement durable.

Malgré le contexte de ralentissement économique de cette période, les importantes avancées réalisées en 2023 dans tous nos secteurs d'activité nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du plan stratégique Montréal 2030.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Mot du directeur général



Tout au long de l'année, la Ville a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique Montréal 2030 pour bâtir une métropole plus verte, plus juste et plus inclusive. Afin d'optimiser la gestion des ressources et de réaliser des économies récurrentes, elle a aussi continué la revue de ses activités et de ses programmes. Cet exercice, qui prend en compte la capacité de payer des contribuables, vise à maintenir une équité sociale et territoriale dans les services fournis aux citoyennes et aux citoyens.

Sur le plan de la sécurité urbaine, la Ville a misé sur son nouveau modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective, et sur une collaboration renouvelée avec des acteurs stratégiques et locaux. Par ailleurs, un recrutement record par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a permis d'engager 362 policières et policiers en 2023, dont près de 20 % proviennent de la diversité, ce qui favorise des équipes représentatives de la communauté montréalaise.

Toujours soucieuse de favoriser l'accès à la culture pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, la Ville a redoublé d'efforts pour développer des infrastructures de proximité, tout en renforçant la vitalité des quartiers. Les investissements alloués à la culture ont notamment permis d'appuyer l'inauguration de trois projets d'envergure : le MEM – Centre des mémoires montréalaises, au centre-ville, de même que les bibliothèques Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et L'Octogone, à LaSalle.

En 2023, la Ville a continué à développer des milieux de vie inclusifs et résilients, tout en amplifiant les voix des citoyennes et des citoyens, pour dessiner ensemble le Montréal de demain. C'est dans cette optique qu'elle a déployé l'approche Quartiers inclusifs et résilients dans trois milieux témoins et soutenu plus de 500 initiatives de lutte contre les discriminations et la pauvreté.

En ce qui a trait à la mobilité, une somme de 32 M\$ a été investie au cours de l'année pour accroître et entretenir le Réseau express vélo (REV). L'offre BIXI s'est vue bonifiée, avec l'acquisition de vélos supplémentaires, l'implantation de 36 stations à assistance électrique à travers 16 arrondissements, et l'annonce d'un service BIXI disponible à l'année. L'année a aussi été marquée par la mise en service du REM, qui relie désormais Brossard à la Gare Centrale.

Enfin, l'année 2023 a été l'occasion pour la Ville de poursuivre le Chantier sur la fiscalité municipale. Elle a ainsi réuni les plus grandes municipalités du Québec pour identifier des solutions et des possibilités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle dans un contexte budgétaire restreint. Cet exercice de collaboration historique a abouti sur la signature de la Déclaration de réciprocité, un nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

En terminant, je tiens à remercier toutes les employées et tous les employés de la Ville de Montréal, qui travaillent au quotidien pour faire de notre métropole une ville plus sécuritaire, plus abordable, plus verte, plus inclusive et plus prospère.

Serge Lamontagne
Directeur général

Mot de la trésorière

Mesdames,
Messieurs,

Le présent rapport financier est constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, à l'exception des organismes du périmètre comptable de celle-ci; et, enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'exercice financier de 2023 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 187,6 M\$, ce qui représente 2,8 % des revenus globaux non consolidés de la Ville à des fins fiscales. Cet excédent se répartit de la façon suivante : 145,1 M\$ pour les compétences de nature locale (165,3 M\$ en 2022) et 42,5 M\$ pour les compétences d'agglomération (178,5 M\$ en 2022). En ce qui concerne l'excédent des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 60,4 M\$ (49,1 M\$ en 2022).

Les principaux éléments ayant permis de générer cet excédent non consolidé, par rapport au budget de fonctionnement, sont des revenus supplémentaires de 59,0 M\$, une augmentation de 63,8 M\$ des charges de fonctionnement et une baisse de 48,3 M\$ des frais de financement, ainsi qu'une variation de 144,0 M\$ pour ce qui est des affectations, dont 87,9 M\$ concernent la quote-part spéciale servant à combler les déficits de l'agglomération des années antérieures.

Les revenus non consolidés des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 6 610,7 M\$, soit une hausse de 59,0 M\$ ou 0,9 % par rapport au budget de fonctionnement. Les taux d'intérêts ont connu une hausse marquée dans les dernières années et la Ville a pu en tirer avantage en générant 42,4 M\$ de plus de revenus au niveau de ses placements. Par ailleurs, les revenus provenant des autres ordres de gouvernement sont en hausse de 42,5 M\$. Cette augmentation

est principalement compensée par une diminution de 36,7 M\$ des revenus d'imposition de droits principalement expliquée par un ralentissement du marché de l'immobilier menant à une diminution des revenus des droits de mutations immobilières.

Les charges non consolidées des activités de fonctionnement à des fins fiscales totalisent 5 514,3 M\$, soit une augmentation nette de 63,8 M\$ (1,2 %) par rapport au budget établi.

D'une part, l'augmentation des charges est attribuable à la rémunération, pour un montant de 58,3 M\$; ce montant comprend principalement les charges liées aux heures supplémentaires résultant des activités de la sécurité publique. Notons également une augmentation des coûts liés aux opérations de déneigement à raison de 46,2 M\$. D'autre part, la diminution des charges de 89,0 M\$ provient principalement des économies liées au plan de resserrement ainsi qu'à la réduction des frais de financement de la dette.

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur **Montréal.ca**.

Par ailleurs, étant donné que, dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut une section non audité permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques, et ce, en fonction du cadre de référence Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), tel qu'adopté en 2019 par la Ville.

Pour terminer, je tiens à souligner le professionnalisme et les efforts exceptionnels du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir l'ensemble des services municipaux.



Francine Laverdière, CPA
Trésorière de la Ville de Montréal,

Objectifs de
la reddition de
comptes financière

2023



OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

Dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière écoulée, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville, de faire le lien et de comparer les données financières à des fins fiscales présentées au rapport financier annuel avec les données budgétaires de la même année. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux activités d'investissement en immobilisations et en prêts et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de
fonctionnement –
Faits saillants

2023



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations comme l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit par activités.

L'exercice financier de 2023, en excluant les organismes de son périmètre consolidation¹, s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 187,6 M\$ (343,8 M\$ en 2022), soit 2,8 % des revenus globaux.

La Ville de Montréal a connu en 2023 une période partiellement qualifiable de postpandémique et également touchée par une variété d'événements internationaux impactant l'économie. En effet, cette période est caractérisée par la hausse de l'inflation, des taux d'intérêts, et des impacts et changements au niveau de la demande des consommateurs ainsi que des chaînes d'approvisionnement. Ces effets se sont fait ressentir dans presque toutes les activités opérationnelles et financières de la Ville.

PLAN DE RESSERREMENT

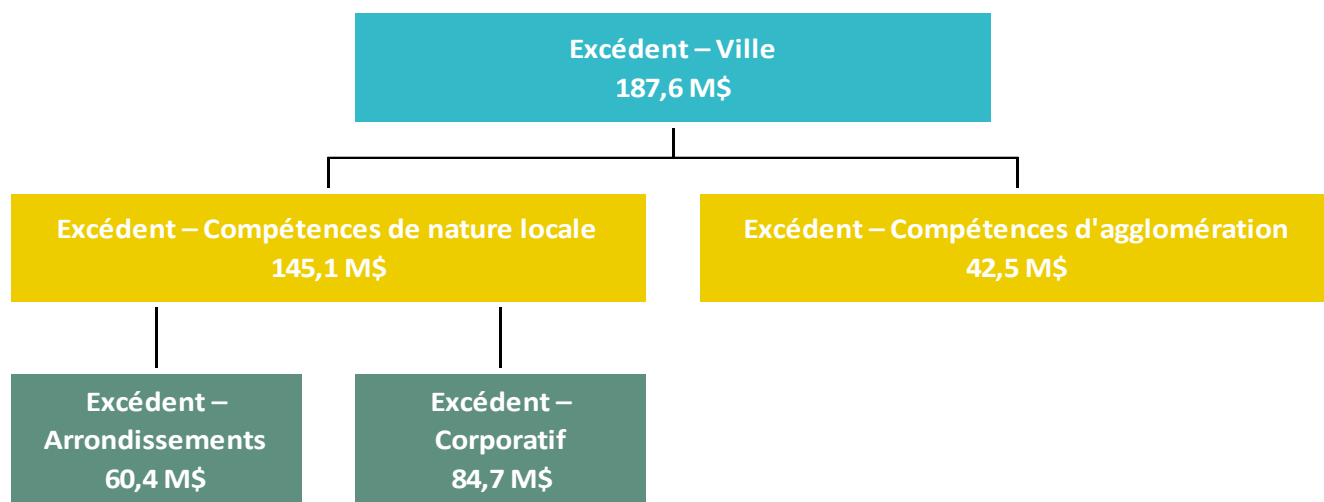
Dans ces circonstances et à la lumière des résultats prévisionnels obtenus à la suite de l'évolution budgétaire² au 31 août 2023 qui prévoyait un surplus annuel de 40,8 M\$, il paraissait risqué de maintenir l'équilibre budgétaire jusqu'au 31 décembre étant donné le contexte économique incertain pour la fin de l'année 2023. De manière avisée, par prudence et dans le respect du cadre juridique, le Comité exécutif a adopté des mesures de contrôle visant à contrer l'effet combiné sur les finances municipales du ralentissement du marché immobilier et du contexte inflationniste qui exerce une pression sur les dépenses. De ce fait, le comité exécutif a mis en place un plan de resserrement de 115,7 M\$ afin de s'assurer que la Ville de Montréal finisse l'année 2023 dans une bonne situation financière.

Ces efforts de gestion serrée, jumelés à des revenus d'intérêts supplémentaires, ont permis d'assurer des résultats permettant à la Ville de Montréal de respecter ses obligations et d'entrevoir l'avenir avec une marge de manœuvre suffisante pour 2024 avec des surplus annuels totalisant finalement 187,6 M\$.

¹ Le périmètre de consolidation comprend les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, Anjou 80, l'Agence de mobilité durable, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

² Cette projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 août 2023 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des huit premiers mois de l'exercice en comparaison avec le budget annuel.

Figure 1 – Répartition de l'excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales



Analyse des résultats de 2023

Les principaux éléments et écarts ayant permis de générer l'excédent sont :

- des revenus supplémentaires de 59,0 M\$;
- une augmentation des charges de fonctionnement limitée à 63,8 M\$ en raison du plan de resserrement;
- une baisse des charges de financement de 48,3 M\$ principalement lié à la diminution du volume d'emprunt;
- une variation des affectations de 144,0 M\$ afin de financer des investissements en immobilisation et la hausse de certaines dépenses essentielles comme le déneigement, le carburant, l'entretien des véhicules ainsi que plusieurs services directs à la population fournis par les arrondissements.

Variation des revenus

L'augmentation nette de 59,0 M\$ des revenus, par rapport aux prévisions budgétaires, s'explique par des revenus supplémentaires de 141,2 M\$, contrebalancés par une diminution de 82,2 M\$ pour certaines autres activités :

↑ 46,3 M\$ Revenus d'intérêts principalement expliqué par des taux d'intérêt plus élevé que prévu sur les placements	↓ 36,7 M\$ Imposition de droits, dont les principaux éléments sont : • (43,9) M\$ lié aux revenus des droits de mutations immobilières • 7,2 M\$ lié à des licences et permis de construction et de modification
↑ 42,5 M\$ Transferts gouvernementaux, dont les principaux éléments : • 30,2 M\$ pour la réhabilitation des terrains contaminés • 10,2 M\$ provenant du Fonds région et ruralité • 1,4 M\$ pour la relance du centre-ville.	↓ 24,7 M\$ Amendes et pénalités, dont les principaux éléments sont : • (20,7) M\$ lié aux revenus de contraventions • (4,0) M\$ lié aux revenus d'amendes et de pénalités
↑ 35,1 M\$ Autres revenus, dont les principaux éléments sont : • 18,9 M\$ lié au remboursement des prêts du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pendant la pandémie; • 16,2 M\$ lié à une variété de programmes et d'ententes, dont principalement avec la BANQ, le Chaînon et l'ARTM.	↓ 14,7 M\$ Taxes, dont les principaux éléments sont : • (7,6) M\$ lié à la croissance immobilière moins rapide due principalement aux reports dans les projets de construction; • (4,8) M\$ lié à une plus faible consommation d'eau; • (2,3) M\$ lié aux autres taxes due principalement à la taxe d'amélioration locale et la taxe sur le stationnement.
↑ 16,6 M\$ Compensations tenant lieu de taxes principalement lié à l'obtention de gain de cause dans un litige opposant une société d'État fédérale.	↓ 6,1 M\$ Services rendus
↑ 141,2 M\$ Hausse des revenus	↓ 82,2 M\$ Baisse des revenus
↑ 59,0 M\$ Variation nette des revenus	

Variation des charges de fonctionnement

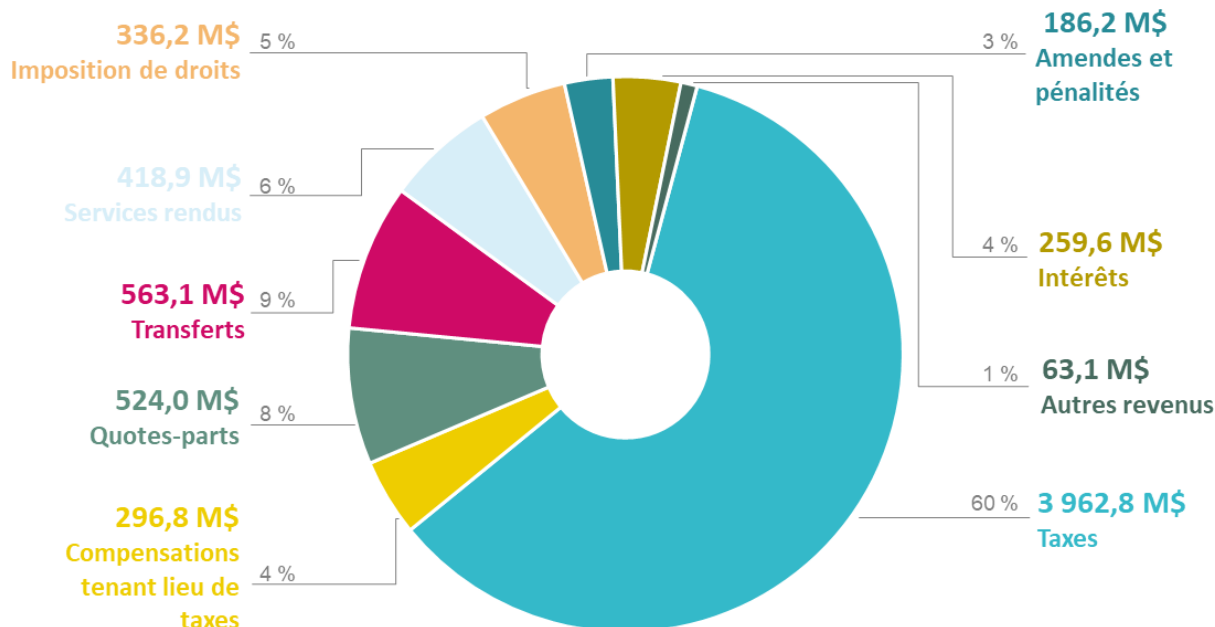
L'augmentation nette de 63,8 M\$ pour les charges de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires, s'explique par des charges supplémentaires de 139,6 M\$, contrebalancées par des économies de 75,8 M\$ pour certaines autres activités :

↑ 65,6 M\$ Coûts de services professionnels et techniques, dont les principaux éléments sont : • 46,2 M\$ lié au déneigement • 21,6 M\$ lié à la nouvelle entente avec BIXI, incluant 15,7 M\$ lié à des réaménagements budgétaires à partir des contributions; • 12,6 M\$ lié au plan de gestion de la forêt urbaine; • 0,9 M\$ lié à une variété de services techniques; • (15,7) M\$ lié aux honoraires professionnels due principalement à des budgets inutilisés pour des études de grands projets et pour contribuer au plan de resserrement.	↓ 43,8 M\$ Financement de la dette, dont les principaux éléments sont : • (25,2) M\$ lié à la diminution du volume d'emprunt, au financement négocié à des taux d'intérêt plus bas que prévu et à une économie sur les autres frais de financement; • (18,5) M\$ lié à un ajustement à la présentation d'information financière recommandée par les normes comptables lié aux rachats d'instruments d'emprunt émis par la Ville;
↑ 58,3 M\$ Rémunération, dont les principaux éléments sont : • 52,6 M\$ lié au temps supplémentaire dans les services de sécurité publique ; • 21,3 M\$ lié à la hausse des dépenses de rémunération dans les arrondissements ; • (12,6) M\$ lié aux postes vacants.	↓ 15,2 M\$ Cotisations de l'employeur, dont les principaux éléments sont : • (18,0) M\$ lié aux charges sociales et autres cotisations principalement liés aux postes vacants; • 2,8 M\$ lié aux régimes de retraites.
↑ 9,2 M\$ Contributions à des organismes, dont les principaux éléments sont : • 11,8 M\$ lié à diverses contributions au Service de la diversité et inclusion sociale financés par le MESS; • (2,3) M\$ lié à la CMM à la suite du ralentissement de certains projets de construction de logements sociaux.	↓ 10,9 M\$ Autres objets, dont les principaux éléments sont : • (19,8) M\$ lié à la non-utilisation du solde des dépenses contingentes en raison du plan de resserrement ; • 9,7 M\$ lié à la nouvelle norme sur les OMHS ainsi que les ajustements pour le passif environnemental.

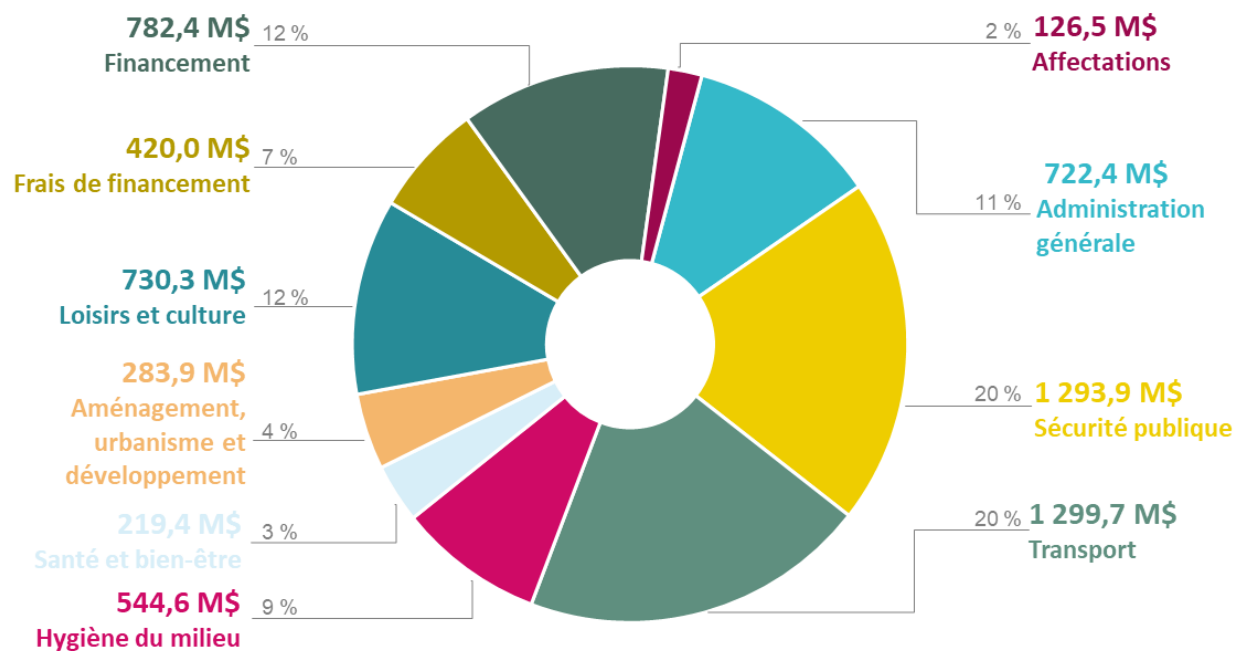
↑ 6,4 M\$ Biens durables et non-durables, dont les principaux éléments sont : • 7,3 M\$ lié au Plan de gestion de la forêt urbaine; • 3,0 M\$ lié principalement à l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles et de mobilier urbain. • (3,9) M\$ lié à une diminution d'une variété de coûts dont des produits chimiques, du sel et des abrasifs, des fournitures de bureaux, etc.	↓ 5,9 M\$ Transport et communications principalement expliqué par les économies de dépenses liées à la publicité et à l'information, à la téléphonie, à la téléinformatique et aux frais de déplacement à la suite de la mise en place du plan de resserrement.
↑ 139,6 M\$ Hausse des charges de fonctionnement	↓ 75,8 M\$ Baisse des charges de fonctionnement
↑ 63,8 M\$ Variation nette des charges de fonctionnement	

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations

Total des revenus → 6 610,7 M\$



Total des charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et des affectations → 6 423,1 M\$



Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales → 187,6 M\$

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences³
(en milliers de dollars)

	2023								2022
	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 928 389	3 914 171	49 190	48 659	-	-	3 977 579	3 962 830	3 809 305
Compensations tenant lieu de taxes	280 204	296 765	-	-	-	-	280 204	296 765	264 411
Quotes-parts	-	-	2 882 528	2 878 203	(2 359 206)	(2 354 181)	523 322	524 022	487 409
Transferts	272 409	298 176	248 168	264 940	-	-	520 577	563 116	631 572
Services rendus	358 949	359 204	67 520	61 291	(1 476)	(1 603)	424 993	418 892	376 747
Imposition de droits	372 634	336 063	263	182	-	-	372 897	336 245	462 847
Amendes et pénalités	105 003	95 736	105 881	90 460	-	-	210 884	186 196	169 707
Revenus de placement de portefeuille	82 226	83 707	36 760	46 150	-	-	118 986	129 857	108 837
Autres revenus d'intérêts	26 396	60 058	67 964	69 692	-	-	94 360	129 750	89 580
Autres revenus	20 972	16 049	6 936	46 951	-	-	27 908	63 000	34 818
	5 447 182	5 459 929	3 465 210	3 506 528	(2 360 682)	(2 355 784)	6 551 710	6 610 673	6 435 233
Charges de fonctionnement									
Administration générale	504 637	463 254	262 292	259 499	(148)	(257)	766 781	722 496	818 185
Sécurité publique	9 705	9 480	1 236 490	1 284 371	(600)	-	1 245 595	1 293 851	1 256 636
Transport	561 505	612 096	693 015	688 066	(22)	(448)	1 254 498	1 299 714	1 221 636
Hygiène du milieu	260 758	273 529	264 689	271 631	(360)	(586)	525 087	544 574	504 193
Santé et bien-être	72 369	74 706	123 336	144 734	(2)	-	195 703	219 440	167 883
Aménagement, urbanisme et développement	208 308	185 534	94 566	98 591	(288)	(231)	302 586	283 894	249 426
Loisirs et culture	554 669	601 980	141 848	128 407	(56)	(81)	696 461	730 306	688 412
Frais de financement	302 170	276 944	161 580	143 041	-	-	463 750	419 985	417 120
	2 474 121	2 497 523	2 977 816	3 018 340	(1 476)	(1 603)	5 450 461	5 514 260	5 323 491
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 359 206	2 354 181	-	-	(2 359 206)	(2 354 181)	-	-	-
Excédent avant financement et affectations	613 855	608 225	487 394	488 188	-	-	1 101 249	1 096 413	1 111 742
Financement									
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	35 744	4 697	7 902	-	-	4 697	43 646	53 155
Remboursement de la dette à long terme	(647 112)	(662 781)	(188 305)	(163 244)	-	-	(835 417)	(826 025)	(211 310)
	(647 112)	(627 037)	(183 608)	(155 342)	-	-	(830 720)	(782 379)	(158 155)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(60 718)	-	(44 355)	-	-	-	(105 073)	(20 251)
Excédent accumulé									
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 328	283 842	(87 881)	-	-	-	103 447	283 842	178 180
Réserves financières et fonds réservés	(283 943)	(296 149)	(213 154)	(250 086)	-	-	(497 097)	(546 235)	(235 304)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(32 390)	52 382	18 419	39 055	-	-	(13 971)	91 437	6 404
Investissement net dans les immobilisations et les prêts	158 262	184 517	(21 170)	(34 971)	-	-	137 092	149 546	(538 821)
	33 257	163 874	(303 786)	(290 357)	-	-	(270 529)	(126 483)	(609 792)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	145 062	-	42 489	-	-	-	187 551	343 795

³ Ce tableau correspond à celui présenté à la section « Introduction – Information financière de l'administration municipale », à la page VII du rapport financier annuel de 2023.

Tableau 2 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes	3 693 223,4	3 809 306,4	3 962 830,3	3 977 579,0	(14 748,7)	3 977 579,0
Compensations tenant lieu de taxes	285 843,4	264 410,7	296 764,6	280 204,4	16 560,2	280 204,4
Quotes-parts	438 752,7	487 408,4	524 022,1	523 322,0	700,1	523 322,0
Transferts	493 004,4	631 572,3	563 115,7	520 577,4	42 538,3	678 541,2
Services rendus	338 519,0	376 746,6	418 891,5	424 993,7	(6 102,2)	438 094,1
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	372 896,6	(36 651,8)	372 896,6
Amendes et pénalités	160 426,0	169 707,2	186 196,1	210 883,9	(24 687,8)	210 883,9
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	213 345,3	46 261,0	213 345,3
Autres revenus	39 139,0	34 817,7	63 001,6	27 908,1	35 093,5	38 114,0
Total – Revenus	6 036 527,9	6 435 233,0	6 610 673,0	6 551 710,4	58 962,6	6 732 980,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	802 243,8	818 185,1	722 496,2	766 781,0	44 284,8	792 408,1
Sécurité publique	1 194 496,9	1 256 636,5	1 293 850,5	1 245 594,8	(48 255,7)	1 248 715,7
Transport	1 145 310,9	1 221 635,7	1 299 714,1	1 254 498,9	(45 215,2)	1 335 352,9
Hygiène du milieu	469 715,0	504 192,5	544 574,1	525 087,2	(19 486,9)	543 665,6
Santé et bien-être	183 651,0	167 883,0	219 439,7	195 703,3	(23 736,4)	279 141,1
Aménagement, urbanisme et développement	289 595,5	249 425,9	283 894,2	302 585,6	18 691,4	334 614,8
Loisirs et culture	621 345,8	688 411,9	730 306,4	696 460,4	(33 846,0)	719 045,3
Frais de financement	406 616,2	417 120,7	419 984,7	463 750,2	43 765,5	463 750,2
Total – Charges de fonctionnement	5 112 975,1	5 323 491,3	5 514 259,9	5 450 461,4	(63 798,5)	5 716 693,7
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(132 433,6)	(53 155,2)	(43 645,9)	(4 697,0)	38 948,9	(4 697,0)
Remboursement de la dette à long terme	459 503,7	211 309,4	826 025,0	835 417,1	9 392,1	132 977,5
Total – Financement	327 070,1	158 154,2	782 379,1	830 720,1	48 341,0	128 280,5
Affectations						
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	2 727,2	20 250,6	105 072,4	1 686,3	(103 386,1)	15 975,3
Excédent accumulé						
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(267 985,9)	(178 179,6)	(283 841,4)	(103 446,4)	180 395,0	(195 960,0)
Réserves financières et fonds réservés	478 734,6	235 303,6	546 234,1	495 411,0	(50 823,1)	488 673,4
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(58 693,3)	(6 403,4)	(91 436,0)	13 971,0	105 407,0	13 971,0
Investissement net dans les immobilisations	148 627,4	538 821,5	(149 546,3)	(137 093,0)	12 453,3	565 346,6
Total – Affectations	303 410,0	609 792,7	126 482,8	270 528,9	144 046,1	888 006,3
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	293 072,7	343 794,8	187 551,2	-	187 551,2	-

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des revenus
par objets

Analyse des charges
par secteurs d'activités

Autres charges
corporatives –
Financement et autres
charges

Analyses complémentaires



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2023

La présente section comprend 4 parties, soit une analyse détaillée des revenus par objets, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi que des analyses complémentaires de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2023.

La figure 2 permet de faire le lien entre les données à des fins fiscales présentées dans le rapport financier annuel de 2023 (tableaux 1 et 2), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et la présentation budgétaire de 2023 (tableau 3), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2023

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	6 610,7 M\$	-	6 610,7 M\$
	Affectation de revenus	-	338,7 M\$	338,7 M\$
	Total	6 610,7 M\$	338,7 M\$	6 949,4 M\$
Charges	Charges de fonctionnement ¹	6 296,6 M\$	-	6 296,6 M\$
	Affectation de charges	126,5 M\$	338,7 M\$	465,2 M\$
	Total	6 423,1 M\$	338,7 M\$	6 761,8 M\$
	Excédent	187,6 M\$	-	187,6 M\$

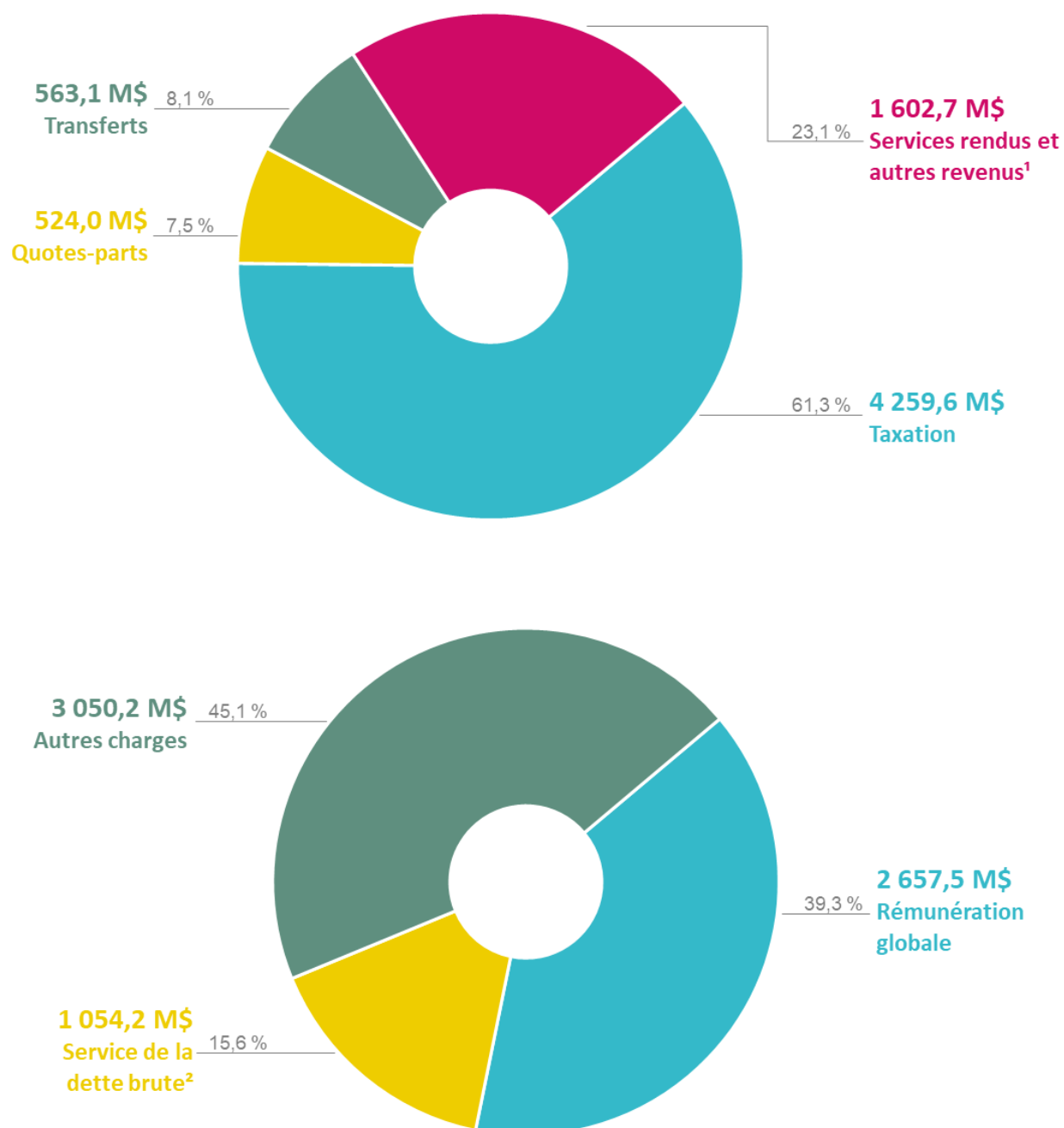
1. Comprend les charges de fonctionnement à des fins fiscales et le financement.

Tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes	3 693 223,4	3 809 306,3	3 962 830,2	3 977 579,0	(14 748,8)	3 977 579,0
Compensations tenant lieu de taxes	285 843,4	264 410,7	296 764,6	280 204,4	16 560,2	280 204,4
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	523 322,0	700,1	523 322,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	520 577,4	42 538,5	678 541,2
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	424 993,7	(6 102,2)	438 094,1
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	372 896,6	(36 651,8)	372 896,6
Amendes et pénalités	160 426,1	169 707,1	186 196,1	210 883,9	(24 687,8)	210 883,9
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	213 345,3	46 261,0	213 345,3
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	27 908,1	35 093,6	38 114,0
Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	338 735,2	207 214,3	131 520,9	299 727,9
Total – Revenus	6 439 806,0	6 842 204,2	6 949 408,4	6 758 924,7	190 483,7	7 032 708,4
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	151 443,4	159 661,8	167 170,3	168 152,3	982,0	271 382,9
Économie et rayonnement de la métropole	226 680,9	195 895,6	222 849,1	204 671,4	(18 177,7)	228 158,6
Qualité de vie	460 727,3	479 019,4	565 650,4	560 777,8	(4 872,6)	634 272,3
Sécurité urbaine et conformité	1 249 853,9	1 292 017,5	1 328 638,7	1 283 220,2	(45 418,5)	1 277 343,6
Service aux citoyens	372 737,8	435 756,4	490 777,2	424 264,8	(66 512,4)	464 788,4
Urbanisme, mobilité et infrastructures	603 092,4	601 750,6	656 060,7	667 103,4	11 042,7	675 733,6
Arrondissements	914 615,7	995 247,9	1 039 221,8	1 029 619,2	(9 602,6)	1 073 647,8
Total – Charges par secteurs d'activités	3 979 151,4	4 159 349,2	4 470 368,2	4 337 809,1	(132 559,1)	4 625 327,2
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	848 245,9	999 892,1	902 391,5	958 834,2	56 442,7	958 834,2
Paieement comptant d'immobilisations	484 320,2	431 190,6	657 184,4	503 286,8	(153 897,6)	510 838,1
Total – Charges de financement	1 332 566,1	1 431 082,7	1 559 575,9	1 462 121,0	(97 454,9)	1 469 672,3
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	146 325,9	195 908,6	4 124,6	223 420,8	219 296,2	205 990,6
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	781 008,3	4 545,7	781 201,3
Total – Autres charges corporatives	877 936,5	953 786,6	780 587,2	1 004 429,1	223 841,9	987 191,9
Élimination des transactions internes et interentités	(42 920,8)	(45 809,1)	(48 674,1)	(45 434,5)	3 239,6	(49 483,0)
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	6 146 733,2	6 498 409,4	6 761 857,2	6 758 924,7	(2 932,5)	7 032 708,4
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	293 072,8	343 794,8	187 551,2	-	187 551,2	-

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges à des fins fiscales



1. Comprennent les affectations de revenus, pour 338,7 M\$.
2. Comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des revenus par objets



ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2023, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 6,9 G\$, ce qui représente un écart favorable de 190,5 M\$ par rapport au budget original.

Tableau 4 – Sommaire des revenus

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes	3 693 223,4	3 809 306,3	3 962 830,2	3 977 579,0	(14 748,8)	3 977 579,0
Compensations tenant lieu de taxes	285 843,4	264 410,7	296 764,6	280 204,4	16 560,2	280 204,4
Quotes-parts	438 752,6	487 408,5	524 022,1	523 322,0	700,1	523 322,0
Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	520 577,4	42 538,5	678 541,2
Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	424 993,7	(6 102,2)	438 094,1
Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	372 896,6	(36 651,8)	372 896,6
Amendes et pénalités	160 426,1	169 707,1	186 196,1	210 883,9	(24 687,8)	210 883,9
Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	213 345,3	46 261,0	213 345,3
Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	27 908,1	35 093,6	38 114,0
Affectations de revenus	403 278,0	406 971,3	338 735,2	207 214,3	131 520,9	299 727,9
Total – Revenus	6 439 806,0	6 842 204,2	6 949 408,4	6 758 924,7	190 483,7	7 032 708,4

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 5 – Taxes

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Taxes						
Taxes générales	2 904 887,0	2 906 920,1	3 000 847,7	3 010 264,5	(9 416,8)	3 010 264,5
Taxes de secteurs	268 294,7	368 844,3	389 819,9	386 223,8	3 596,1	386 223,8
Taxes sur une autre base – Autres	14 477,6	14 630,0	15 664,0	15 836,5	(172,5)	15 836,5
Taxes, compensation et tarification	87 205,4	86 670,4	87 467,3	94 433,3	(6 966,0)	94 433,3
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 307,0	11 604,7	11 462,1	11 557,8	(95,7)	11 557,8
Taxes spéciales	407 051,7	420 636,8	457 569,2	459 263,1	(1 693,9)	459 263,1
Total – Taxes	3 693 223,4	3 809 306,3	3 962 830,2	3 977 579,0	(14 748,8)	3 977 579,0

Les revenus de taxes pour l'année 2023 ont atteint 4,0 G\$, ce qui représente un écart défavorable de 14,7 M\$, soit à peine 0,37 % des sommes prévues au budget. Cet écart s'explique par des reports dans les projets de construction immobilière et par une consommation d'eau inférieure à celle anticipée. Inversement, la croissance a été un peu plus forte que prévu pour les taxes de secteur.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont la ou le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	228 643,8	201 925,0	213 821,8	214 205,2	(383,4)	214 205,2
Gouvernement du Canada	40 348,3	43 588,8	62 755,1	44 958,2	17 796,9	44 958,2
Organismes municipaux	14 837,5	16 876,7	18 125,9	18 834,4	(708,5)	18 834,4
Autres organismes compensables	2 013,8	2 020,2	2 061,8	2 206,6	(144,8)	2 206,6
Total – Compensations tenant lieu de taxes	285 843,4	264 410,7	296 764,6	280 204,4	16 560,2	280 204,4

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 296,8 M\$, ce qui représente un écart favorable de 16,6 M\$, ou de 5,9 %, par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par le fait que la Ville a obtenu gain de cause dans un litige l'opposant à une société d'État fédérale, ce qui a eu pour effet de réduire, de façon significative, la provision pour pertes, accumulée sur de nombreuses années. À l'inverse, de petits écarts négatifs se trouvent dans d'autres comptes, notamment celui des organismes municipaux, où la croissance a été moindre que prévu.

QUOTES-PARTS

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001, ci-après la « Loi »). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe aussi au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts. Celles-ci ont totalisé plus de 2,4 G\$ en 2023, soit 5,0 M\$ de moins que les prévisions. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et les compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu en 2023 auprès des autres villes liées, aussi appelées « villes reconstituées », se chiffre à 524,0 M\$, soit 0,7 M\$ de plus que le budget original de 523,3 M\$. Ces autres villes liées sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	386 127,7	397 637,9	447 099,6	447 099,5	0,1	447 099,5
Alimentation en eau potable	14 145,7	16 369,3	16 344,9	15 630,3	714,6	15 630,3
Service de l'eau	24 465,3	25 736,5	33 080,4	33 080,4	-	33 080,4
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	407,6	397,7	387,8	387,8	-	387,8
Service des premiers répondants	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 025,6	-	2 025,6
Tarifaire (compteurs d'eau)	330,1	215,8	172,3	186,8	(14,5)	186,8
Déficit - Exercices antérieurs	3 700,8	36 667,6	15 870,0	15 870,0	-	15 870,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 128,8	4 542,0	5 008,1	5 008,2	(0,1)	5 008,2
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 980,7	4 063,3	4 033,4	4 033,4	-	4 033,4
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	438 752,6	487 408,5	524 022,1	523 322,0	700,1	523 322,0

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, destinées au financement d'activités précises, notamment tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales servent au financement des charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Elles sont évidemment les plus importantes parmi l'ensemble des quotes-parts. Conformément à la Loi, ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le gouvernement du Québec.

À moins de circonstances exceptionnelles, les quotes-parts générales sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les différents systèmes financiers de la Ville.

QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe huit quotes-parts spécifiques, dont cinq financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le Service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les trois quotes-parts restantes financent d'autres coûts spécifiques assumés par l'agglomération, soit le service des premières répondantes et premiers répondants, les dettes de la voirie artérielle et le déficit constaté des exercices antérieurs.

Quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts associés aux activités de production et de distribution d'eau potable sont partagés entre les villes liées en fonction de leur consommation réelle respective. Lors de la préparation du budget, les quotes-parts spécifiques pour l'alimentation en eau potable sont basées sur des estimations à la fois du volume d'eau consommé et du tarif au mètre cube. Au terme de chaque exercice financier, le tarif final est calculé en fonction des coûts et de la production réels d'eau potable. Les quotes-parts sont alors ajustées à la lumière de ces données réelles, incluant les frais d'intérêts lorsqu'il y a lieu.

Globalement, les écarts de fin d'exercice s'expliquent par la combinaison de deux facteurs : le volume d'eau réellement consommé dans l'ensemble des villes reconstituées et le tarif final par rapport au tarif provisoire établi au moment du budget. En 2023, les revenus de l'exercice ont affiché un écart de 0,7 M\$ par rapport aux prévisions, soit de 4,6 %. Cet écart est dû principalement à la différence entre le tarif provisoire et le tarif final, qui est passé de 0,2452 \$/m³ à 0,2610 \$/m³, soit une hausse de 6 %. La différence s'explique par une consommation réelle moins élevée par rapport au volume de consommation qui avait été estimé par les villes reconstituées.

Quotes-parts pour le Service de l'eau

Les autres charges reliées au Service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, tout comme pour ces dernières, en l'absence de circonstances exceptionnelles, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les résultats pour ces quotes-parts, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les systèmes financiers de la Ville.

Quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

Ces quotes-parts servent au financement des dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel au cours des exercices de 2006, de 2007 et de 2008. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Étant donné qu'il s'agit d'un service de dette avec des annuités déjà calculées pour chacune des villes, on n'observe aucun écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

Quotes-parts pour le service des premières répondantes et premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premières répondantes et premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui en assume localement le financement (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premières répondantes et premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premières répondantes et premiers répondants sont réparties entre les villes liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, en excluant celui de Côte-Saint-Luc. Tout comme les quotes-parts générales, celles pour le service des premières répondantes et premiers répondants sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats de fin d'exercice.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation d'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau consistent en la facturation des coûts de ces activités déléguées de même que du coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que les municipalités liées prévoient d'installer au cours de l'exercice.

Pour 2023, la baisse de 14,5 k\$ entre les prévisions et les coûts réels s'explique notamment par l'achat d'un nombre de compteurs moins élevé que ce qui avait été prévu dans les villes reconstituées.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

En 2023, l'agglomération de Montréal a prélevé des quotes-parts spécifiques de 87,9 M\$ pour combler le déficit des exercices antérieurs. La répartition de ces quotes-parts entre les villes est faite sur la même base que celle des quotes-parts générales, c'est-à-dire en proportion de leur potentiel fiscal respectif. La part assumée par l'ensemble des villes reconstituées s'élevait à 15,9 M\$. Tout comme les quotes-parts générales, les quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats de fin d'exercice.

Quotes-parts pour le financement des investissements admissibles à la TECQ et au FCCQ

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels que ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique à cet effet.

Tout comme les dettes pour la voirie artérielle, les quotes-parts spécifiques des programmes de la TECQ et du FCCQ constituent un service de dette à la charge des villes concernées, en fonction d'annuités déjà calculées. En conséquence, il n'existe pas d'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts sont des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville sans être associées à des activités précises.

Tableau 8 – Transferts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Transferts						
Contribution au service de la dette	21 499,1	17 933,5	15 452,3	17 087,0	(1 634,7)	17 087,0
Compensation relative au pacte fiscal	14 204,4	23 170,4	27 961,4	28 587,4	(626,0)	28 587,4
CMM	38 774,0	37 983,2	39 764,9	61 776,0	(22 011,1)	61 776,0
AccèsLogis	53 386,1	31 557,7	80 169,3	60 720,0	19 449,3	122 814,3
Gestion des matières résiduelles	47 254,7	48 256,4	50 672,8	38 137,7	12 535,1	43 237,7
Rénovation urbaine	15 238,8	12 347,9	11 450,7	15 829,0	(4 378,3)	33 089,0
Développement économique local	34 161,5	130 125,2	34 339,7	640,0	33 699,7	51 011,8
Sécurité publique (police)	20 046,7	56 747,4	42 400,5	73 327,3	(30 926,8)	75 743,2
Lutte contre la pauvreté	9 689,3	11 195,6	14 730,7	5 000,0	9 730,7	14 830,9
Projet des premiers répondants	8 445,1	8 799,8	6 627,2	8 007,4	(1 380,2)	8 007,4
Loisirs et culture	9 816,1	22 142,5	16 932,6	4 325,6	12 607,0	10 176,0
Violence conjugale	1 479,7	1 483,6	1 238,0	2 106,3	(868,3)	2 106,3
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	(3 641,6)	106 249,6
Réflexe Montréal – Développement économique	28 548,4	28 316,2	47 962,8	50 000,0	(2 037,2)	40 617,5
Programmes de financements pluriannuels	33 150,2	26 708,8	15 623,0	21 951,6	(6 328,6)	22 051,6
Aide gouvernementale COVID-19	761,5	-	-	-	-	-
Autres	58 827,0	72 196,1	55 182,0	26 832,5	28 349,5	41 155,5
Total – Transferts	493 004,5	631 572,3	563 115,9	520 577,4	42 538,5	678 541,2

Les revenus de transferts sont supérieurs de 42,5 M\$ au budget original, pour s'établir à 563,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une baisse de 1,6 M\$, d'abord, résultant de la diminution des revenus d'intérêts de subventions liées à la dette, à la suite de la baisse du solde à recevoir de ces subventions, dans un contexte où plusieurs arrivent à échéance et sont refinancées au comptant par le gouvernement du Québec;
- Une baisse globale nette de 2,6 M\$ des subventions reçues pour le programme AccèsLogis, soit une diminution de 22,0 M\$ en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal et une augmentation de 19,4 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Ces subventions sont versées en fonction de l'avancement des travaux et sont tributaires de l'évolution des chantiers;
- Un excédent de 12,5 M\$ lié à la gestion des matières résiduelles, qui s'explique tout d'abord par la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective. Cette compensation est établie en fonction de la population, de la performance de la Ville en matière de récupération ainsi que du coût de l'activité. Enfin, la hausse du coût des redevances sur l'élimination des matières résiduelles a également contribué à augmenter les revenus liés à sa compensation;

- Un écart défavorable de 4,4 M\$ associé aux programmes de rénovation urbaine, dont 3,8 M\$ pour le programme Rénovation Québec (PRQ) – Montréal, en raison d’un volume moins élevé de demandes;
- Un écart favorable de 33,7 M\$ en matière de développement économique local, qui s’explique principalement par :
 - Des revenus en provenance du gouvernement du Québec qui sont liés à différentes ententes, comme celles visant la relance économique du centre-ville, pour 1,4 M\$, et la réhabilitation de terrains contaminés, pour 14,2 M\$, ainsi que des contributions de 10,2 M\$ versées pour l’entente relative au Fonds régions et ruralité;
 - L’entente sur les ateliers d’artistes, pour 8,4 M\$;
- Un report des revenus de 30,9 M\$ en matière de sécurité publique, principalement liée à l’entente sur l’augmentation des effectifs policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). L’accroissement réel de l’effectif est de 63 nouveaux policiers, comparativement à une cible budgétée de 225, laquelle donnerait droit à une subvention annuelle maximale de 45,0 M\$. Puisque 28 % de l’objectif a été atteint, un déficit temporaire de 32,4 M\$ a été constaté en 2023 relativement à cette entente, en attendant que la cible soit atteinte dans les prochaines années, selon les termes de l’accord;
- Des revenus supplémentaires de 9,7 M\$, composés d’une hausse de 12,6 M\$ en lien avec la lutte contre la pauvreté dans le cadre d’une entente avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et d’un déficit de 2,9 M\$ par rapport au budget pour le financement par le gouvernement du Québec de l’Équipe mobile de médiation et d’intervention sociale (ÉMMIS), dont le budget inutilisé des années antérieures est reportable en fonction des dépenses réalisées;
- Un écart défavorable de 1,4 M\$ associé aux premières répondantes et premiers répondants, en raison de la performance attendue quant au temps de réponse pour 2020-2021 et 2022-2023, qui n’a pas été atteinte, et de certains ajustements comptables sur les sommes perçues d’avance;
- Une hausse des subventions liées aux loisirs et à la culture, principalement pour les projets subventionnés par le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec réalisés en 2023 dans le cadre du Plan de la forêt urbaine, pour 6,2 M\$, ainsi que par l’entente conclue avec le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) visant à favoriser l’intégration de personnes immigrantes à Montréal, pour 4,2 M\$, et pour divers projets répartis dans les arrondissements, pour 0,9 M\$;
- Un déficit de 0,9 M\$ lié à l’entente avec le ministère de la Justice du Québec pour le traitement de dossiers de violence conjugale, le nombre de dossiers ouverts étant moindre que le minimum requis prévu dans l’entente;
- Un écart défavorable de 3,6 M\$ lié à l’entente Réflexe Montréal pour le soutien au rôle de métropole du Québec, le revenu de transfert réel prévu par décret gouvernemental n’ayant pas été indexé en 2023, contrairement au budget;

- Un déficit de 2,0 M\$ associé à la portion développement économique de l'entente Réflexe Montréal, attribuable aux revenus reportables et établi en fonction des dépenses admissibles pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville;
- Une baisse plus importante qu'anticipé concernant les programmes de financement pluriannuels de maintien des infrastructures (TECQ, FCCQ, ministère de la Culture et des Communications [MCC], etc.) de 6,3 M\$, générée en grande partie par la diminution de la subvention calculée sur les contributions versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), à la suite de l'abandon du projet de réhabilitation et de mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- Un écart favorable de 28,3 M\$ pour les autres transferts, qui s'explique principalement par :
 - Une augmentation de 9,5 M\$ des revenus attribuables au Programme général d'assistance financière lors de sinistres, financé par le ministère de la Sécurité publique. Cette variation est due à l'admissibilité des dépenses encourues à la suite de la tempête printanière du 5 avril 2023 (verglas), qui ont engendré des revenus de 5,1 M\$ et de 4,3 M\$ pour les inondations et les pluies survenues du 7 avril au 2 mai 2023;
 - Une hausse de 8,4 M\$ des revenus attribuables au programme 2 milliards d'arbres du ministère des Ressources naturelles du Canada, pour des dépenses associées au Plan de la forêt urbaine;
 - Un revenu de 8,1 M\$ en lien avec le Défi des villes intelligentes, financé par le gouvernement du Canada et remporté par la Ville de Montréal;
 - Une augmentation de 2,2 M\$ des revenus attribuables à l'entente liée au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires pour 2022-2026, financée par le ministère de la Sécurité publique.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de situations d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 9 – Services rendus

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	8 903,4	8 944,4	9 445,6	9 457,6	(12,0)	9 457,6
Autres services rendus	329 615,7	367 802,1	409 445,9	415 536,1	(6 090,2)	428 636,5
Total – Services rendus	338 519,1	376 746,5	418 891,5	424 993,7	(6 102,2)	438 094,1

Les revenus de 418,9 M\$ représentent une baisse de 6,1 M\$ par rapport au budget original. Cet écart est composé principalement d'une diminution de 36,9 M\$ dans différentes activités, compensée par une augmentation de 31,1 M\$ dans d'autres activités.

La baisse de 36,9 M\$ se compose des éléments suivants :

- Diminution de 16,8 M\$ due au ralentissement qu'ont connu les activités des services techniques et les travaux effectués par la Ville pour des tiers, soit :
 - 3,2 M\$ de déficit pour le réseau des conduits souterrains;
 - 8,4 M\$ de baisse pour la commercialisation des services policiers;
 - 5,0 M\$ de diminution pour les études et travaux menés par les arrondissements;
 - 1,4 M\$ de déficit pour le matériel roulant;
 - 0,8 M\$ de baisse pour les grands projets comme la ligne bleue, le REM, l'axe Champlain-autoroute 15, etc.;
 - Et 1,7 M\$ de hausse pour l'utilisation des bornes de recharge électrique;
- Déficit de 14,5 M\$ dans les revenus des stationnements sous la gestion de l'Agence de mobilité durable, composé des éléments suivants :
 - 0,7 M\$ de hausse pour le stationnement hors rue, due au nombre de transactions plus élevé que prévu;
 - 15,2 M\$ de moins-perçu pour le stationnement sur rue, soit :
 - 7,7 M\$ attribuables à l'achalandage inférieur aux prévisions budgétaires;

- 4,4 M\$ attribuables au fait que l’harmonisation des plages horaires et la mise en place de la tarification modulaire n’ont pas eu lieu;
- 3,1 M\$ associés au report du prolongement des horaires dans l’arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} avril à la mi-novembre 2023;
- Baisse de 4,6 M\$ relative aux prêts de personnel et aux libérations syndicales, liée principalement à l’entente conclue avec le Bureau du taxi, en voie de fermeture, et à l’Agence de mobilité durable, où de nombreux postes restent vacants ou sont comblés en retard et dont des projets sont reportés;
- Baisse de 1,0 M\$ des recettes engendrées par les droits d’entrée, les inscriptions et les abonnements aux différentes activités administrées par les arrondissements.

La hausse de 31,1 M\$ se compose des éléments suivants :

- Augmentation de 12,7 M\$ des recettes liées aux installations d’Espace pour la vie, grâce à la croissance de l’achalandage local et touristique, à l’effet favorable du renouvellement de la programmation, ainsi qu’aux efforts de promotion et de communication;
- Hausse de 6,6 M\$ des recettes liées à l’utilisation des vélos en libre-service BIXI Montréal;
- Augmentation de 6,1 M\$ des revenus attribuables à l’occupation du domaine public dans les arrondissements, qui s’explique notamment par les demandes de permis pour des projets d’une ampleur et d’une durée plus importantes que prévu, malgré un ralentissement observé dans certains arrondissements;
- Hausse de 4,1 M\$ liée à la compensation des cases de stationnement tarifé en provenance des arrondissements;
- Accroissement de 1,6 M\$ des revenus de location des antennes sur le mont Royal.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville de Montréal impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et de permis divers.

Tableau 10 – Imposition de droits

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Imposition de droits						
Licences et permis	56 812,8	51 994,4	50 158,6	42 937,9	7 220,7	42 937,9
Droits sur les mutations immobilières	383 466,7	410 852,5	286 086,2	329 958,7	(43 872,5)	329 958,7
Total – Imposition de droits	440 279,5	462 846,9	336 244,8	372 896,6	(36 651,8)	372 896,6

En 2023, les revenus découlant de l'imposition de droits sont de 336,2 M\$, ce qui représente une diminution de 36,7 M\$ par rapport au budget original. Cet écart défavorable est attribuable à :

- Des revenus supplémentaires, d'abord, de 7,2 M\$ pour les licences et permis, composés de 8,5 M\$ provenant des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers (construction ou rénovation d'établissements scolaires, de résidences pour personnes âgées, de commerces, d'industries, de tours d'habitation et de bureaux, etc.) et d'un écart défavorable de 1,8 M\$ relatif au consentement municipal pour les travaux sur le domaine public;
- Un déficit de 43,9 M\$ dans les revenus des droits sur les mutations immobilières, découlant d'un marché immobilier qui a grandement ralenti en 2023. Au terme de l'année, le nombre de transactions a baissé de 19,9 % par rapport à 2022. À l'inverse, la moyenne des montants facturés a légèrement augmenté, de 2,5 %. Au net, il y a donc une baisse de revenus pour les transactions normales. En outre, les grandes transactions ont rapporté 107,1 M\$, soit 22,0 M\$ de moins que la moyenne des trois derniers exercices, qui s'était établie à 129,1 M\$.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et policières ainsi que par les agentes et agents de stationnement, pour des infractions liées à la circulation et au stationnement de même que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisances, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 11 – Amendes et pénalités

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	149 903,6	155 340,6	167 845,1	188 490,4	(20 645,3)	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	10 522,5	14 366,5	18 351,0	22 393,5	(4 042,5)	22 393,5
Total – Amendes et pénalités	160 426,1	169 707,1	186 196,1	210 883,9	(24 687,8)	210 883,9

Les revenus d'amendes et de pénalités en 2023 s'élèvent à 186,2 M\$, un écart défavorable de 24,7 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- Un écart défavorable de 20,6 M\$ pour les revenus des contraventions relatives à la circulation et au stationnement, composé de :
 - Un écart défavorable de 4,7 M\$ pour l'émission de constats, soit un écart défavorable de 25,8 M\$ lié à la diminution du nombre de constats émis par le personnel du SPVM, compensé par un écart favorable de 21,1 M\$ du côté des constats émis par le personnel de l'Agence de mobilité durable;
 - Un écart défavorable de 15,9 M\$ pour les revenus issus des procédures pénales de recouvrement;
- Un écart défavorable de 4,0 M\$ pour les autres revenus d'amendes et de pénalités, composé de :
 - Un écart défavorable de 5,8 M\$ pour les amendes et pénalités touchant la réglementation municipale, les lois provinciales et le Code criminel, comprenant un écart défavorable de 4,1 M\$ pour les revenus des constats émis ainsi qu'un écart défavorable de 1,7 M\$ pour les revenus issus des procédures pénales de recouvrement;
 - Un écart favorable de 1,3 M\$ dû principalement aux alarmes non fondées au Service des incendies.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 12 – Intérêts

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
	2021	2022	2023			
Intérêts						
Fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,9	79 049,2	95 768,5	(16 719,3)	95 768,5
Encaisse et autres intérêts	59 386,8	97 879,9	147 702,6	105 301,8	42 400,8	101 601,8
Arriérés de taxes	14 813,5	17 169,0	32 854,5	12 275,0	20 579,5	15 975,0
Total – Intérêts	147 340,5	198 416,8	259 606,3	213 345,3	46 261,0	213 345,3

Les revenus d'intérêts totalisent 259,6 M\$, soit une hausse de 46,3 M\$ par rapport au budget original. Cette augmentation est attribuable à :

- Un déficit de 16,7 M\$ dans les intérêts liés aux fonds d'amortissement, essentiellement créé par le reclassement aux fins de présentation comptable des revenus obtenus sur les placements autodétenus à long terme de 18,5 M\$. Ce déficit est cependant compensé par une économie de dépenses équivalente;
- Des revenus d'intérêts en hausse de 42,4 M\$, en raison de taux d'intérêt plus élevés que prévu sur les placements;
- Des revenus additionnels d'arriérés de taxes de 20,6 M\$, liés au fait que les citoyens et citoyennes prennent davantage de temps pour payer leurs taxes dans le contexte économique actuel, et à un dossier judiciairisé pour lequel la Cour a statué qu'il n'est pas raisonnable, pour une société d'État, d'opérer une compensation en vertu du *Règlement sur les versements provisoires et les recouvrements*.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments d'actif, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 13 – Autres revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	16 869,7	3 547,6	5 952,9	14 345,6	(8 392,7)	14 345,6
Autres	22 269,2	31 270,2	57 048,8	13 562,5	43 486,3	23 768,4
Total – Autres revenus	39 138,9	34 817,8	63 001,7	27 908,1	35 093,6	38 114,0

Les autres revenus s'élèvent à 63,0 M\$, soit une hausse de 35,1 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

Cession d'éléments d'actif :

- Baisse de revenus de 8,4 M\$ liée au nombre de ventes de terrains, inférieur à celui anticipé lors de la confection du budget.

Autres :

- Écart favorable de 43,5 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 18,9 M\$ associé au remboursement des prêts consentis par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pendant la pandémie. Cet écart correspond aux sommes remboursées pendant l'année par les entreprises qui ont bénéficié de cette aide;
 - Augmentation de 10,5 M\$ liée à l'inscription d'un compte à recevoir pour récupérer les contributions versées à BANQ à la suite de l'abandon du projet de réhabilitation et de mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice;
 - Écart favorable de 4,2 M\$ associé au Programme de remboursement volontaire;
 - Écart favorable de 3,8 M\$ attribuable au remboursement partiel du prêt consenti à l'organisme Le Chaînon;
 - Écart favorable de 2,7 M\$ lié à des revenus encaissés en vertu d'ententes conclues avec divers partenaires (Autorité régionale de transport métropolitain [ARTM], Bell Canada, etc.) pour différents projets, principalement l'implantation du service rapide par bus (SRB) Pie-IX;
 - Écart favorable de 1,1 M\$ lié à des ententes avec Espace pour la vie pour la Biosphère et avec la Fondation Espace pour la vie pour différents projets touchant la Stratégie de réconciliation

avec les peuples autochtones, des projets de recherche et de conservation, la programmation hors les murs, etc.;

- Écart favorable de 1,8 M\$ lié à l'utilisation des fonds relatifs aux parcs, aux terrains de jeu et aux stationnements dans les arrondissements.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir qui sont permis en vertu des dispositions régissant la comptabilité municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Tableau 14 – Affectation de revenus

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	19 466,8	21 764,8	4 425,9	4 697,0	(271,1)	4 697,0
Financement à long terme – Autres	112 966,8	31 390,4	39 220,0	-	39 220,0	-
Excédent de fonctionnement - Aide gouvernementale COVID-19	178 500,0	-	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement	89 485,9	178 179,6	145 365,6	52 852,0	92 513,6	145 365,6
Excédent de fonctionnement spécifique	-	-	72 680,5	72 680,5	-	72 680,5
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	65 795,3	65 795,3	-	65 795,3
Affectation des réserves - immobilisation	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-	11 189,5
Affectation des réserves et fonds	2 858,5	2 858,5	58,4	-	58,4	-
Total – Affectation de revenus	403 278,0	406 971,3	338 735,2	207 214,3	131 520,9	299 727,9

Ces affectations, totalisant 338,7 M\$, affichent une hausse de 131,5 M\$ par rapport au budget, qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- Affectation de 39,2 M\$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment :
 - Des dépenses de 9,8 M\$ liées à la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, dans le cadre du Plan d'action canopée 2012 -2021 de la Ville de Montréal;
 - Des contributions de 5,2 M\$ versées notamment à divers organismes culturels, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville visant à favoriser l'accès aux arts, à la culture et à l'histoire;
 - Dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles :
 - Des dépenses de 1,7 M\$ pour l'acquisition et la distribution d'outils de collecte des matières organiques, pour le déploiement de la collecte dans les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans le secteur des ICI;
 - Des dépenses de 1,8 M\$ pour le remplacement des bacs existants (déchets, matières recyclables et matières organiques);
 - Une provision de 20,0 M\$ pour éventualités diverses;

- Affectation additionnelle de 92,5 M\$ reflétant un recours plus important aux excédents accumulés des exercices antérieurs de la Ville, pour financer :
 - Des dépenses additionnelles de 32,5 M\$ réalisées par les arrondissements et financées à même leurs excédents accumulés, notamment pour des projets d'aménagement urbain et des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs, ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés à la population;
 - Des dépenses supplémentaires de 60,0 M\$ effectuées par les services centraux et financées par les excédents de fonctionnement antérieurs affectés, dont :
 - Un financement additionnel de 45,5 M\$ pour les activités liées au déneigement, rendu nécessaire par une augmentation importante du coût des contrats renouvelés;
 - Un montant de 8,3 M\$ pour compenser l'effet de l'inflation sur le prix du carburant et le coût d'entretien des véhicules,
 - Une somme de 1,1 M\$ consacrée à des interventions touchant l'axe 3, pour des projets innovants de logement abordable;
 - Une somme de 2,1 M\$ pour le financement des analyses pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et l'estimation des coûts de démolition potentiels;
 - Un montant de 1,5 M\$ pour la démolition de bâtiments vacants et excédentaires;
 - Des sommes totalisant 1,7 M\$ pour le Programme d'engagements prévention – jeunesse.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs

Économie et rayonnement
de la métropole

Qualité de vie

Sécurité urbaine
et conformité

Service aux citoyens

Urbanisme, mobilité
et infrastructures

Arrondissements



ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 15 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Services centraux						
Direction générale	19 711,9	19 509,5	22 213,6	21 371,7	(841,9)	120 237,0
Finances	50 609,1	52 906,0	55 260,8	54 167,9	(1 092,9)	55 477,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	9 639,8	(5 460,2)	16 094,4
Ressources humaines	56 840,6	60 489,2	62 595,7	67 227,5	4 631,8	63 828,7
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,1	4 828,0	6 945,8	2 117,8	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,4	7 091,2	814,8	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	698,2	766,9	830,4	918,2	87,8	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,4	790,2	724,8	790,2
Total – Services administratifs	151 443,4	159 661,8	167 170,3	168 152,3	982,0	271 382,9
Approvisionnement	27 860,6	31 694,0	33 974,2	35 065,3	1 091,1	34 133,1
Développement économique	122 237,5	85 535,6	114 060,1	88 042,0	(26 018,1)	116 885,7
Évaluation foncière	15 918,1	16 740,7	17 014,7	18 425,7	1 411,0	18 137,7
Stratégie immobilière	60 664,7	61 925,3	57 800,1	63 138,4	5 338,3	59 002,1
Total – Économie et rayonnement de la métropole	226 680,9	195 895,6	222 849,1	204 671,4	(18 177,7)	228 158,6
Culture	61 962,7	63 653,7	67 731,6	69 373,3	1 641,7	61 621,8
Diversité et inclusion sociale	34 648,9	42 962,8	47 563,5	38 316,2	(9 247,3)	50 613,5
Environnement	148 820,6	172 816,1	206 501,1	189 644,9	(16 856,2)	195 647,4
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	85 711,1	3 016,9	81 068,1
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	177 732,3	16 572,3	245 321,5
Total – Qualité de vie	460 727,3	479 019,4	565 650,4	560 777,8	(4 872,6)	634 272,3
Affaires juridiques	66 917,3	68 431,8	69 336,6	73 637,0	4 300,4	70 081,4
Greffe	47 359,6	30 067,3	32 430,8	32 394,8	(36,0)	32 167,8
Police	745 009,5	804 532,1	818 283,2	787 143,4	(31 139,8)	786 053,0
Sécurité incendie	390 567,5	388 986,3	408 588,1	390 045,0	(18 543,1)	389 041,4
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 249 853,9	1 292 017,5	1 328 638,7	1 283 220,2	(45 418,5)	1 277 343,6
Concertation des arrondissements	98 575,0	116 653,8	144 311,2	100 708,0	(43 603,2)	143 042,8
Expérience citoyenne et communications	28 785,6	29 870,3	32 623,5	32 867,6	244,1	33 171,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 087,7	64 757,0	69 091,8	43 377,5	(25 714,3)	42 983,0
Matériel roulant et ateliers	110 731,5	136 303,3	145 114,8	131 717,6	(13 397,2)	142 488,9
Technologies de l'information	81 558,0	88 172,0	99 635,9	115 594,1	15 958,2	103 102,1
Total – Service aux citoyens	372 737,8	435 756,4	490 777,2	424 264,8	(66 512,4)	464 788,4
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	93 124,1	10 831,5	93 124,1
Eau	289 194,1	298 757,2	318 661,9	330 249,6	11 587,7	325 929,1
Gestion et planification des immeubles	113 779,4	127 625,5	136 536,7	129 778,3	(6 758,4)	125 082,6
Infrastructures du réseau routier	71 869,1	31 007,4	40 686,8	40 022,5	(664,3)	41 852,2
Urbanisme et mobilité	55 314,8	74 576,6	77 882,7	73 928,9	(3 953,8)	89 745,6
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	603 092,4	601 750,6	656 060,7	667 103,4	11 042,7	675 733,6
Arrondissements	914 615,7	995 247,9	1 039 221,8	1 029 619,2	(9 602,6)	1 073 647,8
Total – Charges par secteurs d'activités	3 979 151,4	4 159 349,2	4 470 368,2	4 337 809,1	(132 559,1)	4 625 327,2

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Services administratifs



SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 16 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Direction générale	19 711,9	19 509,5	22 213,6	21 371,7	(841,9)	120 237,0
Finances	50 609,1	52 906,0	55 260,8	54 167,9	(1 092,9)	55 477,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	13 280,4	15 814,7	15 100,0	9 639,8	(5 460,2)	16 094,4
Ressources humaines	56 840,6	60 489,2	62 595,7	67 227,5	4 631,8	63 828,7
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 274,3	4 505,1	4 828,0	6 945,8	2 117,8	6 945,8
Bureau du vérificateur général	5 941,7	5 579,8	6 276,4	7 091,2	814,8	7 091,2
Commission de la fonction publique de Montréal	698,2	766,9	830,4	918,2	87,8	918,2
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	87,2	90,6	65,4	790,2	724,8	790,2
Total – Services administratifs	151 443,4	159 661,8	167 170,3	168 152,3	982,0	271 382,9

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination, notamment en matière de transition écologique et de résilience, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, de contrôle interne et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

Tableau 17 – Direction générale

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 459,9	14 794,6	17 365,5	16 529,6	(835,9)	16 600,7
Transport et communications	306,1	392,1	395,7	494,5	98,8	417,5
Services professionnels	734,6	614,5	462,3	548,2	85,9	668,5
Services techniques et autres	2 136,8	1 995,0	1 882,3	2 583,3	701,0	2 096,8
Location, entretien et réparation	49,3	79,1	80,9	89,5	8,6	68,2
Biens durables et non durables	72,6	457,0	111,6	321,3	209,7	201,6
Contributions à des organismes	2 068,5	1 159,4	1 897,5	787,5	(1 110,0)	3 461,6
Autres objets de dépenses	(115,9)	17,8	17,8	17,8	-	96 722,1
Total – Charges de fonctionnement	19 711,9	19 509,5	22 213,6	21 371,7	(841,9)	120 237,0

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030

- Déploiement de l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR) dans trois milieux témoins;
- Signature de la déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec;
- Mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal 2021-2024 et conclusion d'une entente de financement de 1,5 M\$ avec le gouvernement du Québec pour la valorisation du français.

Améliorer l'efficacité de l'organisation

- Poursuite de la revue des activités et des programmes.

Assurer une saine gestion des ressources humaines

- Création d'un guichet unique pour les plaintes émises par le personnel victime de harcèlement, de racisme et d'autres formes de discrimination;
- Tournée du directeur général auprès des unités de la Ville et envoi d'un message du directeur général à l'ensemble du personnel, sur une base hebdomadaire;

- Réalisation d'activités de mobilisation découlant du sondage mené en 2022 auprès de l'ensemble du personnel.

Contrôleur général

- Accompagnement du greffier et des unités pour déterminer, protéger et conserver les renseignements personnels détenus des employées et employés ainsi que de la population, en respect des nouvelles dispositions de protection des renseignements personnels;
- Accompagnement des unités dans la préparation des devis techniques afin de respecter les dispositions législatives relatives aux devis de performance;
- Rédaction d'une directive et d'une procédure et tenue de nombreuses séances de formation avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG) auprès des membres du personnel concernés par la rédaction de devis et la gestion des contrats.

Bureau des relations gouvernementales et municipales

- Tenue du Sommet sur la fiscalité municipale, le 7 septembre 2023, et amorce des négociations du pacte fiscal avec le gouvernement du Québec;
- Gains législatifs significatifs : projets de loi sur l'hébergement touristique, l'expropriation et la fiscalité municipale;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

Bureau des relations internationales / Unité du protocole et de l'accueil

- Élaboration d'une nouvelle feuille de route stratégique pour les relations et missions internationales;
- Accueil de nombreuses délégations internationales et coordination pour la tenue de conférences majeures dans la métropole;
- Soutien du corps consulaire et onusien établi dans la métropole et introduction d'une nouvelle procédure d'accueil du corps consulaire;
- Organisation de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de Montréal.

Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques

- Livraison de la deuxième reddition de comptes des services de la Ville en matière de racisme et de discriminations systémiques;
- Sensibilisation de centaines de gestionnaires de la Ville de Montréal et accompagnement de centaines d'acteurs et actrices des ressources humaines relativement aux enjeux de racisme et de discriminations systémiques, et accompagnement d'au moins huit arrondissements dans la coconstruction de plans EDI avec leurs comités d'employés et employées;

- Soutien aux activités de reconnaissance et de sensibilisation coconstruites avec les réseaux et regroupements d'employées et employés (afro-descendants, LGBTQ2+).

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 98,9 M\$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

- Ponction budgétaire provenant de tous les services de la Ville dans le cadre du plan de resserrement afin d'assurer un contrôle et de préserver l'équilibre budgétaire à la fin de l'exercice 2023, pour 96,7 M\$, dont 1,0 M\$ provenant de la Direction générale.
- Subvention pour le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal, pour 1,5 M\$ (compensé par un revenu).
- Contributions et honoraires professionnels provenant des surplus réservés à l'urgence climatique, pour 1,2 M\$.

Charges de fonctionnement

Globalement, la Direction générale présente un déficit budgétaire de 0,8 M\$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,6 M\$ découlant de l'écart de taux par accréditation lors de la répartition des banques de congés de maladie.
- Écart défavorable de 0,4 M\$ attribuable aux dépenses financées par la subvention liée au Plan pour une économie verte 2030 ainsi que par la subvention liée au Plan d'action en matière de valorisation de langue française.

Autres familles de dépenses :

- Écart favorable de 1,1 M\$ résultant des mesures de contrôle mises en place, dont un montant de 0,4 M\$ était visé par le plan de resserrement à partir d'octobre 2023.
- Écart défavorable de 1,1 M\$ provenant de l'utilisation de surplus réservés à l'urgence climatique.

FINANCES

Leader de la fonction « finances » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique ainsi que des activités opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégie financière et fiscale aux unités administratives et aux instances de la Ville;
- conseille et appuie les unités administratives dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et de perception, ainsi que les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficacité;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 18 – Finances

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	38 324,8	40 353,3	41 074,8	41 829,6	754,8	41 723,5
Transport et communications	1 102,2	1 727,6	1 324,2	1 460,4	136,2	1 352,4
Services professionnels	1 564,3	1 550,3	2 034,5	1 841,4	(193,1)	2 150,9
Services techniques et autres	4 277,3	5 557,8	6 728,2	5 039,8	(1 688,4)	6 769,6
Location, entretien et réparation	51,8	61,9	47,1	90,1	43,0	57,6
Biens durables et non durables	130,5	123,9	93,9	231,2	137,3	97,2
Autres objets de dépenses	5 158,2	3 531,2	3 958,1	3 675,4	(282,7)	3 326,2
Total – Charges de fonctionnement	50 609,1	52 906,0	55 260,8	54 167,9	(1 092,9)	55 477,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Mise en place d'un plan de mobilisation et lancement d'une démarche stratégique au Service des finances afin d'établir les nouveaux enjeux et défis, de revoir les rôles et responsabilités et d'optimiser les activités et processus du service;

- Maintien d'une cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et d'une cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022;
- Lancement officiel du projet de remplacement du système de taxation, qui permettra d'optimiser les processus et d'améliorer le service à la population;
- Déploiement d'une nouvelle version de l'application GDF (gestion des factures) et mise en place d'un nouvel outil de reconnaissance des données permettant d'optimiser le délai de traitement des factures;
- Implantation de la solution de gestion des activités de la dette et de la trésorerie;
- Bonification du processus budgétaire permettant notamment d'en améliorer l'efficacité pour toutes les parties prenantes au processus;
- Introduction d'une première version du budget climat de la Ville de Montréal dans le document budgétaire de 2024;
- Collaboration aux travaux de revue des activités et programmes avec le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO).

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la hausse de 1,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique d'une part par des crédits reçus de 2,2 M\$ pour l'application des normes comptables en lien avec le passif environnemental et des virements budgétaires de 0,8 M\$, et d'autre part par le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023, qui représente une diminution au budget de 1,7 M\$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des finances présente un déficit budgétaire de 1,1 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 0,7 M\$, attribuable principalement aux économies dans les services courants des régimes de retraite et à la gestion des postes vacants.

Autres familles de dépenses :

- Écart défavorable de 1,8 M\$, attribuable principalement aux dépenses liées au passif environnemental, notamment les frais de caractérisation environnementale de plusieurs bâtiments et terrains municipaux.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle assure la coordination du cycle de planification stratégique de la Ville, incluant la mise en œuvre. Il met en place des mécanismes et des outils nécessaires à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à l'arrimage entre les processus décisionnels. Il assure la cohérence et la priorisation des actions, des projets et des programmes afin d'optimiser la gestion des ressources humaines et financières. Il met de l'avant des projets stratégiques assurant la capitalisation des apprentissages, l'innovation et l'amélioration continue de l'organisation, et permettant de répondre aux grands défis urbains.

Tableau 19 – Planification stratégique et performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 363,5	5 815,6	6 777,9	5 443,2	(1 334,7)	5 955,0
Transport et communications	54,8	62,3	38,6	103,6	65,0	64,6
Services professionnels	1 390,9	1 388,0	1 441,2	1 274,4	(166,8)	1 741,2
Services techniques et autres	115,7	114,4	49,9	2 698,5	2 648,6	1 522,3
Location, entretien et réparation	0,1	3,8	1,0	1,5	0,5	1,3
Biens durables et non durables	20,8	20,4	29,6	48,6	19,0	28,2
Contributions à des organismes	6 334,6	8 410,2	6 761,8	70,0	(6 691,8)	6 781,8
Total – Charges de fonctionnement	13 280,4	15 814,7	15 100,0	9 639,8	(5 460,2)	16 094,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Lancement du cycle annuel de planification stratégique par la détermination des chantiers et projets prioritaires des unités administratives qui sont alignés sur les priorités du plan Montréal 2030 (alignement stratégique);
- Lancement de la revue des activités : recensement de l'ensemble des services rendus aux citoyens et citoyennes et démarrage de six revues thématiques;
- Mise en place du projet Quartiers inclusifs et résilients dans trois milieux témoins pour favoriser l'équité territoriale;
- Coordination d'une cinquantaine de comités de gouvernance (Comité corporatif de gestion des projets d'envergure [CCGPE] et Comité de coordination des projets d'envergure [CCPE]) permettant d'effectuer le suivi des projets et programmes d'envergure et d'envergure majeure;
- Production et diffusion du portrait annuel de l'état des actifs municipaux et élaboration des encadrements en matière de gestion des actifs (politique, stratégie et mise à jour de la directive administrative);
- Exécution d'une cinquantaine de nouveaux mandats visant l'amélioration continue, l'innovation et le soutien à la performance organisationnelle;

- Formation de huit équipes de direction aux grands principes de l'amélioration continue (Ceinture jaune);
- Établissement de nouveaux partenariats avec la Chaire INFRA-S sur la valorisation sociale des infrastructures (Université du Québec à Montréal [UQAM]);
- Soutien au déploiement d'un pilote de l'outil corporatif de gestion de projets (OCGP) dans un arrondissement (Le Sud-Ouest);
- Montréal en commun : lancement du pôle nourricier de l'Aube (livraison de milliers de kilogrammes d'aliments frais à 3 hôpitaux et 3 centres de la petite enfance [CPE], plus de 480 bénéficiaires chaque semaine) et déploiement de LocoMotion dans 6 nouveaux quartier (total de 9);
- Planification et préparation d'une nouvelle expérimentation de véhicules autonomes à l'été 2024 et à l'été 2025;
- Publication de 15 nouveaux jeux de données ouvertes sur le site donnees.montreal.ca pour le bénéfice de la population montréalaise.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 6,5 M\$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au budget de subvention dans le cadre du Défi des villes intelligentes (compensé par un revenu) ainsi que par le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SPSPPO présente un déficit budgétaire de 5,5 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 1,3 M\$ dû aux éléments suivants :
 - Écart défavorable de 0,8 M\$, principalement lié aux postes financés par la subvention du Défi des villes intelligentes et compensé par un revenu;
 - Écart défavorable de 0,7 M\$, lié aux postes créés pour la revue des activités financés par le budget des autres familles de dépenses;
 - Écart favorable de 0,2 M\$, découlant des économies générées par les postes vacants qui n'ont pas été pourvus immédiatement.

Autres familles de dépenses :

- Écart défavorable de 4,2 M\$ dû aux éléments suivants :
 - Écart défavorable de 7,3 M\$, principalement dû aux dépenses financées par la subvention du Défi des villes intelligentes et, compensé par un revenu;
 - Écart favorable de 2,4 M\$, résultant des mesures de contrôle mises en place et dont un montant de 1,2 M\$ était visé par le plan de resserrement à partir d'octobre 2023;
 - Écart favorable de 0,7 M\$, principalement lié au financement des postes pour la revue des activités.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines (RH). Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'un personnel compétent et mobilisé, dans une perspective d'excellence sur le plan des services à la population.

Tableau 20 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	52 597,1	55 639,4	56 836,5	60 375,0	3 538,5	57 658,5
Transport et communications	938,1	899,3	943,7	1 158,8	215,1	1 020,4
Services professionnels	2 765,4	2 940,5	3 388,2	4 087,0	698,8	3 955,4
Services techniques et autres	798,1	828,9	1 211,8	1 269,0	57,2	1 282,7
Location, entretien et réparation	17,9	25,3	92,4	86,0	(6,4)	87,0
Biens durables et non durables	84,3	155,7	113,1	251,7	138,6	117,1
Autres objets de dépenses	(360,3)	0,1	10,0	-	(10,0)	(292,4)
Total – Charges de fonctionnement	56 840,6	60 489,2	62 595,7	67 227,5	4 631,8	63 828,7

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Révision du processus de gestion des plaintes et signalements : mise en place de la Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes (CAPP), transfert des plaintes à la Commission de la fonction publique de Montréal et actualisation de la Politique de respect de la personne;
- Déploiement de différentes mesures visant à accroître l'embauche et la promotion des personnes issues de groupes visés dans des postes de gestion;
- Lancement du programme de relève diversifiée dans les postes de direction afin d'obtenir une meilleure représentation de la population montréalaise;
- Signature de la convention collective des policières et policiers 2022-2026;
- Augmentation de l'embauche policière et bonification du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) en diversité policière;
- Déploiement d'un plan stratégique RH à la suite de l'analyse globale des résultats du sondage de mobilisation et des résultats de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH);
- Premier déploiement du programme Transfo-RH, incluant toutes les structures de la Ville ainsi que les données permettant la production de la première paie dans SIMON +.

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la baisse de 3,4 M\$ entre le budget original et le budget modifié est expliqué principalement par le Plan de resserrement présenté au Comité exécutif mis en place en octobre 2023 et au transfert budgétaire du programme d'assignation temporaire aux unités d'affaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines présente un excédent budgétaire de 4,6 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 3,5 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 1,5 M\$, dû principalement au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023;
 - Écart favorable de 1,0 M\$, découlant d'une réduction du programme d'assignation temporaire;
 - Écart favorable de 1,3 M\$, attribuable à l'écart dans les taux de charges sociales;
 - Écart défavorable de 0,3 M\$, dû à la création de postes temporaires principalement pour le traitement de la paie et la mise en place du nouveau système de paie.

Autres familles de dépenses :

- Écart favorable de 1,1 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,9 M\$, principalement attribuable à des économies réalisées sur les honoraires professionnels pour les tests d'évaluation psychométrique, l'évaluation des cadres, les services professionnels en actuariat-conseil (volet assurance collective) et le régime de retraite, en lien avec le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023;
 - Écart favorable de 0,2 M\$, attribuable à des économies réalisées grâce aux mesures de contrôle mises en place dans le cadre du plan de resserrement d'octobre 2023.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le BIG a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau ou la Société de transport de Montréal (STM).

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et aux autres instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Le Bureau exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité. L'article 68 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (LRQ a-33.2.1) confère au BIG une juridiction exclusive sur les contrats montréalais.

Tableau 21 – Bureau de l'inspecteur général

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 726,1	4 046,5	4 337,6	4 907,4	569,8	4 907,4
Transport et communications	41,9	74,1	66,6	108,0	41,4	134,5
Services professionnels	231,7	141,0	165,9	1 611,6	1 445,7	1 380,1
Services techniques et autres	92,2	109,9	94,5	207,0	112,5	217,0
Location, entretien et réparation	17,0	22,3	39,3	34,3	(5,0)	67,3
Biens durables et non durables	165,4	111,3	124,1	77,5	(46,6)	239,5
Total – Charges de fonctionnement	4 274,3	4 505,1	4 828,0	6 945,8	2 117,8	6 945,8

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Réception de plusieurs centaines de signalements, réalisation d'enquêtes ponctuelles et de longue haleine, surveillance de chantiers, dépôt de rapports de recommandations aux instances et réalisation de plusieurs interventions préventives;
- Publication de deux bulletins de prévention, et dépôt d'un rapport de mi-année ainsi que d'un rapport annuel auprès du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour rendre compte des interventions menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;
- Formation de tout le personnel de la Ville, des élu·es et des élus, des membres des conseils et des effectifs des sociétés paramunicipales. Un programme de formation est offert depuis l'automne 2017 dans le but d'accroître l'intégrité dans la gestion des contrats de la Ville, dont une nouvelle formation portant sur les devis dirigés dispensée en collaboration avec le Bureau du

contrôleur général de la Ville de Montréal. Plus de 3 255 personnes en ont bénéficié en 2023, au cours de 105 séances de formation offertes par le BIG;

- Restructuration des formations afin de bonifier l’offre de services et d’assurer leur conformité. La formation portant sur l’interprétation et les exigences contractuelles a été actualisée à l’aide d’études de cas plus récentes et tient compte des derniers développements légaux. Des capsules de formation ont été ajoutées afin d’accroître l’action du BIG auprès des fonctionnaires municipaux;
- Vigie et analyse des appels d’offres publiés et des contrats octroyés afin d’y déceler des indices de collusion ou des anomalies. Ces travaux ont mené à des enquêtes plus approfondies et à plusieurs interventions préventives. Le Bureau planifie la création d’un nouveau type d’intervention par l’intermédiaire d’un rapport préventif;
- Poursuite de l’ajustement du système informatique de gestion et d’analyse de preuve. Une équipe interne veille à l’implantation et aux ajustements nécessaires à l’optimisation du nouveau système. Le défi que représente l’intégration des données colligées de l’ancien système étant de taille, un poste spécialisé en technologies de l’information (TI) a été créé à cet effet;
- Attente d’une décision du tribunal visant l’exercice des pouvoirs du BIG. Une décision judiciaire confirmant les bonnes pratiques du Bureau de l’inspecteur général ayant été portée en appel en septembre, une nouvelle décision est pendante devant le tribunal.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Bureau de l’inspecteur général présente un excédent budgétaire de 2,1 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l’employeur :

- Écart favorable de 0,6 M\$, correspondant aux montants budgétés mais non dépensés pour pourvoir les postes devenus vacants en raison de départs à la retraite.

Services professionnels :

- Écart favorable de 1,4 M\$, correspondant aux montants budgétés, mais non dépensés pour des services professionnels.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme neutre et indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. Elle réalise également des missions d'audit dans son champ d'expertise.

La Commission mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance du personnel et de la population envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des avis, produit des recommandations et privilégie dans toutes ses interventions, une approche constructive et collaborative, tout en demeurant objective et neutre.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville. Depuis le 4 décembre 2023, la CFPM traite également les plaintes en matière de harcèlement et de discrimination et peut effectuer des démarches liées à la discrimination systémique.

Tableau 22 – Commission de la fonction publique de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	560,1	637,1	689,3	710,1	20,8	710,1
Transport et communications	56,8	19,6	25,9	51,0	25,1	44,2
Services professionnels	52,2	74,2	70,4	92,1	21,7	92,7
Services techniques et autres	24,7	26,8	24,5	37,0	12,5	33,9
Location, entretien et réparation	1,1	1,6	3,9	4,5	0,6	6,7
Biens durables et non durables	3,3	7,6	16,4	23,5	7,1	30,6
Total – Charges de fonctionnement	698,2	766,9	830,4	918,2	87,8	918,2

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ne présentent aucun écart significatif et ont été marqués par les éléments suivants :

- Traitement de 109 requêtes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre, incluant 47 plaintes reçues qui ont mené à une analyse. Sur les 36 plaintes recevables, 15 ont conduit à une enquête complète ou ont nécessité des vérifications sommaires, 13 autres seront complétées en 2024 et huit ont fait l'objet d'un désistement;
- Dépassement de la cible de 45 jours ouvrables pour le délai moyen de traitement des plaintes recevables, qui a été de 90 jours en 2023;
- Collaboration aux travaux pour la mise en place de la CAPP avec le Service des ressources humaines et le Bureau du contrôleur général;

- Réalisation des livrables nécessaires au transfert à la CFPM des plaintes en matière de harcèlement et de discrimination et des situations de discrimination systémique. Le transfert a été effectif le 4 décembre; le Service des ressources humaines a alors transféré à la CFPM 33 plaintes, dont 29 concernaient des situations alléguées de harcèlement psychologique et quatre des situations alléguées de discrimination. Entre le 4 et le 31 décembre 2023, 10 plaintes ont été faites auprès de la nouvelle CAPP;
- Réalisation (en cours) de deux missions d’audit :
 - Les communications dans le cadre du processus de dotation;
 - Les répercussions des pratiques d’accueil et d’intégration sur la rétention des nouveaux employés et des nouvelles employées;
- Ajout en mars 2023 d’une mission d’audit prioritaire à la demande de la présidence du comité exécutif, portant sur l’atteinte des cibles organisationnelles en matière d’embauche et de promotion à des postes de gestion de personnes issues de la diversité à la Ville de Montréal.

SECRÉTARIAT DE LIAISON DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en service le 1^{er} janvier 2009, à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec, en juin 2008, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération.

La mission du SLAM est de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Le SLAM assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées. En maintenant un délai minimal de traitement des requêtes, il offre un service à la clientèle de qualité qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

Tableau 23 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	87,2	89,8	63,5	258,4	194,9	258,4
Transport et communications	-	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	152,9
Services techniques et autres	-	0,8	1,9	14,9	13,0	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	4,0	4,0	4,0
Biens durables et non durables	-	-	-	347,3	347,3	347,3
Total – Charges de fonctionnement	87,2	90,6	65,4	790,2	724,8	790,2

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Traitement de 59 demandes en provenance des mairesses et maires des villes liées;
- Coordination de trois demandes de présentations sous forme de séances d'information :
 - Une séance d'information avec le Service de la gestion et de la planification des immeubles, le Service de l'environnement et les mairesses et maires des villes liées, portant sur les centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal;
 - Une séance d'information avec le Bureau du vérificateur général, afin d'échanger sur les grandes lignes de son rapport;

- Une séance d'information avec le Service des finances, où ont été présentés les résultats financiers 2022 de la Ville de Montréal.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Secrétariat de liaison présente un excédent budgétaire de 0,7 M\$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 0,2 M\$, découlant des économies générées par un poste vacant.

Autres familles de dépenses :

- Écart favorable de 0,5 M\$, attribuable à l'absence de dépenses, alors que le budget global du service est établi par règlement.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2023

Analyse des charges
par secteurs d'activités

Économie et rayonnement
de la métropole



ÉCONOMIE ET RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

Tableau 24 – Économie et rayonnement de la métropole

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Économie et rayonnement de la métropole						
Approvisionnement	27 860,6	31 694,0	33 974,2	35 065,3	1 091,1	34 133,1
Développement économique	122 237,5	85 535,6	114 060,1	88 042,0	(26 018,1)	116 885,7
Évaluation foncière	15 918,1	16 740,7	17 014,7	18 425,7	1 411,0	18 137,7
Stratégie immobilière	60 664,7	61 925,3	57 800,1	63 138,4	5 338,3	59 002,1
Total – Économie et rayonnement de la métropole	226 680,9	195 895,6	222 849,1	204 671,4	(18 177,7)	228 158,6

APPROVISIONNEMENT

Par l'expertise de son personnel, le Service de l'approvisionnement (SA) soutient les unités administratives quant à leurs besoins liés au matériel, aux services et aux activités. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 25 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	26 319,4	28 162,5	29 864,2	30 528,2	664,0	30 127,3
Transport et communications	200,7	221,3	252,7	251,0	(1,7)	280,0
Services professionnels	319,0	377,7	317,4	252,1	(65,3)	387,9
Services techniques et autres	1 385,1	2 347,8	3 263,2	3 305,6	42,4	2 945,9
Location, entretien et réparation	6,6	16,5	30,7	56,7	26,0	39,7
Biens durables et non durables	136,8	281,1	181,6	382,6	201,0	183,2
Autres objets de dépenses	(507,0)	287,1	64,4	289,1	224,7	169,1
Total – Charges de fonctionnement	27 860,6	31 694,0	33 974,2	35 065,3	1 091,1	34 133,1

Faits saillants

Les résultats du Service de l'approvisionnement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Retombées de la centralisation des achats

- Augmentation importante de 6 % (de 48 % à 54 % en date du 30 septembre) pour la consommation sur les ententes corporatives depuis l'année dernière;
- Application rigoureuse du *Règlement sur la gestion contractuelle* par les acheteurs de la Ville, menant à un taux de conformité global pour les achats de gré à gré de 96,52 % en 2022 (comparativement à 95,21 % en 2021);
- 43 services centraux et bureaux ainsi que 4 arrondissements desservis totalement par le SA.

Utilisation des achats comme levier pour le développement économique de la métropole

- De novembre 2022 à septembre 2023, octroi de 1,4 G\$ à des fournisseurs ayant un établissement commercial sur l'île de Montréal, notamment grâce à la mise en application de l'Énoncé d'achat local et responsable.

Accompagnement des unités administratives dans l'octroi de contrats

- Octroi de 67,5 M\$ à des entreprises d'économie sociale (EÉS) (39,9 M\$ en 2022);
- Octroi de 287,0 M\$ à des organismes à but non lucratif (OBNL) (206,4 M\$ en 2022);
- Octroi de 68,6 M\$ à des fournisseurs de la diversité (42,0 M\$ en 2022).

Regroupement des achats et mise en place d'ententes-cadres

- 1 425 ententes actives en 2023 (valeur de 2,67 G\$), dont 617 issues d'appels d'offres de la Ville;
- Réalisation d'économies de 75,8 M\$ grâce à ces ententes, dont 26,17 M\$ grâce aux ententes corporatives.

Établissement de grands constats au sujet de la chaîne d'approvisionnement de la Ville

- Avec la poussée de l'inflation qu'ont connue certains marchés et l'impossibilité pour les fournisseurs de s'engager au chapitre des prix (indexation sur la période du contrat), la Ville fait face à une hausse exponentielle des prix et des risques de résiliation de contrats, qui affecterait ses relations avec les fournisseurs.
- La complexification des processus d'achat de gré à gré causée par l'introduction des exigences de la loi 96 sur la francisation a des répercussions majeures sur les délais de traitement des achats et sur les délais de réponse des fournisseurs.
- La difficulté à faire appliquer certaines pratiques d'approvisionnement énoncées dans le modèle d'affaires et le cadre légal (planification stratégique des besoins, application des clauses en lien avec les devis de performance et la reconnaissance des produits et services équivalents) engendre des risques de non-conformité dans les contrats de la Ville.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 0,9 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'approvisionnement présente un surplus budgétaire de 1,1 M\$

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,4 M\$, attribuable au temps supplémentaire pour le soutien des opérations du Service du matériel roulant et des ateliers.
- Écart favorable de 1,1 M\$, principalement dû à des postes vacants dont le comblement a été repoussé en raison du plan de resserrement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service du développement économique (SDE) vise à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tableau 26 – Développement économique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	10 496,8	10 285,1	10 758,8	10 176,0	(582,8)	11 075,4
Transport et communications	718,6	879,7	549,5	935,5	386,0	891,5
Services professionnels	5 287,7	4 019,6	3 585,8	3 588,5	2,7	4 236,8
Services techniques et autres	804,3	633,9	929,9	670,2	(259,7)	1 053,6
Location, entretien et réparation	0,1	28,4	35,0	64,6	29,6	39,0
Biens durables et non durables	17,1	488,0	348,6	129,1	(219,5)	361,7
Contributions à des organismes	104 912,9	69 200,9	97 852,5	72 473,1	(25 379,4)	99 222,7
Autres objets de dépenses	-	-	-	5,0	5,0	5,0
Total – Charges de fonctionnement	122 237,5	85 535,6	114 060,1	88 042,0	(26 018,1)	116 885,7

Faits saillants

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux pour le lancement de la Stratégie centre-ville 2030, d'importants efforts dirigés vers l'est de Montréal, le début des actions de la cellule facilitatrice immobilière et la signature de la Planification économique conjointe (PEC) 2022-2025. Cette année a aussi été marquée par le respect des engagements de la Ville envers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour le rayonnement international et par la réalisation de missions économiques internationales dans le cadre de la PEC.

Les principales réalisations du SDE sont les suivantes :

- Innovation et soutien aux petites et moyennes entreprises par l'appui d'événements locaux et de secteurs cibles, l'octroi de 8,0 M\$ par l'intermédiaire du Réseau PME MTL, et l'établissement de plus de 9 000 points de contact avec les commerçantes et commerçants ainsi qu'avec les entrepreneuses et entrepreneurs montréalais par le biais d'Affaires Montréal;
- Développement des territoires grâce à l'adoption de la planification de l'est de Montréal, qui met l'accent sur le potentiel de développement du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), au lancement du « canal de Lachine 4.0 », à la mise en œuvre des travaux de la cellule facilitatrice – qui assure le suivi de 90 projets immobiliers stratégiques – et à l'intégration de ces travaux au Chantier Montréal abordable, à la proposition d'une première feuille de route en économie circulaire, et à une importante implication dans les projets stratégiques de plusieurs unités de la Ville, principalement les projets de développement urbain et ceux liés aux grands parcs;
- Déploiement de nouveaux programmes dont Commerce-Montréal (soutien aux commerces), création d'une subvention forfaitaire pour les commerces des secteurs affectés par les travaux

majeurs, lancement d'un guide d'occupation temporaire ou transitoire des locaux commerciaux vacants, et élaboration d'un projet de Politique de la vie nocturne montréalaise pour les activités économiques et culturelles, qui fera l'objet d'une consultation publique au premier trimestre de 2024;

- Soutien du centre-ville par la poursuite des plans de relance, l'élaboration d'une stratégie et la mise en œuvre d'actions concrètes visant la résilience à long terme du centre-ville, l'arrimage avec l'ensemble des parties prenantes privées et publiques ainsi que la mobilisation de l'écosystème autour de la stratégie;
- Rayonnement économique et intelligence d'affaires par la coordination, le financement et le soutien de huit événements internationaux à Montréal et de six missions commerciales, élaboration de projets d'informatique décisionnelle pour renforcer la prise de décision (évaluation des actions du SDE, analyse de données commerciales, tableaux de bord sur le centre-ville, etc.), et lancement de la Trousse qualité Design Montréal, un répertoire d'outils d'aide à la décision qui visent à accroître la qualité des projets urbains montréalais.

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 28,8 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments détaillés ci-dessous.

- Variation favorable de 49,2 M\$ liée aux budgets octroyés dans le cadre des ententes relatives au Fonds régions et ruralité, au développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ]), aux appels de projets pour les ateliers d'artistes (MCC) ainsi qu'à la réhabilitation des terrains (MEIE et ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs [MELCC]).
- Variation favorable de 1,4 M\$ liée au budget octroyé dans le cadre de deux ententes du MEIE pour la mise en œuvre de projets visant le centre-ville de Montréal.
- Variation favorable de 5,9 M\$ liée à l'entente-cadre Réflexe Montréal, conformément aux dispositions de l'entente de 150,0 M\$ conclue avec le MEIE pour 2018-2022; et écart défavorable de 15,3 M\$ lié à la même entente-cadre, conformément aux dispositions de l'entente de 150,0 M\$ conclue avec le MEIE pour 2022-2025.
- Écart défavorable de 0,2 M\$ lié aux budgets octroyés pour un projet d'innovation par le design pour une mobilité durable (entente MAMH pour le site Technopôle Angus, ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la valorisation de la langue française).
- Diminution de 7,0 M\$ liée à des transferts budgétaires aux autres unités administratives.
- Diminution de 5,2 M\$ liée au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du développement économique présente un écart budgétaire défavorable de 26,0 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par les éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,6 M\$, dû au réaménagement des autres familles de dépenses en fonction de besoins additionnels pour la gestion des différents programmes de subvention financés par diverses ententes.

Transport et communications :

- Écart favorable de 0,4 M\$, lié au plan de resserrement 2023.

Contributions à des organismes :

- Écart défavorable de 25,3 M\$, qui s'explique par des dépenses liées aux principales ententes :
 - Variation défavorable de 49,5 M\$ due à des dépenses non présentées au budget original (Réhabilitation des terrains contaminés, pour 29,9 M\$; Fonds ruralité et régions, pour 10,1 M\$; entente MCC pour les projets d'ateliers d'artistes, pour 8,4 M\$; et entente MEIE pour la relance du centre-ville, pour 1,1 M\$);
 - Variation favorable de 12,3 M\$ liée à l'entente Réflexe Montréal 2022-2025 (MEIE);
 - Variation favorable de 6,8 M\$ liée à des transferts vers d'autres unités administratives pour assurer la continuité des opérations;
 - Variation favorable de 2,7 M\$ liée au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023;
 - Variation favorable de 1,9 M\$ liée au programme PR@M-Industrie et au Plan commerce.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Tableau 27 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	15 248,4	16 159,7	16 472,2	17 674,4	1 202,2	17 489,3
Transport et communications	218,5	157,0	171,6	246,9	75,3	218,2
Services professionnels	9,8	6,6	12,9	19,2	6,3	24,4
Services techniques et autres	359,8	327,2	288,4	350,1	61,7	322,2
Location, entretien et réparation	32,0	20,3	21,7	31,3	9,6	29,8
Biens durables et non durables	49,6	69,3	47,1	103,8	56,7	53,8
Autres objets de dépenses	-	0,6	0,8	-	(0,8)	-
Total – Charges de fonctionnement	15 918,1	16 740,7	17 014,7	18 425,7	1 411,0	18 137,7

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Réception et traitement des demandes de révision du rôle 2023 :
 - 6 065 demandes de révision reçues;
 - Pour la première fois, possibilité de déposer une demande de révision en ligne (45 % des demandeurs se sont prévalus de ce service);
- Ajout de 5,4 G\$ de nouvelle valeur aux rôles courants à la suite du traitement des permis de construction et de rénovation;
- Développement et mise en production de fonctionnalités permettant l'inspection des copropriétés en ligne, sans déplacement et sans impact environnemental;
- Travaux d'implantation d'un nouveau système d'évaluation-taxation.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 0,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié provient du plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'évaluation foncière présente un excédent budgétaire de 1,4 M\$ par rapport au budget original, qui s'explique principalement par les éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur

- Écart favorable de 1,2 M\$ principalement dû à la gestion des postes vacants.

STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) élabore, recommande et réalise des stratégies immobilières intégrées ainsi que des transactions immobilières, dans un contexte d'optimisation des investissements, pour l'ensemble du territoire de la ville de Montréal.

Le SSI offre à l'ensemble des unités de la Ville une plus grande agilité pour déployer des stratégies immobilières intégrées, afin de saisir toutes les occasions du marché et de réaliser des transactions.

Tableau 28 – Stratégie immobilière

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	9 599,2	8 124,7	7 631,4	9 161,1	1 529,7	8 623,5
Transport et communications	10,2	37,0	55,1	104,7	49,6	72,7
Services professionnels	97,8	105,9	56,7	316,9	260,2	92,8
Services techniques et autres	180,6	73,6	183,9	134,8	(49,1)	190,8
Location, entretien et réparation	49 681,6	47 247,0	49 658,6	53 318,5	3 659,9	49 965,6
Biens durables et non durables	802,1	5,2	13,4	102,4	89,0	56,7
Frais de financement	-	-	201,0	-	(201,0)	-
Contributions à des organismes	-	6 331,9	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	293,2	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	60 664,7	61 925,3	57 800,1	63 138,4	5 338,3	59 002,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Analyse des sites potentiels, réalisation de transactions immobilières et gestion du droit de préemption pour faciliter le développement de projets de logements sociaux et abordables

- 4 acquisitions de terrains vacants pour 5,4 M\$: angle Sherbrooke Est et Du Quesne; angle Marcel-Laurin et Saint-Louis; angle Notre-Dame Est et Meese; angle Coursol et Canning;
- 10 acquisitions (7 maisons de chambres, 2 conciergeries et 1 immeuble commercial) par le droit de préemption pour 21,4 M\$: 1743, Bourbonnière; 804, Irène; 7085, Louis-Hémon; 1451, Sicard; 2661, Centre; 2025, Wellington; 7120, D'Iberville; 2250, Plessis; 1050, Gordon;
- 4 ventes de terrains à divers organismes pour 7,5 M\$: angle Thérèse-Lavoie-Roux et McEachran à la Coopérative de solidarité Le Suroît; angle Barré et Versailles à Place Griffintown-SOCAM; angle Mont-Royal et Augustin-Frigon aux Habitations communautaires Loggia; et un autre terrain à Maison Transit 24.

Acquisitions à des fins de création de grands parcs et de protection des milieux naturels

- 3 acquisitions : arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (parc du Cap-Saint-Jacques), arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (falaise Saint-Jacques) et ville de Beaconsfield (grand parc de l'Ouest).

Acquisitions pour la réalisation de la future cour de services de l'arrondissement Le Sud-Ouest

- 1 acquisition : rue Saint-Patrick.

Droit de préemption

- Assujettissement : 155 analyses;
- Avis d'intention d'aliéner : 22 dossiers.

Projets stratégiques

- Îlot Voyageur Sud : analyse de rentabilité financière;
- Namur-Hippodrome : appel de candidatures pour la vente d'un terrain à des fins de logements abordables à Espace La Traversée, et mise sur pied du groupe de travail GALOPH composé de 14 partenaires des milieux des affaires, communautaires, de l'immobilier résidentiel et du financement privé et institutionnel, afin d'accélérer le développement du site.

Locations

- Gestion de plus de 450 baux (locaux et terrains);
- Conclusion de plus de 155 baux pour les besoins de la Ville, des arrondissements et des partenaires externes :
 - À titre de locataire (centres communautaires, espaces culturels, bureaux, postes de quartier [PDQ], etc.);
 - À titre de locateur (Marché Bonsecours, Technoparc, centre interculturel Strathearn, etc.);
- Occupation transitoire des immeubles de la Ville (Îlot Voyageur Sud, Cité-des-Hospitalières) : 28 baux.

Analyses immobilières

- Analyses immobilières pour le développement des grands secteurs de planification : Écoquartier Louvain-Est, Namur-Hippodrome, secteur industriel de la Pointe-de-l'Île et de l'Assomption-Sud–Longue-Pointe, secteur Langelier, parc-nature de l'Est, grand parc de l'Ouest et corridors verts, Technoparc Montréal, etc.;
- Analyse des besoins immobiliers des projets d'écoles et cession d'immeubles aux centres de services scolaires;
- Analyse du dépôt du projet de loi 22 modifiant la *Loi sur l'expropriation*.

Mesures visant à assurer la solidarité, l'équité et l'inclusion

- Recherche de sites d'hébergement d'urgence et de sites permanents pour des projets d'aide aux personnes en situation d'itinérance;
- Prolongation de l'emphytéose à la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé.

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la baisse de 4,1 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par le Plan de resserrement présenté au Comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Le SSI présente un surplus budgétaire de 5,3 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 1,5 M\$ attribuable aux économies générées par la gestion des postes vacants.

Autres familles de dépenses :

- Écart favorable de 3,8 M\$ attribuable principalement au reclassement de dépenses de loyer comptabilisées selon la norme comptable Transfert de droit et à des dépenses de loyer moins élevées que prévu.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges
par secteurs d'activités

Qualité de vie



QUALITÉ DE VIE

Tableau 29 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Qualité de vie						
Culture	61 962,7	63 653,7	67 731,6	69 373,3	1 641,7	61 621,8
Diversité et inclusion sociale	34 648,9	42 962,8	47 563,5	38 316,2	(9 247,3)	50 613,5
Environnement	148 820,6	172 816,1	206 501,1	189 644,9	(16 856,2)	195 647,4
Espace pour la vie	69 444,6	81 227,9	82 694,2	85 711,1	3 016,9	81 068,1
Habitation	145 850,5	118 358,9	161 160,0	177 732,3	16 572,3	245 321,5
Total – Qualité de vie	460 727,3	479 019,4	565 650,4	560 777,8	(4 872,6)	634 272,3

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, et d'enrichir l'expérience culturelle de la population dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

De manière plus précise, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le réseau des bibliothèques et le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- la médiation culturelle, l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements et les festivals culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle, ainsi que les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels;
- le loisir, la pratique artistique amateur, le patrimoine immatériel et mémoriel et les musées.

Tableau 30 – Culture

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	16 453,3	17 813,5	18 800,3	18 865,0	64,7	18 601,9
Transport et communications	139,3	334,3	235,5	347,5	112,0	316,9
Services professionnels	3 986,0	3 777,0	4 213,5	3 980,1	(233,4)	3 803,4
Services techniques et autres	2 941,0	3 460,8	4 534,8	3 270,6	(1 264,2)	4 090,6
Location, entretien et réparation	72,7	169,7	225,5	371,4	145,9	336,1
Biens durables et non durables	9 492,8	8 105,3	8 125,5	8 029,1	(96,4)	8 161,3
Contributions à des organismes	28 877,6	29 922,4	31 596,6	34 509,6	2 913,0	32 236,5
Autres objets de dépenses	-	70,7	(0,1)	-	0,1	(5 924,9)
Total – Charges de fonctionnement	61 962,7	63 653,7	67 731,6	69 373,3	1 641,7	61 621,8

Faits saillants

La vision Montréal 2030 a continué d'orienter les projets et les décisions du service. Le contexte socioéconomique difficile, conjugué aux enjeux de main-d'œuvre et au choc de la pandémie, ont eu des répercussions majeures sur le milieu culturel. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, fera d'ailleurs écho à ces nouvelles réalités.

Des équipements culturels de proximité, pour la vitalité des quartiers

- Ouverture du MEM – Centre des mémoires montréalaises et des bibliothèques Maisonneuve (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) et L'Octogone (LaSalle).
- Poursuite des avancées de plusieurs autres projets de bibliothèques : lancement du concours d'architecture de la bibliothèque Saint-Charles (Le Sud-Ouest), fin des travaux pour le système

d'identification par radiofréquence (RFID) à celle de L'Île-des-Sœurs (Verdun), plans et début des travaux RFID à Marie-Uguay (Le Sud-Ouest), lancement d'appel d'offres en construction pour la bibliothèque Interculturelle (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce).

- Poursuite de trois projets mixtes (bibliothèque et espace culturel) : travaux au centre culturel et communautaire Sanaaq (Ville-Marie), réalisation des plans et devis de Cœur-Nomade (Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville), début des plans et devis d'Espace-Rivière (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles).
- Lancement du projet de mise à niveau de la maison de la culture Ahuntsic, avec la réalisation du programme fonctionnel et technique.
- Installation de sept œuvres d'art, réalisation de sept murales et amorce de la restauration d'une œuvre.
- Réalisation du dossier d'approbation de projet des Coulisses du Quartier des spectacles.

Actualisation du soutien au milieu culturel et développement de stratégies

- Refonte du financement des grands festivals par l'intermédiaire du nouveau Fonds des festivals et événements majeurs, doté d'un budget de 6,0 M\$ et regroupant 22 projets.
- Refonte du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels, qui a permis de financer 90 organismes, dont 22 nouveaux, avec un budget de 1,8 M\$.
- Offre de cliniques d'accompagnement pour favoriser l'accès aux programmes de soutien et inclusion de nouveaux organismes pour une meilleure représentativité territoriale.
- Élaboration de la Politique de la vie nocturne, avec le Service du développement économique.
- En concertation avec le milieu, avancement de la stratégie en loisir culturel, avec une dizaine de pistes d'actions prioritaires.

Des interventions culturelles riches et sensibles qui contribuent à la qualité de vie de la population

- Valorisation de la langue française : lancement du nouveau Fonds de programmation francophone mutualisé d'un budget de 240 000 \$, tenue de 11 représentations dans les parcs du projet théâtral *Fausse balle*, offre de plus d'un millier d'activités de valorisation de la langue et de francisation en bibliothèque, et présentation de la deuxième édition du MC Challenge dans les maisons de la culture.
- Transition écologique : lancement de la deuxième édition de l'appel de projets *Montréal culturelle, verte et résiliente*, offre de 30 activités en bibliothèque, intégration de critères en écoresponsabilité dans les programmes de financement des festivals et événements, obligation pour les promoteurs de festivals et d'événements d'établir un indice d'écoresponsabilité.
- Diversité et inclusion : présentation par le MEM de l'exposition *Lieux de mémoire du Quartier chinois* et de l'exposition itinérante, rencontres d'auteurs en bibliothèque sur le thème de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et présentation de l'exposition *AfroMusée*, intégration de critères d'évaluation en EDI dans les programmes de financement de festivals et d'événements, déploiement du plan d'action en analyse différenciée selon les sexes et

intersectionnelle (ADS+) du Service de la culture, tenue du projet Commissaires en résidence dans les maisons de la culture.

- Réconciliation avec les peuples autochtones : présentation dans les maisons de la culture de 12 arrondissements de projets d'artistes autochtones, collaboration avec trois organismes pour la création d'œuvres d'art public par des personnes autochtones, offre en bibliothèque d'une trentaine d'activités.

Principales variations

Budget modifié

Le Service de la culture a enregistré une diminution de 7,7 M\$ de son budget de fonctionnement. Cette variation est principalement attribuable au plan de resserrement, qui a mené à une réduction des dépenses de 8,8 M\$, ainsi qu'à des budgets additionnels de 1,1 M\$ en contributions financières pour des aides ponctuelles à divers organismes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la culture présente un excédent budgétaire de 1,6 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 1,3 M\$, principalement pour des dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Contributions à des organismes :

- Écart favorable de 2,9 M\$, qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 1,9 M\$ dû au plan de resserrement des dépenses;
 - Écart favorable de 1,3 M\$ attribuable à des dépenses reportées, prévues dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
 - Écart favorable de 0,8 M\$ lié à un virement budgétaire vers l'objet des services techniques pour le financement de l'œuvre d'art *Mastodo*;
 - Écart favorable de 0,5 M\$ lié à un virement budgétaire vers l'Arrondissement de Ville-Marie pour la prise en charge du projet d'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde;
 - Écart défavorable de 1,2 M\$ lié à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges;
 - Écart défavorable de 0,4 M\$ lié à un programme de subvention pour la sonorisation des salles de spectacle alternatives.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Dans un monde où l'accès à la ville est inégal, certaines Montréalaises et certains Montréalais peuvent vivre de l'exclusion. Face à cette situation, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale travaille de concert avec ses partenaires pour que chaque personne ait sa place à Montréal, quels que soient son statut, son identité, son origine et ses capacités.

Tableau 31 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	7 020,6	7 928,5	9 110,5	7 240,2	(1 870,3)	8 185,3
Transport et communications	79,1	62,9	359,5	44,9	(314,6)	371,4
Services professionnels	2 321,5	4 285,4	6 457,8	3 040,0	(3 417,8)	7 741,3
Services techniques et autres	535,5	449,4	1 150,8	9 485,5	8 334,7	2 017,1
Location, entretien et réparation	-	35,7	161,4	13,0	(148,4)	173,7
Biens durables et non durables	45,0	62,6	84,3	47,7	(36,6)	90,9
Contributions à des organismes	24 295,8	30 138,3	30 243,3	18 444,9	(11 798,4)	32 033,8
Autres objets de dépenses	351,4	-	(4,1)	-	4,1	-
Total – Charges de fonctionnement	34 648,9	42 962,8	47 563,5	38 316,2	(9 247,3)	50 613,5

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Renforcer le virage de l'inclusion

- Indice d'équité des milieux de vie : publication sur le site des données ouvertes et formation de 11 services municipaux;
- Pour une ville ADS+ : projet pilote dans 5 unités administratives, accompagnement de 10 initiatives, traitement de 125 demandes de soutien ponctuel, formation de 530 membres du personnel et production d'une capsule d'information qui a suscité 1 250 visionnements;
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion :
 - Bonification de 1,8 M\$, pour un total de 11,8 M\$ dans le cadre d'une nouvelle entente;
 - Plan d'action gouvernemental : dépôt du mémoire de la Ville comprenant 10 recommandations structurantes;
- Tenue du deuxième Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée et dévoilement du modèle montréalais en sécurité urbaine.

Lutter contre les discriminations

- Lancement d'une campagne publique contre le harcèlement de rue, en partenariat avec la STM et le SPVM;

- Implantation des recommandations du Chantier en accessibilité universelle notamment par le renforcement des capacités du personnel : 0,2 M\$ pour 12 projets et accompagnement de 15 unités administratives.

Développer une intelligence d'affaires sociale

- Diffusion de la plateforme regroupant les données du recensement, pour permettre une compréhension fine de la population et de ses besoins;
- Collecte de données sur les personnes immigrantes avec un regard intersectionnel (ADS+), à l'aide du Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, et mise sur pied de groupes de discussion;
- Planification de l'immigration au Québec 2024-2027 : dépôt du mémoire de la Ville dans le cadre de la consultation publique du gouvernement provincial.

Réduire les inégalités

- Déploiement dans quatre arrondissements de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale, disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine : plus de 28 000 interventions en réponse à des situations de vulnérabilité, de conflit ou de détresse dans les espaces publics;
- Mise en place de trois nouvelles initiatives pour améliorer le sentiment de sécurité et renforcer les actions de prévention de la violence :
 - 3,0 M\$ pour 52 projets dans le cadre de l'initiative Par et pour les jeunes;
 - 42,9 M\$ sur trois ans en sécurité urbaine, dont le nouveau programme Prévention Montréal;
 - 0,8 M\$ sur deux ans pour la ligne RENFORT, qui vise à accompagner et à diriger vers les bonnes ressources les familles et les jeunes préoccupés par la violence armée;
- Octroi de 15,5 M\$ sur 30 mois à 53 projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et à renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale, dont 0,8 M\$ pour un nouveau réseau de navettes vers les lieux de répit.

Accélérer l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

- Plan de déploiement de la Station nouveau départ, un espace intergouvernemental de services pour les personnes immigrantes accessible à partir de 2024;
- Émission de 1 000 cartes d'attestation d'identité pour un accès aux services municipaux sans peur au bureau Accès Montréal (BAM) de Ville-Marie;
- Diffusion de la saison 2 du balado *Biais d'entrée*, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail (cible de 15 000 visionnements).

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 12,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié provient des éléments détaillés ci-dessous.

- Subventions de 17,5 M\$ principalement liées aux ententes avec le MIFI, le MAMH et le MESS ainsi qu'aux ententes avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour bâtir des communautés plus sécuritaires.
- Transfert budgétaire de 3,6 M\$ en provenance des surplus affectés et des contingences pour les projets Par et pour les jeunes et la ligne RENFORT.
- Diminution de 6,5 M\$ principalement liée aux transferts budgétaires aux arrondissements dans le cadre du projet Prévention Montréal.
- Diminution de 2,3 M\$ attribuable au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale présente un déficit budgétaire de 9,2 M\$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 1,9 M\$ qui s'explique par les postes financés par les subventions du MIFI et du MSP, ainsi que par des postes temporaires financés par les autres familles de dépenses.

Services professionnels :

- Écart défavorable de 3,4 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,8 M\$ attribuable aux virements budgétaires aux arrondissements dans le cadre de Prévention Montréal;
 - Écart favorable de 0,6 M\$ résultant des mesures de contrôle mises en place dans le cadre du plan de resserrement à partir d'octobre 2023;
 - Écart favorable de 0,4 M\$ découlant principalement d'économies réalisées pour financer le déficit de rémunération;
 - Écart défavorable de 5,2 M\$ lié à du soutien financier financé principalement par les subventions du MSP, du MIFI et du MESS.

Services techniques :

- Écart favorable de 8,3 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 6,8 M\$ attribuable aux dépenses en lien avec l'ÉMMIS;

- Écart favorable de 1,7 M\$ résultant des mesures de contrôle mises en place dans le cadre du plan de resserrement à partir d'octobre 2023;
- Écart favorable de 0,4 M\$ découlant principalement d'économies réalisées pour financer le déficit de rémunération;
- Écart défavorable de 0,4 M\$ pour la ligne RENFORT, financé par un virement en provenance des surplus affectés.

Contributions à des organismes :

- Écart défavorable de 11,8 M\$ attribuable aux dépenses financées principalement par la subvention du MESS.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal, en la sensibilisant aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire, et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et des autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Tableau 32 – Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	22 848,2	24 646,7	25 071,3	26 267,5	1 196,2	26 009,2
Transport et communications	423,3	324,2	333,0	1 524,9	1 191,9	408,3
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	955,0	374,9	685,1
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	161 401,8	(7 744,1)	170 953,1
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	2 006,2	580,8	1 960,5
Biens durables et non durables	7 200,2	6 910,5	4 354,4	3 762,8	(591,6)	3 449,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	171,8	125,9	74,7
Autres objets de dépenses	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(6 445,1)	(11 990,2)	(7 893,3)
Total – Charges de fonctionnement	148 820,6	172 816,1	206 501,1	189 644,9	(16 856,2)	195 647,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Entrée en vigueur du *Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires* et du *Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique*;
- Élaboration d'un plan d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire à partir des recommandations issues de la consultation publique;
- Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements ou plus (plus 51 % de ces immeubles desservis incluant des écoles, cégeps et ICI). Le taux de desserte de la population montréalaise dépasse 81 %;
- Gestion des matières recyclables : négociation des ententes entre les organismes de gestion désignés (Éco Entreprises Québec et l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons) pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025);
- Amélioration de la performance du centre de tri des matières recyclables de Lachine;

- Poursuite de la construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques : centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est;
- Participation à la démarche de revue des activités encadrées par le SPSPPO afin de déterminer les possibilités d'optimisation et de réduction des coûts principalement au chapitre de la collecte des matières résiduelles;
- Mise en service de l'usine de traitement des lixiviats au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) (opération en régie sans ajout de postes);
- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, grâce à la réalisation des actions suivantes à la fin juillet 2023 :
 - Délivrance de 100 permis et autorisations pour différents travaux et activités, établissement de 26 condamnations pour infractions et traitement de 489 plaintes;
 - Réalisation des actions prévues visant l'amélioration de la qualité de l'air : financement et collaboration à la publication, par la Direction régionale de santé publique, du document de vulgarisation relatif à l'impact de la qualité de l'air sur la population; et opération pour une première année de la station « nomade » de surveillance de la qualité de l'air, située présentement aux Jardins collectifs Montréal-Est;
 - Inspection des aliments : réalisation d'inspections, dépôt de poursuites judiciaires et imposition d'amendes, qui ont toutes retrouvé le niveau prépandémique. Le nombre de plaintes traitées a cependant augmenté. L'application du règlement sur les trappes à graisse et du règlement sur le bannissement de certains articles à usage unique a été prise en charge.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 6,0 M\$ entre le budget original et le budget modifié provient principalement des éléments détaillés ci-dessous.

- Augmentation de 11,2 M\$ pour soutenir la hausse des coûts du tri des matières recyclables;
- Augmentation de 0,9 M\$ relative aux contrats d'élimination des matières résiduelles (quantités éliminées, prix des contrats renouvelés plus élevés que prévu);
- Diminution de 4,7 M\$ liée au plan de resserrement;
- Diminution de 1,3 M\$ due aux virements budgétaires effectués vers les arrondissements pour le financement d'activités de sensibilisation liées au déploiement de la collecte des résidus organiques et à l'espacement des collectes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'environnement présente un déficit budgétaire de 16,9 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération :

- Écart favorable de 1,2 M\$ lié aux postes vacants, aux ajustements salariaux et au plan de resserrement.

Transport et communications :

- Écart favorable de 1,2 M\$: virements budgétaires vers les arrondissements pour financer les actions de sensibilisation requises pour la poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus et l'espace des collectes d'ordures ménagères.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 12,5 M\$ lié aux activités de tri des matières recyclables et à l'évolution défavorable du marché de la vente des matières triées (prix moyen de 58 \$/t en 2023, pour une prévision à 102,5 \$/t lors de la constitution du budget à l'été 2022);
- Écart favorable de 3,3 M\$ attribuable à la participation moins importante qu'anticipé de la population et des ICI aux collectes de matières organiques, et au coût plus avantageux de l'élimination comparativement au coût du traitement des matières organiques;
- Écart favorable de 2,1 M\$ pour les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (budget de contingence non utilisé);
- Écart défavorable de 2,5 M\$ engendré par la hausse du taux de redevance à l'élimination des matières résiduelles;
- Écart favorable de 0,8 M\$ lié au plan de resserrement et de 0,7 M\$ lié aux opérations du CESM et du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) (période de rodage, report de projets, coûts moins élevés).

Location, entretien et réparation, biens durables et non durables :

- Écart défavorable de 2,8 M\$ généré par l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles (implantation et remplacement), initialement prévu au budget d'investissement de 2023;
- Écart favorable de 2,1 M\$ lié au passif environnemental de Pointe-Saint-Charles (rodage de l'usine) et du CESM (report de travaux);
- Écart favorable de 0,5 M\$ attribuable au plan de resserrement.

Autres objets de dépenses :

- Écart défavorable de 5,6 M\$ attribuable à l'application de la norme comptable SP 3280 liées à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations⁴;
- Écart défavorable de 3,4 M\$ attribuable à la baisse des coûts d'opération 2023 en ce qui concerne le passif environnemental du CESM (report de travaux) et du PEPSC (période de rodage);
- Écart défavorable de 2,9 M\$ essentiellement lié à la révision annuelle des provisions pour le passif environnemental.

⁴ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

ESPACE POUR LA VIE

Espace pour la vie est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Sa mission consiste à accompagner la population pour vivre en harmonie avec la nature. Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Biodôme, la Biosphère, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium se positionnent ensemble comme catalyseurs de changement en faveur de la préservation de la biodiversité, de la protection de l'environnement et d'une transition écologique plus juste et inclusive.

Tableau 33 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement
(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	33 231,1	39 160,8	40 969,0	41 077,7	108,7	41 321,2
Transport et communications	1 459,1	2 065,2	2 019,0	1 777,3	(241,7)	2 225,8
Services professionnels	3 293,2	3 409,3	2 188,0	4 342,1	2 154,1	2 683,7
Services techniques et autres	9 828,1	12 201,7	12 830,6	12 805,5	(25,1)	14 040,7
Location, entretien et réparation	238,1	241,8	261,3	221,7	(39,6)	270,4
Biens durables et non durables	4 085,9	5 706,7	5 365,8	5 544,9	179,1	5 778,6
Frais de financement	6 530,7	6 610,0	6 471,5	7 082,1	610,6	7 082,1
Remboursement de la dette à long terme	10 435,9	11 358,1	11 895,6	12 236,8	341,2	12 236,8
Contributions à des organismes	457,0	517,0	621,8	623,0	1,2	622,2
Autres objets de dépenses	(114,5)	(42,7)	71,6	-	(71,6)	(5 193,4)
Total – Charges de fonctionnement	69 444,6	81 227,9	82 694,2	85 711,1	3 016,9	81 068,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Un record de 2,7 millions de visites, pour des revenus de 39,0 M\$;
- Une accessibilité accrue (tarif métropolitain, succès du Passeport Espace pour la vie, gratuité des camps de jour pour 200 jeunes de milieux défavorisés);
- Une programmation créative et signifiante (*Riopelle – Un oiseau en liberté*, *The Dark Side of the Moon*, Un jardin à croquer, la 4^e Nuit des chercheuses et des chercheurs);
- Des événements gratuits en collaboration avec des partenaires (les Célébrations de l'entomophilie, Eurêka!, la Fête des semences, l'Astrofest);
- Des programmes d'engagement citoyen (La nature près de chez vous, projet Aldébaran, Mon jardin Espace pour la vie, Jardins-jeunes, Mission monarque, les Sentinelles du Nunavik);
- Des initiatives numériques pour diversifier les publics (balado *nobELLES*, websérie *Potagers du monde*);
- Les activités d'un important pôle de recherche et de conservation (espèces en péril, pollution lumineuse, milieux humides, phytotechnologies, sciences omiques, etc.);

- Un rayonnement remarquable (23 millions de pages vues sur le site Web, 8 250 mentions dans les médias, plusieurs prix et distinctions).

Principales variations

Budget modifié

La diminution de 4,6 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments ci-dessous.

- Plan de resserrement de 6,7 M\$ présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023;
- Réception de contributions financières à hauteur de 1,1 M\$ pour les camps de jour et d'autres projets financés notamment par la Fondation Espace pour la vie et les sociétés amies;
- Budgets additionnels de 0,9 M\$ issus de l'entente de contribution pour la Biosphère et pour le projet La nature près de chez vous (FIRM);

Charges de fonctionnement

Globalement, Espace pour la vie présente un excédent budgétaire de 3,0 M\$, attribuable aux éléments ci-dessous.

Services professionnels :

- Écart favorable de 2,2 M\$ lié principalement au plan de resserrement 2023 et au réaménagement des autres familles de dépenses.

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme :

- Écart favorable de 1,0 M\$ dû à la réduction du volume d'emprunts relatif aux projets d'investissement.

Tableau 34 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Transferts	149,4	19,5	135,2	-	135,2	135,2
Services rendus	17 338,2	39 864,6	46 579,2	32 687,8	13 891,4	34 287,1
Total – Revenus	17 487,6	39 884,1	46 714,4	32 687,8	14 026,6	34 422,3

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 1,7 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par les revenus additionnels.

- 0,6 M\$ liés aux activités de la Biosphère, via l'entente de contribution avec la Fondation Espace pour la vie.
- 1,1 M\$ pour les camps de jour et autres contributions provenant notamment de la Fondation Espace pour la vie et des sociétés amies.

Revenus

L'écart favorable de 14,0 M\$ entre les revenus réels et le budget original est principalement attribuable aux éléments indiqués ci-dessous.

- Augmentation de l'achalandage local et touristique :
 - Écart favorable de 9,3 M\$ lié au renouvellement de l'expérience de visite et aux efforts de promotion et de communication;
 - Écart favorable de 3,4 M\$ lié à l'accroissement des recettes du Passeport Espace pour la vie et des camps de jour.
- Écart favorable de 1,3 M\$ lié aux contributions provenant de la Fondation Espace pour la vie, des sociétés amies et d'autres partenaires pour la réalisation de différents projets.

HABITATION

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Tableau 35 – Habitation

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 887,4	12 505,9	13 846,1	15 167,6	1 321,5	14 901,5
Transport et communications	98,2	83,9	77,1	139,0	61,9	109,5
Services professionnels	797,6	666,0	869,4	1 995,6	1 126,2	1 328,0
Services techniques et autres	117,6	78,3	134,2	156,2	22,0	229,6
Location, entretien et réparation	18,8	0,5	79,2	13,9	(65,3)	461,6
Biens durables et non durables	57,9	36,5	2 632,5	71,0	(2 561,5)	89,0
Contributions à des organismes	132 875,6	104 987,8	141 789,5	160 189,0	18 399,5	225 373,6
Autres objets de dépenses	(2,6)	-	1 732,0	-	(1 732,0)	2 828,7
Total – Charges de fonctionnement	145 850,5	118 358,9	161 160,0	177 732,3	16 572,3	245 321,5

Faits saillants

En 2023, le Service de l'habitation a poursuivi ses efforts ce qui a permis d'importantes réalisations :

- Poursuite des travaux du Chantier Montréal abordable, auxquels ont pris part plus de 30 spécialistes du milieu de l'habitation. Les travaux étaient organisés en quatre thématiques : Foncier et immobilier, Finance et fiscalité, Facilitation et évolution réglementaire, et Outils de la SHDM. Les 12 membres du comité-conseil ont également signé la Déclaration commune pour une ville abordable et résiliente. Le rapport a été diffusé en avril 2023;
- Présentation publique du bilan deux ans du *Règlement pour une métropole mixte*, mise à jour réglementaire, signature de 164 ententes totalisant 25,6 M\$ de contributions financières pour la réalisation de logements sociaux et abordables, création de huit zones abordables pour un potentiel de 3 400 logements (900 logements sociaux par an à terme);
- Mise en œuvre de nouveaux programmes gouvernementaux : le programme Habitation abordable Québec (PHAQ) et les Fonds fiscalisés (Desjardins, Capital pour TOIT du Fonds de solidarité FTQ), et poursuite de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) avec les phases 2 et 3;
- Déploiement de l'opération 1^{er} juillet (près de 400 ménages accompagnés, dont 140 hébergés), poursuite des interventions en salubrité, inspection de près de 2 500 logements, et augmentation de l'utilisation des outils coercitifs pour rendre les propriétaires plus responsables (projet Propriétaire responsable).

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 67,6 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par les éléments ci-dessous.

- Augmentation de 62,1 M\$ liée aux budgets supplémentaires découlant des ententes tripartites 2018-2023 intervenues entre la Ville de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le gouvernement du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis.
- Augmentation de 12,1 M\$ liée à l'ICRL, qui vise à venir en aide à une population vulnérable ou faisant face à un risque d'itinérance.
- Augmentation de 4,2 M\$ liée aux premiers projets attribuables aux Fonds fiscalisés (FTQ et Desjardins).
- Diminution de 13,8 M\$ due à l'octroi d'un prêt sans intérêts à l'organisme Le Chaînon afin d'appuyer l'organisme dans le développement et l'offre de logements destinés à des femmes en difficulté. Une partie de ce prêt a été remboursée en 2023, et le solde le sera en 2024.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'habitation présente un excédent budgétaire de 16,6 M\$ attribuable principalement aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 1,3 M\$ principalement attribuable aux postes vacants et aux économies dans les services courants des régimes de retraite.

Services professionnels :

- Écart favorable de 1,1 M\$ attribuable au report de certaines études.

Biens durables et non durables :

- Écart défavorable de 2,6 M\$ dû à la vente de deux maisons de chambres à un prix inférieur au prix d'achat à un organisme paramunicipal, afin de préserver la vocation de ces immeubles.

Contributions à des organismes :

- Écart favorable de 18,4 M\$, qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 11,9 M\$ pour le PHAQ ainsi que pour les Fonds fiscalisés, qui ont été mis en place au cours de l'année 2023;
 - Écart favorable de 8,7 M\$ en lien avec les budgets consacrés au logement social et communautaire;
 - Écart favorable de 7,8 M\$ pour le programme Rénovation Québec – Montréal, dû à un volume moindre de demandes de subventions;

- Écart défavorable de 12,1 M\$ attribuable à des dépenses faites dans le cadre de l'ICRL.

Autres objets de dépenses :

- Écart défavorable de 1,7 M\$ lié à la provision pour dévaluation de prêts sur le portefeuille de prêts pour des projets d'Habitation.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Sécurité urbaine
et conformité



SÉCURITÉ URBAINE ET CONFORMITÉ

Tableau 36 – Sécurité urbaine et conformité

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Sécurité urbaine et conformité						
Affaires juridiques	66 917,3	68 431,8	69 336,6	73 637,0	4 300,4	70 081,4
Greffes	47 359,6	30 067,3	32 430,8	32 394,8	(36,0)	32 167,8
Services de sécurité publique						
Police	745 009,5	804 532,1	818 283,2	787 143,4	(31 139,8)	786 053,0
Sécurité incendie	390 567,5	388 986,3	408 588,1	390 045,0	(18 543,1)	389 041,4
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 249 853,9	1 292 017,5	1 328 638,7	1 283 220,2	(45 418,5)	1 277 343,6

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville (services centraux et arrondissements), de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques assure également à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir à l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal une justice pénale de proximité. Il s'occupe de la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM) et de Sa Majesté le Roi dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services accessibles et efficaces du Bureau des réclamations, où les citoyennes et citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou un membre de son personnel.

Tableau 37 – Affaires juridiques

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	57 273,0	57 667,5	59 465,7	61 783,2	2 317,5	61 158,8
Transport et communications	1 706,5	2 186,2	1 752,2	2 542,3	790,1	2 434,6
Services professionnels	2 275,1	2 500,3	2 037,0	1 955,1	(81,9)	1 919,5
Services techniques et autres	4 755,5	5 222,5	5 322,5	6 536,4	1 213,9	3 782,0
Location, entretien et réparation	250,0	204,9	177,2	129,8	(47,4)	128,3
Biens durables et non durables	621,5	628,0	560,2	680,2	120,0	640,5
Contributions à des organismes	10,0	15,0	17,7	10,0	(7,7)	17,7
Autres objets de dépenses	25,7	7,4	4,1	-	(4,1)	-
Total – Charges de fonctionnement	66 917,3	68 431,8	69 336,6	73 637,0	4 300,4	70 081,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Revue exhaustive des procédés de la Division de la perception incluant le développement de technologies pour faciliter la conclusion d'ententes de paiements échelonnés;
- Rehaussement de la sécurité au chef-lieu de la cour municipale de Montréal (arche de sécurité et présence policière);

- Création d'une deuxième section au sein de la Division de la perception des amendes, la Section des mesures particulières d'exécution;
- Création de la Division des procédures administratives;
- Revue des processus liés à l'accompagnement des unités administratives émettrices en matière de salubrité et de conformité;
- Poursuite des travaux liés à la réduction des délais de traitement des dossiers en salle d'audience (dossiers en matière pénale ou criminelle, contestés ou non);
- Implication soutenue des juristes dans de nombreux dossiers stratégiques et d'importance, tant en service-conseil qu'en litige, auprès de l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal;
- Implication soutenue de nombreux juristes, procureurs et procureures dans plusieurs comités du Barreau du Québec et du Barreau de Montréal, ainsi que dans des associations professionnelles et des activités de formation;
- En collaboration avec le Service des technologies de l'information, lancement du processus d'acquisition d'une nouvelle plateforme de gestion des dossiers juridiques.

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la baisse de 3,6 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des affaires juridiques présente un excédent budgétaire de 4,3 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 2,3 M\$, dont 1,2 M\$ résultant d'une économie dans les cotisations de l'employeur liées aux services courants des régimes de retraite et 1,1 M\$ résultant des mesures de contrôle mises en place, dont un montant de 0,6 M\$ lié au plan de resserrement implanté à partir d'octobre 2023.

Transport et communications, services techniques :

- Écart favorable de 2,0 M\$, soit 0,8 M\$ et 1,2 M\$ respectivement pour les frais de poste et les services techniques, résultant des mesures de contrôle du plan de resserrement mis en place à partir d'octobre 2023, combinées à l'interruption temporaire des services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en décembre 2023.

GREFFE

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil jeunesse de Montréal. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de veiller à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Tableau 38 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	33 194,2	28 764,0	30 915,1	30 268,5	(646,6)	30 284,8
Transport et communications	2 462,5	258,3	255,7	401,6	145,9	359,6
Services professionnels	614,9	299,3	308,4	560,5	252,1	370,7
Services techniques et autres	7 794,0	352,7	533,2	611,2	78,0	680,5
Location, entretien et réparation	2 368,1	245,8	316,4	269,9	(46,5)	316,8
Biens durables et non durables	925,9	132,2	100,6	243,1	142,5	148,4
Contributions à des organismes	-	5,0	-	40,0	40,0	5,0
Autres objets de dépenses	-	10,0	1,4	-	(1,4)	2,0
Total – Charges de fonctionnement	47 359,6	30 067,3	32 430,8	32 394,8	(36,0)	32 167,8

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Création et mise en opération du nouveau comité consultatif en reconnaissance, dont l'objectif est de déterminer des balises pour la mise en place de reconnaissances à caractère patrimonial dans le but de mettre en valeur et de faire connaître l'histoire, les valeurs et l'identité de Montréal;
- En collaboration avec les diverses unités administratives concernées, préparation du déménagement et de l'aménagement des locaux dans l'hôtel de ville restauré;
- Traitement de plusieurs fonds d'archives institutionnels (documents, plans et photos du Service de l'urbanisme relatifs à l'aménagement du territoire, poursuite de la numérisation des dossiers décisionnels de la Ville et mise en ligne de plusieurs films sur pellicule provenant de différents services municipaux);
- Réouverture de l'hôtel de ville au public et relance des activités d'initiation en matière de démocratie, avec l'accueil de jeunes (Jeune conseil) et de femmes (Cités Elles MTL) à l'hôtel de ville. La participation élevée à ces activités indique que celles-ci sont très appréciées;

- Tenue de l'élection à la mairie de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève le 17 décembre 2023 et poursuite de la mise en œuvre de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la participation aux élections municipales à Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 0,2 M\$ entre le budget original et le budget modifié du Service du greffe est attribuable à une diminution budgétaire de 0,6 M\$ provenant du plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023, et à une augmentation des crédits de 0,4 M\$ pour l'élection à la mairie de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du greffe ne présente aucun écart significatif, voici les principales variations par catégorie :

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,6 M\$ en raison de l'indexation de la rémunération des élus plus élevée que prévu.

Transport et communications :

- Écart favorable de 0,1 M\$ attribuable à des dépenses moindres en transport et en stationnement ainsi qu'à une réduction des frais de déplacement pour respecter le plan de resserrement.

Services professionnels :

- Écart favorable de 0,3 M\$ attribuable de façon égal au gel des honoraires professionnel suite au plan de resserrement et à un surplus pour combler la compensation des présidents du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine de Montréal à la rémunération.

Biens durables, non-durables et autres :

- Écart favorable de 0,2 M\$ attribuable aux économies pour les dépenses de fournitures de bureau et informatiques ainsi que les biens non-durable tel que l'achat de mobiliers. De plus, le Service n'a pas versé de contribution à des organismes externes.

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyennes et citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à constituer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 39 – Police

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	720 804,3	770 904,9	785 538,9	754 692,2	(30 846,7)	755 637,5
Transport et communications	2 704,2	3 776,9	3 657,7	2 765,3	(892,4)	3 504,7
Services professionnels	1 057,4	1 135,0	1 015,6	1 445,2	429,6	1 010,6
Services techniques et autres	5 188,6	6 837,4	8 164,0	6 411,1	(1 752,9)	8 081,4
Location, entretien et réparation	2 111,4	3 370,0	2 947,1	2 472,8	(474,3)	2 689,7
Biens durables et non durables	9 347,5	13 668,3	11 954,0	14 354,4	2 400,4	11 918,7
Contributions à des organismes	4 769,7	4 796,6	4 992,4	5 002,4	10,0	5 002,4
Autres objets de dépenses	(973,6)	43,0	13,5	-	(13,5)	(1 792,0)
Total – Charges de fonctionnement	745 009,5	804 532,1	818 283,2	787 143,4	(31 139,8)	786 053,0

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 sont principalement attribuables à la combinaison des éléments suivants :

- Signature de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Montréal;
- Ratification d'une entente quinquennale de 225,0 M\$ avec le MSP pour l'ajout d'effectifs policiers;
- Mise en œuvre de nouvelles mesures innovantes d'attraction, de recrutement, de mobilisation et de rétention du personnel policier;
- Mise en œuvre d'actions visant le rapprochement avec toutes les populations de Montréal;
- Poursuite du travail et mise en place de mesures additionnelles dans le cadre de la lutte contre la violence armée, dans une approche de responsabilité partagée;
- Réalisation d'une démarche de révision de l'organisation du travail.

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la baisse entre le budget original et le budget modifié, de l'ordre de 1,1 M\$, est principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

- Application du plan de resserrement des dépenses, pour 5,8 M\$.
- Réception de diverses subventions totalisant 2,4 M\$ en provenance du MSP, en lien avec les équipes et programmes financés ainsi que pour la participation à un programme de formation sur les capacités affaiblies par la drogue.
- Remboursement des frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec offert aux recrues policières, pour un montant de 1,8 M\$.
- Affectation de ressources policières du SPVM à l'École nationale de police du Québec, pour 0,5 M\$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de police présente un déficit budgétaire de 31,1 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 30,8 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 16,8 M\$ découlant d'économies générées par une augmentation du nombre d'absences, de départs à la retraite et de postes laissés vacants parmi le corps policier;
 - Écart favorable de 13,1 M\$ résultant d'économies liées à la structure policière (réservistes, cadettes et cadets, banque de vacances, escouades financées);
 - Écart favorable de 10,0 M\$ lié au renversement de provisions pour griefs (fonds de stabilisation, congé de paternité);
 - Écart favorable de 8,3 M\$ provenant d'économies sur les contributions de l'employeur pour le personnel policier;
 - Écart favorable de 2,3 M\$ résultant d'économies liées aux postes vacants dans la structure civile (brigadières et brigadiers et personnel civil);
 - Écart défavorable de 38,0 M\$ dû aux heures supplémentaires, liées en grande partie aux opérations générales, au remplacement des absences et des postes vacants, aux événements avec armes à feu et au soutien aux enquêtes;
 - Écart défavorable de 35,5 M\$, qui représente les répercussions de la nouvelle convention collective des policières et policiers;

- Écart défavorable de 5,5 M\$ en lien avec le régime surcomplémentaire de retraite et d'autres ajustements ponctuels du régime de retraite du personnel policier;
- Écart défavorable de 2,3 M\$ pour les heures supplémentaires du personnel civil, en grande partie liées aux activités du centre d'urgence 9-1-1.

Autres familles de dépenses :

- Écart défavorable de 0,3 M\$, attribuable aux éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,8 M\$ lié à certaines activités de l'armurerie (armes, munitions, remplacement et test des vestes pare-balles);
 - Écart favorable de 0,8 M\$ dû à des économies dans les achats d'uniformes et d'accessoires pour les ressources policières et civiles;
 - Écart favorable de 0,6 M\$ attribuable à des économies dans les acquisitions de mobilier, d'équipement de bureau et de fournitures de bureau et informatiques;
 - Écart favorable de 0,4 M\$ attribuable à des économies dans les honoraires professionnels (déontologie, frais de juricomptabilité, ergonomie et autres);
 - Écart défavorable de 0,9 M\$ dû au remboursement non prévu au budget des frais de scolarité aux recrues policières;
 - Écart défavorable de 0,6 M\$ attribuable aux frais de fonctionnement non prévus au budget de diverses équipes subventionnées par le ministère de la Sécurité publique, comme l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (ÉMAF), l'Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes (ELTA), le Projet école, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ESDS) et l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements (EICDE);
 - Écart défavorable de 0,8 M\$ dans les dépenses liées aux enquêtes spéciales (locaux, équipement spécialisé, frais d'expertise, informateurs) et les frais d'écoute électronique.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

Cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgence, notamment les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant les actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile.

Tableau 40 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	350 046,7	362 646,5	382 234,4	375 295,2	(6 939,2)	376 018,2
Transport et communications	676,7	790,8	817,3	955,7	138,4	833,6
Services professionnels	1 267,6	2 246,2	3 239,3	1 392,5	(1 846,8)	1 361,9
Services techniques et autres	9 139,6	4 711,0	6 574,6	2 681,0	(3 893,6)	2 331,4
Location, entretien et réparation	13 544,5	6 860,0	4 864,7	872,9	(3 991,8)	821,2
Biens durables et non durables	8 714,5	11 833,5	10 750,2	8 647,7	(2 102,5)	9 342,2
Contributions à des organismes	43,9	39,5	30,0	200,0	170,0	39,9
Autres objets de dépenses	7 134,0	(141,2)	77,6	-	(77,6)	(1 707,0)
Total – Charges de fonctionnement	390 567,5	388 986,3	408 588,1	390 045,0	(18 543,1)	389 041,4

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Poursuite de la révision du schéma de couverture de risques conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, pour une présentation aux instances au début de l'année 2024;
- Révision du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM), notamment avec la restructuration des missions et l'intégration de priorités en matière de prévention et de continuité des affaires;
- Mise en place de l'opération VULCAIN, en collaboration avec divers partenaires, afin d'accroître la force d'intervention en matière d'inspection de prévention incendie, dans l'objectif d'un retour à la conformité dans les meilleurs délais. L'intensification des inspections vise principalement les lieux d'hébergement à risque élevé et prioritaires;
- Mobilisation de l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal lors de six événements marquants en 2023 (verglas, froid extrême, inondations printanières, smog intense, avis d'ébullition majeur suivant un bris d'aqueduc important et des inondations d'une grande ampleur);

- Poursuite de la mise en œuvre de la vision du SIM en matière de prévention incendie, intitulée « Vers une culture de sécurité citoyenne, positionnant le SIM en tant que leader national en matière de prévention en sécurité civile et incendie »;
- Mise en œuvre du programme de développement des officières et des officiers par l’harmonisation et l’accroissement des compétences en gestion de l’intervention et des ressources humaines afin d’assurer la relève;
- Poursuite de la réalisation du projet « Système d’alerte en caserne ». Les premiers bénéfices en matière d’amélioration du temps de réponse se font déjà sentir, notamment par la réduction du temps requis pour informer les casernes lors d’un appel d’urgence. Cette technologie améliore la santé et sécurité au travail pour les pompiers;
- Poursuite de l’implantation de la nouvelle technologie 9-1-1 prochaine génération, visant la mise en place d’une solution qui permettra à la population de joindre le 9-1-1 sur de multiples plateformes et qui assurera une meilleure géolocalisation des personnes qui appellent;
- Mise en service de la nouvelle flotte d’embarcations nautiques Titan, à la fine pointe de la technologie, et maintien d’un service performant sur l’ensemble du territoire de l’agglomération de Montréal tout en améliorant le programme de formation en sauvetage nautique au SIM;
- Obtention de la classe 1 du Service d’inspection des assureurs incendie, ce qui place le SIM au niveau de protection le plus élevé pour l’ensemble de l’agglomération de Montréal.

Principales variations

Budget modifié

L’écart de 1,0 M\$ entre le budget original et le budget modifié s’explique principalement par la réduction des dépenses de 2,9 M\$ indiquée dans le plan de resserrement, et par un budget additionnel de 1,9 M\$ pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l’aide d’équipement lourd, l’entraide et le remboursement des affectations temporaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de sécurité incendie présente un déficit budgétaire de 18,5 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l’employeur :

- Écart défavorable de 6,9 M\$ qui s’explique par les éléments suivants :
 - Écart défavorable de 8,9 M\$ lié aux dépenses de rémunération des autres unités de la Ville transférées au Service de sécurité incendie, en raison principalement des mesures d’urgence relatives au verglas et aux inondations printanières;

- Écart défavorable de 5,1 M\$ lié aux heures supplémentaires, principalement pour les opérations des pompiers. Ce montant inclut entre autres les dépassements budgétaires générés par le renforcement de la formation pour le programme de développement des officières et des officiers et par les obligations légales pour les opérations spécialisées, mais aussi par l'augmentation du nombre de pompiers retirés temporairement des opérations pour travailler sur des projets spéciaux et du nombre de pompiers qui reviennent au travail mais sont limités à des travaux légers;
- Écart défavorable de 2,4 M\$ en lien avec les insuffisances budgétaires;
- Écart favorable de 5,9 M\$ dû à des cotisations de l'employeur inférieures aux hypothèses budgétaires;
- Écart favorable de 4,0 M\$ attribuable à des économies générées par les postes vacants, les banques de congés de maladie, les écarts salariaux, un remboursement plus élevé de la CNESST et d'autres facteurs;
- Écart favorable de 0,3 M\$ en lien avec le plan de resserrement des dépenses 2023.

Autres familles de dépenses :

- Écart défavorable de 11,6 M\$ entre les dépenses réelles et le budget original, attribuable aux éléments suivants :
 - Écart défavorable de 12,4 M\$ lié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées, des arrondissements et d'autres services de la Ville concernant principalement les mesures d'urgence relatives au verglas et aux inondations printanières;
 - Écart favorable de 0,9 M\$ attribuable au plan de resserrement des dépenses 2023.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Service aux citoyens



SERVICE AUX CITOYENS

Tableau 41 – Service aux citoyens

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Service aux citoyens						
Concertation des arrondissements	98 575,0	116 653,8	144 311,2	100 708,0	(43 603,2)	143 042,8
Expérience citoyenne et communications	28 785,6	29 870,3	32 623,5	32 867,6	244,1	33 171,6
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 087,7	64 757,0	69 091,8	43 377,5	(25 714,3)	42 983,0
Matériel roulant et ateliers	110 731,5	136 303,3	145 114,8	131 717,6	(13 397,2)	142 488,9
Technologies de l'information	81 558,0	88 172,0	99 635,9	115 594,1	15 958,2	103 102,1
Total – Service aux citoyens	372 737,8	435 756,4	490 777,2	424 264,8	(66 512,4)	464 788,4

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) :

- exerce sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'Escouade mobilité et de la gestion animalière ainsi que de la formation des opérateurs de machinerie en arrondissement relativement à la conduite d'équipements mobiles;
- travaille de concert avec les services centraux et les arrondissements afin de les soutenir pour leurs activités locales;
- collabore et contribue, par exemple avec son expertise-conseil, à la mise sur pied de programmes (notamment en matière de propreté) de façon à bonifier les activités, et développe des outils technologiques adaptés aux besoins de ses clientèles. Au cours de la dernière année, le SCA s'est vu confier le mandat du suivi de l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

Tableau 42 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 396,4	12 540,4	13 420,0	13 648,0	228,0	13 266,3
Transport et communications	154,7	137,6	134,7	238,5	103,8	189,1
Services professionnels	553,7	481,9	411,9	640,5	228,6	559,4
Services techniques et autres	85 170,4	101 644,8	128 633,1	84 514,9	(44 118,2)	129 073,8
Location, entretien et réparation	680,8	928,8	961,6	552,8	(408,8)	1 237,9
Biens durables et non durables	306,9	587,9	420,2	638,3	218,1	632,1
Contributions à des organismes	312,1	332,4	329,6	475,0	145,4	365,7
Autres objets de dépenses	-	-	0,1	-	(0,1)	(2 281,5)
Total – Charges de fonctionnement	98 575,0	116 653,8	144 311,2	100 708,0	(43 603,2)	143 042,8

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Déneigement

- Contexte d'adaptation constante face à la variabilité des conditions météorologiques;
- Déclenchement par le SCA de deux chargements locaux et de quatre chargements globaux;
- Total de 236 cm de neige reçus comparativement à 218 cm à l'hiver 2022;
- Total de 13,2 millions de mètres cubes de neige ramassés en 2023.

Gestion des sols d'excavation

- Consolidation du modèle d'affaires du PEPSC, afin d'assurer une gestion standard et conforme des matières issues des travaux d'excavation pour huit arrondissements et deux projets de la Ville

(Service des infrastructures du réseau routier : réhabilitation d'égouts et aqueducs et réparations mineures de trottoirs de VMA), et aménagement du site afin d'optimiser la capacité de réception et de traitement des matières, qui a résulté en l'édification de 11 nouveaux enclos dont huit (8) utilisés pour les sols et deux pour le matériel recyclé.

Escouade mobilité

- Interventions visant à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements aux abords des chantiers de construction;
- Présence permanente sur le terrain avec 31 841 interventions de toutes natures dans le cadre de 19 300 événements recensés.

Gestion animalière

- Déploiement d'efforts visant à assurer la sécurité du public et à favoriser la cohabitation;
- Augmentation de plus de 20 % des dossiers traités en deux ans et traitement de plus de 500 incidents concernant des morsures ou des chiens au comportement agressif;
- Poursuite des travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.

Propreté

- Intervention manuelle des brigades de propreté dans les rues très achalandées de tous les arrondissements;
- Installation et entretien de 1 000 cendriers publics et de 508 modules d'affichage;
- Soutien de plus de 13 projets dans 9 arrondissements par le programme de réalisation de murales, volet 2.

Pilotage de systèmes technologiques

- Contribution à l'amélioration des opérations quotidiennes des arrondissements, promotion de leurs besoins fonctionnels afin d'améliorer les solutions informatiques utilisées (ex. : GoGÉO, Permis GT, AGIR – Volet permis, GDT Mobile, Ludik/Loisirs MTL) et soutien des utilisateurs et utilisatrices.

Formation

- Formation de 6 016 opérateurs et opératrices, pour un total de 30 076 heures de formation.

Coordination des projets d'écoles

- Gestion et facilitation de l'arrimage entre les arrondissements, les services municipaux et les centres de services scolaires relativement aux projets d'agrandissement ou de construction d'écoles.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 42,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au budget additionnel de 45,5 M\$ reçu pour les coûts supplémentaires du chargement et du transport de la neige (provenant de la « réserve neige »), au montant de 0,4 M\$ reçu des arrondissements dans le cadre de leur intégration du site de gestion des matières issues des travaux d'excavation au PEPSC, ainsi que d'une ponction de 3,7 M\$ liée au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la concertation des arrondissements présente un déficit budgétaire de 43,6 M\$ par rapport au budget original, provenant principalement des éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 0,2 M\$ résultant des mesures de contrôle du plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Autres familles de dépenses

- Écart défavorable de 45,5 M\$ attribuable aux coûts supplémentaires associés aux activités de déneigement, de transport et d'élimination de la neige, et compensé par la réserve neige.
- Écart favorable de 1,0 M\$ résultant du plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.
- Écart favorable de 0,7 M\$ provenant des activités de remorquage, dont une portion des dépenses a été imputée aux contrats de déneigement clés en main.

EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Tableau 43 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 714,2	25 614,2	27 857,7	27 273,9	(583,8)	27 426,5
Transport et communications	2 820,0	2 769,6	2 475,9	2 603,8	127,9	2 768,2
Services professionnels	439,5	301,8	485,4	497,6	12,2	529,6
Services techniques et autres	778,1	984,2	762,5	1 147,6	385,1	1 090,9
Location, entretien et réparation	14,2	9,2	10,9	13,2	2,3	13,8
Biens durables et non durables	164,8	185,8	1 031,0	1 331,5	300,5	1 342,6
Contributions à des organismes	-	4,6	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	(145,2)	0,9	0,1	-	(0,1)	-
Total – Charges de fonctionnement	28 785,6	29 870,3	32 623,5	32 867,6	244,1	33 171,6

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Susciter des changements de comportements pour accélérer la transition écologique

- Stratégie zéro déchet : campagne pour informer et sensibiliser la population et les commerces quant à l'interdiction de distribuer des articles à usage unique (marketing sociétal, relations de presse, trousse à outils pour les commerces);
- Réseau cyclable et Réseau express vélo (REV) : stratégies pour informer les publics concernés tout en favorisant l'acceptabilité sociale et la participation (relations de presse, médias sociaux, séances d'information, avis, panneaux, carte Info-travaux, etc.);
- Collaborations percutantes sur les médias sociaux avec des personnalités publiques : publication avec le populaire Harold sur la propreté dans les parcs et vidéo avec Les Louanges sur l'importance de ne pas jeter les mégots par terre.

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

- Des communications pour mettre de l'avant la sécurité urbaine et sociale :
 - Harcèlement de rue : campagne de sensibilisation avec la STM et le SPVM afin d'augmenter le sentiment de sécurité et d'outiller le public pour qu'il puisse agir;

- Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale : relations de presse proactives avec 6 accompagnements médias, dont 4 tournages, afin de promouvoir le soutien aux personnes en situation d'itinérance et le travail réalisé en cohabitation sociale.
- Une gestion proactive des communications en situation d'urgence :
 - Consolidation des pratiques afin d'informer plus efficacement et de façon proactive la population, en misant sur la complémentarité des plateformes (relations de presse, Montréal.ca, médias sociaux, 3-1-1).
- La boîte Bienvenue bébé pour renforcer le bien-être des familles et le sentiment d'appartenance :
 - Développement de la boîte, qui contient des objets utiles et éducatifs, et prise en charge de l'intégralité du projet en collaboration avec les services internes pour un déploiement dans les 45 bibliothèques municipales à partir du 1^{er} janvier 2024.

Amplifier la démocratie et la participation

- Un sommet pour proposer des solutions concrètes qui améliorent la gestion des chantiers :
 - En collaboration avec le Service des infrastructures du réseau routier, organisation du Sommet sur les chantiers, réunissant une centaine de partenaires privés, publics et parapublics.
- Une expérience citoyenne harmonisée :
 - Diffusion interne de la Charte de services à la population montréalaise et d'une boîte à outils pour que les unités administratives puissent élaborer leur engagement de prestation de services;
 - Rapatriement des arrondissements Le Sud-Ouest et Saint-Léonard au sein du centre de services 3-1-1, pour un total de 16 arrondissements regroupés.
- Une année de consolidation pour le budget participatif :
 - Réalisation des projets lauréats de la première édition et déploiement des éditions suivantes :
 - Première édition : 25,0 M\$ attribués aux unités administratives pour réaliser 12 projets lauréats;
 - Deuxième édition : plus de 600 idées reçues, 56 projets développés et 31 projets soumis au vote citoyen à l'automne 2023.

Stimuler l'innovation et la créativité

- Des emplois à la Ville valorisés :
 - Déploiement d'une campagne publicitaire d'envergure visant à augmenter la notoriété des emplois en TI et à encourager la postulation (82 944 000 impressions, 42 269 visiteurs uniques sur le microsite et 1 440 formulaires de candidature).
- Des campagnes saisonnières qui font rayonner la qualité de vie à Montréal :

- Promotion d'une foule d'activités par le biais d'une seule campagne par saison, permettant d'optimiser les communications et de retenir l'attention sur l'offre gratuite.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par les éléments suivants :

- Augmentation de 0,7 M\$ due à des transferts budgétaires provenant de divers services et à l'utilisation des surplus affectés dans le cadre de la réalisation du budget participatif et de certaines campagnes;
- Augmentation de 0,4 M\$ provenant de deux arrondissements pour la centralisation du centre de services 3-1-1;
- Diminution de 0,8 M\$ attribuable au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Le surplus budgétaire de 0,2 M\$ est attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,6 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :
 - Écart défavorable de 0,4 M\$ lié au financement des postes en provenance de deux arrondissements pour la centralisation du centre de services 3-1-1;
 - Écart défavorable de 0,4 M\$ dû principalement aux multiples situations d'urgence au centre de services 3-1-1, et notamment en ce qui concerne le temps supplémentaire;
 - Écart favorable de 0,2 M\$ lié à la contribution au plan de resserrement présenté au comité exécutif.

Autres familles de dépenses :

- Écart favorable de 0,8 M\$ résultant principalement de mesures de contrôle, dont un montant de 0,6 M\$ découlant du plan de resserrement mis en place à partir d'octobre 2023.

GRANDS PARCS, MONT-ROYAL ET SPORTS

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports contribue à la transition écologique de la Ville. Il offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le Service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Tableau 44 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	20 549,0	23 283,6	25 254,3	22 980,6	(2 273,7)	22 731,5
Transport et communications	202,0	177,6	199,4	236,9	37,5	247,0
Services professionnels	1 798,5	2 444,6	2 606,0	1 927,7	(678,3)	1 824,1
Services techniques et autres	12 972,3	17 052,4	21 376,3	8 388,0	(12 988,3)	7 678,4
Location, entretien et réparation	3 073,2	3 611,1	4 945,8	4 376,4	(569,4)	4 542,2
Biens durables et non durables	6 628,3	9 001,8	7 073,6	595,9	(6 477,7)	917,8
Contributions à des organismes	7 901,8	9 121,0	7 571,1	4 806,7	(2 764,4)	4 905,4
Autres objets de dépenses	(37,4)	64,9	65,3	65,3	-	136,6
Total – Charges de fonctionnement	53 087,7	64 757,0	69 091,8	43 377,5	(25 714,3)	42 983,0

Faits saillants

Les actions du Service sont guidées par le Plan nature et sports. Le Service se démarque quant à son implication majeure à la transition écologique et son apport à la transformation de milieux de vie verts et actifs. Les résultats pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- En décembre 2022, Montréal a accueilli la COP15 de la Convention sur la diversité biologique qui a résulté, notamment, en l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui comprend 23 nouvelles cibles en faveur de la biodiversité. La Mairesse de Montréal a lancé l'Engagement de Montréal, en réponse au Cadre mondial, afin d'inciter les villes du monde à prendre action; le SGPMRS contribue à la grande majorité des actions de l'Engagement de Montréal. Lors de la COP15, la Ville a aussi fait l'annonce du projet leg de l'agrandissement et du verdissement du Mont-Royal;
- Deux documents structurants pour le Service, portant sur la protection des milieux naturels et de la biodiversité, ont également été adoptés au courant de l'année, soient :
 - Les lignes directrices révisées du Répertoire des milieux naturels et contributifs à la biodiversité donnant un encadrement pour rendre compte de tous les efforts de protection,
 - Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal permettant, entre autres, la protection de 88 % des milieux humides du territoire et une bande de protection de 30 mètres autour de ceux-ci.

- À la pépinière municipale, c'est la production de 36 000 arbres qui aura marqué l'année 2023; ces arbres étant principalement destinés aux arrondissements;
- Une programmation destinée à la population du Grand Montréal a permis d'encadrer plus de 850 activités dans les parcs-nature et les parcs métropolitains en 2023. Notons que des activités de découverte de la nature ont été, pour une première fois, offertes à l'île Lapierre (4 randonnées et une corvée);
- Finalement, le Service a accueilli 95 événements dans ses installations corporatives, dont 16 événements nationaux et internationaux.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente un déficit budgétaire de 25,7 M\$ par rapport au budget original, principalement attribuable à la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, dont les dépenses sont financées selon un règlement d'emprunt et présentées au budget de fonctionnement. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 2,3 M\$ principalement lié à la non-capitalisation de la main-d'œuvre affectée à des projets qui ne sont pas en phase d'exécution et de la main-d'œuvre affectée surtout à la programmation d'activités dans les parcs.

Services professionnels :

- Écart défavorable de 1,0 M\$ attribuable principalement aux services professionnels en foresterie dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine et à l'Entente sur le développement culturel de Montréal.
- Écart favorable de 0,3 M\$ lié au plan de resserrement.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 14,0 M\$ attribuable aux dépenses de plantation et d'abattage d'arbres dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine.
- Écart favorable de 1,0 M\$ principalement lié à des besoins réduits d'intervention dans les parcs urbains et au plan de resserrement.

Location, entretien et réparation :

- Écart défavorable de 0,6 M\$ attribuable aux dépenses liées au Plan de gestion de la forêt urbaine.

Biens durables et non durables :

- Écart défavorable de 6,5 M\$ attribuable notamment à l'achat d'arbres et d'arbustes ainsi qu'à d'autres intrants dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine.

Contributions à des organismes :

- Écart défavorable de 2,9 M\$ principalement attribuable au soutien financier de 2,5 M\$ pour le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise dans le cadre du Plan de gestion de la forêt urbaine.
- Écart favorable de 0,5 M\$ lié au plan de resserrement et aux virements budgétaires vers les arrondissements pour la mise en place de l'activité Cyclovia.
- Écart défavorable de 0,4 M\$ lié au soutien financier octroyé à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2024.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et des équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Tableau 45 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	44 708,8	50 468,4	52 541,7	51 626,4	(915,3)	51 505,0
Transport et communications	95,2	144,5	126,3	133,8	7,5	132,7
Services professionnels	32,4	25,1	32,0	86,3	54,3	84,2
Services techniques et autres	3 167,5	5 028,4	4 537,3	4 165,9	(371,4)	4 693,1
Location, entretien et réparation	20 480,9	24 733,3	28 665,8	26 939,6	(1 726,2)	30 296,8
Biens durables et non durables	43 616,0	58 006,6	60 921,5	52 265,6	(8 655,9)	62 894,1
Autres objets de dépenses	(1 369,3)	(2 103,0)	(1 709,8)	(3 500,0)	(1 790,2)	(7 117,0)
Total – Charges de fonctionnement	110 731,5	136 303,3	145 114,8	131 717,6	(13 397,2)	142 488,9

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Réception de 714 actifs, comprenant des véhicules et des équipements;
- Mise en place d'un programme d'accueil et de formation spécifique pour les mécaniciens;
- Création d'un comité de standardisation des véhicules;
- Révision des plans d'entretien et continuation du programme hors saison;
- Réalisation de deux exercices majeurs de rééquilibrage des véhicules entre les différents arrondissements;
- Développement d'un outil de publication des données pour les indicateurs clients;
- Amélioration de la gestion des contrats de location;
- Conception et diffusion d'un catalogue de mobilier urbain pour la période 2024-2027, comprenant notamment le mobilier destiné aux aînés (programme Municipalité amie des aînés [MADA]).

Principales variations

Budget modifié

La variation à la hausse de 10,8 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments détaillés ci-dessous.

- Budget supplémentaire de 14,5 M\$ provenant des surplus affectés de la Ville, visant à contrer les effets de l'inflation sur certains postes budgétaires (pièces, entretien de véhicules à l'externe et carburant) et à couvrir les dépenses d'entretien plus élevées en raison de la désuétude du parc de véhicules.
- Réduction du budget de 3,8 M\$ en lien avec le plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SMRA présente un déficit budgétaire de 13,4 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,9 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :
 - Écart défavorable de 1,4 M\$ dû à l'augmentation des provisions pour les griefs de cols bleus;
 - Écart favorable de 0,5 M\$ résultant des économies liées à la gestion des postes de cols bleus vacants.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 0,4 M\$ attribuable principalement aux dépenses d'immatriculation.

Location, entretien et réparation :

- Écart défavorable de 1,7 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart défavorable de 2,9 M\$ dû à l'augmentation des coûts d'entretien des véhicules, en raison d'une plus grande désuétude du parc de véhicules et de l'inflation;
 - Écart favorable de 1,1 M\$ résultant d'économies dans les locations et les bris facturables, principalement attribuables au report en fin de contrat du budget pour les réparations de remise en état exigées à la fin du contrat de location.

Biens durables et non durables :

- Écart défavorable de 8,7 M\$ attribuable en grande partie à l'augmentation du coût des pièces de véhicule et du coût du carburant.

Autres objets de dépenses :

- Écart défavorable de 1,8 M\$ dans la facturation interne dû à la réduction des services offerts par les ateliers spécialisés aux autres clients de la Ville, afin de permettre au personnel de se concentrer sur des activités en lien avec les véhicules (réparation, production de pièces, etc.).

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation et d'améliorer les services à la population.

Tableau 46 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	45 326,9	48 674,0	50 462,3	56 100,9	5 638,6	52 676,0
Transport et communications	8 169,1	7 714,2	8 556,7	9 017,3	460,6	8 956,9
Services professionnels	1 017,1	788,3	1 108,4	1 401,1	292,7	1 599,0
Services techniques et autres	1 497,2	28 883,6	37 151,8	45 033,2	7 881,4	38 067,9
Location, entretien et réparation	24 875,6	902,8	794,2	2 145,5	1 351,3	1 250,5
Biens durables et non durables	732,7	1 209,1	1 583,0	1 896,1	313,1	1 479,4
Contributions à des organismes	0,5	-	5,0	-	(5,0)	5,0
Autres objets de dépenses	(61,1)	-	(25,5)	-	25,5	(932,6)
Total – Charges de fonctionnement	81 558,0	88 172,0	99 635,9	115 594,1	15 958,2	103 102,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Gestion de 1 030 actifs informatiques, publication de 28 appels d'offres et recrutement de près de 87 personnes (remplacements, départs à la retraite, nouveaux postes);
- Augmentation de plus de 20 % dans la création de comptes citoyens et ajout de plus de 3 500 comptes organisationnels;
- Mise en place du mode de livraison des solutions d'intelligence artificielle;
- Réalisation de vigies, analyse et expérimentation d'outils de développement rapide visant l'augmentation de la vitesse de livraison de solutions de faible complexité;
- Dépôt du premier bilan des actifs TI à la Direction générale et priorisation des projets du portefeuille TI afin de réduire le risque de défaillances et la vétusté des actifs;
- Mise en place de parcours de formation variés et amélioration continue par des formations techniques;
- Collaboration avec le Contrôleur général et le Service du greffe pour l'implantation des exigences de la Loi 25;
- Bonification de la gouvernance et déploiement progressif de la gestion des bénéfices dans les projets TI.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 12,5 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par une diminution de 11,9 M\$ liée au plan de resserrement et par un virement de 0,4 M\$ vers le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Charges de fonctionnement

Globalement, le STI présente un excédent budgétaire de 16,0 M\$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 5,6 M\$ (dont 3,3 M\$ liés au plan de resserrement) attribuable aux éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,8 M\$ résultant d'une capitalisation plus élevée que prévu des coûts de la main-d'œuvre affectée à des projets d'immobilisations;
 - Écart favorable de 6,3 M\$ lié aux postes vacants et aux écarts salariaux;
 - Écart défavorable de 3,0 M\$ dû au paiement d'heures supplémentaires et de primes;
 - Écart favorable de 1,5 M\$ en lien avec les services courants des régimes de retraite.

Transport et communications :

- Écart favorable de 0,5 M\$ s'expliquant par des économies non récurrentes découlant du plan de resserrement et des économies en téléphonie et en téléinformatique.

Services professionnels :

- Écart favorable de 0,3 M\$ attribuable aux économies non récurrentes dans les services professionnels, découlant du plan de resserrement.

Services techniques et autres :

- Écart favorable de 7,9 M\$ attribuable principalement à la révision de la stratégie de déploiement et des priorités, ainsi qu'à des économies non récurrentes découlant surtout du plan de resserrement.

Location, entretien et réparation :

- Écart favorable de 1,4 M\$ principalement attribuable aux contrats budgétés dans la rubrique Location et comptabilisés dans la rubrique Services techniques.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Urbanisme, mobilité
et infrastructures



URBANISME, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Tableau 47 – Urbanisme, mobilité et infrastructures

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Urbanisme, mobilité et infrastructures						
Commission des services électriques	72 935,0	69 783,9	82 292,6	93 124,1	10 831,5	93 124,1
Eau	289 194,1	298 757,2	318 661,9	330 249,6	11 587,7	325 929,1
Gestion et planification des immeubles	113 779,4	127 625,5	136 536,7	129 778,3	(6 758,4)	125 082,6
Infrastructures du réseau routier	71 869,1	31 007,4	40 686,8	40 022,5	(664,3)	41 852,2
Urbanisme et mobilité	55 314,8	74 576,6	77 882,7	73 928,9	(3 953,8)	89 745,6
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	603 092,4	601 750,6	656 060,7	667 103,4	11 042,7	675 733,6

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et assure l'intégration de celui-ci au réseau souterrain.

La CSEM se finance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagères et usagers ainsi que de ses utilisatrices et utilisateurs.

Tableau 48 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	8 478,6	8 114,0	9 179,3	10 731,4	1 552,1	10 731,4
Transport et communications	190,4	213,8	220,0	261,2	41,2	271,3
Services professionnels	413,7	366,2	550,0	1 003,6	453,6	974,4
Services techniques et autres	2 569,4	(1 514,9)	3 999,5	6 395,7	2 396,2	6 438,1
Location, entretien et réparation	1 842,7	1 717,5	1 964,8	2 456,5	491,7	2 180,2
Biens durables et non durables	621,3	612,6	652,5	689,9	37,4	942,9
Frais de financement	22 938,3	20 970,1	24 070,4	25 014,0	943,6	25 014,0
Remboursement de la dette à long terme	35 648,2	38 797,4	41 132,1	44 071,8	2 939,7	44 071,8
Contributions à des organismes	232,4	507,2	524,0	2 500,0	1 976,0	2 500,0
Total – Charges de fonctionnement	72 935,0	69 783,9	82 292,6	93 124,1	10 831,5	93 124,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Réalisation d'un volume de travaux de construction et de modification de conduits souterrains totalisant 115,5 M\$, incluant ceux de la Ville et des tiers sur le réseau de la CSEM;
- Enlèvement de poteaux sur 8,5 km de rues;
- Inspection de l'occupation des conduits sur 2 500 structures;
- Fixation du taux de redevance à 3,638 \$ le mètre, soit le même taux réel que pour l'année 2022.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, la CSEM présente un excédent budgétaire de 10,8 M\$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 1,6 M\$ provenant principalement d'une baisse de la rémunération capitalisable liée aux travaux intégrés et aux travaux des tiers, mais atténué par une réduction dans les salaires et les avantages sociaux causée par les postes vacants.

Services professionnels :

- Écart favorable de 0,5 M\$ provenant principalement de la baisse des honoraires professionnels scientifiques, des frais juridiques et des frais de services professionnels en ressources humaines.

Services techniques et autres :

- Écart favorable de 2,4 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 1,8 M\$ résultant de l'intégration de plusieurs travaux de construction aux contrats de la Ville de Montréal et du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ), et qui n'ont donc pas été imputés aux comptes de dépenses et de revenus de la CSEM;
 - Écart favorable de 0,6 M\$ lié à des économies dans les dépenses d'inspection structurale du réseau, de nettoyage des puits d'accès et de désencombrement de structures ainsi que dans les frais d'administration de la Ville.

Location, entretien et réparation :

- Écart favorable de 0,5 M\$ provenant principalement de la baisse des dépenses de location de véhicules et d'outillage ainsi que de la baisse des dépenses d'entretien et de réparation des immeubles et de l'ameublement.

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- Écart favorable de 3,8 M\$ attribuable aux remboursements d'emprunts réels, qui sont inférieurs aux montants budgétés.

Contributions à des organismes :

- Écart favorable de 2,0 M\$ lié au programme d'aide et de subvention (Programme d'élimination des poteaux [PEP]) pour les projets d'enfouissement des fils qui ont été reportés ou retardés à cause de la non-disponibilité des partenaires (Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, etc.).

EAU

Le Service de l'eau fournit l'eau potable à la collectivité montréalaise, gère les eaux pluviales et assainit les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Tableau 49 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	86 029,4	90 684,1	92 327,3	92 626,6	299,3	92 714,4
Transport et communications	718,1	570,3	485,2	999,5	514,3	640,4
Services professionnels	7 414,6	7 990,9	5 560,6	8 229,3	2 668,7	7 676,4
Services techniques et autres	8 987,9	10 508,3	9 915,0	8 970,7	(944,3)	10 436,5
Location, entretien et réparation	10 693,5	10 497,7	9 647,4	10 254,8	607,4	11 515,1
Biens durables et non durables	59 382,3	63 034,3	67 296,4	70 063,0	2 766,6	69 475,2
Frais de financement	37 287,9	38 299,4	44 943,8	49 211,0	4 267,2	49 211,0
Remboursement de la dette à long terme	78 708,9	77 006,1	86 966,9	89 774,6	2 807,7	89 774,6
Contributions à des organismes	115,7	479,7	1 394,8	382,0	(1 012,8)	1 285,1
Autres objets de dépenses	(144,2)	(313,6)	124,5	(261,9)	(386,4)	(6 799,6)
Total – Charges de fonctionnement	289 194,1	298 757,2	318 661,9	330 249,6	11 587,7	325 929,1

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Mise en service des ouvrages de rétention Rockfield et William, offrant une capacité additionnelle de rétention de 53 millions de litres d'eau de pluie. Ces ouvrages réduiront le risque de refoulement d'égout et d'inondation pour la collectivité, en plus de diminuer le volume d'eaux usées déversées dans le canal de Lachine et dans le fleuve;
- Démarrage de la conception de 40 parcs éponges, qui assureront la rétention d'un total de plus de 10 millions de litres d'eau de pluie. Ces parcs contribueront également aux efforts de déminéralisation de la ville;
- Réalisation de l'analyse des secteurs prioritaires d'investissement dans le but d'améliorer le réseau de collecte des eaux usées;
- Obtention par quatre usines d'eau potable de récompenses dans le cadre du Programme d'excellence en eau potable – volet traitement;
- Dépistage de 22 251 entrées de service en plomb, inspection de 4 494 bâtiments et distribution de 11 415 pichets filtres;
- Correction de 88 raccords inversés, évitant le rejet d'environ 25 000 mètres cubes d'eaux usées dans les cours d'eau;
- Réalisation de campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau potable dans les médias sociaux et avec les patrouilles bleue et verte;

- Tenue d’une grande consultation publique sur l’avenir de l’eau par la Commission sur l’eau, l’environnement, le développement durable et les grands parcs.

Principales variations

Budget modifié

L’écart défavorable de 4,3 M\$ entre le budget original et le budget modifié s’explique par les éléments suivants :

- Diminution de 8,4 M\$ liée au plan de resserrement;
- Augmentation de 3,7 M\$ due à l’affectation de la réserve financière pour financer les dépenses de fonctionnement de l’agglomération;
- Diminution de 0,9 M\$ attribuable au comblement du déficit des arrondissements;
- Augmentation de 1,8 M\$ liée à des crédits reçus à titre de subventions.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l’eau présente un surplus budgétaire de 11,6 M\$ par rapport au budget original principalement attribuable aux éléments détaillés ci-dessous.

Transport et communications :

- Écart favorable de 0,5 M\$ qui s’explique par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,2 M\$ en lien avec la révision de la stratégie de communication dans le cadre du programme de remplacement des entrées de service en plomb;
 - Écart favorable de 0,2 M\$ généré par le plan de resserrement.

Services professionnels :

- Écart favorable de 2,7 M\$ qui s’explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 1,2 M\$ dû à la baisse d’activité requise par le plan de resserrement;
 - Écart favorable de 0,9 M\$ lié aux activités d’inspection et d’auscultation.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 0,9 M\$ provenant principalement du pompage de l’eau à la carrière Lafarge à la suite de pluies abondantes.

Location, entretien et réparation :

- Écart favorable de 0,6 M\$ lié principalement à la comptabilisation des licences informatiques, au ralentissement des activités d'entretien du réseau secondaire et à un recours moins grand à la réserve pour travaux majeurs et imprévus.

Biens durables et non durables :

- Écart favorable de 2,8 M\$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 5,5 M\$ dans les dépenses en produits chimiques résultant des efforts d'optimisation, dont l'économie a été transférée vers l'électricité et le gaz naturel pour le maintien des activités opérationnelles;
 - Écart défavorable de 2,9 M\$ dans les dépenses en électricité résultant de l'indexation des tarifs annoncée au début de l'année 2023;
 - Écart défavorable de 0,7 M\$ lié à l'énergie (essence, huile diesel et gaz naturel), attribuable à la hausse du prix du gaz naturel en cours d'année;
 - Écart favorable de 0,5 M\$ dans les dépenses liées à l'entretien, notamment les pièces et accessoires, attribuable à des corrections d'inventaire.

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme :

- Écart favorable de 7,1 M\$ attribuable principalement à la baisse des investissements financés par emprunt.

Autres objets de dépenses :

- Écart défavorable de 0,4 M\$ dû essentiellement au remboursement des travaux faits par les arrondissements et les villes liées sur le réseau primaire.

GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a pour mission de protéger et de développer les immeubles de la Ville de Montréal de façon durable.

Tableau 50 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	56 640,2	62 751,9	66 001,7	65 746,1	(255,6)	65 199,3
Transport et communications	405,7	451,8	459,0	483,5	24,5	510,0
Services professionnels	1 009,0	444,3	663,8	1 321,9	658,1	737,1
Services techniques et autres	7 786,1	8 293,7	8 405,3	8 903,5	498,2	9 208,3
Location, entretien et réparation	22 339,2	28 375,4	29 601,2	27 099,6	(2 501,6)	28 924,9
Biens durables et non durables	25 941,2	27 308,4	27 304,5	26 223,7	(1 080,8)	25 344,1
Autres objets de dépenses	(342,0)	-	4 101,2	-	(4 101,2)	(4 841,1)
Total – Charges de fonctionnement	113 779,4	127 625,5	136 536,7	129 778,3	(6 758,4)	125 082,6

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Création d'une nouvelle Direction de la sécurité des immeubles afin de rehausser l'expertise en matière de sécurité des immeubles et de leurs occupants;
- Planification de la rénovation de la cour de services Ahuntsic-Cartierville, du plan directeur du site des Carrières et de la requalification de l'édifice Lucien-Saulnier;
- Déploiement du Programme d'accessibilité aux produits menstruels dans les immeubles municipaux;
- Soutien aux activités immobilières visant l'hébergement de personnes en situation d'itinérance, à l'occupation transitoire et aux projets d'habitation;
- Formule révisée de sélection des projets de compétence locale admissibles au programme d'accessibilité universelle : la réalisation de projets dans des immeubles municipaux contribuera à faciliter l'accès universel, tout en favorisant l'inclusion sociale et en améliorant l'expérience des personnes présentant des limitations fonctionnelles;
- Mise en œuvre de la stratégie relative aux bâtiments vacants et excédentaires, et réalisation du projet pilote visant la requalification du centre Saint-Paul;
- Révision du plan d'optimisation des espaces administratifs afin d'offrir un plan global en mouvance, évolutif et résilient;
- Livraison de projets immobiliers :

- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Construction de la nouvelle bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle;
- Poursuite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et du complexe sportif Claude-Robillard;
- Reconstruction de la caserne 26;
- Apport d'améliorations locatives au MEM – Centre des mémoires montréalaises;
- Reprise des travaux aux CTMO Saint-Laurent et Montréal-Est (août 2023);
- Aménagement d'un centre 9-1-1 transitoire;
- Rénovation et installation du système RFID à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs;
- Installation du système d'alerte en caserne (travaux complétés dans 26 casernes sur 57);
- Livraison du PDQ 5;
- Sécurisation de l'ancienne station de pompage Craig;
- Réalisation du projet pilote d'aménagement des espaces au 801, Brennan avec l'intégration d'espaces collaboratifs et de postes de travail non assignés;
- Dans l'arrondissement de Ville-Marie, aménagement de la salle du conseil et relocalisation du BAM au rez-de-chaussée du 999, Dupuis;
- Proposition d'une feuille de route visant la décarbonation de l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Montréal;
- Poursuite de la phase 1 du programme de transition écologique visant à rendre le parc immobilier du SGPI zéro émission d'ici 2030, par la mise en œuvre de 42 projets de décarbonation grâce à une subvention de 63,0 M\$;
- Mise en œuvre de la première phase de développement de l'indice de vulnérabilité des bâtiments aux changements climatiques;
- Retrait du chauffage résiduel au mazout dans le cadre d'un projet en 2023 et de trois projets planifiés en 2024;
- Ajout au parc immobilier d'environ 74 bornes de recharge pour les véhicules électriques de la Ville;
- Remplacement de 15 équipements fonctionnant avec du R-22, afin de contribuer à la décarbonation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Réalisation de 130 audits permettant de dresser le portrait complet de l'état de santé et de la conformité des immeubles (notamment l'usine de filtration Atwater, le centre sportif Père-Marquette, l'édifice du 1650, des Carrières, la caserne 49, la caserne 27, l'hébergement du centre de plein air et la bibliothèque de L'Île-Bizard).

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 4,7 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par les éléments suivants :

- Augmentation de 0,8 M\$ provenant des subventions (0,6 M\$ pour le Plan pour une économie verte – Décarbonation des immeubles municipaux [PEV-DIM] et 0,2 M\$ pour l'entretien de la Biosphère);
- Augmentation de 1,5 M\$ liée à la réception de surplus affectés à la stratégie visant les bâtiments vacants et excédentaires (démolition de la piscine intérieure George-Vernot et de la Maison Berri);
- Augmentation de 0,3 M\$ pour la prise en charge par le SGPI de terrains et d'immeubles acquis à des fins de logement social;
- Diminution de 7,3 M\$ liée au plan de resserrement présenté au comité exécutif et mis en place en octobre 2023.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SGPI présente un déficit budgétaire de 6,8 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart défavorable de 0,3 M\$ attribuable aux éléments suivants :
 - Écart favorable de 0,8 M\$ lié aux charges sociales;
 - Écart défavorable de 1,1 M\$ généré par le recours aux heures supplémentaires pour maintenir les activités (ex. : entretien en régie, centre d'appels et sécurité).

Services professionnels, techniques et autres :

- Écart favorable de 1,2 M\$ résultant d'une économie sur les services livrés en vue de contribuer au plan de resserrement.

Location, entretien et réparation :

- Écart défavorable de 2,5 M\$ attribuable aux éléments suivants :
 - Écart défavorable de 1,9 M\$ lié à la démolition de la piscine George-Vernot et de la Maison Berri, au PEV-DIM et à la prise en charge du refuge de l'hôtel des Arts;
 - Écart défavorable de 0,6 M\$ attribuable à des dépenses d'entretien d'immeubles.

Biens durables et non durables

- Écart défavorable de 1,1 M\$ attribuable principalement à des dépenses plus élevées que prévu en énergie.

Autres objets de dépenses

- Écart défavorable de 4,1 M\$ attribuable à l'application de la norme SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations⁵.

⁵ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

La mission du Service des infrastructures du réseau routier est de protéger, d'aménager et de développer les infrastructures urbaines de façon durable et innovante, afin de concrétiser le Montréal de demain.

Tableau 51 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	58 936,8	24 687,9	23 617,0	25 963,0	2 346,0	25 921,2
Transport et communications	387,3	284,9	257,1	621,3	364,2	335,9
Services professionnels	450,2	1 031,5	957,2	1 194,3	237,1	956,0
Services techniques et autres	749,9	720,0	3 618,7	1 041,0	(2 577,7)	3 719,7
Location, entretien et réparation	7 971,4	857,0	8 414,8	6 802,2	(1 612,6)	6 879,9
Biens durables et non durables	3 298,5	3 341,1	3 780,4	4 368,4	588,0	3 990,8
Contributions à des organismes	75,0	85,0	38,3	32,3	(6,0)	48,7
Autres objets de dépenses	-	-	3,3	-	(3,3)	-
Total – Charges de fonctionnement	71 869,1	31 007,4	40 686,8	40 022,5	(664,3)	41 852,2

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Traitement de quelque 109 430 nids-de-poule sur le réseau artériel, diffusion des données d'auscultation du réseau routier local et du Plan d'intervention intégré eau-voirie, et inspection de 545 structures routières;
- Planification intégrée de projets et réalisation de travaux représentant environ 489 M\$ pour le compte de différents services, incluant l'exécution de projets d'envergure tels que l'intersection Côte-des-Neiges/Remembrance, le SRB Pie-IX et la place des Montréalaises;
- Déploiement progressif du volet AGIR-Planification visant à assurer une programmation intégrée et coordonnée des travaux des services centraux, des partenaires et des arrondissements, et développement du volet Cafés-terrasses. Près de 63 050 permis ont été émis par l'intermédiaire d'AGIR-Permis (sur un total de 70 942 demandes) et 3 200 consentements municipaux ont été traités via AGIR-Consentement;
- Implantation de la traçabilité des sols excavés lors de travaux, conformément aux nouvelles exigences réglementaires provinciales en vigueur;
- Poursuite de la mise en œuvre d'engagements de la Charte montréalaise des chantiers et de la mission de l'Escouade chantier pour assurer la qualité des travaux, introduction de nouvelles mesures d'atténuation des impacts des chantiers, et renforcement des canaux de communication avec diverses clientèles;
- Organisation du Sommet sur les chantiers et mise en œuvre de plusieurs mesures (ajout de conditions à l'émission de permis d'occupation temporaires du domaine public; modification des

normes du tome V par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et des devis normalisés de la Ville, afin de favoriser l'utilisation de bollards en milieu urbain et la réduction de la longueur requise des biseaux en amont de la zone de travaux; révision des règlements d'occupation temporaire du domaine public; déploiement de la solution Info entraves et travaux, anciennement la carte Info-travaux; etc.);

- Protection du domaine public par le maintien de l'inventaire des actifs et la représentation numérique du territoire montréalais, géolocalisation des infrastructures urbaines dans le cadre des travaux et des relevés d'arpentage, et réalisation de relevés par drone pour le suivi du volume de neige dans chacun des dépôts à neige à des fins de gestion.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la hausse de 1,8 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- Diminution de 1,3 M\$ liée au plan de resserrement;
- Augmentation de 2,7 M\$ pour des études et des expertises en phase d'avant-projet, afin de soutenir les projets menés en partenariat (SRB Pie-IX).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des infrastructures du réseau routier présente un surplus budgétaire de 0,7 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 2,3 M\$ attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Écart favorable de 1,3 M\$ résultant de la répartition de la provision pour soldes non utilisés de la banque de congés de maladie;
 - Écart favorable de 0,9 M\$ attribuable à des économies dans les cotisations de l'employeur, liées à l'effet de l'écart de taux par accréditation entre les taux budgétés et les taux réels.

Services professionnels, techniques et autres :

- Écart défavorable de 2,3 M\$ dû à des travaux accessoires réalisés pour le projet SRB Pie-IX.

Location, entretien et réparation :

- Écart défavorable de 1,6 M\$ lié à des mesures d'atténuation pour le projet SRB Pie-IX.

Biens durables et non durables :

- Écart favorable de 0,6 M\$ principalement attribuable au ralentissement des activités imposé par le plan de resserrement et par un réaménagement budgétaire

URBANISME ET MOBILITÉ

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission de planifier et d'encadrer la réalisation d'un Montréal attrayant, inclusif et résilient au bénéfice de la population actuelle et future. Il oriente la mise en valeur des milieux de vie, du paysage et du patrimoine en plus de développer des solutions écologiques de mobilité.

Ses interventions sont résolument orientées en fonction des quatre piliers du plan stratégique Montréal 2030, soit la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; l'innovation et la créativité.

Tableau 52 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	32 236,9	34 432,6	34 064,0	37 444,7	3 380,7	36 888,2
Transport et communications	453,0	330,8	260,1	498,1	238,0	258,4
Services professionnels	9 489,9	8 682,8	7 402,3	7 986,0	583,7	14 149,1
Services techniques et autres	3 389,8	3 095,6	29 928,0	2 103,7	(27 824,3)	31 790,0
Location, entretien et réparation	1 397,3	8 330,6	2 526,8	2 392,4	(134,4)	2 438,0
Biens durables et non durables	(1 006,4)	551,7	767,6	1 339,3	571,7	656,8
Contributions à des organismes	9 347,1	19 152,5	2 933,9	22 164,7	19 230,8	3 565,1
Autres objets de dépenses	7,2	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	55 314,8	74 576,6	77 882,7	73 928,9	(3 953,8)	89 745,6

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Rédaction de la version préliminaire du projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, dans la perspective d'une consultation en 2024;
- Poursuite de la mise en œuvre des secteurs de planification stratégique Louvain Est, Lachine Est (adoption du PPU), Namur-Hippodrome–Cavendish (adoption du plan directeur de mise en valeur), Bridge-Bonaventure et PPU des Faubourgs;
- Accompagnement des arrondissements et des villes liées pour réaliser l'inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant un intérêt patrimonial, conformément à *la Loi sur le développement culturel*;
- Adoption d'un projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- Accélération du développement du réseau cyclable, notamment par le prolongement REV Saint-Denis jusqu'à la rue Cherrier et la réalisation d'une nouvelle piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb, entre les boulevards Gouin et Rosemont;

- Signature d'une nouvelle entente quinquennale concernant l'exploitation du service de vélopartage BIXI en vue de l'acquisition de nouveaux vélos et de l'implantation de 36 nouvelles stations de vélos à assistance électrique, afin de répondre à la demande croissante;
- Lancement d'un premier appel de projets pour la sécurisation des lieux fréquentés particulièrement par les piétons âgés (un segment de la population surreprésenté parmi les victimes de collisions), et sécurisation de 33 écoles;
- Inauguration de la phase 1 du projet des Pins ainsi que du projet Sussex-Tupper, et lancement du nouveau parcours Peel mettant à l'honneur la rencontre entre les peuples iroquoiens et les nouveaux arrivants sur l'île de Montréal;
- Accompagnement des grands projets de transport en partenariat. Cet accompagnement s'est notamment traduit dans la mise en service de l'antenne Rive-Sud du REM jusqu'à la gare Centrale, le démarrage de la dernière phase du SRB Pie-IX (entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Notre-Dame) et la poursuite du projet prolongement de la ligne bleue avec la réalisation de cinq stations, entre le boulevard Pie-IX et les Galeries d'Anjou. Parallèlement, le service travaille au développement d'un projet structurant pour l'Est et à la poursuite du dossier d'opportunité pour un mode de transport structurant dans le grand Sud-Ouest (ligne rose).

Principales variations

Budget modifié

L'écart à la hausse de 15,8 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation de 5,9 M\$ provenant du fonds de la voirie et de l'affectation de surplus;
- Augmentation de 8,5 M\$ attribuable à la nouvelle entente avec BIXI;
- Augmentation de 0,8 M\$ liée aux bornes de recharge;
- Augmentation de 4,5 M\$ liée au prolongement de la ligne bleue;
- Augmentation de 1,1 M\$ en budgets additionnels divers;
- Diminution de 5,0 M\$ due au plan de resserrement.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'urbanisme et de la mobilité présente un dépassement budgétaire de 4,0 M\$ par rapport au budget original.

Rémunération et cotisations de l'employeur :

- Écart favorable de 3,4 M\$ s'expliquant par des économies diverses liées aux postes vacants, aux écarts salariaux et au plan de resserrement.

Services professionnels :

- Écart favorable de 0,6 M\$ s'expliquant par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 3,3 M\$ attribuable à un virement budgétaire vers les services techniques pour BIXI Montréal;
 - Écart défavorable de 5,5 M\$ lié à des études et à des expertises en phase d'avant-projet;
 - Écart favorable de 2,8 M\$ attribuable à des besoins moins grands que prévu au chapitre des services professionnels, ou à des services reportés à la suite du gel des honoraires professionnels.

Services techniques et autres :

- Écart défavorable de 27,8 M\$ s'expliquant par les éléments suivants :
 - Écart défavorable de 25,7 M\$ dû à des virements en provenance des services professionnels et des contributions à des organismes pour BIXI Montréal, et à la suite du budget additionnel de la nouvelle entente;
 - Écart défavorable de 0,7 M\$ dû à des dépenses plus élevées pour l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques;
 - Écart défavorable de 1,4 M\$ pour des études liées à divers projets et des expertises en phase d'avant-projet (REV, réaménagement de l'autoroute Bonaventure et prolongement de la ligne bleue du métro).

Contributions à des organismes :

- Écart favorable de 19,2 M\$ s'expliquant en grande partie par les éléments suivants :
 - Écart favorable de 15,7 M\$ attribuable à un virement budgétaire vers les services techniques pour BIXI Montréal;
 - Écart favorable de 1,5 M\$ lié à des dépenses moindres que prévu pour les inventaires des bâtiments patrimoniaux, en raison de retard dans les travaux;
 - Écart favorable de 2,9 M\$ lié au plan de resserrement;
 - Écart défavorable de 0,9 M\$ dû à des dépenses dans le cadre de l'entente MCCQ.

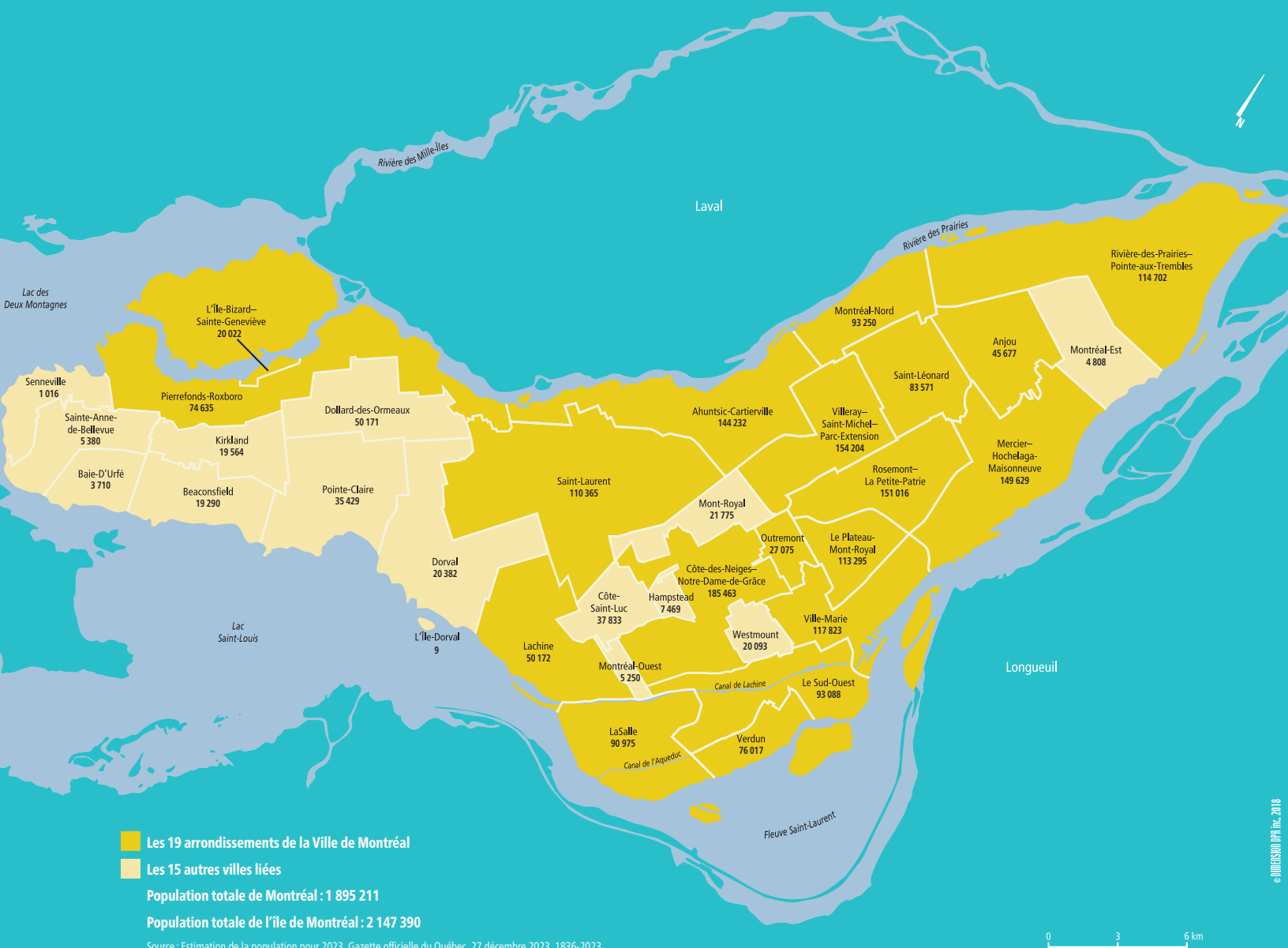
Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2023

Analyse des charges par
secteurs d'activités

Arrondissements

L'île de Montréal et sa population



ARRONDISSEMENTS

Pour 2023, les arrondissements affichent un excédent de 60,4 M\$ par rapport à un budget original de 1 029,6 M\$ pour les dépenses de fonctionnement. Ces excédents s'expliquent principalement par les raisons suivantes :

- Certaines économies ont été générées par des fermetures temporaires pour des travaux d'amélioration des installations sportives, culturelles et communautaires, ainsi que par la difficulté de recrutement dans certaines fonctions, qui résulte de la pénurie de main-d'œuvre et fait en sorte que des postes restent vacants;
- Des économies de charge de retraite ont été constatées à la suite de la production des nouvelles évaluations actuarielles au 31 décembre 2021 de six régimes de retraite;
- Des surplus proviennent des budgets pour les imprévus, de budgets pour de nouvelles installations dont l'ouverture a été retardée, de l'utilisation accrue des surplus cumulés au lieu du budget de fonctionnement, et de projets reportés à l'année suivante;
- Des surplus proviennent aussi des opérations effectuées par les Travaux publics, concernant notamment le sel et les abrasifs (utilisation moindre), les pièces et accessoires, les agrégats et les matériaux de construction;
- Des revenus importants ont été générés, principalement par l'occupation du domaine public;
- Des ajustements corporatifs totalisant 19,1 M\$ ont également été pris en compte, essentiellement :
 - les excédents des revenus de permis de construction et de modification en fonction du contexte immobilier, pour 8,5 M\$; le remboursement apporté au budget des matières résiduelles, pour 4,6 M\$, et aux activités d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout, pour 2,1 M\$; des ajustements touchant l'imputabilité de la santé et sécurité du travail (SST), pour 4,5 M\$; un remboursement d'autoassurance pour l'incendie du chalet du parc Saint-Viateur, dans Outremont, pour 2,1 M\$; un ajustement de l'écart des taux des banques de congés de maladie, pour 1,2 M\$; et une participation des arrondissements à l'abolition des mesures transitoires relatives au régime de retraite, pour 4,0 M\$.

Tableau 53 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réal 2023					Réal 2022
	Revenus	Charges ¹	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	62 880,2	69 257,1	5 755,8	1 473,7	852,6	4 929,0
Anjou	30 822,8	30 383,9	260,4	958,7	1 658,0	827,4
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	75 867,6	76 216,3	2 757,1	2 885,1	5 293,5	5 652,4
Lachine	31 313,0	33 019,1	2 320,2	541,2	1 155,3	2 233,0
LaSalle	45 014,0	42 710,9	594,9	(1 736,9)	1 161,1	1 131,8
Le Sud-Ouest	60 536,8	64 839,2	5 141,1	(21,8)	816,9	2 664,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 224,5	13 052,2	37,6	258,2	468,1	(565,0)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	76 477,3	75 937,4	4 390,4	4 586,5	9 516,8	5 988,2
Montréal-Nord	45 425,9	44 607,2	2 605,7	(1 532,8)	1 891,6	532,6
Outremont	17 727,4	17 489,3	710,8	2 922,6	3 871,5	394,8
Pierrefonds-Roxboro	36 220,5	35 165,1	1 395,9	1 758,4	4 209,7	1 981,6
Plateau-Mont-Royal	60 051,1	60 748,9	2 651,2	1 153,1	3 106,5	(211,3)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	67 400,7	68 531,5	1 922,9	264,1	1 056,2	2 995,4
Rosemont–La Petite-Patrie	73 058,4	75 070,7	6 200,4	1 465,7	5 653,8	6 973,8
Saint-Laurent	78 028,0	75 750,0	966,4	1 058,9	4 303,3	282,8
Saint-Léonard	40 531,4	40 164,5	2 021,8	(784,3)	1 604,4	400,6
Verdun	38 156,3	40 817,2	1 983,0	1 274,3	596,4	1 185,2
Ville-Marie	102 741,7	109 213,8	15 822,0	1 383,5	10 733,4	11 293,3
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 705,3	66 247,3	1 817,9	1 142,2	2 418,1	440,3
Total – Arrondissements	1 021 182,9	1 039 221,6	59 355,5	19 050,4	60 367,2	49 130,6

3. Ces montants incluent le remboursement de la dette à long terme.

Les surplus des arrondissements ont augmenté de 11,2 M\$ comparativement à l'exercice 2022, principalement en raison de réaménagements dans le budget de rémunération des cols bleus pour combler des déficits historiques.

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 54 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes ¹	7 824,7	8 172,7	9 063,6	9 048,0	15,6	9 048,0
Transferts centraux	49 305,5	49 673,6	51 486,6	50 948,9	537,7	51 491,3
Services rendus et autres revenus	1 625,3	2 314,8	1 842,8	2 184,2	(341,4)	2 198,9
Transferts	135,2	309,2	487,2	-	487,2	487,2
Total – Revenus	58 890,7	60 470,3	62 880,2	62 181,1	699,1	63 225,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	8 295,4	8 099,3	8 592,2	9 330,2	738,0	9 676,4
Sécurité publique	375,5	380,4	482,7	411,2	(71,5)	393,7
Transport	13 498,0	14 471,2	16 014,3	14 999,8	(1 014,5)	15 519,2
Hygiène du milieu	9 435,0	9 197,3	8 991,7	8 036,9	(954,8)	8 189,0
Santé et bien-être	293,7	332,6	1 026,2	410,0	(616,2)	912,1
Aménagement, urbanisme et développement	4 010,2	4 008,4	4 168,2	3 730,5	(437,7)	4 291,6
Loisirs et culture	24 409,3	26 391,1	29 981,8	26 395,0	(3 586,8)	29 994,6
Total – Charges de fonctionnement	60 317,1	62 880,3	69 257,1	63 313,6	(5 943,5)	68 976,6
Affectations	3 281,8	3 487,1	5 755,8	1 132,5	4 623,3	5 751,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	1 855,4	1 077,1	(621,1)	-	(621,1)	-
Ajustements	2 999,9	3 851,9	1 473,7			
Excédent (déficit) de gestion	4 855,3	4 929,0	852,6	-	852,6	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Poursuite du Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026;
- Renforcement de la canopée sur les terrains privés et institutionnels sur le territoire de l'arrondissement (1 317 arbres plantés);
- Continuation de la mise en œuvre du plan de propreté et du plan de déplacement local;
- Poursuite de la mise en place de mesures de sécurisation aux abords des écoles et de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers;
- Poursuite des projets sélectionnés pour la deuxième édition du budget participatif et sélection de cinq projets pour la troisième édition;
- Inauguration du centre culturel et communautaire de Cartierville;
- Poursuite du projet pilote Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto solo.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de surplus de 4,6 M\$, liés au plan de propreté, au plan maître de plantation, au programme des ruelles vertes, aux mesures d'apaisement et de sécurisation des rues.
- Augmentation de 0,5 M\$ provenant de la ville centre pour des contributions financières à différents organismes et pour le programme Prévention Montréal.
- Augmentation de 0,5 M\$ de diverses subventions, notamment pour la rénovation de la cuisine du centre culturel et communautaire de Cartierville et pour le programme Climat municipalités.

Revenus

Transferts centraux :

- Écart favorable de 0,5 M\$ découlant principalement du programme Prévention Montréal.

Services rendus et autres revenus :

- Écart défavorable de 0,3 M\$ dû au retard dans les locations du nouveau centre culturel et communautaire de Cartierville (centre de la petite enfance des redevances des organismes).

Transferts :

- Écart favorable de 0,5 M\$ relatif notamment à une aide financière reçue dans le cadre du programme Climat municipalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies budgétaires de 0,7 M\$ provenant de postes vacants.

Transport :

- Dépenses additionnelles de 1,0 M\$ pour la rémunération des employés de la voirie, notamment pour la réalisation du plan de propreté.

Hygiène du milieu de vie :

- Écart défavorable de 1,0 M\$ provenant principalement de la gestion des matières résiduelles.

Santé et bien-être :

- Écart défavorable de 0,6 M\$, lié principalement au programme Prévention Montréal.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Accroissement des dépenses de 0,4 M\$ lié à des affectations de surplus pour de la rémunération et des contributions financières afin de soutenir le développement économique.

Loisirs et culture :

- Dépenses additionnelles de 3,6 M\$ relatives au plan maître de plantation et à la cuisine du centre culturel et communautaire de Cartierville.

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Tableau 55 – Anjou

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	7 342,8	8 245,8	9 237,3	9 143,6	93,7	9 143,6
Transferts centraux	19 193,0	19 933,5	20 173,6	19 999,0	174,6	20 173,4
Services rendus et autres revenus	1 228,0	2 015,1	1 374,8	1 532,1	(157,3)	1 742,1
Transferts	-	64,7	37,1	50,5	(13,4)	50,5
Total – Revenus	27 763,8	30 259,1	30 822,8	30 725,2	97,6	31 109,6
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 177,7	4 463,8	4 839,7	5 999,7	1 160,0	5 280,9
Sécurité publique	448,7	247,7	387,4	218,1	(169,3)	539,2
Transport	7 613,3	8 295,1	8 743,0	8 559,8	(183,2)	8 818,2
Hygiène du milieu	2 255,1	2 607,7	2 097,5	2 000,0	(97,5)	2 183,9
Aménagement, urbanisme et développement	1 682,4	1 890,7	1 863,5	2 118,8	255,3	2 092,8
Loisirs et culture	10 269,7	12 127,4	12 269,8	11 645,7	(624,1)	12 271,9
Frais de financement	42,1	33,2	23,8	55,9	32,1	55,9
Total – Charges de fonctionnement	26 489,0	29 665,6	30 224,7	30 598,0	373,3	31 242,8
Financement	(140,9)	(149,7)	(159,2)	(127,2)	(32,0)	(127,2)
Affectations	1 010,2	274,0	260,4	-	260,4	260,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 144,1	717,8	699,3	-	699,3	-
Ajustements	1 900,0	109,6	958,7			
Excédent (déficit) de gestion	4 044,1	827,4	1 658,0	-	1 658,0	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Installation de deux toilettes autonettoyantes;
- Ajout de caméras dans divers parcs et installations de l'arrondissement, et renouvellement du projet de la patrouille de sécurité afin d'accroître le sentiment de sécurité de la population;
- Création d'un projet pilote d'éclairage solaire de boîtes aux lettres visant à améliorer la sécurité des Angevines et des Angevins tout en favorisant la transition écologique;
- Conversion de l'éclairage de la mairie aux DEL, en lien avec la transition écologique;
- Augmentation du verdissement avec l'ajout de plates-bandes fleuries et de bacs à fleurs, et la plantation de 250 arbres;
- Implantation de deux activités au parc de Verdelles, soit le prêt de jeux et la fête de l'Halloween, dans le but d'occuper ce parc d'une façon positive.

Principales variations

Budget modifié

La variation de 0,6 M\$ s'explique principalement par des transferts des services centraux, notamment pour le programme Prévention Montréal, ainsi que par le recours à l'affectation de surplus et au fonds des parcs pour financer divers projets.

Revenus

Transferts centraux :

- Transfert de 0,2 M\$ pour le nouveau programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Services rendus et autres revenus :

- Écart défavorable de 0,2 M\$ dû à la diminution des inscriptions aux camps de jour ainsi qu'à la réduction de la participation aux cours et aux activités.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies de 1,2 M\$ majoritairement liées à la réserve pour imprévus.

Sécurité publique :

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M\$ liées à l'octroi de contrat pour le gardiennage et la sécurité.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Économies de 0,3 M\$ majoritairement liées à la rémunération des postes vacants.

Loisirs et culture :

- Dépenses supplémentaires de 0,6 M\$, principalement pour l'entretien des piscines, des parcs et des installations.

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 56 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	9 736,4	10 065,6	11 448,2	11 153,4	294,8	11 153,4
Transferts centraux	56 028,7	57 881,8	60 014,0	59 779,5	234,5	59 982,6
Services rendus et autres revenus	4 480,7	4 188,5	4 303,2	3 634,1	669,1	3 694,2
Transferts	38,1	131,6	102,2	76,2	26,0	76,2
Total – Revenus	70 283,9	72 267,5	75 867,6	74 643,2	1 224,4	74 906,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 996,5	7 723,6	6 635,9	8 828,1	2 192,2	7 438,6
Sécurité publique	612,3	713,6	610,5	717,9	107,4	660,9
Transport	11 790,4	13 799,5	14 261,6	15 567,5	1 305,9	14 981,1
Hygiène du milieu	9 530,2	10 744,9	10 960,1	10 533,5	(426,6)	10 781,1
Santé et bien-être	1 638,1	1 804,0	2 285,8	1 483,1	(802,7)	2 468,0
Aménagement, urbanisme et développement	5 513,6	5 817,8	5 300,6	5 991,2	690,6	6 298,1
Loisirs et culture	29 469,6	32 843,9	34 298,7	33 152,1	(1 146,6)	35 067,1
Frais de financement ²	-	-	730,5	-	(730,5)	-
Total – Charges de fonctionnement	65 550,7	73 447,3	75 083,7	76 273,4	1 189,7	77 694,9
Financement	-	-	(1 132,6)	-	(1 132,6)	-
Affectations	2 668,4	3 471,8	2 757,1	1 630,2	1 126,9	2 788,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	7 401,6	2 292,0	2 408,4	-	2 408,4	-
Ajustements	2 414,6	3 360,4	2 885,1			
Excédent (déficit) de gestion	9 816,2	5 652,4	5 293,5	-	5 293,5	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».
2. Les frais de financement sont liés au reclassement comptable des frais de location de bureaux administratifs.

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Poursuite des actions en sécurisation de voies cyclables ;
- Rehaussement du soutien aux banques alimentaires ;
- Offre d'une centaine d'activités culturelles dans l'ensemble des parcs et autres espaces publics ;
- Mise en œuvre d'actions en matière de lutte contre l'itinérance;
- Plantation de la première microforêt;
- Plantation de 800 arbres sur le territoire de l'arrondissement;
- Réalisation d'un exercice de sensibilisation à la collecte des résidus organiques dans les immeubles de neuf logements et plus ainsi que dans les institutions, commerces et industries.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation d'un surplus de 1,6 M\$ au financement de divers projets, dont l'aménagement de places publiques, la planification du secteur de l'ancien hippodrome et des projets en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire.
- Impact de 0,2 M\$ provenant de virements budgétaires avec les services centraux, notamment pour le programme Prévention Montréal, la collecte des résidus organiques dans les immeubles de neuf logements et plus ainsi que la centralisation du centre d'appel 3-1-1.
- Virement de 0,5 M\$ vers les activités d'immobilisations pour divers travaux de rénovation, principalement pour le réaménagement des locaux du Bureau Accès Montréal.

Revenus

Services rendus et autres revenus :

- Excédent de 0,7 M\$, relié notamment à l'émission de permis d'occupation du domaine public.

Charges de fonctionnement

Administration générale / Aménagement urbanisme et développement / Frais de financement :

- Excédent de 2,2 M\$ réaffecté principalement à divers projets prioritaires, dont la poursuite du projet Vélorution et impact du reclassement comptable de location de bureaux.

Transport :

- Économies de 1,3 M\$, notamment dans les activités de déblaiement et de chargement de la neige ainsi que d'épandage d'abrasifs en raison d'un hiver clément.

Hygiène du milieu :

- Écart défavorable de 0,4 M\$, surtout lié aux opérations de collecte des matières résiduelles.

Santé et bien-être :

- Dépenses additionnelles de 0,8 M\$ en guise de contribution financière à divers projets de développement social, de sécurité alimentaire et de réduction de l'itinérance, et pour le développement du quartier Namur-Hippodrome.

Loisirs et culture :

- Financement additionnel de 0,6 M\$ lié notamment à la poursuite des travaux d'égavage sous les installations du réseau électrique et à divers travaux d'aménagement de fosses d'arbres. Des déficits sont également constatés en lien avec l'augmentation des coûts de chauffage et d'électricité des installations municipales compensés par un reclassement comptable de frais de location.
- Déficit de 0,5 M\$, notamment dans les activités liées aux parcs et aux espaces verts, à cause du financement du plan quinquennal d'égavage et de la réalisation de fosses d'arbres.

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Tableau 57 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes ¹	4 643,5	4 786,6	5 268,7	5 112,5	156,2	5 112,6
Transferts centraux	23 185,8	23 467,3	23 851,9	23 620,8	231,1	23 852,0
Services rendus et autres revenus	1 866,1	2 298,7	2 164,9	1 831,7	333,2	1 831,7
Transferts	91,5	54,4	27,5	56,0	(28,5)	56,0
Total – Revenus	29 786,9	30 607,0	31 313,0	30 621,0	692,0	30 852,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 131,0	4 687,4	5 234,6	4 641,6	(593,0)	4 912,5
Sécurité publique	45,6	43,7	35,6	65,0	29,4	54,5
Transport	4 971,7	5 691,7	5 886,6	6 119,8	233,2	6 162,9
Hygiène du milieu	3 850,1	3 832,9	3 495,0	3 618,4	123,4	3 625,0
Santé et bien-être	1 265,2	1 479,6	1 747,6	1 254,1	(493,5)	1 574,3
Aménagement, urbanisme et développement	2 389,7	2 276,2	2 556,4	2 579,0	22,6	2 588,0
Loisirs et culture	12 719,6	13 497,8	14 063,3	13 823,5	(239,8)	14 255,3
Total – Charges de fonctionnement	29 372,9	31 509,3	33 019,1	32 101,4	(917,7)	33 172,5
Affectations	1 697,4	1 485,6	2 320,2	1 480,4	839,8	2 320,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 111,4	583,3	614,1	-	614,1	-
Ajustements	1 394,8	1 649,7	541,2			
Excédent (déficit) de gestion	3 506,2	2 233,0	1 155,3	-	1 155,3	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

Réaliser et déployer

- Consultation publique auprès des commerçantes et commerçants de la rue Notre-Dame concernant le réaménagement de la rue;
- Plan stratégique en santé et sécurité du travail 2023-2027 et formation en continu du personnel;
- Campagne faisant la promotion de l'achat local;
- Ajout d'une équipe de propreté au cours de la période estivale;
- Campagne de sensibilisation à la sécurité routière, appuyée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts;

- Augmentation du nombre de spectacles dans le cadre de la programmation estivale du parc Noël-Spinelli et élaboration du concept des pique-niques musicaux;
- Édition bonifiée des Fêtes de Lachine.

Créer et diffuser

- Capsule vidéo *Faire danser Lachine*;
- Création de la Société de développement commercial (SDC) de la rue Notre-Dame;
- Nouveau programme favorisant la vitalité culturelle dans les quartiers.

Adopter et octroyer

- Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Lachine-Est;
- Contrat pour la refonte de la réglementation de zonage;
- Acquisition d'un terrain réservé pour le projet de centre sportif et communautaire.

Principales variations

Budget modifié :

- Appropriation d'excédents de 0,9 M\$ pour divers projets spéciaux, notamment Lachine-Est, la relance économique, la fermeture du centre communautaire Albert-Gariépy et la butte Grovehill.
- Virement de 0,2 M\$ en provenance de services corporatifs pour le nouveau programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Revenus

Transferts centraux :

- Transferts budgétaires de 0,2 M\$ pour le nouveau programme de prévention en sécurité urbaine.

Services rendus et autres revenus

- Surplus de 0,3 M\$ liés à l'occupation du domaine public ainsi qu'à la demande de permis.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Appropriation d'excédents de 0,6 M\$ pour la bonification de l'offre de services à la population.

Santé et bien-être :

- Appropriation d'excédents de 0,5 M\$ destiné pour la bonification des activités culturelles et des loisirs.

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Tableau 58 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	5 052,9	5 293,3	6 409,8	6 342,1	67,7	6 342,1
Transferts centraux	34 683,6	36 053,5	37 214,7	36 751,4	463,3	37 328,8
Services rendus et autres revenus	1 391,7	1 088,4	1 373,2	1 535,5	(162,3)	1 535,5
Transferts	25,9	5,0	16,3	30,1	(13,8)	30,1
Total – Revenus	41 154,1	42 440,2	45 014,0	44 659,1	354,9	45 236,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 818,1	6 510,2	6 368,1	8 251,9	1 883,8	7 349,1
Sécurité publique	523,7	503,7	499,7	623,2	123,5	653,8
Transport	9 826,2	10 697,4	11 138,8	11 330,1	191,3	11 703,2
Hygiène du milieu	3 789,2	3 701,7	3 878,5	3 670,2	(208,3)	3 838,5
Santé et bien-être	-	-	122,4	-	(122,4)	122,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 498,9	2 659,8	2 947,7	2 753,7	(194,0)	3 361,0
Loisirs et culture	15 787,0	17 897,6	17 755,7	18 543,8	788,1	18 689,2
Total – Charges de fonctionnement	38 243,1	41 970,4	42 710,9	45 172,9	2 462,0	45 717,2
Affectations	738,2	1 570,2	594,9	513,8	81,1	480,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 649,2	2 040,0	2 898,0	-	2 898,0	-
Ajustements	1 540,7	(908,2)	(1 736,9)			
Excédent (déficit) de gestion	5 189,9	1 131,8	1 161,1	-	1 161,1	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Adoption de la planification stratégique de LaSalle 2023-2030;
- Adoption d'un règlement créant le Comité de transition écologique de LaSalle;
- Deuxième édition du Festival de l'harmonie interculturelle de LaSalle, en collaboration avec les organismes locaux;
- Installation de cinq nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Travaux de resurfaçage de voies cyclables sur l'avenue Dollard (entre la rue Elmslie et l'avenue Dollard), la rue Senkus (entre le boulevard Newman et la rue Cordner) et la rue Raymond (entre les rues Lévis-Sauvé et George);
- Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur la rue Robidoux (entre les rues Juliette et Desaulniers) et la 80^e Avenue (entre les rues Airlie et Boivin);

- Réaménagement d'un terrain de basketball de haut niveau au parc Lefebvre;
- Ouverture et mise en service de la nouvelle bibliothèque L'Octogone;
- Mise en place d'un programme de reconnaissance du personnel de l'Arrondissement;
- Plantation de 825 arbres sur le domaine public afin d'améliorer l'indice de canopée.

Principales variations

Budget modifié

La variation de 0,5 M\$ provient principalement de transferts centraux, notamment les enveloppes reçues pour la nouvelle bibliothèque L'Octogone ainsi que pour le programme Prévention Montréal.

Revenus

Transferts centraux :

- Écart favorable de 0,5 M\$ attribuable aux budgets provenant de services centraux pour l'augmentation de la superficie de la nouvelle bibliothèque L'Octogone ainsi que pour le programme Prévention Montréal.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Écart favorable de 1,9 M\$ provenant principalement de transferts à d'autres activités budgétaires et d'économies sur des sommes réservées aux imprévus.

Hygiène du milieu :

- Écart défavorable de 0,2 M\$ découlant d'une augmentation des interventions dans le réseau de distribution d'eau potable.

Loisirs et culture :

- Écart favorable de 0,8 M\$ découlant d'économies au chapitre de la main-d'œuvre, de l'électricité et de la gestion des installations à la suite de la fermeture de plusieurs bâtiments pour travaux majeurs.

ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

Tableau 59 – Le Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	8 635,7	9 448,3	9 761,0	9 754,1	6,9	9 754,2
Transferts centraux	41 330,1	43 687,2	45 317,4	44 815,2	502,2	45 317,1
Services rendus et autres revenus	6 428,4	5 695,0	5 332,8	5 553,6	(220,8)	5 590,7
Transferts	46,2	258,7	125,6	-	125,6	123,6
Total – Revenus	56 440,4	59 089,2	60 536,8	60 122,9	413,9	60 785,6
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 441,2	11 961,7	6 707,0	6 325,1	(381,9)	6 510,8
Sécurité publique	133,4	150,5	170,9	186,5	15,6	171,9
Transport	11 087,1	12 480,8	13 842,9	14 267,5	424,6	14 837,4
Hygiène du milieu	8 765,2	8 834,7	8 863,7	8 039,3	(824,4)	8 308,9
Santé et bien-être	3 424,6	3 997,1	4 177,7	3 633,0	(544,7)	4 337,5
Aménagement, urbanisme et développement	5 156,2	5 311,8	6 534,7	6 817,9	283,2	7 069,5
Loisirs et culture	16 459,8	18 485,9	24 542,3	23 853,6	(688,7)	24 690,7
Total – Charges de fonctionnement	55 467,5	61 222,5	64 839,2	63 122,9	(1 716,3)	65 926,7
Affectations	4 264,7	3 856,5	5 141,1	3 000,0	2 141,1	5 141,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	5 237,6	1 723,2	838,7	-	838,7	-
Ajustements	2 472,0	941,5	(21,8)			
Excédent (déficit) de gestion	7 709,6	2 664,7	816,9	-	816,9	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- *Développement urbain, permis et inspection*
 - Élaboration du premier Plan local de déplacements, incluant une démarche participative pour sonder les citoyennes et citoyens sur la mobilité dans leur quartier;
 - Bilan de mi-parcours de la mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme pour le secteur Griffintown;
 - Ajout de 613 cases de stationnement sur rue réservées aux citoyens et citoyennes.
- *Amélioration du milieu de vie*
 - Mise en place d'un programme de déneigement pour venir en aide aux personnes vulnérables et déploiement d'une brigade de propreté;
 - Bonification de l'offre de services hivernale au parc Angrignon.

- *Développement durable et transition écologique*
 - Lancement du Plan de développement d’une communauté nourricière;
 - Élargissement de la collecte des résidus alimentaires;
 - Distribution de 22 000 végétaux favorables à la biodiversité.
- *Culture, sports, loisirs et développement social*
 - Tenue de plus d’une centaine d’événements culturels et d’activités de médiation culturelle;
 - Tenue d’animations favorisant l’adoption d’un mode de vie physiquement actif;
 - Ouverture devancée des pataugeoires pour les garderies;
 - Implantation d’une nouvelle ludothèque au parc Le Ber;
 - En concertation avec les acteurs du milieu, élaboration du Plan d’action en cohabitation sociale dans un contexte de hausse des vulnérabilités.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de 2,1 M\$ principalement dans les domaines suivants : loisirs et culture, développement économique, horticulture et arboriculture, entretien et réfection des chaussées.
- Virements budgétaires de services corporatifs de 0,5 M\$, notamment pour le programme Prévention Montréal et le déploiement de collectes additionnelles des résidus organiques.
- Subventions de 0,2 M\$ liées principalement à la consolidation d’espaces jeunesse et à l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Revenus

Transferts centraux :

- Écart favorable de 0,5 M\$ lié aux virements budgétaires provenant de services corporatifs, notamment le programme Prévention Montréal.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Écart défavorable de 0,6 M\$ lié à la rémunération, à la suite d’une contrainte budgétaire relative à la masse salariale qui s’est matérialisée dans les autres activités.

Transport :

- Économies de 0,4 M\$ pour l'électricité et le déneigement en raison de conditions météorologiques favorables.

Hygiène du milieu :

- Dépenses additionnelles de 0,7 M\$ liées aux coûts de la main-d'œuvre affectée à la gestion des matières résiduelles dans les parcs et à la voirie, en réponse à la hausse du besoin de collectes.

Santé et bien-être :

- Ajout de diverses contributions, d'un total de 0,5 M\$, pour l'amélioration des conditions de vie des populations en situation de vulnérabilité et la cohabitation harmonieuse.

Loisirs et culture :

- Ajout de diverses ressources et de services techniques, pour 0,3 M\$ et 0,4 M\$ respectivement, notamment pour l'entretien, l'accueil et l'animation des chalets de parc et des terrains de jeu.

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 60 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes ¹	1 772,6	2 392,2	2 805,5	2 796,6	8,9	2 796,8
Transferts centraux	8 758,4	9 122,8	9 931,8	9 756,5	175,3	9 933,9
Services rendus et autres revenus	388,8	441,9	487,2	573,3	(86,1)	583,3
Transferts	-	-	-	7,0	(7,0)	7,0
Total – Revenus	10 919,8	11 956,9	13 224,5	13 133,4	91,1	13 321,0
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 983,1	3 174,4	2 622,4	1 622,0	(1 000,4)	1 685,2
Sécurité publique	127,0	301,1	325,1	393,9	68,8	553,0
Transport	3 245,8	3 677,9	3 350,8	3 692,2	341,4	3 524,9
Hygiène du milieu	951,5	953,2	981,1	736,5	(244,6)	845,8
Santé et bien-être	24,9	27,3	12,8	4,5	(8,3)	11,0
Aménagement, urbanisme et développement	1 090,7	941,3	1 067,7	1 076,9	9,2	1 070,6
Loisirs et culture	3 763,6	3 774,5	4 692,3	5 607,4	915,1	5 665,7
Total – Charges de fonctionnement	12 186,6	12 849,7	13 052,2	13 133,4	81,2	13 356,2
Affectations	395,6	51,0	37,6	-	37,6	35,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	(871,2)	(841,8)	209,9	-	209,9	-
Ajustements	706,5	276,8	258,2			
Excédent (déficit) de gestion	(164,7)	(565,0)	468,1	-	468,1	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Poursuite des efforts visant à atteindre l'équilibre budgétaire;
- Déménagement de la Direction de l'aménagement urbain et création d'une murale sur le nouvel édifice;
- Développement d'un plan directeur de circulation et de signalisation;
- Intégration complète du parc informatique au réseau de la Ville de Montréal;
- Organisation de plusieurs événements tels que la Grande Fête du monde et la fête de la Saint-Jean;
- Versement de contributions à de nombreux organismes locaux;
- Collaboration avec le central dans le cadre des travaux du pont Jacques-Bizard;
- Inauguration de la maison de jeunes.

Principales variations

Budget modifié

Augmentation de 0,2 M\$ attribuable à des transferts budgétaires en provenance de la ville centre dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025 et des activités de gestion de l'eau.

Revenus

Transferts centraux :

- Bonification de 0,2 M\$ en provenance de la ville centre dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025 et pour l'entretien de l'aqueduc et des égouts.

Services rendus et autres revenus :

- Déficit de 0,1 M\$ résultant d'une surestimation des revenus locaux.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Écart défavorable de 1,0 M\$ qui s'explique principalement par un déficit associé au financement de la main-d'œuvre de l'arrondissement.

Transport :

- Économies de 0,2 M\$ liées à la rémunération du personnel col bleu affecté aux activités de voirie et de déneigement, en raison de conditions météorologiques favorables.
- Économies de 0,1 M\$ sur l'achat de sel et d'autres abrasifs.

Hygiène du milieu :

- Dépenses additionnelles de 0,2 M\$ pour l'entretien et la réparation du réseau de distribution d'eau potable et du réseau d'égout.

Loisirs et culture :

- Écart favorable de 0,9 M\$ attribuable notamment au processus d'imputation des salaires des cols bleus dans l'activité des parcs.

ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 61 – Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	10 521,7	11 066,7	12 535,6	12 509,9	25,7	12 509,8
Transferts centraux	54 344,7	55 537,8	58 210,9	57 565,6	645,3	58 211,0
Services rendus et autres revenus	4 633,4	4 433,9	5 569,5	3 671,2	1 898,3	4 246,6
Transferts	47,9	236,8	161,3	-	161,3	-
Total – Revenus	69 547,7	71 275,2	76 477,3	73 746,7	2 730,6	74 967,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 939,7	7 587,9	8 568,3	9 013,7	445,4	9 201,2
Sécurité publique	528,7	532,1	361,8	554,2	192,4	516,8
Transport	15 094,6	16 401,3	17 138,6	17 696,4	557,8	17 455,6
Hygiène du milieu	7 707,1	7 705,3	8 258,3	7 849,6	(408,7)	8 373,0
Santé et bien-être	671,7	347,9	504,6	377,3	(127,3)	586,4
Aménagement, urbanisme et développement	5 364,8	5 395,9	5 577,2	5 874,1	296,9	6 315,3
Loisirs et culture	29 812,5	32 124,3	35 528,6	34 986,1	(542,5)	36 909,5
Total – Charges de fonctionnement	67 119,1	70 094,7	75 937,4	76 351,4	414,0	79 357,8
Affectations	2 146,4	3 086,2	4 390,4	2 604,7	1 785,7	4 390,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	4 575,0	4 266,7	4 930,3	-	4 930,3	-
Ajustements	4 044,7	1 721,5	4 586,5			
Excédent (déficit) de gestion	8 619,7	5 988,2	9 516,8	-	9 516,8	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- *S'engager dans la transition écologique*
 - Optimisation de la collecte des matières résiduelles;
 - Plantation de 3 200 arbres et distribution de plus de 118 000 végétaux;
 - Aménagement de cinq ruelles vertes;
 - Augmentation des surfaces en gestion de tonte différenciée;
 - Intervention majeure d'élagage, d'abattage et de ramassage de branches à la suite de la tempête de verglas.
- *Soutenir le développement social et la cohabitation*
 - Déploiement de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS);

- Démarche réflexive pour le Plan intégré en développement social.
- *Améliorer la qualité de vie*
 - Piétonnisation de la Promenade Ontario et reconduction du projet Les balcons bleus sur la rue Hochelaga;
 - Aménagement de trois rues ludiques;
 - Intensification des efforts en matière de propreté dans les parcs;
 - Ouverture officielle de la bibliothèque Maisonneuve;
 - Inauguration de la pataugeoire du parc de Saint-Aloysius et réouverture de quatre chalets réaménagés;
 - Ouverture du nouveau pôle circassien;
 - Prêt d'équipement sportif et de plein air (projet Viens jouer dehors!).
- *Améliorer la sécurité et la mobilité*
 - Aménagement de la piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière;
 - Construction de 87 dos d'âne.
- *Impliquer les citoyennes et les citoyens*
 - Mise en œuvre de trois démarches majeures de participation citoyenne (carré Notre-Dame-des-Victoires, pôle récréatif Bellerive et futur espace public Hochelaga/Des Ormeaux).

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de 1,8 M\$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget et contribuer à celle des partenaires.
- Financement additionnel de 1,2 M\$ pour la plantation d'arbres, l'espacement de la collecte des ordures ménagères, le développement des enfants et des jeunes, et la sécurité urbaine.

Revenus

Transferts centraux :

- Financement additionnel de 0,6 M\$ provenant des services centraux pour l'espacement de la collecte des ordures ménagères, le développement des enfants et des jeunes, et la sécurité urbaine.

Services rendus et autres :

- Revenus excédentaires de 1,9 M\$ liés à la location et à l'occupation du domaine public, aux travaux effectués par la Ville et aux inscriptions et abonnements.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies de 0,4 M\$ attribuables aux mouvements de personnel en cours d'année et aux réserves pour les imprévus.

Transport :

- Économies de 0,6 M\$ attribuables à l'éclairage des rues et aux conditions météorologiques clémentes en fin d'année, qui ont permis une utilisation moindre de sel et d'abrasifs.

Hygiène du milieu :

- Dépenses additionnelles de 0,4 M\$ pour la gestion des matières résiduelles, en lien avec l'espacement des collectes, la poursuite de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et les coûts à la hausse pour la disposition des matières résiduelles.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Économies de 0,3 M\$ liées à la piétonnisation des artères commerciales.

Loisirs et culture :

- Dépenses additionnelles de 0,5 M\$ liées principalement aux projets de plantation d'arbres, au projet de prêt d'équipement récréatif et au pôle récréatif Bellerive.

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Tableau 62 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	9 948,7	10 195,1	10 591,8	10 435,3	156,5	10 435,2
Transferts centraux	31 915,3	32 938,7	34 071,0	33 487,0	584,0	34 071,2
Services rendus et autres revenus	1 078,3	837,7	740,7	848,2	(107,5)	875,7
Transferts	-	8,5	22,4	-	22,4	-
Total – Revenus	42 942,3	43 980,0	45 425,9	44 770,5	655,4	45 382,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 693,5	6 915,9	6 510,2	7 591,9	1 081,7	7 500,9
Sécurité publique	107,4	113,2	77,0	125,0	48,0	109,0
Transport	7 240,3	8 389,6	8 327,1	8 069,4	(257,7)	8 373,9
Hygiène du milieu	4 500,4	4 773,2	4 467,4	4 678,7	211,3	4 766,5
Santé et bien-être	1 656,4	1 263,9	1 966,6	1 506,8	(459,8)	2 081,4
Aménagement, urbanisme et développement	3 564,0	3 642,2	3 541,5	3 878,9	337,4	3 927,3
Loisirs et culture	17 670,5	19 878,0	19 717,4	20 930,8	1 213,4	21 228,7
Total – Charges de fonctionnement	41 432,5	44 976,0	44 607,2	46 781,5	2 174,3	47 987,7
Affectations	1 962,5	2 257,3	2 605,7	2 011,0	594,7	2 605,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 472,3	1 261,3	3 424,4	-	3 424,4	-
Ajustements	576,5	(728,7)	(1 532,8)			
Excédent (déficit) de gestion	4 048,8	532,6	1 891,6	-	1 891,6	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Démarche d'évaluation des effets quantitatifs et qualitatifs du plan d'action collectif Priorité jeunesse 2017- 2027;
- Organisation du Grand Rendez-vous des aînés, visant à mettre de l'avant les enjeux prioritaires pour l'élaboration du plan d'action de Montréal-Nord relativement aux personnes âgées;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026, et dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique en vue du futur plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conjointement avec la Table de quartier de Montréal-Nord;
- Actualisation de l'étude sur la violence commise et subie chez les jeunes effectuée par le Centre international pour la prévention de la criminalité;
- Réalisation d'études de caractérisation pour la restauration et la protection des berges;

- Accompagnement pour encadrer la réalisation des projets immobiliers privés majeurs sur le boulevard Pie-IX;
- Adoption de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement Montréal-Nord;
- Adoption du plan triennal 2023-2025 en équité, diversité et inclusion (EDI), et création du comité de vigie interne – volet employées et employés.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,2 M\$ est principalement attribuable à l'affectation du surplus de 0,6 M\$ pour le soutien à la réalisation de projets et d'opérations (dénivellement, camps de jour, location d'équipement, etc.), ainsi qu'à des transferts des services centraux de 0,6 M\$ pour différents programmes, dont le programme Prévention Montréal 2023-2025.

Revenus

Transferts centraux :

- Virements de 0,6 M\$ des services centraux, notamment pour Prévention Montréal.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Excédent de 1,1 M\$ lié aux imprévus, aux honoraires professionnels non engagés, aux dépenses contingentes non réalisées et aux dépenses de communication réduites. S'ajoutent à ces sommes les écarts dus aux postes non comblés, aux congés non rémunérés et aux remplacements à coût moindre.

Santé et bien-être :

- Écart défavorable de 0,5 M\$ dû à la contribution supplémentaire au programme Prévention Montréal 2023-2025.

Loisirs et culture :

- Excédent de 0,5 M\$ dans la rémunération, en raison de postes vacants, de l'offre d'activités aquatiques et d'économies relatives aux régimes de retraite
- Économies de 0,7 M\$ sur des activités reportées.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Tableau 63 – Outremont

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	3 026,1	3 148,0	3 638,6	3 532,4	106,2	3 532,5
Transferts centraux	9 564,3	10 498,6	10 838,1	10 469,5	368,6	10 847,4
Services rendus et autres revenus	3 110,8	2 904,9	3 149,2	3 217,3	(68,1)	3 910,5
Transferts	-	-	101,5	8,0	93,5	8,0
Total – Revenus	15 701,2	16 551,5	17 727,4	17 227,2	500,2	18 298,4
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 433,9	3 918,1	3 818,2	3 534,8	(283,4)	3 819,2
Sécurité publique	836,5	813,5	828,8	723,9	(104,9)	832,8
Transport	2 622,3	3 058,4	3 454,8	3 486,3	31,5	4 007,3
Hygiène du milieu	805,1	873,9	931,4	794,9	(136,5)	846,9
Santé et bien-être	253,8	193,2	290,9	124,5	(166,4)	310,1
Aménagement, urbanisme et développement	1 673,8	1 588,7	1 486,8	1 694,6	207,8	1 713,2
Loisirs et culture	5 773,6	6 524,6	6 678,4	6 944,2	265,8	7 470,3
Total – Charges de fonctionnement	15 399,0	16 970,4	17 489,3	17 303,2	(186,1)	18 999,8
Affectations	725,5	636,5	710,8	76,0	634,8	701,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	1 027,7	217,6	948,9	-	948,9	-
Ajustements	1 047,8	177,2	2 922,6			
Excédent (déficit) de gestion	2 075,5	394,8	3 871,5	-	3 871,5	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- *Outremont plus sécuritaire*
 - Projet pilote de la première rue-école, sur le boulevard Dollard (collège Stanislas et école Guy-Drummond);
 - Sécurisation des abords des écoles Saint-Germain, Nouvelle-Querbes, Buissonnière et Guy-Drummond et du collège Stanislas;
 - Diminution de la vitesse à 20 km/h sur les avenues Bloomfield, Fairmount, Lajoie et Saint-Viateur;
 - Retrait de cases de stationnement en bordure de ruelles.
- *Outremont plus vert*
 - Consultation sur le Plan d'urgence climatique d'Outremont et dépôt du rapport;

- Mise sur pied de l'Éco-quartier d'Outremont par l'octroi d'une contribution financière à Outremont en famille et six nouvelles ruelles vertes;
- Gestion des conséquences du verglas d'avril 2023 et plantation de 265 arbres;
- Installation de 10 nouvelles fontaines afin d'encourager l'utilisation de bouteilles réutilisables.
- *Outremont plus inclusif*
 - Confirmation du projet de communautés de ruelles avec l'octroi d'une subvention de 0,3 M\$ pour créer des liens de rapprochement et instaurer un dialogue avec les membres de la communauté hassidique.
- *Refonte du stationnement*
 - Restauration des anciennes zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR);
 - Retour du stationnement libre les soirs et les fins de semaine dans les secteurs ouest et central.
- *Culture et bibliothèque*
 - Retour des activités pour la fête nationale du Québec et programmation culturelle sur l'avenue Bernard;
 - Exposition nationale *Un monde ravivé* : plus de 2 000 visites, comprenant celles lors des 20 activités de médiation culturelle.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,7 M\$ est attribuable à l'utilisation de 0,5 M\$ des excédents de gestion du Fonds des parcs pour divers contrats dans les parcs, à l'utilisation de 0,6 M\$ du fonds d'urgence climatique et des surplus de l'Arrondissement, à l'utilisation de 0,2 M\$ du fonds de stationnement; ainsi qu'à un transfert de dotation de 0,4 M\$ principalement pour le programme Prévention Montréal et le théâtre Outremont.

Revenus

Transferts centraux :

- Surplus de 0,4 M\$ liés à des transferts de services corporatifs, notamment pour le programme Prévention Montréal et le théâtre Outremont.

Services rendus et autres revenus :

- Revenus additionnels de 0,7 M\$ provenant du report des revenus des parcs et terrains de jeu ainsi que des revenus de stationnement.

- Écart défavorable de 0,7 M\$ attribuable à une diminution des locations d'installations récréatives, du nombre d'études au règlement d'urbanisme et du nombre de vignettes de stationnement.

Charges de fonctionnement

Administration :

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M\$ pour les activités de communication liées à l'embauche d'une ressource professionnelle ainsi qu'à la mise en place du journal *Au pied de la montagne*.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Écart favorable de 0,2 M\$ dû à des postes restés vacants à la suite de mouvements de personnel.

Loisirs et culture :

- Économies de 0,5 M\$ sur les contrats d'élagage à cause de la non-disponibilité des équipes.
- Utilisation d'un budget additionnel de 0,3 M\$ reçu pour le théâtre Outremont.

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 64 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	6 515,7	7 044,7	7 601,4	7 631,2	(29,8)	7 630,8
Transferts centraux	25 730,0	27 086,1	26 716,4	26 414,4	302,0	26 716,7
Services rendus et autres revenus	1 142,5	1 527,2	1 884,7	1 319,7	565,0	1 689,9
Transferts	-	26,5	18,0	25,6	(7,6)	25,6
Total – Revenus	33 388,2	35 684,5	36 220,5	35 390,9	829,6	36 063,0
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 078,1	5 791,4	6 179,9	6 793,9	614,0	6 959,6
Sécurité publique	30,1	35,6	21,0	69,9	48,9	30,6
Transport	7 638,9	8 062,1	7 667,7	7 742,6	74,9	8 062,5
Hygiène du milieu	3 716,0	4 395,9	3 237,3	3 340,6	103,3	3 363,3
Santé et bien-être	419,8	464,7	748,6	424,4	(324,2)	825,3
Aménagement, urbanisme et développement	3 045,9	3 238,0	3 609,9	3 544,7	(65,2)	3 833,9
Loisirs et culture	12 351,1	13 505,0	13 700,7	14 274,8	574,1	14 383,7
Total – Charges de fonctionnement	32 279,9	35 492,7	35 165,1	36 190,9	1 025,8	37 458,9
Affectations	1 235,5	1 192,9	1 395,9	800,0	595,9	1 395,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 343,8	1 384,7	2 451,3	-	2 451,3	-
Ajustements	956,6	596,9	1 758,4			
Excédent (déficit) de gestion	3 300,4	1 981,6	4 209,7	-	4 209,7	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Une gestion de crise en période de verglas et de crue printanière;
- L'expérience citoyenne : la poursuite de l'engagement de l'Arrondissement à offrir des services de qualité en plaçant la population au cœur de ses préoccupations;
- Le rehaussement des services offerts à la population en environnement et transition écologique de concert avec l'Éco-quartier;
- La réalisation d'un plan maître de plantation pour l'arrondissement;
- La poursuite du programme annuel de plantation d'arbres et de lutte contre l'agrile du frêne, ainsi que la diminution des îlots de chaleur conformément au Plan d'action lié à la canopée et au plan stratégique Montréal 2030;
- Le dépôt du plan loisirs et la bonification de l'offre de services en loisirs;

- La sécurisation des zones scolaires avec l'ajout de panneaux de signalisation.

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation du budget de 1,3 M\$ provient des éléments suivants :

- Affectation d'excédents de 0,6 M\$ pour épauler, entre autres, les Travaux publics et pour permettre l'octroi de contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement;
- Utilisation de 0,4 M\$ des revenus reportés des parcs et terrains de jeu pour verdir le territoire et aménager les parcs;
- Ajout d'un budget de 0,3 M\$ en provenance des services centraux qui a permis, entre autres, d'appuyer les efforts de l'Arrondissement relativement au projet Prévention Montréal et à la mise en place de l'événement Cyclovia.

Revenus

Transferts centraux :

- Crédits additionnels de 0,3 M\$ qui ont été alloués par les services centraux pour plusieurs projets communautaires.

Services rendus et autres revenus :

- Écart favorable de 0,3 M\$ lié à une compensation pour les heures d'utilisation des patinoires payées mais non utilisées par la Ville pendant la pandémie.
- Utilisation de 0,4 M\$ des revenus reportés des parcs et terrains de jeu.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies salariales de 0,4 M\$ dégagées à la suite de mouvements de personnel et de la réduction des coûts des cotisations de l'employeur, principalement à la caisse de retraite.
- Écart favorable de 0,2 M\$ lié aux dépenses contingentes de l'Arrondissement et d'autres services techniques.

Loisirs et culture :

- Économies salariales de 0,3 M\$ dégagées à la suite de mouvements de personnel, de vacances de poste et d'un retard de comblement.
- Écart favorable de 0,2 M\$ lié aux cotisations de l'employeur à la caisse de retraite.

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 65 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	10 491,5	10 828,7	11 470,0	11 439,6	30,4	11 439,6
Transferts centraux	36 837,6	37 411,5	38 542,8	37 979,1	563,7	38 543,8
Services rendus et autres revenus	8 379,4	9 915,4	10 029,6	9 638,1	391,5	9 638,1
Transferts	35,3	42,3	8,7	-	8,7	-
Total – Revenus	55 743,8	58 197,9	60 051,1	59 056,8	994,3	59 621,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 600,7	7 188,9	6 924,0	6 441,0	(483,0)	6 626,0
Sécurité publique	151,7	178,8	192,9	172,4	(20,5)	212,5
Transport	15 562,7	18 027,3	17 309,0	17 026,8	(282,2)	18 114,3
Hygiène du milieu	7 811,3	7 513,3	9 116,9	8 065,0	(1 051,9)	8 371,9
Santé et bien-être	-	-	347,0	294,5	(52,5)	466,5
Aménagement, urbanisme et développement	5 305,0	4 806,2	5 435,0	5 128,0	(307,0)	5 728,7
Loisirs et culture	19 167,6	21 848,6	21 424,1	22 442,9	1 018,8	22 751,8
Total – Charges de fonctionnement	54 599,0	59 563,1	60 748,9	59 570,6	(1 178,3)	62 271,7
Affectations	1 390,4	1 589,3	2 651,2	513,8	2 137,4	2 650,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 535,2	224,1	1 953,4	-	1 953,4	-
Ajustements	379,3	(435,4)	1 153,1			
Excédent (déficit) de gestion	2 914,5	(211,3)	3 106,5	-	3 106,5	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Différents travaux d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, de préaménagement de la place-école De Lanaudière (école Paul-Bruchési) et de réaménagement des rues Gilford et Laurier;
- Différents projets transitoires : agriculture urbaine sur le terrain du monastère, installation de bacs d'agriculture urbaine collectifs sur la terrasse Guindon, aménagement du triangle Rachel en une placette, exposition historique à ciel ouvert sur la place Gérald-Godin;
- Accroissement du verdissement (630 arbres plantés), installation de 18 nouvelles saillies, enlèvement de 58 240 m² de graffitis sur le domaine privé, ajout d'une boucle de ski de fond et d'un anneau de glace aux parcs Jeanne-Mance et La Fontaine;
- Inventaire des commerces au rez-de-chaussée des quatre grandes rues commerçantes afin d'évaluer l'adaptabilité pour l'accessibilité universelle;

- Ajout de stationnements et de débarcadères pour personnes à mobilité réduite à proximité de 13 parcs et édifices municipaux, et sécurisation des abords des écoles;
- Mise en place du programme Accès-Loisirs pour les familles qui ont un revenu modeste;
- Organisation d'activités sportives à l'aréna Saint-Louis qui ont rejoint 12 500 adeptes de basketball, de badminton et de pickleball, de 40 activités informatiques visant à réduire la fracture numérique et de 14 expositions, dont un hommage à Riopelle;
- Financement de 22 projets visant le développement du plein potentiel des jeunes;
- Réalisation de travaux et production de plans d'action touchant l'accessibilité universelle, l'EDI (équité, diversité et inclusion) et les budgets participatifs (PMR), avec la collaboration de trois comités formés de membres du personnel.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de surplus de 2,1 M\$ pour bonifier les activités de déneigement et financer divers projets liés à l'aménagement, au transport, à la culture et aux loisirs.
- Virement de 0,6 M\$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme Prévention Montréal, qui vise la sécurité urbaine pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, et du Service de l'eau pour la gestion des opérations.

Revenus

Transferts centraux :

- Virement de 0,6 M\$ en provenance des services corporatifs, notamment pour le programme Prévention Montréal et les activités de gestion de l'eau.

Services rendus et autres revenus :

- Montant supplémentaire de 0,4 M \$ en revenus d'occupation du domaine public.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Écart défavorable de 0,5 M\$ dû aux postes vacants et aux assignations temporaires financées par les projets spéciaux.

Hygiène du milieu :

- Dépenses supplémentaires de 0,6 M\$ pour la rémunération des cols bleus affectés aux activités du Fonds de l'eau, en raison de l'augmentation des interventions touchant les puisards, les égouts, le défonçage de la chaussée et l'inspection des bornes d'incendie.

Loisirs et culture :

- Écart favorable de 1,0 M\$ dû en grande partie à la fermeture d'installations sportives pour mise aux normes ou travaux de réfection.

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 66 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	10 720,8	10 956,0	11 507,0	11 549,7	(42,7)	11 549,7
Transferts centraux	50 361,7	51 592,1	53 073,1	52 493,3	579,8	53 100,3
Services rendus et autres revenus	1 544,2	2 287,6	2 679,8	2 407,0	272,8	2 414,3
Transferts	-	65,9	140,8	26,0	114,8	161,8
Total – Revenus	62 626,7	64 901,6	67 400,7	66 476,0	924,7	67 226,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 753,1	7 315,0	7 261,4	7 804,7	543,3	7 766,8
Sécurité publique	400,3	459,1	484,1	424,4	(59,7)	526,2
Transport	13 756,9	15 234,7	15 796,2	15 711,2	(85,0)	15 978,5
Hygiène du milieu	8 262,0	8 451,6	8 703,4	7 569,9	(1 133,5)	7 816,1
Santé et bien-être	476,6	634,5	996,6	319,7	(676,9)	1 001,9
Aménagement, urbanisme et développement	3 586,3	4 040,4	4 597,3	4 249,5	(347,8)	4 689,7
Loisirs et culture	27 050,9	29 260,9	30 692,5	30 596,6	(95,9)	31 342,7
Total – Charges de fonctionnement	60 286,1	65 396,2	68 531,5	66 676,0	(1 855,5)	69 121,9
Affectations	1 641,4	1 563,6	1 922,9	200,0	1 722,9	1 895,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	3 982,0	1 069,0	792,1	-	792,1	-
Ajustements	2 550,7	1 926,4	264,1			
Excédent (déficit) de gestion	6 532,7	2 995,4	1 056,2	-	1 056,2	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Distinction de l'Arrondissement dans plusieurs activités de reconnaissance : nomination au prix RIDEAU dans la catégorie « Responsabilité sociale et environnementale », au 17^e Gala du Conseil régional de l'environnement de Montréal pour le projet du parc de la Traversée, et au Gala reconnaissance Les étoiles en travaux publics dans la catégorie « Innovation » pour son programme de relève chez les cols bleus;
- Implantation d'un nouveau système de transpondeurs pour la rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue;
- Instauration de plusieurs initiatives pour favoriser l'implication citoyenne au sein de l'arrondissement : Conseil jeunesse de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), Comité de la transition écologique de RDP-PAT, plan de développement culturel et première édition du Salon de l'emploi de RDP-PAT;
- Création d'un projet pilote d'activités en agriculture urbaine dans les camps de jour de l'arrondissement en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies;

- Plantation de 2 864 arbres dans les parcs, dans les boisés et sur les rives afin d'atteindre l'objectif de 7 500 nouveaux arbres d'ici 2026;
- Mise en place d'une nouvelle liaison rejoignant Varennes. Les navettes fluviales Varennes/Pointe-aux-Trembles/Vieux-Port de Montréal ont connu une année record avec un nombre total de 117 444 passages;
- Aménagement ou réaménagement des parcs Clémentine-De La Rousselière, Médéric-Archambault, Saint-Joseph, de la Traversée et Daniel-Johnson.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 2,4 M\$ résulte de transferts de dotation budgétaire de 0,6 M\$ de la ville centre, notamment pour le programme Prévention Montréal. De plus, des crédits additionnels de 0,1 M\$ ont été reçus pour des subventions en lien avec Espace jeunesse, la prévention de la délinquance et d'autres activités particulières. Finalement, des affectations de surplus de 1,7 M\$ ont servi à financer les gardiennes et gardiens de parcs, des travaux non capitalisables, du marquage de rues, etc.

Revenus

Transferts centraux :

- Crédits additionnels de 0,6 M\$ provenant des services centraux, principalement pour le programme Prévention Montréal.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies de 0,5 M\$ sur divers postes de dépenses en lien avec la Maison du citoyen, les services administratifs ainsi que le développement et l'immobilier.

Hygiène du milieu :

- Dépenses additionnelles de 1,1 M\$ liées à la gestion des matières résiduelles et au réseau de distribution d'eau potable, pour répondre aux besoins opérationnels.

Santé et bien-être :

- Écart défavorable de 0,7 M\$ dû aux contributions et à la rémunération globale en développement social, en lien avec des subventions gouvernementales et des virements budgétaires des services centraux reçus en cours d'année.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Accroissement des dépenses de 0,3 M\$ lié aux projets d'aménagement urbain, au marquage et à la signalisation ainsi qu'à la rémunération globale.

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 67 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	9 628,8	9 998,8	11 122,5	11 094,6	27,9	11 094,6
Transferts centraux	48 861,7	51 438,1	52 805,2	52 668,2	137,0	52 806,4
Services rendus et autres revenus	9 018,6	8 786,1	9 130,7	7 485,3	1 645,4	7 493,1
Transferts	5,1	57,7	-	-	-	-
Total – Revenus	67 514,2	70 280,7	73 058,4	71 248,1	1 810,3	71 394,1
Charges de fonctionnement						
Administration générale	8 535,4	8 561,2	9 179,3	9 050,7	(128,6)	9 344,0
Sécurité publique	80,8	99,1	194,9	208,9	14,0	198,9
Transport	18 772,2	22 429,0	22 400,0	21 284,3	(1 115,7)	23 725,9
Hygiène du milieu	7 109,1	7 766,1	7 615,7	7 712,0	96,3	7 599,3
Santé et bien-être	1 595,7	1 896,2	1 668,5	1 280,3	(388,2)	1 928,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 979,0	4 124,4	4 559,5	4 102,8	(456,7)	4 804,4
Loisirs et culture	25 297,4	27 492,7	29 452,8	27 609,1	(1 843,7)	29 991,9
Total – Charges de fonctionnement	65 369,6	72 368,7	75 070,7	71 248,1	(3 822,6)	77 593,1
Affectations	5 054,1	7 350,0	6 200,4	-	6 200,4	6 199,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	7 198,7	5 262,0	4 188,1	-	4 188,1	-
Ajustements	2 864,7	1 711,8	1 465,7			
Excédent (déficit) de gestion	10 063,4	6 973,8	5 653,8	-	5 653,8	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Tenue d'une démarche participative de planification urbaine dans les 13 quartiers de l'arrondissement, intitulée *Rosemont–La Petite-Patrie, un quartier à la fois*;
- Lancement de la Vision vélo 2023-2027 : Fête du vélo, installation d'une piste à rouleaux (*pumptrack*) temporaire au parc Beaubien, formations, aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Bourbonnière, sécurisation des voies cyclables sur la 1^{re} Avenue et la 16^e Avenue, installation de 750 supports à vélos;
- Implantation de la quatrième et dernière phase de la collecte des résidus alimentaires, dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et dans les immeubles de neuf logements et plus;
- Plantation de 700 arbres sur le territoire et réalisation de 2 700 interventions sur les arbres, notamment en raison du verglas;

- Sélection de 13 projets pour la version renouvelée du programme Projets participatifs citoyens, pour la période 2023-2025;
- Animation dans plusieurs parcs : prêt de matériel à l'année, corridors de glisse, planche à neige au parc Joseph-Paré avec prêt d'équipement, Fête de la rentrée;
- Organisation d'une centaine d'activités culturelles, incluant un grand concert de l'Orchestre métropolitain à l'église Saint-Esprit-de-Rosemont;
- Sécurisation de 32 ruelles (fermeture de deux entrées sur quatre).

Principales variations

Budget modifié

- Virement de 6,2 M\$ du compte d'excédents budgétaires pour financer différents projets et activités, comme le déneigement et la bonification de l'offre de services des Travaux publics, l'animation dans les parcs, l'installation de supports à vélo, etc.

Revenus

Services rendus et autres revenus :

- Revenus supplémentaires de 0,9 M\$ liés à la facturation interne et de 0,7 M\$ découlant notamment de réclamations pour dommages par des tiers, de la location d'installations et du golf.

Charges de fonctionnement

Transport :

- Écart défavorable de 1,1 M\$ attribuable principalement à la bonification de la propreté des voies publiques en été, à divers projets financés au surplus et à la facturation interne.

Santé et bien-être :

- Dépenses de 0,4 M\$ pour la mise en place de divers projets principalement financés par l'utilisation des surplus affectés (projets participatifs citoyens, défis Zéro déchet, etc.).

Aménagement, urbanisme et développement :

- Écart défavorable de 0,5 M\$ dû à la révision de la structure des ressources.

Loisirs et culture :

- Dépenses supplémentaires de 1,8 M\$ pour bonifier la propreté et l'entretien des parcs durant la période estivale.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Tableau 68 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes ¹	14 022,2	14 513,1	15 817,8	15 524,6	293,2	15 524,6
Transferts centraux	54 476,7	56 018,1	57 639,3	57 202,9	436,4	57 639,2
Services rendus et autres revenus	2 956,2	3 447,4	4 314,7	5 154,9	(840,2)	5 218,4
Transferts	48,8	135,5	256,2	-	256,2	233,6
Total – Revenus	71 503,9	74 114,1	78 028,0	77 882,4	145,6	78 615,8
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 964,1	10 399,1	10 825,4	11 939,6	1 114,2	10 754,2
Sécurité publique	1 407,7	1 136,5	1 354,5	1 392,6	38,1	1 390,7
Transport	16 029,5	17 765,0	18 884,9	19 871,4	986,5	20 227,9
Hygiène du milieu	5 005,1	5 421,1	5 464,3	5 358,5	(105,8)	5 679,1
Santé et bien-être	1 530,6	1 642,0	1 756,4	1 420,9	(335,5)	2 085,5
Aménagement, urbanisme et développement	5 172,5	5 574,9	5 837,5	6 120,3	282,8	6 385,6
Loisirs et culture	26 664,1	29 808,1	31 627,0	32 273,7	646,7	33 059,2
Total – Charges de fonctionnement	65 773,6	71 746,7	75 750,0	78 377,0	2 627,0	79 582,2
Affectations	(276,3)	311,0	966,4	494,6	471,8	966,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	5 454,0	2 678,4	3 244,4	-	3 244,4	-
Ajustements	(296,0)	(2 395,6)	1 058,9			
Excédent (déficit) de gestion	5 158,0	282,8	4 303,3	-	4 303,3	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Implantation de la collecte des matières organiques dans 2 344 unités de 9 à 20 logements et de 207 immeubles de 21 à 60 logements;
- Implantation de la deuxième phase du corridor de biodiversité, financée par le budget participatif de la Ville;
- Renforcement des exigences règlementaires de verdissement et de protection des arbres;
- Démocratisation de l'agriculture urbaine;
- Démarche de révision du stationnement sur rue;
- Consultations publiques pour l'implantation de vignettes de stationnement dans les secteurs des gares du Réseau express métropolitain (REM);
- Inauguration et mise en service de la maison Robert-Bélanger;

- Célébration du 10^e anniversaire de la bibliothèque du Boisé;
- Rapatriement de la statue *The Goalie* devant l'aréna Raymond-Bourque;
- Mise en place de projets en économie responsable et circulaire;
- Déploiement d'une exposition extérieure sur le boulevard Décarie et d'une nouvelle murale au parc Caron.

Principales variations

Budget modifié

- Remise de 0,5 M\$ d'affectation de surplus inutilisés relatif principalement à la reprise graduelle des activités de loisirs, et remboursement de 0,2 M\$ au fonds de roulement.
- Financement de 1,1 M\$ provenant d'excédents budgétaires cumulés, pour les dépenses liées à la planification stratégique 2022-2025, et budget additionnel de 0,4 M\$ provenant des services centraux, notamment pour le programme Prévention Montréal.
- Financement de 0,2 M\$ pour des subventions destinées aux milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin.

Revenus

Transferts centraux

- Budget additionnel de 0,4 M\$ provenant des services centraux, principalement pour le programme Prévention Montréal.

Services rendus et autres revenus :

- Écart défavorable de 0,8 M\$ s'expliquant par la pénurie de main-d'œuvre dans le contexte d'une reprise graduelle des activités culturelles, de loisirs et communautaires.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Écart favorable de 1,1 M\$ principalement lié à des réserves financières et aux frais de surveillance de travaux facturés aux promoteurs de nouveaux secteurs immobiliers.

Transport :

- Économies de 1,0 M\$ attribuables principalement à une diminution des demandes de coupes sur la voie publique, à une utilisation moindre de sel et d'autres abrasifs, et à un excédent pour la location de machinerie de déneigement en raison des conditions climatiques favorables.

Loisirs et culture :

- Économies de 0,6 M\$ dues une reprise graduelle des activités culturelles, de loisirs et communautaires, en raison de la pénurie de main-d'œuvre.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Tableau 69 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	7 628,9	8 447,8	9 074,6	8 911,8	162,8	8 911,9
Transferts centraux	28 067,2	28 958,9	29 236,9	28 996,1	240,8	29 247,7
Services rendus et autres revenus	1 347,5	1 594,8	2 007,1	1 959,3	47,8	1 959,3
Transferts	53,5	484,6	212,8	60,0	152,8	266,7
Total – Revenus	37 097,1	39 486,1	40 531,4	39 927,2	604,2	40 385,6
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 389,5	5 824,1	5 417,7	5 781,1	363,4	5 991,3
Sécurité publique	276,2	309,3	234,3	266,1	31,8	305,3
Transport	7 254,3	8 120,5	8 355,3	9 012,9	657,6	9 251,7
Hygiène du milieu	2 948,8	3 352,0	3 237,3	3 099,4	(137,9)	3 258,4
Santé et bien-être	214,8	518,3	580,0	211,9	(368,1)	603,5
Aménagement, urbanisme et développement	2 024,2	2 222,6	2 361,6	2 249,5	(112,1)	2 235,7
Loisirs et culture	16 712,8	18 972,8	19 136,2	19 179,7	43,5	19 908,1
Frais de financement	208,5	157,8	104,2	104,3	0,1	104,3
Total – Charges de fonctionnement	35 029,1	39 477,4	39 426,6	39 904,9	478,3	41 658,3
Financement	(730,9)	(781,6)	(737,9)	(738,1)	0,2	(738,1)
Affectations	1 064,1	1 268,2	2 021,8	715,8	1 306,0	2 010,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	2 401,2	495,3	2 388,7	-	2 388,7	-
Ajustements	1 190,7	(94,7)	(784,3)			
Excédent (déficit) de gestion	3 591,9	400,6	1 604,4	-	1 604,4	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Adoption du premier Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion de Saint-Léonard, pour permettre aux membres du personnel de se sentir inclus, valorisés et reconnus;
- Mise en place du projet VIRÉE (vérification, identification, respect, encadrement et engagement) afin d'augmenter le sentiment d'appartenance des adolescents et adolescentes à la bibliothèque;
- Réaménagements des espaces et déploiement de ressources d'animation;
- Accord avec la ville centre sur le financement pour la construction d'un nouveau dôme au-dessus d'un terrain multisport synthétique ouvert à l'année au parc Hébert;
- Plantation de 1 300 arbres sur le domaine public pour l'augmentation de la canopée.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation de surplus de 1,3 M\$, notamment pour le financement de plantations supplémentaires d'arbres, le montage de la structure gonflable au parc Hébert et des opérations de déneigement supplémentaires.
- Obtention d'un soutien financier de 0,2 M\$ pour le programme Prévention Montréal.
- Obtention d'une aide financière du ministère de la Sécurité publique de 0,2 M\$ pour le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal.

Revenus

Transferts centraux :

- Variation favorable de 0,2 M\$ en lien avec la participation de l'Arrondissement aux programmes municipaux, notamment Prévention Montréal.

Transferts :

- Surplus de 0,2 M\$ découlant de l'obtention d'une subvention du ministère de la Sécurité publique.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Variation favorable de 0,4 M\$ due aux économies dans le budget pour le soutien de causes en justice (« ester en justice ») et le renversement d'une provision corporative pour causes en justice.

Transport :

- Écart favorable de 0,4 M\$ dans la rémunération totale de l'équipe de voirie (postes vacants, plan de resserrement, etc.).
- Écart favorable global de 0,2 M\$ lié aux opérations de déneigement, grâce à la diminution des services de machinerie requis et à un besoin moindre en abrasifs.

Hygiène du milieu :

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M\$ en lien avec les activités de réparation du réseau d'aqueduc et d'égout.

Santé et bien-être :

- Écart défavorable de 0,4 M\$ attribuable à des dépenses additionnelles pour la création d'espaces récréatifs pour les jeunes et le programme Prévention Montréal.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Tableau 70 – Verdun

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	7 275,0	7 600,2	7 829,1	7 766,6	62,5	7 766,6
Transferts centraux	26 779,6	27 007,1	27 411,7	27 105,7	306,0	27 411,7
Services rendus et autres revenus	1 836,6	2 480,5	2 846,1	3 800,3	(954,2)	3 808,8
Transferts	51,9	20,7	69,4	-	69,4	69,4
Total – Revenus	35 943,1	37 108,5	38 156,3	38 672,6	(516,3)	39 056,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 254,3	5 319,9	6 027,3	6 055,5	28,2	6 019,6
Sécurité publique	450,7	393,8	390,6	477,2	86,6	414,5
Transport	9 968,8	10 118,4	10 626,9	9 924,6	(702,3)	10 693,7
Hygiène du milieu	2 328,8	2 669,4	2 608,5	2 377,0	(231,5)	2 545,4
Santé et bien-être	537,9	582,6	739,8	573,5	(166,3)	752,2
Aménagement, urbanisme et développement	3 290,9	3 186,1	3 187,3	3 588,2	400,9	3 569,2
Loisirs et culture	15 615,0	15 602,5	17 236,8	16 905,6	(331,2)	17 044,9
Total – Charges de fonctionnement	37 446,4	37 872,7	40 817,2	39 901,6	(915,6)	41 039,5
Affectations	2 020,2	2 149,2	1 983,0	1 229,0	754,0	1 983,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	516,9	1 385,0	(677,9)	-	(677,9)	-
Ajustements	1 263,1	(199,8)	1 274,3			
Excédent (déficit) de gestion	1 780,0	1 185,2	596,4	-	596,4	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Bonification des activités aquatiques, avec l'ajout de 36 cours de natation et de plages horaires « matinées apaisées » pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- Lancement du Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2026, élaboré avec un comité élargi incluant des citoyennes et citoyens, des organismes partenaires spécialisés, et des représentantes et représentants des directions de l'Arrondissement;
- Déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements ou plus (9 350 unités desservies), les écoles ainsi que les industries, commerces et institutions (ICI);
- Réalisation de 60 consultations citoyennes sous la forme de séances, de sondages et de rencontres de comités citoyens.

Principales variations

Budget modifié

- Réception de diverses subventions d'un montant total de 0,1 M\$, notamment pour la Maison Nivard-De Saint-Dizier.
- Budgets additionnels des services centraux de 0,3 M\$ pour le programme Prévention Montréal, les travaux liés au réseau d'aqueduc et l'élargissement de la collecte des résidus organiques.
- Affectation de 0,8 M\$ de l'excédent de gestion, pour financer les dépenses liées aux activités de déneigement et à des projets prioritaires de l'Arrondissement.

Revenus

Transferts centraux :

- Écart favorable de 0,3 M\$ lié à des virements corporatifs, notamment pour des projets du programme Prévention Montréal.

Services rendus et autres revenus :

- Écart défavorable de 1,0 M\$, causé par une diminution des demandes de permis d'occupation temporaire du domaine public, pour 0,5 M\$, une diminution des droits d'entrée et des locations dans les installations, pour 0,3 M\$, et une diminution de l'encaissement de dépôts de garantie pour des travaux de la Ville visant à réparer des infrastructures endommagées par des tiers, pour 0,2 M\$ (contrepartie dans les charges).

Charges de fonctionnement

Transport :

- Écart défavorable de 0,5 M\$ pour les activités de déneigement financées par les affectations de surplus.
- Dépenses additionnelles de 0,4 M\$ liées aux activités de marquage, de signalisation et d'éclairage.
- Écart favorable de 0,2 M\$ pour les dépenses relatives aux travaux effectués par la Ville, lié à l'encaissement de dépôts de garantie (contrepartie dans les revenus).

Aménagement, urbanisme et développement :

- Économies de 0,4 M\$ découlant principalement de mouvements de personnel.

Loisirs et culture :

- Dépenses additionnelles de 0,3 M\$ liées principalement au déficit de rémunération de cols bleus pour l'entretien des patinoires extérieures et celle de l'Auditorium.

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Tableau 71 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Revenus						
Taxes ¹	19 730,4	20 166,9	21 358,1	21 187,9	170,2	21 187,9
Transferts centraux	48 049,2	49 045,7	52 196,4	51 060,0	1 136,4	52 196,2
Services rendus et autres revenus	29 084,4	26 439,6	29 141,0	24 447,2	4 693,8	24 447,2
Transferts	15,4	22,0	46,4	10,0	36,4	10,0
Total – Revenus	96 879,4	95 674,2	102 741,9	96 705,1	6 036,8	97 841,3
Charges de fonctionnement						
Administration générale	12 863,0	12 976,1	13 499,3	14 996,5	1 497,2	14 728,5
Sécurité publique	358,8	415,5	188,5	617,2	428,7	213,4
Transport	25 539,7	29 442,9	32 532,0	30 823,8	(1 708,2)	33 137,9
Hygiène du milieu	15 451,4	16 110,5	16 760,2	16 345,0	(415,2)	16 889,7
Santé et bien-être	1 061,4	1 724,9	1 555,3	1 533,8	(21,5)	2 098,8
Aménagement, urbanisme et développement	9 494,7	9 335,5	9 719,0	8 369,6	(1 349,4)	10 382,5
Loisirs et culture	28 412,4	32 177,2	33 770,9	34 687,7	916,8	36 212,5
Frais de financement	-	982,0	1 188,0	-	(1 188,0)	-
Total – Charges de fonctionnement	93 181,4	103 164,6	109 213,2	107 373,6	(1 839,6)	113 663,3
Financement	-	(193,0)	(0,8)	-	(0,8)	-
Affectations	10 262,9	14 096,1	15 822,0	10 668,5	5 153,5	15 822,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	13 960,9	6 412,7	9 349,9	-	9 349,9	-
Ajustements	4 519,6	4 880,6	1 383,5			
Excédent (déficit) de gestion	18 480,5	11 293,3	10 733,4	-	10 733,4	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « réel/budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- Aménagement et développement urbain : délivrance de 2 425 permis (de construction et de modification) correspondant à des coûts de travaux de 1,0 G\$, et présentation de 300 dossiers au comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement;
- Développement économique : octroi d'un soutien financier de 2,5 M\$ pour la réalisation de divers projets (décoration hivernale, glissades Gamelin, marché asiatique, préposé à l'accueil, promotions commerciales dans le Quartier latin, habillage de locaux vacants, aménagement et animation estivale, festival Mtl en Arts et forum au sujet du Quartier chinois);
- Culture, sports, loisirs et développement social : versement de contributions financières totalisant 3,4 M\$ pour divers projets et activités (Auguste Théâtre, soutien pour la gestion et l'opération du centre Yvon-Deschamps et de sa piscine, programme de soutien financier aux initiatives

culturelles, programme de prévention en sécurité urbaine, programme d'activités physiques et soutien au quartier culturel dans l'est de l'arrondissement).

Principales variations

Budget modifié

- Utilisation des surplus affectés de 5,2 M\$, principalement pour la bonification des activités liées à la propreté et l'octroi de contributions financières aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets.
- Transferts budgétaires de 1,1 M\$ en provenance de services corporatifs, notamment pour l'octroi d'une contribution au programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants en situation de vulnérabilité, de même que pour le projet du Théâtre du Nouveau Monde.

Revenus

Transferts centraux :

- Virement de 1,1 M\$ en provenance des services corporatifs, notamment pour le programme Prévention Montréal.

Services rendus et autres revenus :

- Excédent de 4,7 M\$ principalement attribuable à la délivrance de permis d'occupation temporaire du domaine public.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Économies de 1,5 M\$, liées essentiellement au budget de dépenses contingentes ayant servi à financer des projets ponctuels dans l'arrondissement.

Sécurité publique :

- Surplus de 0,4 M\$ principalement dû à l'arrêt de la refacturation du travail des cadets policiers.

Transport :

- Écart défavorable de 1,7 M\$, surtout lié à la rémunération du personnel manuel et à l'affectation de surplus pour financer des activités liées à la propreté au centre-ville.

Hygiène du milieu :

- Dépenses additionnelles de 0,4 M\$, notamment pour les activités de gestion de l'eau en fonction des opérations.

Aménagement, urbanisme et développement :

- Écart défavorable de 1,3 M\$, principalement lié aux affectations de surplus pour soutenir les sociétés de développement commercial et d'autres organismes dans la réalisation de divers projets de développement économique.

Loisirs et culture / Frais de financement :

- Reclassement d'une dépense de location de 1,2 M\$ dans l'activité Loisirs et culture vers les frais de financement pour comptabiliser certains frais du Centre Sanaaq en conformité avec les règles comptables.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 72 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Revenus						
Taxes ¹	8 144,3	8 569,9	9 524,8	9 480,4	44,4	9 480,4
Transferts centraux	48 760,5	49 757,4	52 315,9	51 373,8	942,1	52 277,0
Services rendus et autres revenus	4 629,6	3 115,6	3 601,7	4 105,4	(503,7)	4 141,5
Transferts	25,1	345,5	262,9	-	262,9	205,6
Total – Revenus	61 559,5	61 788,4	65 705,3	64 959,6	745,7	66 104,5
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 744,1	6 999,0	7 829,9	8 236,9	407,0	8 259,1
Sécurité publique	537,5	547,1	510,8	567,7	56,9	557,4
Transport	12 321,4	14 240,6	14 497,2	15 246,9	749,7	16 103,6
Hygiène du milieu	8 321,2	8 824,1	9 527,7	8 030,8	(1 496,9)	8 471,1
Santé et bien-être	471,4	771,1	803,1	316,3	(486,8)	897,3
Aménagement, urbanisme et développement	4 203,5	4 389,7	4 331,8	4 444,6	112,8	4 474,8
Loisirs et culture	25 602,2	27 683,7	28 746,8	28 516,3	(230,5)	29 198,1
Total – Charges de fonctionnement	58 201,3	63 455,3	66 247,3	65 359,5	(887,8)	67 961,4
Affectations	1 792,7	2 070,7	1 817,9	399,9	1 418,0	1 856,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	5 150,9	403,8	1 275,9	-	1 275,9	-
Ajustements	1 933,8	36,5	1 142,2			
Excédent (déficit) de gestion	7 084,7	440,3	2 418,1	-	2 418,1	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « réel/budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2023 ont été marqués par les éléments suivants :

- *Transition écologique et verdissement*
 - Innovations réglementaires en urbanisme pour accélérer la transition écologique;
 - Plantation de 876 arbres et entretien de 385 saillies de trottoirs et de 7 200 m² de plates-bandes;
 - Création du deuxième parc résilient grâce à la transformation complète du parc Howard;
 - Mise sur pied d'un programme de déminéralisation, avec un premier exercice de participation citoyenne.
- *Mobilité et sécurité*
 - Poursuite de plans d'apaisement de la circulation dans Parc-Extension et dans le secteur centre;

- Interventions routières aux abords d'écoles primaires pour améliorer la sécurité des jeunes;
- Amélioration du réseau cyclable quatre saisons;
- Soutien accru aux organismes partenaires pour des projets visant la prévention de la criminalité chez les jeunes.
- *Milieus de vie*
 - Intensification des actions en matière de propreté;
 - Bonification de l'expérience estivale sur la place De Castelnau;
 - Relocalisation d'organismes communautaires pour maintenir la prestation de services auprès de la population;
 - Resserrement des zones d'hébergement touristique afin de mieux protéger le parc locatif.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 2,6 M\$ entre le budget original et le budget modifié s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Budget additionnel de 1,5 M\$ provenant des affectations à des projets de verdissement des espaces publics et à des projets de mobilité;
- Divers transferts des services centraux totalisant 0,9 M\$, notamment pour le programme Prévention Montréal et le réseau d'aqueduc;
- Réception de subventions de 0,2 M\$ pour financer des opérations relatives au développement de l'enfant et à la prévention en sécurité urbaine.

Revenus

Transferts centraux :

- Budget additionnel de 0,9 M\$ principalement pour financer des opérations relatives au développement de l'enfant, à la prévention en sécurité urbaine et au réseau d'aqueduc.

Services rendus et autres revenus :

- Écart défavorable de 0,5 M\$ causé principalement par une baisse des demandes de permis d'occupation du domaine public et par une baisse des locations dans les installations sportives.

Charges de fonctionnement

Administration générale :

- Surplus de 0,4 M\$ attribuable surtout aux besoins en placement médias et aux honoraires professionnels.

Transport :

- Excédent de 0,7 M\$, attribuable principalement à des économies réalisées en raison d'un hiver moins rigoureux ainsi qu'en matière d'éclairage de rues et de circulation, à la suite de la conversion de l'éclairage traditionnel de rue à la technologie à diodes électroluminescentes (DEL).

Hygiène du milieu :

- Écart défavorable de 1,5 M\$, dû principalement à la rémunération liée à la gestion des matières résiduelles et aux interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Santé et bien-être :

- Dépenses additionnelles de 0,5 M\$, liées principalement à des budgets transférés par les services corporatifs pour la prévention en sécurité urbaine et pour le programme Prévention Montréal.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2023

Autres charges
corporatives –
Financement
et autres charges



AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 73 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	848 245,9	999 892,1	902 391,5	958 834,2	56 442,7	958 834,2
Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	484 320,2	431 190,6	657 184,4	503 286,8	(153 897,6)	510 838,1
Total – Charges de financement corporatives	1 332 566,1	1 431 082,7	1 559 575,9	1 462 121,0	(97 454,9)	1 469 672,3
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	146 325,9	195 908,6	4 124,6	223 420,8	219 296,2	205 990,6
Dépenses de contributions	731 610,6	757 878,0	776 462,6	781 008,3	4 545,7	781 201,3
Total – Autres charges corporatives	877 936,5	953 786,6	780 587,2	1 004 429,1	223 841,9	987 191,9
Total – Autres charges corporatives et de financement	2 210 502,6	2 384 869,3	2 340 163,1	2 466 550,1	126 387,0	2 456 864,2

Les dépenses associées aux autres charges corporatives totalisent 2,3 G\$, soit 126,4 M\$ de moins que le budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des paiements au comptant d'immobilisations, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- Frais de financement correspondant aux intérêts et aux autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- Remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- Remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 74 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Frais de financement	406 616,2	417 120,8	419 984,7	463 750,2	43 765,5	463 750,2
Remboursement de la dette à long terme	568 666,6	595 908,9	634 241,7	655 094,4	20 852,7	655 094,4
Affectations – Remboursement de capital	65 635,4	182 200,9	67 923,5	68 405,4	481,9	68 405,4
Sous total – Service de la dette brute	1 040 918,2	1 195 230,6	1 122 149,9	1 187 250,0	65 100,1	1 187 250,0
Service de la dette décentralisée ¹	(192 672,3)	(195 338,5)	(219 758,4)	(228 415,8)	(8 657,4)	(228 415,8)
Total – Service de la dette brute	848 245,9	999 892,1	902 391,5	958 834,2	56 442,7	958 834,2

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et aux autres frais sur la dette à long terme dont le budget se trouve dans certaines unités administratives (Commission des services électriques de Montréal, Service de l'eau, Service d'Espace pour la vie et arrondissements d'Anjou, de Saint-Léonard et de Ville-Marie).

Le service de la dette brute corporative, totalisant 902,4 M\$, affiche une économie de 56,4 M\$ par rapport au budget prévu. Cette économie s'explique principalement par :

- une économie de 37,9 M\$ liée au volume d'emprunts inférieur au scénario de planification du programme d'emprunt.
- une baisse des charges d'intérêts de 18,5 M\$ afin de s'ajuster à la présentation recommandée par la norme comptable sur les rachats d'instruments d'emprunt émis par la Ville.

AFFECTATIONS – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Tableau 75 – Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Affectations						
Affectation – Réserve financière – Eau	13 911,5	11 036,3	22 467,9	13 829,0	(8 638,9)	10 129,0
Affectation – Réserve financière – Eau – Taxes dédiées	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	-	42 100,0
Affectation – Réserve financière – Voirie	(882,2)	(106,2)	(605,0)	2 000,0	2 605,0	(1 217,1)
Affectation – Réserve financière – Immobilisations	338 982,6	347 657,4	467 347,2	443 600,0	(23 747,2)	443 600,0
Affectation – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	2 727,2	20 250,6	105 072,4	1 686,3	(103 386,1)	15 975,3
Affectation – Fonds réservés	87 481,1	10 252,5	20 801,9	71,5	(20 730,4)	250,9
Total – Affectations	484 320,2	431 190,6	657 184,4	503 286,8	(153 897,6)	510 838,1

Le paiement au comptant des activités d'investissement en immobilisations et en prêts, totalisant 657,2 M\$, a été plus élevé en 2023 que le montant prévu au budget original. Il présente un écart défavorable de 153,9 M\$, qui s'explique par les éléments suivants :

- Augmentation de 8,6 M\$ de la réserve financière de l'eau (destinée au financement des investissements dans cette catégorie d'infrastructures), le Fonds de l'eau ayant dégagé un surplus en 2023 qui a permis de renflouer sa réserve;
- Diminution de 2,6 M\$ de la contribution à la réserve financière de la voirie, attribuable à l'affectation du budget au financement de dépenses de fonctionnement liées à des projets particuliers ou au financement d'études de faisabilité pour des projets d'immobilisations liés aux infrastructures de voirie et de transport;
- Ajout d'une contribution de 23,7 M\$ reflétant principalement les revenus d'intérêts de la réserve financière des immobilisations;
- Affectation supplémentaire totalisant 103,4 M\$ au financement au comptant des activités d'immobilisations, dont 95,9 M\$ attribuable à l'application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations⁶;
- Somme de 20,7 M\$ représentant principalement l'impact annuel du programme provincial de prêts d'urgence aux PME pendant la pandémie afin de soutenir leur viabilité financière, menacée par le ralentissement économique.

⁶ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

DÉPENSES COMMUNES

Tableau 76 – Dépenses communes

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	107 184,7	80 664,3	(79 888,7)	(56 279,8)	23 608,9	(62 672,8)
Crédits pour dépenses contingentes	6 941,2	45 596,2	61 723,5	38 118,6	(23 604,9)	32 472,9
Pertes possibles dans la perception	14 387,8	(15 674,3)	31 966,4	16 700,0	(15 266,4)	16 700,0
Prêt de personnel au MESS	12 637,7	11 026,9	10 306,6	8 701,8	(1 604,8)	8 701,8
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	320,3	320,3	146,8
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	2 350,6	2 390,3	670,4	3 110,1	2 439,7	3 110,1
Bureau des régimes de retraite	6 819,1	7 171,3	7 770,6	8 294,4	523,8	8 076,4
Agence de mobilité durable - Entente et prêt de personnel	59 634,4	71 591,6	88 322,1	97 242,7	8 920,6	97 242,7
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	87 881,4	87 881,4	87 881,4
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(34 364,2)	(33 933,5)	(26 008,7)	(22 435,8)	3 572,9	(22 435,8)
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 340,0	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	-	9 631,1
Affectation – Réserve – Élections	-	-	5 370,0	5 000,0	(370,0)	5 000,0
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	(100 745,0)	1 600,0	102 345,0	1 600,0
Autres	11 234,6	27 524,7	(4 993,7)	25 536,0	30 529,7	20 536,0
Total – Dépenses communes	146 325,9	195 908,6	4 124,6	223 420,8	219 296,2	205 990,6

Les dépenses communes de 4,1 M\$ affichent un écart favorable de 219,3 M\$, qui s'explique par les éléments suivants :

- Écart favorable global de 23,6 M\$ associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, et principalement attribuable à l'économie actuarielle des régimes de retraite pour les services passés;
- Écart défavorable de 23,6 M\$ dans les dépenses contingentes, qui s'explique par les éléments suivants :
 - Réduction de 5,7 M\$ due au fait que les dépenses sont réalisées dans les unités administratives où des budgets ont été transférés, à la suite de l'autorisation des instances, pour des projets ponctuels;
 - Baisse de 5,8 M\$ liée aux litiges en réclamation contre la Ville, réglés pour un montant moindre que celui prévu;
 - Économie de 19,8 M\$ liée aux sommes gardées en réserve conformément aux mesures de contrôle prévues par le plan de resserrement 2023;
 - Déficit de 54,9 M\$ attribuable à la révision de la provision pour les causes en justice liées aux poursuites intentées contre la Ville;

- Écart défavorable de 15,3 M\$ pour les pertes possibles dans la perception, résultant principalement de la mise à jour des taux estimatifs de provision pour mauvaises créances, à la suite de la diminution du taux de perception et de l'augmentation des comptes à recevoir. En 2023, la révision de cette estimation a généré une correction historique de 10,0 M\$ pour les créances liées aux amendes et aux frais de cour, notamment;
- Écart favorable de 8,9 M\$ relatif à l'Agence de mobilité durable, dont les nombreux postes vacants et les délais d'embauche ont occasionné des économies liées au prêt de personnel et aux frais de gestion facturés par l'Agence;
- Écart favorable de 87,9 M\$ lié au poste budgétaire spécifiquement prévu aux fins du comblement des déficits accumulés de l'agglomération;
- Écart favorable de 3,6 M\$ découlant de la révision des montants à pourvoir qui sont liés aux régimes de retraite et établis selon la plus récente évaluation actuarielle;
- Écart favorable de 102,3 M\$ attribuable à l'application des mesures d'allègement permises par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatives à la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations⁷.
- Écart favorable de 30,5 M\$ dans les autres dépenses communes principalement composé des économies de :
 - 10,0 M\$ pour le budget réservé au financement des études d'avant-projet, découlant de la réalisation des dépenses dans les unités administratives où des budgets ont été transférés à la suite de l'autorisation des instances;
 - 7,6 M\$ en crédits non requis liés aux ajustements à la baisse des engagements de dépenses de l'exercice antérieur ;
 - 7,0 M\$ pour des budgets non utilisés associés aux provisions stratégiques pour éventualités de fin d'exercice.

⁷ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

CHARGES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Les charges de contributions corporatives comprennent les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la CMM, de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme.

Tableau 77 – Charges de contributions corporatives

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de contributions corporatives						
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	667 258,7	2 112,3	667 258,7
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	2 287,7	44 725,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	-	21 506,6
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 372,6	0,1	16 372,6
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	15 836,6	172,6	15 836,6
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-
Autres organismes	13 775,1	14 726,8	15 335,7	15 308,7	(27,0)	15 501,7
Total – Charges de contributions corporatives	731 610,6	757 878,0	776 462,6	781 008,3	4 545,7	781 201,3

Les charges de contributions corporatives, totalisant 776,5 M\$, affichent un écart favorable de 4,5 M\$ qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- Pour l'Autorité régionale de transport métropolitain, écart favorable de 2,1 M\$ attribuable aux économies liées au Réseau express métropolitain (REM), à la navette fluviale et aux mesures d'atténuation du chantier de l'échangeur Turcot;
- Pour la Communauté métropolitaine de Montréal, écart favorable de 2,3 M\$ attribuable principalement au ralentissement des projets de construction en logement social et aux dépenses plus faibles que prévu pour de l'équipement scientifique à Montréal.

Activités de
fonctionnement –
Analyse des résultats

2023

Analyses
complémentaires



ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 78 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original ¹	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Charges de fonctionnement						
Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 115 294,4	(58 297,8)	2 118 194,2
Cotisations de l'employeur	602 368,6	604 818,6	483 877,9	499 095,0	15 217,1	499 447,9
Transport et communications	32 858,9	33 160,0	32 782,2	38 668,8	5 886,6	37 538,5
Services professionnels, techniques et autres	472 347,7	537 280,5	674 432,5	608 805,6	(65 626,9)	706 894,1
Location, entretien et réparation	203 112,7	184 501,6	193 920,5	193 805,3	(115,2)	201 981,9
Biens non durables	232 868,4	262 095,3	270 317,0	270 269,4	(47,6)	279 532,6
Biens durables	33 185,3	36 844,1	29 169,9	22 824,4	(6 345,5)	26 406,3
Frais de financement	406 616,2	417 120,8	419 984,7	463 750,2	43 765,5	463 750,2
Contributions à des organismes	1 088 199,4	1 076 686,3	1 142 649,7	1 133 475,4	(9 174,3)	1 239 407,9
Autres objets	32 883,5	56 469,3	93 533,2	104 472,9	10 939,7	143 539,8
Total – Charges de fonctionnement	5 112 975,2	5 323 491,4	5 514 259,8	5 450 461,4	(63 798,4)	5 716 693,4

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Tableau 79 – Rémunération et cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 869 797,9	1 936 980,0	1 993 767,7	2 008 864,7	15 097,0	2 010 787,2
Temps supplémentaire	133 362,5	172 319,2	173 933,4	101 165,6	(72 767,8)	102 109,8
Allocations et autres avantages	5 374,1	5 215,7	5 891,1	5 264,1	(627,0)	5 297,2
Total – Rémunération	2 008 534,5	2 114 514,9	2 173 592,2	2 115 294,4	(58 297,8)	2 118 194,2
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	237 006,0	242 942,5	196 787,3	190 472,2	(6 315,1)	191 515,0
Services passés	73 118,2	31 700,0	(48 635,6)	(45 073,5)	3 562,1	(45 065,0)
Total – Régimes de retraite	310 124,2	274 642,5	148 151,7	145 398,7	(2 753,0)	146 450,0
Charges sociales et autres cotisations	292 244,4	330 176,1	335 726,2	353 696,3	17 970,1	352 997,9
Total – Cotisations de l'employeur	602 368,6	604 818,6	483 877,9	499 095,0	15 217,1	499 447,9
Total – Rémunération globale	2 610 903,1	2 719 333,5	2 657 470,1	2 614 389,4	(43 080,7)	2 617 642,1

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et les avantages rattachés à la rémunération ainsi que les allocations et les autres avantages, s'élève à 2,0 G\$ en 2023, ce qui représente un écart favorable de 14,5 M\$ ou de 0,7 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 92,0 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique par les éléments suivants :

- Concernant les services centraux, écart favorable net de 12,6 M\$ provenant d'économies supplémentaires découlant des postes vacants;
- Concernant les secteurs chapitres corporatifs, écart favorable net de 11,0 M\$ principalement associé aux différentes ententes de prêts de personnel pour 5,5 M\$ et aux charges liées au redéploiement des ressources pour 5,4 M\$;
- Concernant les arrondissements, écart défavorable net de 9,1 M\$.

Heures supplémentaires

En 2023, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 173,9 M\$, ce qui représente un écart défavorable de 72,8 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération des heures supplémentaires, soit plus de 72 %, concerne la sécurité publique. Plus précisément, l'écart budgétaire s'explique notamment par les éléments suivants :

- Au Service de police, écart défavorable de 46,2 M\$ principalement lié aux opérations générales, au remplacement des personnes absentes et des postes vacants, de même qu'aux événements avec armes à feu et au soutien aux enquêtes ;
- Au Service de sécurité incendie, écart défavorable net de 6,4 M\$ principalement lié à l'assiduité et aux opérations des pompières et des pompiers. Les trois grands axes suivants sont notamment en cause : la lettre d'entente n° 34 concernant le programme de développement des officiers; les obligations légales en lien avec les opérations spécialisées, incluant les opérations nautiques; ainsi que la formation accrue et le maintien des compétences de premier répondant ;
- Dans les arrondissements, écart défavorable de 12,2 M\$ principalement attribuable aux heures supplémentaires non budgétées;
- Dans les services centraux, écart défavorable net de 8,0 M\$ pour le remplacement des postes vacants.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur dans les charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employées et les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou, du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon des hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 483,9 M\$ en 2023, ce qui représente un écart favorable de 15,2 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart provient des éléments suivants :

- Pour ce qui est des régimes de retraite, écart défavorable de 2,8 M\$ principalement attribuable à l'économie actuarielle des régimes de retraite pour les services courants;
- Pour ce qui est des charges sociales et des autres cotisations, écart net favorable de 18,0 M\$ comprenant un écart favorable de 2,5 M\$ associé aux assurances collectives, un écart favorable de 4,5 M\$ associé aux prévisions concernant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et des économies de 11,0 M\$ liées aux postes vacants.

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Tableau 80 – Transport et communications

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Transport et communications						
Transport et communications	32 858,9	33 160,0	32 782,2	38 668,8	5 886,6	37 538,5
Total – Transport et communications	32 858,9	33 160,0	32 782,2	38 668,8	5 886,6	37 538,5

Les charges associées au transport et aux communications sont de 32,8 M\$, une baisse de 5,9 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- Économie de 2,0 M\$ dans les dépenses de publicité et d'information de l'ensemble de la Ville, dont 1,0 M\$ au Service de l'environnement en lien avec le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) et 0,6 M\$ dans les arrondissements;
- Économie de 2,3 M\$ pour la téléphonie et la téléinformatique dans les arrondissements et les services centraux, contrebalancées par une hausse de 0,9 M\$ des coûts associés à l'écoute électronique et aux abonnements de téléphonie spécialisée pour la sécurité publique;
- Économie de 1,6 M\$ en frais de déplacement de l'ensemble de la Ville grâce au déploiement du modèle de travail flexible et du plan de resserrement, soit 0,7 M\$ pour les moyens de transport, 0,6 M\$ pour les allocations automobiles et 0,3 M\$ pour les dépenses de fonction;
- Économie de 0,9 M\$ dans les frais de poste liés aux activités de la cour municipale. Étant donné les mesures de contrôle du plan de resserrement, l'envoi de procédures de recouvrement aux contrevenants n'ayant pas payé leurs amendes a été réduit.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 81 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	106 613,7	113 245,2	128 330,3	144 043,4	15 713,1	155 547,2
Services techniques	362 082,5	418 504,9	540 938,4	459 712,1	(81 226,3)	545 708,5
Autres	3 651,5	5 530,4	5 163,8	5 050,1	(113,7)	5 638,4
Total – Services professionnels, techniques et autres	472 347,7	537 280,5	674 432,5	608 805,6	(65 626,9)	706 894,1

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 674,4 M\$, affichant un écart défavorable de 65,6 M\$ par rapport au budget original, qui s'explique par les éléments suivants :

- Concernant les honoraires professionnels, baisse des charges de 15,7 M\$ qui s'explique ainsi :
 - Économie de 20,5 M\$ comprenant :
 - 10,0 M\$ pour des études de grands projets, qui n'ont pas été utilisés;
 - 5,8 M\$ pour les mesures de contrôle incluses dans le plan de resserrement, qui se détaillent comme suit : 2,4 M\$ pour la rubrique de la qualité de vie, 1,6 M\$ pour l'urbanisme, la mobilité et les infrastructures, 1,0 M\$ pour les services administratifs, 0,6 M\$ pour les services aux citoyens, et 0,2 M\$ pour la sécurité urbaine et la conformité;
 - 4,7 M\$ pour les frais de gestion facturés par l'Agence de mobilité durable, qui sont moins élevés que prévu en raison d'économies de fonctionnement liées à la rémunération;
 - Hausse des dépenses de 4,8 M\$ comprenant :
 - 2,7 M\$ en honoraires professionnels dans les dépenses contingentes (réclamations prévues dans d'autres familles de dépenses);
 - 2,1 M\$ pour les mesures d'urgence;
- Concernant les services techniques, hausse des charges de 81,2 M\$ qui s'explique ainsi :
 - Augmentation des dépenses de 101,9 M\$ comprenant :
 - 46,2 M\$ de coûts supplémentaires liés aux opérations de déneigement (enlèvement, transport et élimination de la neige), financés par la réserve neige ;
 - 25,7 M\$ attribuables à BIXI, en raison d'une nouvelle entente et de réaménagements budgétaires en provenance d'autres familles de dépenses ;
 - 12,6 M\$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine ;
 - 9,8 M\$ liés principalement aux activités de gestion des matières résiduelles : hausse de 15,1 M\$ pour le tri, le traitement et l'élimination des matières résiduelles, et diminution

de 5,3 M\$ dans les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (indexation et carburant, contingences nouveaux contrats aux prix moins élevés, variation du tonnage);

- 3,6 M\$ pour les mesures d'urgence ;
- 2,3 M\$ de dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal ainsi qu'aux opérations courantes de la Biosphère financées par l'entente Fondation Espace pour la vie ;
- 1,8 M\$ de frais de caractérisation environnementale pour plusieurs bâtiments et terrains de la Ville (dépenses liées au passif environnemental) financés par affectation de surplus;
- Économie de 20,7 M\$ comprenant :
 - 6,8 M\$ liés au report de la subvention et au retard dans la mise en place du projet d'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) ;
 - 6,2 M\$ pour les mesures de contrôle établies dans le plan de resserrement ;
 - 6,0 M\$ liés à la révision de la stratégie de déploiement des services technologiques clés de la Ville ;
 - 1,7 M\$ à la Commission des services électriques de Montréal, en raison de la baisse des travaux effectués pour des tiers et pour la Ville de Montréal à la suite de changements apportés dans l'exécution des contrats (la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec intégrant ces travaux dans leurs opérations) ;
- Concernant les autres services techniques, hausse des charges de 0,1 M\$ liée aux frais de réception et aux cotisations versées à des associations pour l'ensemble de la Ville.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 82 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	75 464,4	74 717,3	74 789,5	82 223,4	7 433,9	79 048,8
Location de véhicules et de matériel roulant	17 649,7	20 929,0	24 703,6	20 847,2	(3 856,4)	23 293,5
Autres locations	12 323,6	5 672,1	4 253,1	5 501,7	1 248,6	4 943,1
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	42 863,8	49 859,1	53 647,2	50 069,7	(3 577,5)	53 045,5
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	15 546,4	18 650,7	22 785,7	20 709,0	(2 076,7)	23 789,8
Entretien et réparation – Autres	39 264,8	14 673,4	13 741,4	14 454,3	712,9	17 861,2
Total – Location, entretien et réparation	203 112,7	184 501,6	193 920,5	193 805,3	(115,2)	201 981,9

Les charges de location, d'entretien et de réparation s'élèvent à 193,9 M\$, une hausse de 0,1 M\$ par rapport au budget original. Cet écart est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Écart défavorable de 5,0 M\$ pour les charges d'entretien et de réparation, qui s'explique ainsi :
 - Hausse des charges de 7,2 M\$ comprenant :
 - 3,0 M\$ pour l'entretien des véhicules, en raison de la désuétude grandissante du parc de véhicules et de l'inflation;
 - 2,4 M\$ pour les mesures d'urgence;
 - 1,8 M\$ pour la démolition d'une chute à neige et de l'ancienne station de pompage Craig, la réparation du 1300, rue Saint-Antoine et la prise en charge de la Biosphère et des dépenses d'entretien des bâtiments;
 - Diminution globale de 2,2 M\$, dont 1,1 M\$ dans les arrondissements ;
- Écart favorable de 4,8 M\$ pour l'ensemble des charges de location, qui s'explique ainsi :
 - Baisse des charges de 7,8 M\$ comprenant :
 - 4,8 M\$ attribuables au reclassement de dépenses de loyer comptabilisées selon la norme comptable Transfert de droits et à des dépenses de loyer moins élevées que prévu;
 - 1,9 M\$ de frais locatifs en lien avec le bail du bureau de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comptabilisé dorénavant comme un bail de location-acquisition et non plus comme un bail de location;
 - 1,1 M\$ liés au report en fin de contrat du budget pour les réparations de remise en état exigées en fin de bail de location;

- Hausse des charges de 3,0 M\$ comprenant :
 - 1,6 M\$ pour des mesures d'atténuation liées au projet de service rapide par bus (SRB) Pie-IX;
 - 1,4 M\$ pour les mesures d'urgence.

BIENS NON DURABLES

Tableau 83 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Biens non durables						
Fourniture de services publics	75 684,9	83 705,7	83 762,2	79 808,8	(3 953,4)	78 658,7
Autres biens non durables	157 183,5	178 389,6	186 554,8	190 460,6	3 905,8	200 873,9
Total – Biens non durables	232 868,4	262 095,3	270 317,0	270 269,4	(47,6)	279 532,6

Les charges associées aux biens non durables s'élèvent à 270,3 M\$, en équilibre avec le budget original. Certains écarts sont toutefois observés.

- Concernant la fourniture de services publics, hausse des charges de 4,0 M\$ liée à l'énergie, à l'électricité et au gaz naturel, et due à la hausse importante des coûts d'achat.
- Concernant les biens non durables, baisse des charges de 3,9 M\$ qui s'explique ainsi :
 - Économies de 16,0 M\$ comprenant :
 - 5,5 M\$ au Service de l'eau en lien avec les produits chimiques, en raison d'efforts d'optimisation visant à pallier le déficit en énergie et à assurer le maintien des activités opérationnelles;
 - 4,6 M\$, dont 2,4 M\$ dans les arrondissements, principalement pour la réserve pour imprévus, et 2,2 M\$ dans les services centraux, en raison de réaménagements budgétaires vers d'autres familles de dépenses pour combler les besoins prioritaires ;
 - 2,5 M\$ pour les sels et autres abrasifs, principalement dans les arrondissements, en raison des conditions météorologiques;
 - 1,9 M\$ pour les fournitures de bureau et informatiques de l'ensemble de la Ville, à la suite du plan de resserrement ;
 - 1,5 M\$ pour les pièces et accessoires destinés à l'entretien des bâtiments;
 - Dépassement de 12,1 M\$ comprenant :
 - 7,3 M\$ pour l'essence et le diesel utilisés par les services centraux, les coûts ayant augmenté en raison des pressions inflationnistes ;
 - 3,9 M\$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine ;
 - 0,9 M\$ au Service d'Espace pour la vie, pour l'acquisition de marchandises destinées à la revente en boutique et en restauration, en corrélation avec l'achalandage des quatre musées.

BIENS DURABLES

Tableau 84 – Biens durables

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Biens durables						
Biens durables	25 775,9	33 103,2	24 867,7	18 662,8	(6 204,9)	22 244,7
Propriétés destinées à la revente	7 409,4	3 740,9	4 302,2	4 161,6	(140,6)	4 161,6
Total – Biens durables	33 185,3	36 844,1	29 169,9	22 824,4	(6 345,5)	26 406,3

Les charges associées aux biens durables s'élèvent à 29,2 M\$, une hausse de 6,3 M\$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- Concernant les biens durables, hausse des charges de 6,2 M\$ qui s'explique comprenant :
 - 3,4 M\$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine ;
 - 1,9 M\$ au Service de l'environnement, composés d'une hausse de 2,8 M\$ due en grande partie à des dépenses non capitalisables payées par emprunt pour des outils de collecte des matières résiduelles, et d'économies de 0,9 M\$ en lien avec le passif environnemental du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et du Complexe environnemental de Saint-Michel ;
 - 0,9 M\$ dans les arrondissement pour l'outillage, les travaux dans les parcs, le mobilier urbain, les supports à vélos, l'aménagement et l'animation des rues commerciales;
- Concernant les propriétés destinées à la revente, hausse des charges de 0,1 M\$ due aux éléments suivants :
 - Hausse de 2,5 M\$ liée à la dévaluation des terrains acquis à des fins de logement social;
 - Économie de 2,4 M\$ liée au coût d'acquisition des actifs destinés à la revente, en corrélation avec la baisse des revenus de cession de terrains.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 85 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

		Réel		Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	412 021,8	416 327,9	418 156,8	460 450,2	42 293,4	460 450,2
Autres frais de financement	(5 405,6)	792,9	1 827,9	3 300,0	1 472,1	3 300,0
Total – Frais de financement	406 616,2	417 120,8	419 984,7	463 750,2	43 765,5	463 750,2

Les frais de financement présentent un écart favorable de 43,8 M\$ par rapport au budget original. Cette économie s’explique principalement par les éléments suivants:

- Baisse des charges d’intérêts de 25,2 M\$ attribuable à la réduction du volume d’emprunt ainsi qu’au financement négocié à des taux d’intérêt moindres que ceux prévus au budget;
- Baisse des charges d’intérêts de 18,5 M\$ attribuable à un ajustement à la présentation recommandée par la norme comptable sur les rachats d’instruments d’emprunt émis par la Ville.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 86 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original ¹	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Principales contributions						
Autorité régionale de transport métropolitain	622 644,3	648 958,0	665 146,4	667 258,7	2 112,3	667 258,7
Communauté métropolitaine de Montréal	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	2 287,7	44 725,1
Conseil des arts	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	-	21 506,6
Société du parc Jean-Drapeau	14 214,6	15 808,8	16 372,5	16 372,6	0,1	16 372,6
Sociétés de développement commercial	14 477,6	14 630,0	15 664,0	15 836,6	172,6	15 836,6
Bureau du taxi de Montréal	3 381,3	-	-	-	-	-
Autres organismes	370 363,9	333 535,1	381 522,8	367 775,8	(13 747,0)	473 708,3
Total – Principales contributions	1 088 199,4	1 076 686,3	1 142 649,7	1 133 475,4	(9 174,3)	1 239 407,9

Les charges de contributions corporatives totalisent 1 142,6 M\$, affichant un écart défavorable de 9,2 M\$ attribuable notamment aux éléments suivants :

- Écart défavorable de 13,7 M\$ par rapport au budget des autres organismes, qui s'explique principalement ainsi :

Économies de :

- 18,4 M\$ au Service de l'habitation, provenant de portions non utilisées en raison de la demande inférieure aux prévisions pour le programme Rénovation Québec – Montréal (PRQM), le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (PAAR), les contributions à AccèsLogis et les contributions au fonds pour le logement social et communautaire, et des ressources inutilisées liées au Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et au Règlement pour une métropole mixte;
- 19,2 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, liées principalement au réaménagement budgétaire et à l'envoi de contributions vers les services professionnels, techniques et autres, aux mesures indiquées dans le plan de resserrement et aux dépenses moins élevées que prévu pour l'entente sur les inventaires patrimoniaux;

Déficits de :

- 25,4 M\$ au Service du développement économique pour les programmes de réhabilitation des terrains contaminés, l'entente du Fonds régions et ruralité et les projets d'ateliers d'artistes;
- 11,8 M\$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale correspondant à des dépenses financées par la subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- 6,7 M\$ au Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, compensé par la subvention du Défi des villes intelligentes;

- 2,8 M\$ découlant de dépenses non capitalisables liées au Plan de gestion de la forêt urbaine;
- Écart favorable de 2,1 M\$ pour l’Autorité régionale de transport métropolitain, provenant d’économies liées au REM, à la navette fluviale et aux mesures d’atténuation pour le chantier de l’échangeur Turcot;
- Écart favorable de 2,3 M\$ pour la Communauté métropolitaine de Montréal, attribuable principalement au ralentissement des projets de construction de logements sociaux et aux dépenses inférieures aux prévisions pour l’équipement scientifique à Montréal.

AUTRES OBJETS

Tableau 87 – Autres objets

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart	Budget modifié
	2021	2022	2023	2023	2023	2023
Autres objets						
Dépenses contingentes	14 919,2	43 825,9	56 599,7	43 083,2	(13 516,5)	27 706,2
Créances douteuses ou irrécouvrables	14 388,2	(15 627,4)	33 698,4	16 709,9	(16 988,5)	16 700,3
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	3 576,1	28 270,8	3 235,1	44 679,8	41 444,7	99 133,3
Total – Autres objets	32 883,5	56 469,3	93 533,2	104 472,9	10 939,7	143 539,8

Les charges des autres objets totalisent 93,5 M\$, une baisse de 10,9 M\$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- Déficit de 13,5 M\$ dans les dépenses contingentes qui s’explique ainsi :
 - Réduction de 5,7 M\$ due au fait que les dépenses sont réalisées dans les unités administratives où des budgets ont été transférés dans un autre objet de dépenses, à la suite de l’autorisation des instances, pour des projets ponctuels;
 - Baisse de 11,4 M\$ pour les litiges en réclamation contre la Ville, réglés pour un montant inférieur à celui prévu ou dans un autre objet de dépenses correspondant mieux à la dépense réelle;
 - Économie de 19,8 M\$ liée aux sommes gardées en réserve conformément aux mesures de contrôle prévues dans le plan de resserrement 2023;
 - Écart favorable de 4,5 M\$ dans les arrondissements, lié à des réserves non utilisées;
 - Déficit de 54,9 M\$, attribuable à la révision de la provision pour les causes en justice liées aux poursuites intentées contre la Ville;
- Écart défavorable de 17,0 M\$ pour les créances douteuses ou irrécouvrables, résultant principalement de la mise à jour des taux estimatifs de provision pour mauvaises créances à la suite de la diminution du taux de perception et à l’augmentation des comptes à recevoir. En 2023, la révision de cette estimation a généré une correction historique de 10,0 M\$ pour les créances liées aux amendes et aux frais de cour, notamment;
- Économie de 41,4 M\$ pour les autres objets, découlant principalement des éléments suivants :
 - Écart favorable de 41,1 M\$ lié aux budgets non utilisés et destinés aux nouveaux dossiers priorités en cours d’exercice par l’administration municipale ;
 - Économie de 7,6 M\$ en crédits non requis liés aux ajustements à la baisse des engagements de dépenses de l’exercice précédent ;
 - Réduction de 3,5 M\$ pour les dépenses générales d’administration des arrondissements ;

- Écart défavorable de 9,7 M\$ attribuable à l'application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations⁸, ainsi qu'aux ajustements pour le passif environnemental.

⁸ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

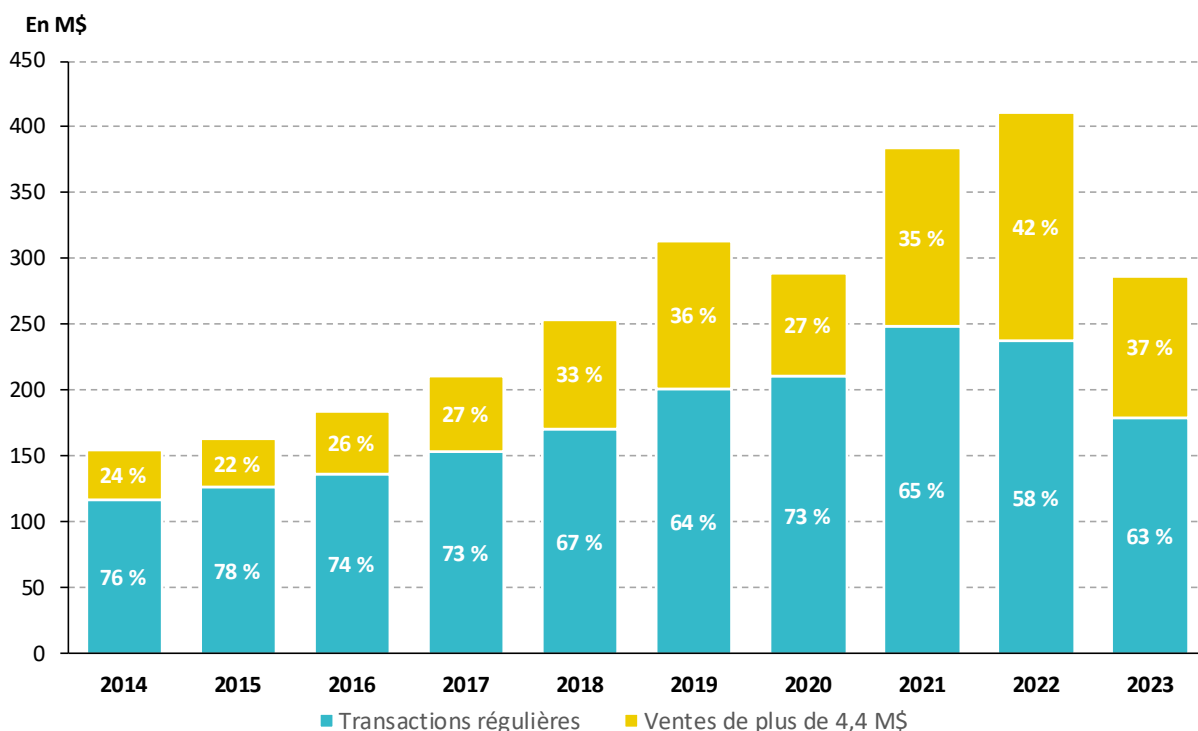
ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières

(en millions de dollars)

Économie

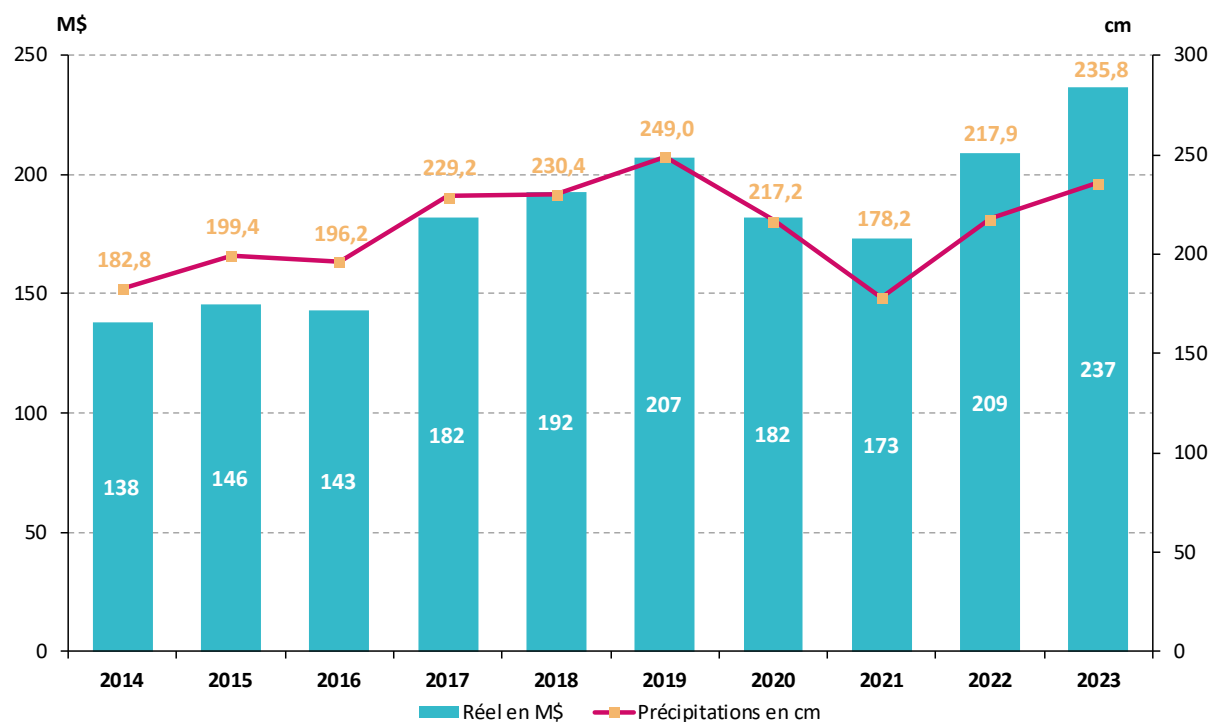


Le marché immobilier a grandement ralenti en 2023. Au terme de l'année, le nombre de transactions a baissé de 19,9 % par rapport à 2022. À l'inverse, le montant moyen facturé pour les mutations a légèrement augmenté, de 2,5 %. Au net, on constate donc une grande baisse de revenus pour les transactions régulières. En outre, les grandes transactions ont rapporté 107,1 M\$, soit 22,0 M\$ de moins que la moyenne des trois derniers exercices, qui était de 129,1 M\$.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 4 – Évolution du coût réel de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2014 à 2023

(en millions de dollars)



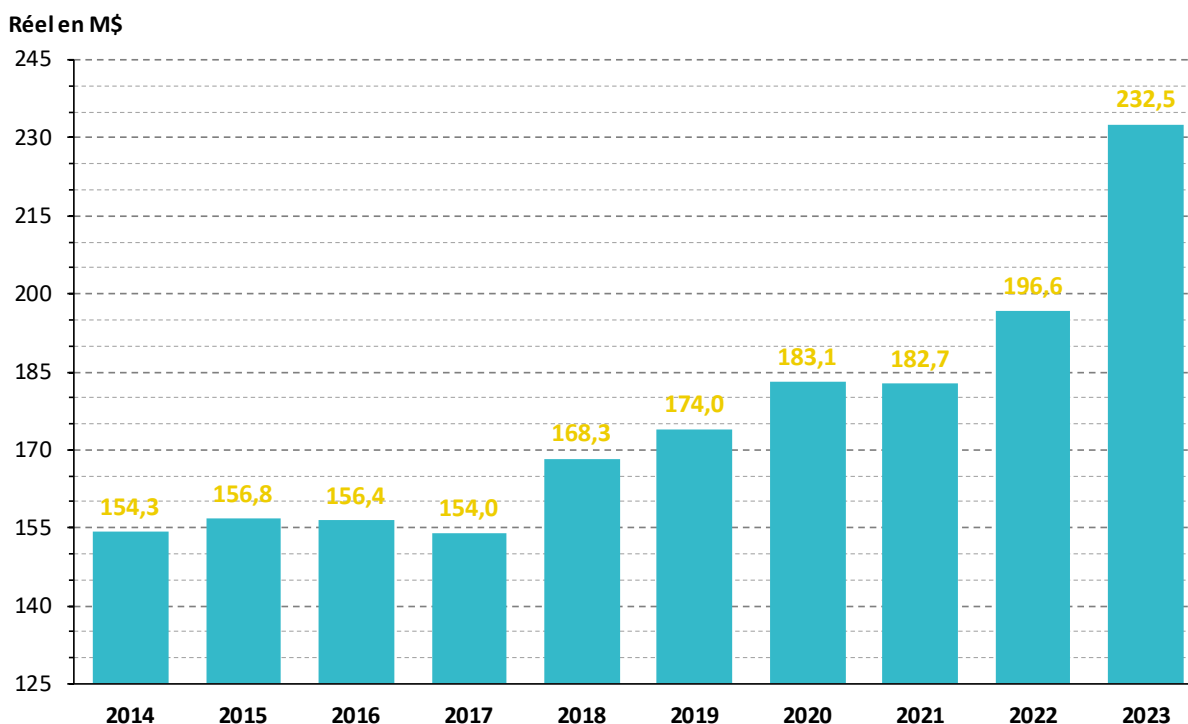
L'augmentation des coûts de 28,0 M\$ pour les activités de déneigement en 2023 par rapport aux activités de 2022 peut s'expliquer par les quantités de neige ramassées, qui ont été supérieures en 2023 ainsi que par l'augmentation des coûts des contrats de déneigement.

Les données relatives aux précipitations proviennent de l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles

(en millions de dollars)



Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- La collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- La collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- La collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- La collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et d'autres structures;
- La collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- La réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles;
- La gestion des boues de la station d'épuration.

Les dépenses liées aux matières résiduelles de s'élèvent à 232,5 M\$ en 2023. Il s'agit d'une hausse de 35,9 M\$ par rapport à 2022, principalement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation de 11,8 M\$ attribuable au tri et au traitement des matières recyclables. Ces coûts seront compensés en 2024 à une hauteur de 71 % dans le cadre du régime de compensation du gouvernement du Québec pour la gestion des matières recyclables, toujours actif;
- Augmentation de 14,0 M\$ liée à la hausse des coûts des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (indexation [Indice des prix à la consommation et carburant] et nouveaux contrats [renouvellement]) et à la poursuite de l'implantation de la collecte des matières organiques pour les immeubles de neuf logements et plus et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables, dont les écoles (entreposage et outils de collecte);
- Augmentation de 6,1 M\$ en raison de la hausse des coûts des contrats de traitement des matières résiduelles (nouveaux contrats pour les déchets et les CRD) et à l'augmentation importante du taux de redevances à l'élimination (incluant les ordures ménagères et les boues de l'usine de traitement des eaux usées);
- Hausse de 1,1 M\$ des dépenses des écocentres liée principalement au volume (transport et location de conteneurs) et à l'indexation du prix du carburant ;
- Hausse de 1,9 M\$ des coûts associés aux activités de gestion des matières résiduelles dans les arrondissements;
- Hausse de 0,6 M\$ attribuable aux effets continus de l'inflation sur les services, les pièces et l'entretien de la flotte de matériel roulant.

Les revenus reliés aux matières résiduelles sont de 52,2 M\$ en 2023. Il s'agit d'une hausse de 6,1 M\$ par rapport à 2022, principalement attribuable à la compensation de 2,4 M\$ via le régime de compensation des matières recyclables (volatilité du prix des matières et coûts opérations) et à la redevance à l'élimination des ordures ménagères de 3,4 M\$ (hausse du taux/ tonne) du fait de la bonne performance environnementale de la gestion des matières résiduelles de la Ville (collecte des matières organiques et quantités éliminées par habitant).

EXCÉDENTS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 88 – Sommaire des excédents accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Compétences de nature locale			Compétences d'agglomération	Total	
	Ville	Arrondis- sements	Total		2023	2022
Excédents accumulés non affectés ¹	136,7	60,4	197,1	(78,2)	118,9	76,7
Excédents accumulés affectés	379,7	284,0	663,7	5,0	668,7	813,2
Solde au 31 décembre	516,4	344,4	860,8	(73,2)	787,6	889,9
Réserves						
Eau	16,5		16,5	11,7	28,2	17,1
Voirie	9,9		9,9	2,2	12,1	12,7
Immobilisations	149,6		149,6	294,6	444,2	517,6
Autres	29,9	2,8	32,7	0,7	33,4	7,6
	205,9	2,8	208,7	309,2	517,9	555,0
	722,3	347,2	1 069,5	236,0	1 305,5	1 444,9

1. Après affectation des excédents de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les excédents accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour réaliser certains projets spécifiques. Ils sont composés des excédents accumulés non affectés et des excédents accumulés affectés.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces excédents accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, c'est-à-dire les excédents libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces excédents accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les excédents des arrondissements.

Activités d'investissement en immobilisations et en prêts – Analyse des résultats

2023

Activités d'investissement
en immobilisations et
en prêts

Portrait des investissements

Analyse des investissements
par catégories d'actifs

Impact des investissements
en immobilisations

Analyse des principales
réalisations



ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'investissement en immobilisations et en prêts de la Ville de Montréal. Ces activités non consolidées couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 89 – Déficit non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	2021	Réel 2022	2023
Revenus			
Transferts	448 586	753 502	357 773
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	7 468	21 132	10 434
Autres	15 746	12 082	25 508
Total – Revenus	471 800	786 716	393 715
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	1 090 201	1 392 230	1 354 952
Bâtiments et améliorations locatives	268 387	311 179	329 569
Véhicules	25 202	49 397	48 086
Ameublement et équipements de bureau	94 596	100 142	138 567
Machinerie, outillage et équipements	21 977	25 120	30 990
Terrains	11 560	3 248	77 551
Autres	8 904	14 157	(5 413)
Total – Dépenses d'immobilisations	1 520 827	1 895 473	1 974 302
Émission de prêts	78 386	15 812	13 374
Déficit de l'exercice	(1 127 413)	(1 124 569)	(1 593 961)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	967 435	626 596	862 612
Affectations			
Activités de fonctionnement	2 727	20 251	105 073
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement affecté	21 123	18 082	5 974
Réserves financières et fonds réservés	134 770	333 454	583 355
Total – Affectations	158 620	371 787	694 402
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	(1 358)	(126 186)	(36 947)

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

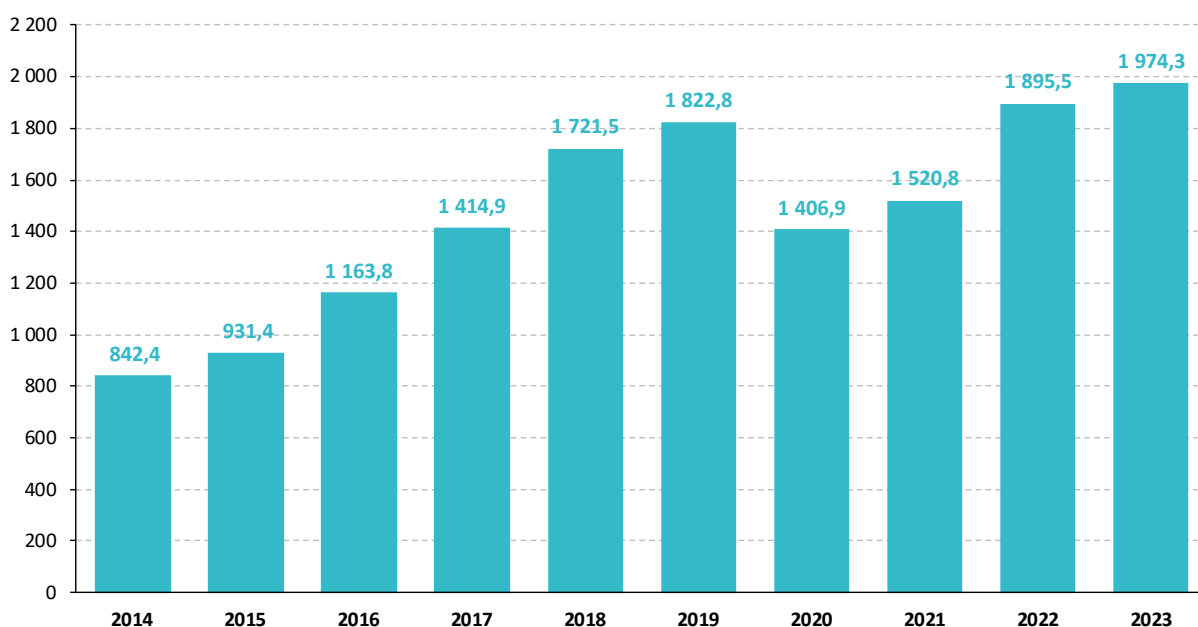
Les dépenses d'immobilisations proviennent d'un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Ville de Montréal réalise sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie de la population. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 65 G\$⁹.

Les infrastructures de la Ville nécessitent une réfection et un entretien réguliers. Cette mesure est essentielle afin de parer à la hausse des coûts de fonctionnement et d'éviter les coûts substantiels liés à la réfection ou au remplacement complets, à la fin de la durée de vie d'un élément d'actifs. Ainsi, les activités d'investissement en immobilisations et en prêts s'imbriquent de plusieurs façons dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

⁹ Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 janvier 2023.

Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales

(en millions de dollars)



Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en matière d'investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019 (l'augmentation est de près de 96 %), passant de quelque 0,9 G\$ à 1,8 G\$. Alors que les années 2020 et 2021 ont vu un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les répercussions ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, les années 2022 et 2023 montrent un retour à un niveau d'investissements pré-pandémique.

En 2023, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais ont totalisé 2,0 G\$, soit une hausse de 78,8 M\$ ou 4,2 % par rapport à 2022.

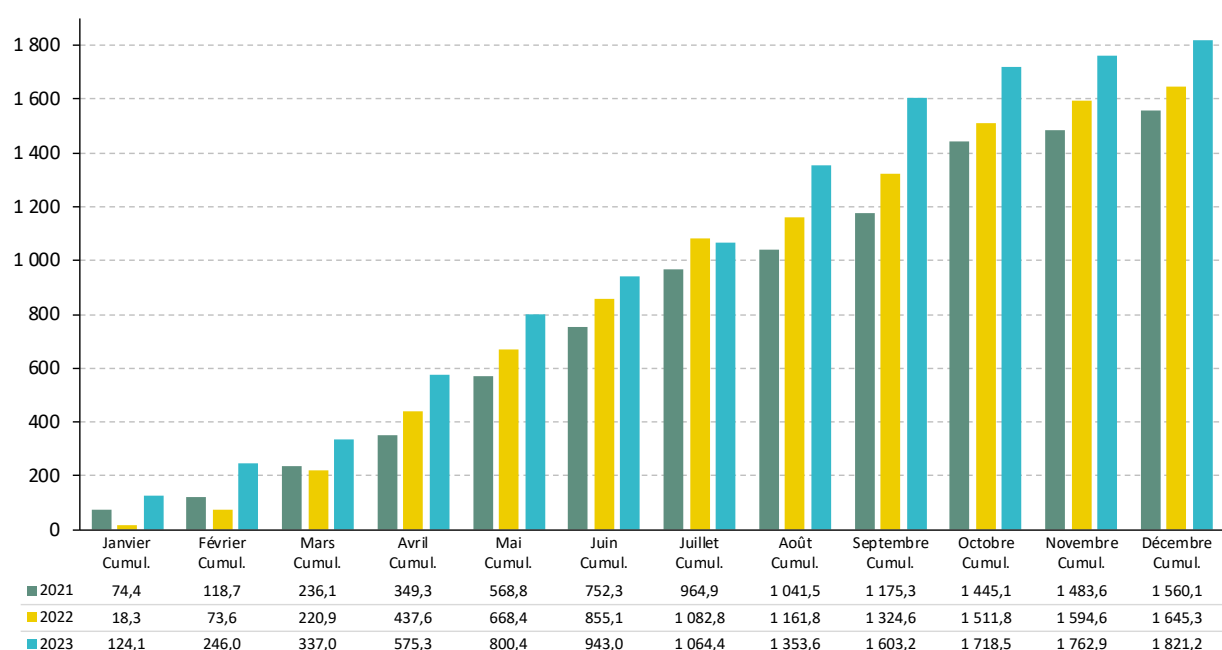
Les principales réalisations de 2023 proviennent des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et aux infrastructures souterraines, pour 709,6 M\$, aux infrastructures routières, pour 451,9 M\$, aux bâtiments, pour 329,6 M\$, ainsi qu'aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeu, pour 193,4 M\$.

Le graphique 7 illustre les engagements cumulatifs annuels de 2021 à 2023. La progression de ces engagements de la Ville en 2023 fait suite aux nombreux contrats octroyés durant cette période par les différents services centraux et arrondissements. Ces contrats seront réalisés au cours des mois et des années à venir.

L'augmentation des engagements annuels témoigne de l'objectif de la Ville de combler les besoins à l'égard de ses infrastructures vieillissantes, notamment afin d'éliminer le déficit d'entretien dans ses réseaux d'eau et de voirie.

Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2021 à 2023

(en millions de dollars)



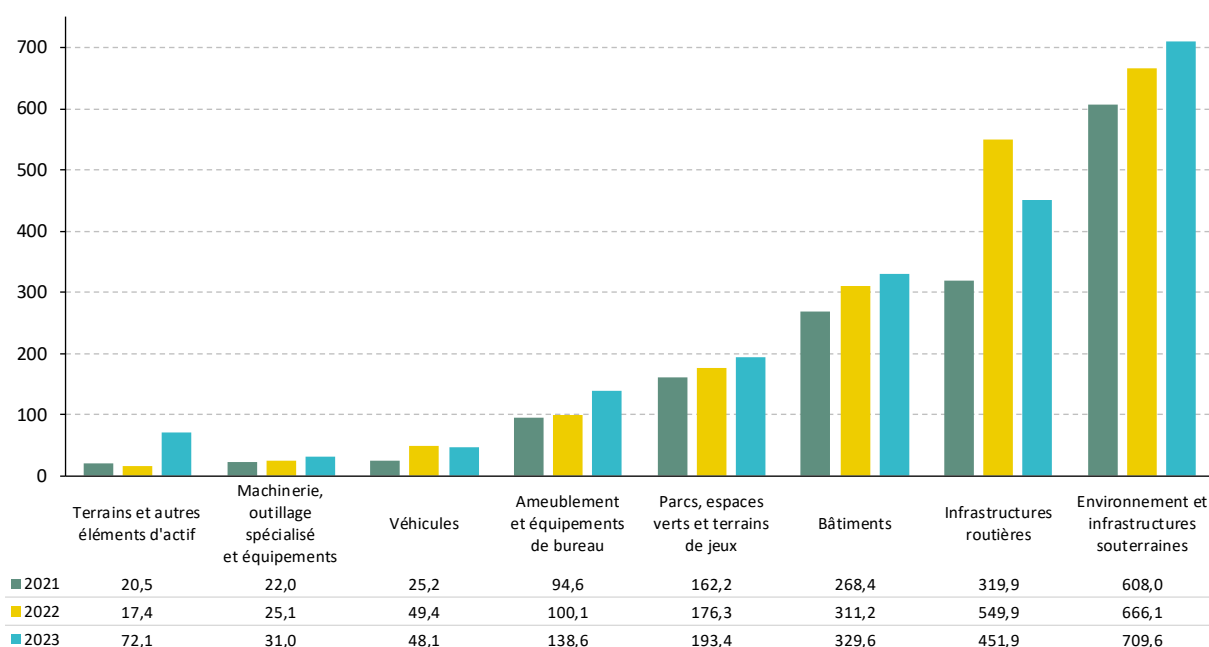
ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2023, 2,0 G\$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments de ses actifs, répartis sur l'ensemble du territoire montréalais. Les services centraux ont participé à ces investissements totaux à hauteur de 1,8 G\$ et les arrondissements, à hauteur de 167,3 M\$.

Cette section présente, par grandes catégories d'actifs, les principaux projets et programmes dans lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 8 – Réalisations de 2021 à 2023, par catégories d'actifs

(en millions de dollars)



ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 709,6 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, ce qui constitue une hausse de 43,5 M\$ ou 6,5 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal. De nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire pour éliminer le déficit d'entretien des années antérieures et pour entretenir et développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants, totalisant 254,5 M\$, ont été consacrés au renouvellement de l'ensemble des conduites. De ce montant 45,8 M\$ ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 5 km de conduites dans le réseau primaire d'aqueduc, tandis que 191,4 M\$ ont été investis dans le renouvellement de 23,1 km du réseau d'aqueduc et de 47,3 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans

tranchée a été utilisée pour 69 % des conduites secondaires. Un montant de 17,3 M\$ a également été employé pour le réseau primaire d'égouts.

Un montant de 27,7 M\$ a servi à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable. Des investissements de 12,3 M\$ ont également été réalisés pour des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable, notamment dans le projet du réservoir McTavish, pour 8 M\$. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 5,9 M\$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

En ce qui a trait à la gestion des eaux usées et à la protection de l'environnement, un montant de 33,3 M\$ a été investi dans la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs afin de maintenir l'actif en bon état. Les investissements suivants ont aussi été réalisés en 2023 : 19,6 M\$ dans la construction d'ouvrages de rétention, afin de réduire les surverses d'eaux usées, et 153,3 M\$ dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Concernant les conduites d'aqueduc et d'égouts, des investissements ont également été effectués pour la réalisation de projets de transport et de réaménagement d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal, notamment : 23,2 M\$ dans le cadre du projet de construction du Réseau express métropolitain (REM) et 17,4 M\$ pour le nouvel échangeur Turcot (ces deux projets incluent la rétrocession d'actifs à la Ville), 2,6 M\$ pour l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges ainsi que 1,8 M\$ pour l'avenue des Pins.

En matière de développement durable, la Ville a investi 14,6 M\$ pour la construction d'un centre de compostage, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, afin de traiter les matières organiques. De plus, 28,7 M\$ ont été consacrés au futur centre de biométhanisation de Montréal-Est.

Pour sa part, la Commission des services électriques de Montréal a investi 78,3 M\$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances payées par les utilisatrices et utilisateurs selon la portion des conduits utilisée.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 451,9 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, ce qui constitue une baisse de 98,0 M\$ ou 17,8 % par rapport à l'exercice précédent. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022, de 549,9 M\$, inclut la rétrocession d'actifs à la Ville par le ministère des Transports et de la Mobilité durable d'une valeur de 227 M\$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique afin d'éliminer son déficit d'entretien a été établie comme un objectif stratégique.

Globalement, c'est un investissement de 197,4 M\$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de cette catégorie :

- 1,7 M\$ dans le programme de réfection routière;
- 92,7 M\$ dans les programmes d'aménagement des rues;
- 43,3 M\$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 39,5 M\$ dans les programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie de la chaussée en attente d'une réhabilitation majeure);
- 8,4 M\$ dans les programmes de réhabilitation de la chaussée par planage-revêtement;
- 11,8 M\$ dans le programme de maintien des infrastructures routières.

La Ville a poursuivi la mise en œuvre de mesures de sécurisation en consacrant 10,8 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, en accord avec l'approche Vision Zéro. À cela s'ajoute un montant de 19,4 M\$ consacré aux programmes de mise aux normes, de maintien et d'amélioration des feux de circulation, afin de conserver une gestion des déplacements optimale tant en matière de sécurité et de mobilité qu'au chapitre du développement durable.

Par ailleurs, des investissements ont été effectués dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal, notamment ceux de l'avenue des Pins, pour 6,4 M\$, de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 6,2 M\$, et de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour 6,1 M\$. De plus, un montant de 6,4 M\$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rue.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit :

- 27,7 M\$ dans le cadre du projet de construction du REM;
- 26,5 M\$ dans les travaux visant le remplacement du pont Jacques-Bizard;
- 22,7 M\$ dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption;
- 10,6 M\$ dans la mise en valeur de la place des Montréalaises et de la place Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords, grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;
- 4,5 M\$ dans le réaménagement urbain en lien avec la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 4,5 M\$ dans la mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de Griffintown.

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 7,2 M\$ a été consacré au Réseau express vélo (REV) ainsi qu'au maintien et au développement du réseau cyclable sur rue.

Enfin, un montant total de 60,4 M\$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort des réseaux locaux de rues.

BÂTIMENTS

Un montant de 329,6 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en hausse de 18,4 M\$ ou 5,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 44,8 M\$ en sécurité publique, notamment dans les programmes de protection des bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie (SIM) ainsi que dans le projet de relocalisation du centre d'appels 9-1-1;
- 40,3 M\$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville;
- 34,5 M\$ attribuables à l'application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations¹⁰;
- 23,3 M\$ dans le réseau des bibliothèques pour le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de bibliothèques ainsi que le programme d'aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID;
- 20,8 M\$ dans l'Espace pour la vie, principalement pour le programme commun de maintien des actifs;
- 18,6 M\$ dans le programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard;

¹⁰ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

- 11,5 M\$ dans le programme de mise aux normes des arénas;
- 10,5 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 9,5 M\$ dans les programmes de mise aux normes et de construction d'équipements aquatiques et sportifs;
- 8,2 M\$ dans le parc Jean-Drapeau, pour la protection de son actif immobilisé;
- 6,5 M\$ dans les programmes de protection des bâtiments des grands parcs et des bâtiments sportifs;
- 2,7 M\$ dans la mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux;
- 2,3 M\$ dans le programme d'accessibilité universelle.

Enfin, 51,2 M\$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments municipaux sous leur responsabilité.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 193,4 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeu, ce qui représente une hausse de 17,1 M\$ ou 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Une somme de 3,0 M\$ a été investie dans l'aménagement de certaines sections du parc Frédéric-Back, situé au cœur du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). La transformation de ce parc constitue le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain en Amérique du Nord. De plus, 31,9 M\$ ont été consacrés au réaménagement du réseau des grands parcs ainsi qu'au réaménagement du mont Royal, pour permettre la protection et la mise en valeur de ce dernier tout en bonifiant son accessibilité. Un montant de 20,5 M\$ a servi pour sa part à la protection de l'actif immobilisé ainsi qu'à différents projets au parc Jean-Drapeau. Par ailleurs, 1,5 M\$ ont été consacrés au développement et à l'aménagement du grand parc de l'Ouest.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a nécessité des investissements dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeu : ainsi, 6,2 M\$ ont été investis dans la mise en valeur de la place des Montréalaises, de la place Marie-Josèphe-Angélique et de leurs abords, et 10,8 M\$ dans le nouveau quartier universitaire et résidentiel MIL Montréal. De plus, 4,5 M\$ ont été consacrés à la réalisation de divers projets issus de budgets participatifs, notamment des parcours riverains, des corridors et des zones nourricières écologiques dans différents arrondissements.

Afin de protéger la mosaïque d'habitats et la biodiversité, et pour offrir de nouveaux espaces verts qui favorisent le contact de la population avec la nature, un montant de 10,9 M\$ a été investi dans le programme d'acquisition de milieux naturels.

Dans le but de favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 26,3 M\$ a été consacré au REV ainsi qu'au maintien et au développement du réseau cyclable montréalais dans les parcs.

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place en 2019 un programme de soutien aux 19 arrondissements visant à offrir des sites conviviaux et accessibles qui favorisent les activités de plein air. Ce programme a permis d'investir 4,0 M\$ en 2023 pour rénover des parcs dans plusieurs arrondissements.

Par ailleurs, le Programme des installations sportives extérieures (PISE) a fait l'objet d'un investissement de 8,1 M\$, qui a pour but de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations. En soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, le PISE a pour objectif de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. De cette façon, le programme favorise la pratique sportive et contribue à maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un total de 44,2 M\$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeu.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 138,6 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, ce qui constitue une hausse de 38,5 M\$ ou 38,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets liés aux technologies de l'information, pour 123,8 M\$.

Un montant de 48,1 M\$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, ce qui représente une baisse de 1,3 M\$ ou 2,6 % par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, 16,6 M\$ ont été alloués à l'achat et au remplacement de véhicules pour le SPVM et le SIM. De plus, un montant de 31,0 M\$ a contribué au renouvellement de la flotte de véhicules, de camionnettes et d'autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories.

Un montant de 31,0 M\$ a été investi en 2023 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, ce qui constitue une hausse de 5,9 M\$ ou 23,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants : 8,1 M\$ pour le développement et l'optimisation du système de vélos en libre-service BIXI, 3,9 M\$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, et 3,5 M\$ pour l'ensemble des 19 arrondissements.

Enfin, 72,1 M\$ ont été investis dans la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, ce qui constitue une hausse de 54,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 61,4 M\$ est attribuable à l'application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon

permanente certaines immobilisations¹¹. Par ailleurs, les principaux investissements en acquisition de terrains ont été effectués dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption, ainsi que dans le cadre du programme des cours de services.

¹¹ Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont nécessaires, entre autres des emprunts à long terme, afin que la Ville soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le « service de la dette ».

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent eux aussi le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et à long terme, qui permet d'en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et d'établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX ÉCARTS

Pour un deuxième exercice, la reddition de comptes financière des activités d'investissement en immobilisations présente un comparatif avec le budget original ainsi que les analyses qui en découlent. Ces dernières portent exclusivement sur les écarts significatifs attribuables aux services centraux.

Le budget original, comme c'est le cas pour tous les montants relatifs aux investissements qui sont indiqués dans ce document, considère uniquement les dépenses capitalisables. Les dépenses non capitalisables, financées par emprunt à long terme mais ne répondant pas à la définition d'une immobilisation (ex. : terrains acquis aux fins de revente dans le cours normal des activités, bacs de recyclage, etc.), sont déjà présentées et analysées dans la section sur les activités de fonctionnement.

Ainsi, le budget original de l'année 2023, de 2 350,3 M\$ dans le cadre du PDI 2023-2032, s'établit à 2 301,9 M\$ lorsqu'on exclut les dépenses non capitalisables (dépenses de fonctionnement financées par emprunt).

Le tableau suivant présente les investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal ainsi que les écarts par rapport au budget original.

Tableau 90 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	Réal			Budget original	Écart
	2021	2022	2023	2023	2023
Services centraux					
Commission des services électriques	61 547,8	74 115,1	80 388,7	128 683,0	48 294,3
Concertation des arrondissements	14 712,6	2 508,2	3 538,6	5 000,0	1 461,4
Culture	54 845,6	36 608,1	33 861,9	55 895,0	22 033,1
Diversité et inclusion sociale	2 295,7	2 427,0	2 375,3	7 359,0	4 983,7
Eau	437 740,4	480 613,8	522 367,0	763 380,0	241 013,0
Environnement	82 898,8	68 636,9	115 726,4	56 414,0	(59 312,4)
Espace pour la vie	14 867,7	13 439,5	23 842,3	22 639,0	(1 203,3)
Expérience citoyenne et communications	-	2 902,1	6 617,1	15 000,0	8 382,9
Gestion et planification des immeubles	108 674,2	178 991,3	189 811,2	153 736,0	(36 075,2)
Grands parcs, Mont-Royal et sports	97 396,0	106 527,8	89 618,1	142 989,0	53 370,9
Habitation	9 399,6	19 238,0	9 390,6	23 400,0	14 009,4
Infrastructures du réseau routier	100 072,7	95 992,2	124 916,4	136 450,0	11 533,6
Matériel roulant et ateliers	26 920,9	53 018,1	50 717,2	44 111,0	(6 606,2)
Sécurité incendie	530,7	710,7	2 032,7	2 700,0	667,3
Société du parc Jean-Drapeau	25 022,6	30 153,4	38 146,0	46 069,0	7 923,0
Technologies de l'information	84 279,3	90 024,6	123 774,9	128 039,0	4 264,1
Urbanisme et mobilité	225 761,4	473 078,8	395 316,4	418 306,0	22 989,6
Autres ajustements	9 228,5	14 156,8	(5 412,6)	-	5 412,6
Total – Services centraux	1 356 194,5	1 743 142,4	1 807 028,2	2 150 170,0	343 141,8
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	-	-	-	(15 000,0)	(15 000,0)
Arrondissements					
Ahuntsic-Cartierville	10 902,4	14 258,8	9 503,4	7 113,0	(2 390,4)
Anjou	8 413,1	9 195,9	9 072,1	5 663,0	(3 409,1)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 430,7	5 918,2	13 461,9	6 830,0	(6 631,9)
Lachine	8 776,7	3 327,3	3 006,0	3 677,0	671,0
LaSalle	9 451,4	11 112,3	13 831,9	16 695,0	2 863,1
Le Sud-Ouest	7 007,4	7 153,6	8 233,5	14 679,0	6 445,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5 280,5	3 554,6	4 450,4	2 927,0	(1 523,4)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 939,1	14 334,0	18 159,7	8 623,0	(9 536,7)
Montréal-Nord	7 593,9	4 742,5	5 906,7	4 614,0	(1 292,7)
Outremont	6 263,8	2 794,4	2 165,0	2 561,0	396,0
Pierrefonds-Roxboro	3 073,5	5 970,6	6 096,1	5 799,0	(297,1)
Plateau-Mont-Royal	8 915,6	9 522,2	4 968,2	5 695,0	726,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	16 983,9	18 731,0	20 829,6	12 730,0	(8 099,6)
Rosemont–La Petite-Patrie	8 401,2	3 594,4	10 534,7	8 840,0	(1 694,7)
Saint-Laurent	13 398,6	11 088,9	5 142,4	24 469,0	19 326,6
Saint-Léonard	8 161,8	6 022,0	8 600,5	6 790,0	(1 810,5)
Verdun	6 822,9	4 348,1	4 597,7	4 115,0	(482,7)
Ville-Marie	13 800,8	10 522,1	12 628,7	14 185,0	1 556,3
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 014,7	6 139,7	6 085,4	10 735,0	4 649,6
Total – Arrondissements	164 632,0	152 330,6	167 273,9	166 740,0	(533,9)
Total – Dépenses d'immobilisations	1 520 826,5	1 895 473,0	1 974 302,1	2 301 910,0	327 607,9

Les réalisations de l'année 2023 énumérées ci-après, peuvent différer de celles présentées dans la section précédente, relative aux investissements par catégories d'actifs. En effet, alors que cette dernière énumère les investissements pour chaque catégorie d'actifs, les réalisations présentées dans la prochaine section peuvent couvrir plusieurs catégories d'actifs.

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et des programmes qui sont destinés à toute la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, ils appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, et le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques.

En 2023, un montant de 1 807,0 M\$ a été consacré à différentes activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une hausse de 63,9 M\$ ou 3,7 % comparativement à l'exercice précédent. Si l'on considère l'intégration du budget participatif, les investissements réalisés sont inférieurs de 328,1 M\$ par rapport au budget original de 2 135,2 M\$.

La section suivante expose les principales réalisations et les principaux écarts par rapport au budget original pour chacun des services centraux.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Réalisations de 80,4 M\$:

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la Ville touchant le réseau de conduits souterrains;
- Enlèvement de poteaux sur 8,5 km de rues;
- Coordination de réseaux sur 1,5 km dans de nouveaux ensembles résidentiels.

Écart de 48,3 M\$ inférieur au budget de 128,7 M\$:

- Investissements inférieurs de 44,1 M\$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains en raison du rythme de réalisation moins rapide que prévu;
- Investissements inférieurs de 4,2 M\$ dans le programme d'enfouissement des réseaux câblés en raison de reports d'interventions qui sont tributaires, notamment, de l'achèvement de travaux de tiers visant à démanteler des réseaux de télécommunication.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Réalisations de 3,5 M\$:

- Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige ainsi que des sites de la gestion de l'excavation des sols, pour 2,7 M\$:

- Conception en vue des travaux du quai continu à la carrière Saint-Michel;
- Aménagement de la nouvelle chute à l'égout Saint-Pierre;
- Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, pour 0,8 M\$:
 - Soutien à l'aménagement et à la réfection de 19 projets de jardins communautaires et collectifs publics, pilotés par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) dans 11 arrondissements.

Écart de 1,5 M\$ inférieur au budget de 5,0 M\$:

- Investissements inférieurs de 0,9 M\$ en raison du report en 2024 de plusieurs projets relatifs aux lieux d'élimination de la neige et aux sites de gestion de l'excavation, causé par des soumissions nettement plus élevées que les estimations;
- Écart de 0,4 M\$ dû à un virement budgétaire destiné au Service du matériel roulant et des ateliers pour l'acquisition d'équipements destinés au déneigement en régie.

CULTURE

Réalisations de 33,9 M\$:

- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de bibliothèques, pour 23,0 M\$, incluant les mesures suivantes :
 - Ouverture de la bibliothèque L'Octogone (arrondissement de LaSalle), pour 11,4 M\$;
 - Travaux au centre Sanaaq (arrondissement de Ville-Marie), pour 5,3 M\$;
 - Inauguration de la bibliothèque Maisonneuve (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve), pour 3,5 M\$;
 - Réalisation des plans et devis de la bibliothèque du Cœur-Nomade (arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville), pour 1,0 M\$;
 - Début des plans et devis d'Espace Rivière (arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles), pour 0,6 M\$;
 - Lancement du concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles (arrondissement du Sud-Ouest), pour 0,6 M\$;
- Inauguration du MEM – Centre des mémoires montréalaises, pour 3,1 M\$;
- Aménagement des bibliothèques pour l'implantation de la technologie RFID (programme RAC), pour 2,5 M\$, notamment :
 - Fin des travaux à la bibliothèque de L'Île -des-Sœurs (arrondissement de Verdun), pour 0,9 M\$;

- Réalisation des plans et début des travaux d'aménagement à la bibliothèque Marie-Uguay (arrondissement du Sud-Ouest), et lancement de l'appel d'offres pour la construction de la bibliothèque Interculturelle (arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), pour 0,7 M\$;
- Robots de tri pour les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone, pour 0,4 M\$;
- Attribution d'un contrat de gestion de projet, pour 0,3 M\$;
- Réalisation des plans et devis des bibliothèques de L'Île-Bizard et Yves-Ryan, pour 0,1 M\$.

Écart de 22,0 M\$ inférieur au budget de 55,9 M\$:

- Investissements inférieurs de 18,6 M\$ au centre culturel et communautaire Sanaaq en raison du retard dans les travaux causé par la non-conformité de la dalle.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Réalisations de 2,4 M\$:

- Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), incluant les mesures suivantes : :
 - Réaménagement de la cuisine du pavillon du parc Luigi-Pirandello l'arrondissement de Saint-Léonard, pour 0,3 M\$;
 - Mise en place de modules de jeu inclusifs au parc Émery-Sauvé l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 0,3 M\$;
 - Aires de jeux 2-5 ans et 5-12 ans au parc Avila Vida de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville, pour 0,3 M\$;
 - Réaménagement du parc Montcalm l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour 0,2 M\$;
 - Installation d'un circuit d'exercice et d'appareils d'éclairage au parc David-Lefebvre arrondissement du Sud-Ouest, pour 0,2 M\$.

Écart de 5,0 M\$ inférieur au budget de 7,4 M\$:

- Investissements inférieurs de 5,0 M\$ en raison du report en 2024 de travaux liés au PAUI et d'un virement budgétaire destiné au programme du budget participatif du Service de l'expérience citoyenne et des communications.

EAU

Réalisations de 522,4 M\$:

- Rattrapage du déficit de maintien des actifs afin de préserver ces derniers et d'assurer un service fiable en matière d'eau potable et d'eaux usées, incluant les mesures suivantes :
 - Renouvellement de conduites secondaires d'eau potable et d'eaux usées, pour 197,0 M\$;

- Maintien en bon état de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs, pour 38,2 M\$;
- Réalisation d'investissements dans le réseau de conduites primaires d'eau potable, pour 31,1 M\$;
- Modernisation et entretien d'éléments liés aux usines de production d'eau potable, pour 28,0 M\$;
- Mise à niveau des réservoirs et des stations de pompage, notamment avec la réhabilitation du réservoir McTavish, pour 11,3 M\$;
- Protection de l'environnement, notamment par les mesures suivantes :
 - Poursuite de projet désinfection à l'ozone des eaux usées, pour 153,4 M\$;
 - Mise en place d'infrastructures vertes multifonctionnelles et résilientes en prévision de changements climatiques, pour 2,3 M\$;
- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable, incluant les mesures suivantes :
 - Réalisation du plan d'alimentation de l'ouest de l'île, pour 14,3 M\$;
 - Implantation de 2 secteurs de régulation de la pression et de 10 sites de mesure du débit, pour 5,9 M\$;
- Gestion des eaux pluviales, incluant les mesures suivantes :
 - Construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées, pour 19,6 M\$;
 - Réalisation d'investissements dans le réseau des collecteurs d'égouts, pour 17,2 M\$.

Écart de 241,0 M\$ inférieur au budget de 763,4 M\$:

- Investissements supérieurs de 17,0 M\$ dans le renouvellement de conduites secondaires, en raison de l'augmentation des coûts de construction;
- Investissements inférieurs de 160,7 M\$ dans le projet de désinfection de l'effluent, en raison de problèmes d'approvisionnement;
- Investissements inférieurs de 21,0 M\$ dans le réseau primaire d'aqueduc et le plan d'alimentation de l'ouest de l'île, en raison du report de travaux sur le domaine public;
- Investissements inférieurs de 19,9 M\$ dans les usines de traitement de l'eau potable, en raison de problèmes d'approvisionnement et d'enjeux contractuels;
- Investissements inférieurs de 19,6 M\$ pour le remplacement des incinérateurs, en raison de retards dans le projet;

- Investissements inférieurs de 17,6 M\$ dans le plan directeur de drainage, notamment en raison de difficultés d'acquisition de terrains dans le cadre du projet de construction de l'ouvrage de rétention Turcot;
- Investissements inférieurs de 13,7 M\$ relativement aux collecteurs, notamment en raison de problèmes d'approvisionnement dans le projet de construction du collecteur industriel.

ENVIRONNEMENT

Réalisations de 115,7 M\$:

- Application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations, pour 62,4 M\$;¹²
- Poursuite des travaux de construction du centre de biométhanisation de Montréal-Est (complété à 74 %), pour 28,7 M\$;
- Poursuite des travaux de construction du centre de compostage de Saint-Laurent (complété à 94%), pour 14,6 M\$;
- Démarrage des travaux de réhabilitation environnementale du terrain de l'ancienne usine Solutia, situé dans l'arrondissement de LaSalle, pour 7,8 M\$;
- Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales, pour 0,4 M\$.

Écart de 59,3 M\$ supérieur au budget de 56,4 M\$:

- Dépenses d'investissement non budgétées de 62,4 M\$ attribuable à l'application de la norme comptable SP 3280;
- Investissements supérieurs de 12,2 M\$ à la suite de la reprise en 2023 des travaux du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal-Est (travaux suspendus en 2022);
- Investissements inférieurs de 6,8 M\$ en raison de la quantité moindre de sols contaminés gérée en 2023 comparativement aux prévisions, étant donné la complexité de la contamination réelle au chantier de réhabilitation environnementale dans l'arrondissement de LaSalle;
- Investissements inférieurs de 1,3 M\$ liés report en 2024 de l'implantation du laboratoire d'olfactométrie.

¹² Pour en savoir plus sur la norme comptable SP 3280, voir la note 3 du Rapport financier annuel 2023.

ESPACE POUR LA VIE

Réalisations de 23,8 M\$:

- Investissements dans le programme commun de maintien des actifs d'Espace pour la vie, pour 23,4 M\$, notamment pour les projets suivants :
 - Jardin botanique : poursuite des travaux majeurs de restauration effectués sur le bâtiment administratif et installation d'un système de contrôle automatisé dans les serres, amorce des travaux de décarbonation de la chaufferie et de mise aux normes des serres de production, pour 17,0 M\$;
 - Projets communs aux établissements d'Espace pour la vie : poursuite du programme de réfection de la signalisation et fin des travaux d'aménagement devant le Biodôme et le Planétarium, en collaboration avec le Parc olympique, pour 2,5 M\$;
 - Biodôme : poursuite du réaménagement de la salle des plongeurs et de la sécurisation des espaces clos dans les écosystèmes du musée, réalisation de travaux de conformité sur le circuit d'urgence et renouvellement de l'exposition présentée au niveau 100, pour 2,0 M\$;
 - Planétarium : réalisation de travaux de renouvellement de l'offre muséale dans l'aire d'exposition, pour 0,7 M\$;
 - Insectarium : optimisation de la température dans les serres de production et les quartiers de quarantaine, pour 0,1 M\$;
- Investissements à la Biosphère :
 - Acquisition de matériel audiovisuel pour les aires d'exposition du musée, pour 0,5 M\$.

Écart de 1,2 M\$ supérieur au budget de 22,6 M\$:

- Investissements supérieurs de 3,5 M\$ afin de poursuivre le projet de restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique et de rehausser les équipements audiovisuels de la Biosphère;
- Investissements inférieurs de 2,2 M\$ en raison du ralentissement de certains projets inscrits au programme commun de maintien des actifs, notamment le projet de réaménagement de la salle des plongeurs et celui de sécurisation des espaces clos au Biodôme.

EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

Réalisations de 6,6 M\$:

- Investissements dans les projets lauréats de la première édition du budget participatif :
 - « Zones nourricières écologiques », pour 1,5 M\$;
 - « De l'eau dans ta gourde », pour 1,2 M\$;
 - « Parcours riverain Gouin », pour 1,2 M\$;
 - « Verdissement de rues », pour 0,7 M\$;

- « Corridor écologique du grand Sud-Ouest », pour 0,7 M\$;
- « Capteurs de pluie », pour 0,5 M\$;
- « Les mini-forêts de Montréal », pour 0,3 M\$;
- « Le Quai34 », pour 0,3 M\$.

Écart de 8,4 M\$ inférieur au budget de 15,0 M\$:

- Investissements inférieurs de 8,4 M\$ en raison de l'échéancier de réalisation des projets de la première édition du budget participatif.

GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES

Réalisations de 189,8 M\$:

- Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, pour 40,7 M\$;
- Application de la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations, pour 33,5 M\$;
- Travaux de rénovation au Complexe sportif Claude-Robillard, pour 18,6 M\$;
- Rénovation des casernes 16, 23, 26, 39, 50, 61, 62 et 66, pour 16,6 M\$;
- Programme des cours de services, dont celle du Sud-Ouest et celle de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (garage Saint-Michel), pour 13,9 M\$;
- Projet de relocalisation du centre d'appels 9-1-1, pour 13,9 M\$;
- Aménagement du centre de formation du SPVM, pour 9,8 M\$;
- Projet pilote d'optimisation des secteurs administratifs à l'édifice Louis-Charland, pour 8,3 M\$;
- Programme de rénovation des chalets de parc, pour 2,7 M\$;
- Remplacement du chauffage au centre Pierre-Charbonneau, pour 2,4 M\$;
- Programme de transition écologique, pour 2,0 M\$;
- Installation d'un système d'alertes en caserne, pour 2 M\$;
- Rénovation du quartier général du SPVM, pour 1,6 M\$;
- Aménagement intérieur du MEM – Centre des mémoires montréalaises, pour 1,5 M\$;
- Déconstruction de l'ancienne Craig, pour 1,5 M\$;
- Programme d'accessibilité universelle, dont les travaux au bain Schubert, pour 1,3 M\$;
- Programme de mise à niveau des postes de carburant, pour 1,0 M\$;

Écart de 36,1 M\$ supérieur au budget de 153,7 M\$:

- Dépenses d'investissements non budgétée de 33,5 M\$ attribuables à la norme comptable SP 3280 liée à l'obligation de mettre hors service de façon permanente certaines immobilisations;

- Investissements supérieurs de 9,5 M\$ dans l'aménagement du centre de formation du SPVM, en raison de l'accélération du rythme de réalisation;
- Investissements supérieurs de 6,7 M\$ dans l'aménagement des sites transitoires du centre d'appels 9-1-1, en raison de l'ajout de travaux de décontamination;
- Investissements inférieurs de 5,2 M\$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville, en raison du retard du déménagement;
- Investissements inférieurs de 1,9 M\$ dans le projet du stationnement étagé Ethel, en raison d'un report des décaissements en 2024.

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS

Réalisations de 89,6 M\$:

- Réalisations de 52,9 M\$ dans le volet parcs, notamment :
 - Réaménagement du parc du Mont-Royal, pour 15,2 M\$;
 - Réhabilitation de cinq grands parcs urbains, à savoir les parcs Angrignon, Jarry, Jeanne-Mance, La Fontaine et Maisonneuve, pour 12,7 M\$;
 - Acquisition de milieux naturels, pour 10,9 M\$;
 - Réhabilitation des parcs-nature, des espaces riverains et des berges, pour 9,2 M\$;
 - Aménagement d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back, pour 3,0 M\$;
 - Réalisation de travaux d'aménagement dans le Grand parc de l'Ouest, pour 1,6 M\$;
- Réalisations de 36,7 M\$ dans le volet sports, notamment :
 - Investissements dans les arrondissements pour les parcs locaux, les installations sportives extérieures et la mise aux normes d'équipements aquatiques, pour 17 M\$;
 - Réalisation de travaux de mise aux normes dans les arénas, et inauguration et ouverture au public du stade Gary-Carter, pour 12,5 M\$;
 - Début de la construction du nouveau centre aquatique de Pierrefonds-Roxboro, pour 5,0 M\$.

Écart de 53,4 M\$ inférieur au budget de 143,0 M\$:

- Volet parcs :
 - Investissements supérieurs de 4,2 M\$ dans les travaux de réaménagement du parc du Mont-Royal, en raison d'un rythme de réalisation plus rapide que prévu et des coûts plus élevés que prévu pour une portion des travaux;
 - Investissements inférieurs de 13,1 M\$ attribuables à des projets d'acquisition de milieux naturels toujours actifs mais non-concrétisés en 2023;

- Investissements inférieurs de 6,6 M\$ au parc Frédéric-Back, notamment suite aux délais dans les services professionnels pour le secteur Champdoré et le report en 2024-2025 des travaux dans le secteur du Boisé Ouest;
- Investissements inférieurs de 3,2 M\$ pour les travaux aux parcs Jarry et Jeanne-Mance en raison de retards dans les échéanciers.
- Volet sports :
 - Investissements inférieurs de 23,8 M\$ dans les programmes relatifs aux installations sportives extérieures, aux parcs locaux et à la mise aux normes d'équipements aquatiques, en raison notamment d'un rythme de réalisation moins élevé que prévu ainsi que des retards dans les échéanciers en arrondissement;
 - Investissements inférieurs de 4,8 M\$ dans le programme de construction d'équipements aquatiques, principalement en lien avec le nouveau centre aquatique de Pierrefonds-Roxboro, en raison de retards dans les échéanciers.

HABITATION

Réalisations de 9,4 M\$:

- Poursuite du programme de remboursement du coût des infrastructures pour les projets de logements sociaux et communautaires, pour 6,7 M\$;
- Poursuite du programme d'investissement nécessaire au développement immobilier, pour 2,7 M\$.

Écart de 14,0 M\$ inférieur au budget de 23,4 M\$:

- Investissements supérieurs de 3,8 M\$ dans des travaux de rénovation à des fins de modernisation de logements sociaux existants aux Habitations Jeanne-Mance, actif cédé à coût nul à la Ville par le gouvernement du Québec en 2018;
- Investissements inférieurs de 16,0 M\$ dans l'acquisition et à la conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables;
- Investissements inférieurs de 1,8 M\$ dans plusieurs projets faisant l'objet d'ententes relatives aux infrastructures, pour lesquels l'avancement des travaux ne se fait pas au rythme anticipé.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

Réalisations de 124,9 M\$:

- Réhabilitation de 53 km du réseau artériel, pour 52,7 M\$;
- Réfection de 12 structures routières, pour 43,4 M\$;
- Aménagement et/ou réhabilitation de 11 km de rues locales, pour 19,8 M\$;
- Remplacement et/ou réhabilitation de 500 éléments de mobilier d'éclairage et correction de 4 000 déficiences dans le cadre du programme de conversion au DEL, pour 6,4 M\$;

- Maintien de 30 km de voies cyclables, dont 7 km complétés en 2023, pour 2,2 M\$, et 14 km intégrés dans des projets de réhabilitation du réseau artériel.

Écart de 11,5 M\$ inférieur au budget de 136,4 M\$:

- Investissements inférieurs de 7,9 M\$ dans la conversion des luminaires aux DEL, en raison de la difficulté d'approvisionnement en nœuds intelligents (à la suite du désistement des fournisseurs), et d'un enjeu dans le renouvellement des contrats d'installation;
- Investissements inférieurs de 7,7 M\$ dans le programme de maintien du réseau cyclable, en raison de la poursuite en 2024 de la réalisation de certains projets (avant-projet, plans et devis, sollicitation des marchés et travaux).

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Réalisations de 50,7 M\$:

- Acquisition de 466 véhicules dans le cadre du programme de remplacement des véhicules destinés aux arrondissements et aux services centraux, pour 33 M\$, dont :
 - 37 équipements légers (vélo, voiturettes et véhicules tout-terrain);
 - 62 automobiles et VUS;
 - 140 camionnettes, fourgons et camions légers;
 - 49 camions lourds;
 - 102 véhicules-outils et chargeurs (notamment des équipements de levage pour le déneigement, la voirie et les parcs);
 - 32 équipements divers (fardiers, remorques, roulottes, génératrices, etc.);
- Acquisition de 194 véhicules dans le cadre du programme de remplacement de véhicules du SPVM, pour 9,0 M\$, dont :
 - 70 équipements légers;
 - 147 véhicules légers, incluant 92 auto-patrouilles;
 - 8 fourgons et camions;
- Acquisition de 52 véhicules dans le cadre du programme de remplacement de véhicules du SIM, pour 7,8 M\$, dont :
 - 46 véhicules légers et fourgons;
 - 5 camions pompes.

Écart de 6,6 M\$ supérieur au budget de 44,1 M\$:

- Investissements supérieurs de 7,5 M\$ en raison du devancement de la livraison de certains véhicules destinés aux arrondissements et aux services centraux;

- Investissements supérieurs de 0,8 M\$ en raison de du devancement de la livraison de certains véhicules destinés au SPVM et au SIM;
- Investissements inférieurs de 1,7 M\$ dans le programme de tests et d'intégration de produits écoresponsables, en raison du manque de disponibilité de véhicules pour effectuer plus de tests (maintenant intégrés aux opérations courantes pour les produits déjà utilisés).

SÉCURITÉ INCENDIE

Réalisations de 2,0 M\$:

- Acquisition de pinces de décarcération électriques, pour 1,3 M\$;
- Acquisition de caméras à imagerie thermique, pour 0,5 M\$;
- Remplacement et harmonisation de divers équipements, pour 0,2 M\$.

Écart de 0,7 M\$ inférieur au budget de 2,7 M\$:

- Investissements inférieurs de 0,4 M\$ en raison du report en 2024 des acquisitions de détecteurs de gaz, causé par des délais dans les appels d'offres;
- Investissements inférieurs de 0,1 M\$ en raison d'économies réalisées à l'achat de pinces de décarcération électriques.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Réalisations de 38,1 M\$:

- Travaux de resurfaçage du circuit Gilles-Villeneuve, pour 13,0 M\$;
- Achèvement des travaux au chalet de la plaine des Jeux et à l'abri, pour 4,9 M\$;
- Réalisation de divers travaux sur les infrastructures du mont Boullé et à l'étang de la Poudrière, pour 4,7 M\$;
- Début des travaux de réfection de la place des Nations, pour 2,5 M\$;
- Réfection du pavillon de la Jamaïque, pour 1,3 M\$;
- Réalisation de travaux et acquisition de mobiliers pour l'espace roseraie du pavillon Hélène de Champlain, pour 0,7 M\$.

Écart de 8,0 M\$ inférieur au budget de 46,1 M\$:

- Investissements inférieurs de 5,1 M\$ en raison du report en 2024 des travaux prévus à la plage Jean-Doré;
- Investissements inférieurs de 1,1 M\$ dans le projet de réfection de la place des Nations en raison du délai dans l'octroi du contrat pour l'élaboration des plans et devis.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Réalisations de 123,8 M\$:

- Portefeuille de projets Sécurité publique et de la justice, pour 30,6 M\$:
 - Octroi du contrat pour le système de prise d'appels 9-1-1 nouvelle génération et début des travaux dans les centres transitoires d'appels d'urgence;
 - Lancement de l'appel d'offres visant le remplacement des systèmes de répartition des services d'urgence (SIM et SPVM) et mise en place d'un nouveau mur vidéo au centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) du SIM;
 - Déploiement du module « Dossier criminel avant le greffe », premier des neuf modules de la cour municipale numérique;
 - Déploiement du système d'alerte en caserne dans 32 des 67 casernes du SIM;
- Portefeuille de projets Solutions corporatives, pour 41,4 M\$:
 - Migration de la version actuelle de SIMON vers dernière version disponible pour maintenir le niveau de sécurité et bénéficier des correctifs annuels nécessaires à la production de la paie;
 - Déploiement du module de gestion de la dette et de la trésorerie et intégration aux institutions financières;
 - Amélioration de l'outil de gestion des factures afin de faciliter la recherche des factures et d'augmenter l'autonomie des et utilisatrices utilisateurs;
 - Déploiement du volet RH et volet Paie pour certains groupes d'employés;
 - Déploiement du catalogue applicatif libre-service à l'ensemble de la Ville et intégration des nouveaux appareils mobiles et de l'ensemble des postes de travail dans la gestion des actifs;
 - Déploiement de la suite collaborative MS 365 à la grandeur de la Ville;
 - Déploiement de l'outil corporatif de gestion électronique des documents dans trois services et arrondissements;
 - Déploiement et normalisation du réseau pour ensuite migrer les postes, la téléphonie, les applications et les périphériques de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
- Portefeuille de projets Développement logiciel, pour 29,8 M\$:
 - Rehaussement de l'infrastructure de télécommunication et de stockage, et simplification du support des technologies du Service de l'eau en assurant la mise aux normes technologique de la Ville;
 - Augmentation de l'accessibilité de l'information sur les fréquentations et les ventes de billets pour le Service d'Espace pour la vie en livrant les tableaux de bord nécessaires.
 - Déploiement d'un système de sélection, d'acquisition et de catalogage des livres pour l'ensemble des 45 bibliothèques du réseau;
 - Déploiement progressif d'un système de contrôle et de prévention de la fraude sur la gestion des matières résiduelles dans les arrondissements;

- Portefeuille de projets Technologies, pour 22,0 M\$:
 - Modernisation de l'offre de services des centres de contact client (cour municipale, Espace pour la vie, 3-1-1, etc.);
 - Migration de 1 600 usagers et usagères vers la téléphonie logicielle et retrait de lignes physiques;
 - Déploiement MTLWIFI dans 22 sites publics de la ville et sur l'artère commerciale Saint-Hubert;
 - Mises à jour et consolidation au niveau des pares-feux et des éléments de connectivité en réseau privé virtuel et implantation d'un outil de détection de l'information grise en infonuagique.

Écart de 4,2 M\$ inférieur au budget de 128,0 M\$:

- Investissements inférieurs de 4,2 M\$ en raison du manque de disponibilité des ressources externes spécialisées.

URBANISME ET MOBILITÉ

Réalisations de 395,3 M\$:

- Dans le cadre du projet du REM, mise en service de l'antenne Rive-Sud jusqu'à la gare Centrale, et poursuite de l'accompagnement de CDPQ Infra pour la finalisation de l'antenne Deux-Montagnes, le début de la réalisation du lien de transport actif et collectif de l'emprise de l'autoroute 440 ainsi que la rétrocession à la Ville des infrastructures construites, pour 52,9 M\$;
- Mise en œuvre du chantier du SRB Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame, pour 5,6 M\$;
- Poursuite des grands projets de requalification urbaine, dont la place des Montréalaises et la place Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords, pour 17,0 M\$, et le projet MIL Montréal (travaux préparatoires pour l'aménagement du parc Irma-LeVasseur et travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Saint-Urbain), pour 6,3 M\$;
- Finalisation des travaux sur l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et le boulevard Saint-Laurent, pour 9,1 M\$, ainsi qu'à l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour 8,7 M\$, et construction du nouveau pont entre l'île Bizard et l'île de Montréal, pour 29,4 M\$.
- Investissements dans plusieurs projets sur l'ensemble du territoire montréalais à travers le programme d'aménagement des rues artérielles, pour 90,4 M\$;
- Amélioration du réseau cyclable, pour 32 M\$: ajout de 17,2 km de voies cyclables (14,5 km de voies protégées et 2,7 km de voies non protégées) et mise à niveau de 7,2 km additionnels, avec notamment le prolongement du REV Saint-Denis, la poursuite du développement du REV Saint-Antoine/Saint-Jacques et l'aménagement de nouveaux axes cyclables interarrondissements;

- Réalisation de 320 interventions de mise aux normes et d'amélioration de feux de circulation, dont 200 ajouts de feux piétons, pour 19,4 M\$;
- Mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, pour 10,8 M\$: financement de 30 projets visant la sécurisation aux abords des écoles (33 écoles, 2 garderies et 2 parcs, représentant un peu plus de 16 000 élèves dans 11 arrondissements), et lancement d'un premier appel de projets pour la sécurisation des lieux particulièrement fréquentés par les piétons aînés;
- Acquisition et installation de 280 bornes de recharge électrique, pour 3,9 M\$;
- Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux, pour 2,7 M\$: travaux de réfection de la Maison du citoyen dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et travaux au bain et au chalet du parc Morgan, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.
- Finalisation des travaux aux approches du nouvel échangeur Turcot et rétrocession à la Ville des infrastructures construites dans le cadre du projet par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour 14,5 M\$.

Écart de 23,0 M\$ inférieur au budget de 418,3 M\$:

- Investissements supérieurs de 38,8 M\$ dans le REM, en raison du paiement de plusieurs avis de modification demandés par la Ville, notamment dans la construction du pont Jean-Talon, le prolongement de la rue Marc-Cantin, le passage faunique des Rapides-du-Cheval-Blanc, le lien de transport actif vers la station Sunnybrooke, le passage piétonnier et cyclable de la station du Ruisseau, ainsi que la rétrocession à la Ville des infrastructures construites;
- Investissements supérieurs de 34,0 M\$ dans le programme d'aménagement des rues artérielles, en raison du nombre accru de projets réalisés comparativement aux années antérieures et des coûts d'octroi plus élevés que prévu pour plusieurs projets, dont le projet Pierre-De Coubertin (de l'avenue De La Salle à la rue Viau), le projet de Lille (du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin) et le projet Champlain (de la rue Sherbrooke à la rue La Fontaine);
- Investissements supérieurs de 5,2 M\$ dans les travaux du nouvel échangeur Turcot à la suite de la rétrocession à la Ville des infrastructures construites dans le cadre du projet par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Investissements inférieurs de 14,4 M\$ dans le PPU Griffintown en raison du report des travaux dans les rues Olier et des Bassins ainsi qu'au parc du Bassin-à-Bois;
- Investissements inférieurs de 16,3 M\$ dans le réaménagement de la rue Peel et de 14,4 M\$ dans celui de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 2), en raison d'un report des travaux à la suite de l'annulation de l'appel d'offres réalisé en 2022, les soumissions étant plus élevées que l'estimation;
- Investissements inférieurs de 15,2 M\$ dans le SRB Pie-IX, en raison de la révision du partage des coûts entre les partenaires et de délais dans l'acquisition de terrains;

- Investissements inférieurs de 10,0 M\$ dans les acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification, notamment en raison du report de l'acquisition du site McDonald, dans le quartier Namur-Hippodrome;
- Investissements inférieurs de 12,2 M\$ dans les travaux de la place des Montréalaises et de la place Marie-Josèphe-Angélique ainsi que de leurs abords, en raison d'une acquisition de terrain qui ne s'est pas réalisée et d'un retard mineur dans l'échéancier;
- Investissements inférieurs de 9,0 M\$ dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro : cadre de référence du nouveau volet de sécurisation des lieux particulièrement fréquentés par les piétons aînés ayant été défini au début de 2023, l'appel de projets a porté sur des projets qui seront réalisés en 2024.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés à la population.

Pour 2023, un montant de 167,3 M\$ a été consacré à diverses activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une hausse de 15 M\$ ou 9,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les investissements réalisés par les arrondissements dépassent de 0,5 M\$ le budget original de 166,7 M\$. Ce dépassement est rendu possible grâce aux surplus et aux reports cumulés des budgets qui sont sous la responsabilité de chaque arrondissement. En effet, depuis 2003, l'administration municipale autorise le report des dépenses d'immobilisations nettes¹³ prévues au budget des arrondissements qui n'auront pas été réalisées l'année précédente, et ce, de façon cumulative.

La section suivante expose les principales réalisations de chacun des 19 arrondissements de la ville de Montréal.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 9,5 M\$

- Travaux d'aménagement et de réaménagement aux parcs Avila-Vidal, Zotique-Racicot, des Hirondelles (secteur Fleury), Saint-Alphonse et Henri-Julien (jeux d'eau), pour 3,6 M\$.
- Travaux au centre culturel et communautaire de Cartierville et dans les programmes de protection des immeubles, pour 2,6 M\$.
- Travaux de voirie et de réfection de trottoirs et que de bordures, notamment sur les rues Sackville et Yvette-Brillon, pour 2,2 M\$.
- Construction de 137 dos d'ânes et réfection routière, pour 0,5 M\$.
- Implantation des mesures d'apaisement et de sécurisation aux abords des écoles, pour 0,4 M\$.
- Programme de remplacement de mobilier urbain et programme informatique et technologique, pour 0,2 M\$.

¹³ Il s'agit des dépenses d'immobilisations financées par emprunt, c'est-à-dire les dépenses d'immobilisations brutes déduites des subventions gouvernementales, des dépôts des promoteurs, des autres sources de financement externes et des contributions provenant du budget de fonctionnement.

ANJOU : 9,1 M\$

- Réaménagement du centre Roger-Rousseau, pour 2,2 M\$.
- Réfection et acquisition d'installations dans les parcs, pour 1,6 M\$.
- Acquisition de l'immeuble situé au 7050 rue Jarry Est, pour 1,0 M\$.
- Travaux de réfection de voirie à la suite du remplacement des entrées de service en plomb, pour 1,0 M\$.
- Aménagement d'aires de jeu pour enfants, pour 0,9 M\$.
- Acquisition, réfection et mise à niveau de diverses installations, pour 0,7 M\$.
- Travaux d'accessibilité universelle, pour 0,7 M\$.
- Installation d'unités sanitaires aux parcs Roger-Rousseau et des Riverains, pour 0,5 M\$.
- Rehaussement des systèmes de sécurité, pour 0,2 M\$.
- Acquisition de poubelles à compaction solaire, pour 0,2 M\$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 13,5 M\$

- Contrat de location-acquisition en lien avec le bureau d'arrondissement, pour 4,6 M\$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière et de réfection trottoirs, pour 2,8 M\$.
- Réalisation de mesures d'apaisement de la circulation, dont l'aménagement de saillies, pour 1,4 M\$.
- Travaux de rénovation du chalet et de construction de jeux d'eau au parc Coffee, pour 0,9 M\$.
- Réfection du garage et de l'entrepôt au clos de voirie Darlington, pour 0,8 M\$.
- Construction d'une dalle et divers travaux de sécurisation au clos de voirie Madison, pour 0,7 M\$.
- Travaux de mise aux normes du terrain de baseball et services professionnels visant la construction d'un nouveau planchodrome au parc Benny, pour 0,7 M\$.
- Services professionnels et travaux divers pour la rénovation de bâtiments municipaux, notamment à la maison de la culture et la bibliothèque de Côte-des-Neiges, la bibliothèque Interculturelle, le centre sportif Notre-Dame-de-Grâce ainsi que les centres Le Manoir et Monkland, pour 0,4 M\$.
- Début des travaux de rénovation du chalet au parc Mackenzie-King, pour 0,2 M\$.
- Réaménagement des locaux du Bureau Accès Montréal, pour 0,2 M\$.
- Achat et installation de mobilier urbain à divers endroits, pour 0,2 M\$.

LACHINE : 3,0 M\$

- Travaux de réfection routière, pour 1,2 M\$.

- Acquisition de mobilier urbain destiné à divers parcs, pour 0,4 M\$.
- Travaux de mise à niveau au centre technique, pour 0,3 M\$.
- Services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, pour 0,2 M\$.
- Travaux de mise aux normes à la maison du Brasseur, pour 0,2 M\$.

LASALLE : 13,8 M\$

- Programme de réfection des bâtiments, pour 7,5 M\$:
 - Poursuite des travaux d'amélioration et de mise aux normes au centre sportif Dollard-St-Laurent;
 - Travaux de consolidation et réfection du toit du chalet au parc Hayward;
 - Poursuite des travaux de réfection et de réaménagement du chalet au parc Raymond;
 - Début des travaux de réfection du moulin Fleming;
 - Poursuite du projet de l'ancien hôtel de ville de LaSalle (13, avenue Strathyre);
- Programme de réfection des parcs et des piscines, pour 3,3 M\$:
 - Finalisation des travaux d'aménagement du parc de Taishan et de la promenade Lionel-Boyer;
 - Aménagement d'une aire de jeux d'eau et d'un parc de planche à roulettes au parc Raymond;
 - Aménagement d'un parcours scolaire ludique et sécuritaire, et ajout d'éclairage, de mobilier ludique et de panneaux d'exercices au parc Riverside, près de l'école des Découvreurs;
- Programme de réfection routière, pour 3,0 M\$:
 - Fin des travaux de construction de l'aqueduc principal le long du lien vert, dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre la 90^e Avenue et l'avenue Dollard, et raccordement à la conduite existante sous l'avenue Dollard, reliée à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets;
 - Aménagement d'une piste cyclable multifonctionnelle le long du canal de l'Aqueduc;
 - Réalisation de travaux de planage et de revêtement dans plusieurs rues.

LE SUD-OUEST : 8,2 M\$

- Réalisation de plusieurs interventions dans les parcs, pour 3,6 M\$, dont les suivantes:
 - Travaux de réaménagement (phase 1) du parc Émery-Sauvé, pour 0,6 M\$;
 - Travaux de réaménagement du parc David Lefebvre, pour 0,6 M\$;
 - Travaux de réaménagement du parc du Village-Turcot, pour 0,4 M\$;
 - Travaux de réaménagement du square Saint-Patrick, pour 0,4 M\$;

- Travaux de réhabilitation environnementale et d'électricité, installation d'une nouvelle piste à rouleaux (*pump track*) pour le vélo, le patin et la planche à roulettes au parc D'Argenson, pour 0,4 M\$;
- Travaux de nivellement sur la butte de glisse et travaux d'aménagement au parc Ignace-Bourget, pour 0,3 M\$;
- Travaux de réaménagement du parc Saint-Gabriel, pour 0,3 M\$.
- Réalisation d'investissements dans les infrastructures urbaines, pour 2,9 M\$, incluant diverses mesures d'apaisement de la circulation, dont les suivantes :
 - Réfection et construction de trottoirs, de chaussées et de saillies dans plusieurs rues, et réaménagement de diverses intersections, pour 1,9 M\$;
 - Travaux de reconstruction de la chaussée et réaménagement de la rue de Sébastopol, pour 0,4 M\$;
 - Travaux d'aménagement de 4 ruelles vertes, pour 0,3 M\$;
 - Installation de mesures d'apaisement de la circulation dans diverses rues, pour 0,2 M\$.
- Mise aux normes d'installations et développement immobilier, pour 1,7 M\$, incluant les éléments suivants :
 - Poursuite du réaménagement du carrefour communautaire dans Saint-Paul-Émard, pour 0,6 M\$;
 - Travaux de rénovation partielle du chalet au parc Clifford, pour 0,5 M\$;
 - Réalisation des plans et devis pour les installations aquatiques de la piscine Ignace-Bourget, pour 0,2 M\$.

L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE : 4,5 M\$

- Travaux de réfection routière dans le cadre de la construction d'un égout pluvial pour la canalisation des cours d'eau au nord de la rue Cherrier, pour 1,0 M\$.
- Réalisation d'investissements dans la réfection des bâtiments, pour 0,8 M\$.
- Réhabilitation de 20 rues par planage-revêtement, pour 0,8 M\$.
- Inauguration d'un nouvel espace de jeu au parc Eugène-Dostie, pour 0,4 M\$.
- Réfection des rues et des trottoirs, pour 0,3 M\$.
- Développement de plans directeurs pour la circulation et la signalisation ainsi que pour les bâtiments de l'arrondissement, pour 0,2 M\$.

MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE : 18,2 M\$

- Programme de réfection de la voirie, pour 8,7 M\$, notamment :

- Sécurisation aux abords des écoles sur les rues Arcand, Darling, Desautels et, Du Quesne ainsi que sur les avenues De Charette et Rodolphe-Mathieu;
- Aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois et de la ruelle de la place Ernest-Gendreau;
- Reconstruction et aménagement d'avancées de trottoirs, de bordures et construction de dos d'âne allongés dans diverses rues;
- Aménagement de trois nouvelles ruelles vertes et bonification de deux ruelles existantes.
- Programme de réaménagement de parcs, pour 4,8 M\$, notamment :
 - Achat du terrain situé au 2350 rue des Ormeaux en vue de son aménagement en un de parc local;
 - Réaménagement des sentiers et mise à niveau de l'éclairage au parc Louis-Riel;
 - Élaboration des plans et devis pour le carré Notre-Dame-des-Victoires;
 - Remplacement des tours d'éclairage sur les terrains de soccer au parc Champêtre;
 - Ajout de quatre tours d'éclairage et réaménagement du terrain de soccer synthétique au parc Saint-Donat;
 - Réfection de l'éclairage des terrains de baseball aux parcs Jean-Amyot, Liébert, Raymond-Préfontaine et Saint-Clément;
 - Préparation des plans et devis pour les travaux de réaménagement du parc Pierre-Bédard (qui deviendra un parc résilient modèle) et des rues avoisinantes.
- Programme de protection des bâtiments, pour 4,5 M\$, notamment :
 - Mise aux normes des chalets des parcs Beauclerk, Morgan, de Saint-Aloysius, Raymond-Préfontaine et Théodore, et construction d'une nouvelle patageoire au parc de Saint-Aloysius;
 - Décontamination et remise en état du bâtiment situé au 4240, rue Ontario Est, qui héberge le Carrefour Jeunesse du CCSE Maisonneuve;
 - Réfection des trappes à feu à la maison de la culture Mercier, des issues de secours à la piscine Édouard-Montpetit, ainsi que des murs et des ouvertures à la maison de la culture Maisonneuve;
 - Restauration des façades du bain Morgan et réfection de l'entrée d'eau et de la tuyauterie de la salle mécanique.

MONTREAL-NORD : 5,9 M\$

- Réalisation de travaux dans plusieurs parcs :

- Travaux d'aménagement d'un espace public au coin de l'avenue L'Archevêque et de la rue de Charleroi, pour 0,4 M\$;
- Travaux d'aménagement du parc Pilon (phase 1), incluant des services professionnels ainsi que la préparation des plans et devis, pour 0,3 M\$;
- Travaux de rénovation (plans et devis) du pavillon au parc Saint-Laurent, pour 0,3 M\$;
- Installation de mobilier urbain dans divers parcs, pour 0,3 M\$;
- Finalisation des travaux pour l'ajout d'une rampe d'accès extérieure au pavillon Henri-Bourassa, pour 0,2 M\$.
- Réalisation de plusieurs interventions dans le cadre du programme de réfection routière :
 - Réfection de la rue Lapierre, pour 1,4 M\$;
 - Aménagement de dos d'âne, de passages surélevés et d'avancées de trottoirs près des écoles et des parcs, pour 0,5 M\$;
 - Finalisation des travaux de construction de saillies, d'entrées charretières et de trottoirs dans diverses rues, pour 0,4 M\$;
 - Travaux de remplacement de lampadaires dans diverses rues, pour 0,2 M\$.
- Réfection et mise aux normes de bâtiments administratifs, incluant les éléments suivants :
 - Travaux de mise aux normes de la climatisation et réparation d'une section du toit à la mairie, pour 0,6 M\$;
 - Travaux de rénovation du système de climatisation à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour 0,3 M\$;
 - Finalisation des travaux sur l'escalier de l'entrée principale à la bibliothèque Henri-Bourassa, pour 0,2 M\$;
 - Début des travaux d'aménagement de la salle du conseil à la mairie, pour 0,2 M\$;
 - Autres travaux de rénovation des bâtiments administratifs, pour 0,2 M\$.

OUTREMONT : 2,2 M\$

- Parcs et installations sportives, pour 0,7 M\$:
 - Lancement des travaux de réfection des terrains de tennis, pour 0,4 M\$;
 - Aménagement de parcs, pour 0,3 M\$.
- Programme d'acquisition de petits équipements, pour 0,4 M\$:
 - Achat de mobilier urbain, pour 0,2 M\$;
 - Achat de divers équipements, pour 0,2 M\$.

- Programme de réfection routière, pour 0,4 M\$, incluant des travaux d'arpentage, de sécurisation de rues et de construction de trottoirs.
- Piétonisation de la rue Bernard, pour 0,3 M\$.
- Rénovation de bâtiments municipaux, incluant les services professionnels requis pour la mise à niveau de la mairie de l'arrondissement, pour 0,3 M\$.

PIERREFONDS-ROXBORO : 6,1 M\$

- Réfection routière, incluant la réfection des trottoirs, pour 3,1 M\$;
- Travaux dans les parcs, pour 2,0 M\$;
- Travaux dans les bâtiments administratifs, pour 1,0 M\$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 5,0 M\$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, pour 3,1 M\$, incluant les éléments suivants :
 - Aménagement permanent des terrasses Roy, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion, dans le cadre du programme d'implantation des rue piétonnes et partagées;
 - Réfection de la rue Villeneuve, entre l'avenue Coloniale et la rue Saint-Dominique, ainsi que de la rue Rivard, entre l'avenue Laurier et la rue Boucher;
 - Réaménagement géométrique de la rue Messier, entre Rachel et Marie-Anne;
 - Réalisation du programme de réfection routière (PRR) sur la rue Marie-Anne, entre l'avenue des Érables et la rue Fullum;
 - Reconstruction de trottoirs, de bordures et de dos d'âne;
 - Aménagement de ruelles vertes et de saillies;
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, pour 1,0 M\$, incluant les éléments suivants :
 - Réfection du chalet du parc Baldwin et réalisation du programme fonctionnel et technique (PFT) pour la reconstruction de la piscine sur un nouveau site;
 - Mise aux normes de l'aréna Saint-Louis;
 - Réfection de la toiture de la bibliothèque Mordecai-Richler.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, pour 0,9 M\$, incluant les éléments suivants :
 - Aménagement du parc Lucia-Kowaluk;
 - Acquisition de mobilier urbain pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
 - Réfection du parvis du chalet au parc Sir-Wilfrid-Laurier;

- Exécution de l'avant-projet en vue de l'aménagement d'un terrain de basket dans le quartier Mile-End.

RIVIÈRE-DES-PAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES : 20,8 M\$

- Travaux d'aménagement dans les parcs de l'arrondissement, pour 8,7 M\$, dont les éléments suivants :
 - Réaménagement du parc Clémentine- De La Rousselière, du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson ainsi que du terrain de balle au parc Saint-Joseph et du terrain de la Maison du citoyen;
 - Aménagement d'un nouveau parc canin au parc de la Traversée et d'une zone nourricière au parc Médéric-Archambault;
 - Travaux de mise aux normes de trois jardins communautaires ainsi que des terrains sportifs aux parcs Perh-Kalm et Pasquale-Gattuso;
 - Ajout d'une zone d'ombre et acquisition d'une maison ainsi que d'un terrain aux abords de la plage de l'Est.
- Développement de nouveaux secteurs résidentiels, pour 6,6 M\$.
- Réalisation de travaux liés aux infrastructures routières et à la sécurité routière, pour 4,3 M\$:
 - Planage et revêtement de 20 tronçons de rues sur 4,4 km, réfection de trottoirs sur 4,5 km² et reconstruction de 350 m de bordures de rues;
 - Installation de 77 dos d'âne et, construction de 2,7 km de nouveaux trottoirs et de 35 saillies pour l'apaisement de la circulation;
 - Achat et installation de 20 afficheurs de vitesse.
- Réalisation de divers travaux et services professionnels pour les bâtiments de l'arrondissement, pour 0,9 M\$, dont les éléments suivants :
 - Travaux de réfection (phase 2) à la maison Antoine-Beaudry;
 - Services d'architecture et de conception pour la réfection de la toiture à la maison Pierre-Chartrand ainsi que pour l'agrandissement de la cuisine au centre récréatif de Rivière-des-Prairies;
 - Conception des plans et devis pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Jean-Vianney et la réfection de l'aile est du centre Roussin.
- Poursuite des services professionnels de conception pour le projet Espace Rivière, pour 0,4 M\$.

ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE : 10,5 M\$

- Réfection de la piscine extérieure et de la pataugeoire au parc Joseph-Paré, pour 4,1 M\$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, sécurisation aux abords des écoles et installation de mobilier urbain, pour 1,2 M\$.
- Inauguration du parc Rosemont, qui comprend des aménagements éponges, une nouvelle plaine de jeux et une section boisée, pour 1,0 M\$.
- Réfection de l'asphalte et de la clôture de la cour de voirie sur la rue des Carrières, pour 0,7 M\$.
- Réfection de l'éclairage et des sentiers au parc de la Cité-Jardin, pour 0,6 M\$.
- Rénovation du chalet et amélioration de l'éclairage au parc de la Louisiane, pour 0,6 M\$.
- Aménagement de neuf ruelles vertes et de deux jardins de rue, pour 0,4 M\$.
- Mise aux normes du système de réfrigération au centre sportif Père-Marquette, pour 0,4 M\$.
- Réfection du terrain de balle et agrandissement du parc Beaubien, pour 0,3 M\$.

SAINT-LAURENT : 5,1 M\$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière et du plan de transport, pour 2,6 M\$.
 - Travaux d'amélioration et d'aménagement de différents parcs, terrains de jeu et espaces verts, notamment les parcs Bourbonnière, Noël-Sud et Goulet, pour 1,0 M\$.
- Modernisation des réseaux et mise à niveau d'équipements informatiques, pour 0,6 M\$.
- Remplacement de mobilier d'éclairage, pour 0,5 M\$.
- Réalisation de plusieurs travaux de rénovation sur divers bâtiments municipaux, incluant les chalets, pour 0,4 M\$, dont les travaux suivants :
 - Finalisation des travaux de restauration à la maison Robert-Bélanger;
 - Finalisation des travaux de rénovation à l'aréna Raymond-Bourque;
 - Travaux architecturaux au niveau à la mairie de l'arrondissement;
 - Travaux de réaménagement aux ateliers municipaux;
 - Réfection de toitures aux parcs Noël-Sud et Marlborough.

SAINT-LÉONARD : 8,6 M\$

- Réalisation de travaux liés aux infrastructures routières et à la sécurité routière, dont la réfection de rues et de trottoirs et la construction de saillies, pour 4,8 M\$.
- Réalisation de travaux en lien avec le programme d'amélioration des aires de jeu, pour 1,6 M\$, notamment :
 - Acquisition d'un terrain sur la rue de Paimpol en vue de l'agrandissement du parc Ladauversière, pour 0,5 M\$;
 - Poursuite des travaux d'aménagement du nouveau parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard, pour 0,3 M\$;
 - Travaux de sécurisation des aires de jeu et des sentiers dans divers parcs, pour 0,3 M\$;
 - Installation de nouveaux mobiliers urbains dans divers parcs, pour 0,2 M\$.
- Remplacement de la toiture et optimisation des systèmes de climatisation de la mairie d'arrondissement, dont la fin des travaux est prévue en 2024, pour 1,3 M\$.
- Travaux de rénovation (portes, éclairage et drainage) au complexe aquatique, pour 0,3 M\$.
- Réfection du bassin de la piscine extérieure du parc Ladauversière, pour 0,3 M\$.

VERDUN : 4,6 M\$

- Programme des parcs et des places publiques, pour 1,8 M\$, incluant les éléments suivants :
 - Réalisation de la deuxième phase du planchodrome au parc Arthur-Therrien, incluant l'ajout d'un bol et de divers équipements;
 - Plantation d'arbres et de végétaux, remplacement et ajout de mobilier et installation d'un système de pompage pour alimenter le bassin au parc Lacoursière;
 - Achat et installation de mobilier urbain dans divers parcs et le long du canal de l'Aqueduc;
 - Installation d'un puits de captation et aménagement paysager à la maison Nivard-De Saint-Dizier.
- Programme de réfection routière, pour 1,5 M\$:
 - Déploiement de nouvelles mesures transitoires d'apaisement de la circulation, incluant l'installation de 34 ralentisseurs dans les rues, de 13 saillies végétalisées et drainantes, ainsi que de bollards à 6 intersections et le long de voies routières, et l'élargissement de 630 m de trottoirs à 1,8 m;
 - Sécurisation aux abords des écoles primaires Riverview et Notre-Dame-de-la-Paix et de l'école secondaire Monseigneur-Richard, incluant l'aménagement de saillies de trottoirs, l'élargissement des trottoirs, l'aménagement des arrière-trottoirs avoisinants et le marquage de traverses piétonnes avec une signature particulière pour faire ressortir l'abord des écoles;

- Travaux de reconstruction de la rue Osborne (entre l'artère de Verdun et la rue Beurling) et de la rue Manning (entre l'artère de Verdun et la rue Bannantyne);
- Aménagement de deux ruelles vertes (Galt et d'Église);
- Reconstruction de pistes multifonctionnelles le long des berges;
- Rénovation de l'éclairage public sur la rue de Verdun, entre les rue Godin et Argyle.
- Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires, pour 1,3 M\$:
 - Travaux de réaménagement intérieur du chalet au parc Beurling, incluant des travaux d'accessibilité universelle dans les salles de bain;
 - Achèvement des travaux de réfection des composants en bois de la maison Nivard-De Saint-Dizier;
 - Travaux liés à l'installation de la technologie RFID et à l'accessibilité universelle au centre communautaire Elgar;
 - Travaux à l'auditorium de Verdun (marquise, climatisation, ventilation, dalle de resurfaceuse et garde-corps);
 - Travaux de réfection aux ateliers municipaux (remplacement du séparateur d'huile, du réservoir à mazout et de deux unités de ventilation) et travaux d'isolation et de climatisation à la mairie.

VILLE-MARIE : 12,6 M\$

- Programme de protection des bâtiments, pour 4,0 M\$:
 - Travaux d'aménagement du centre Sanaaq, pour 2,8 M\$;
 - Travaux de rénovation de la cour de services (phase 2), pour 0,7 M\$;
 - Réalisation d'améliorations locatives au 800, boulevard De Maisonneuve Est, pour 0,3 M\$.
- Programme de réfection routière, pour 3,9 M\$:
 - Réfection mineure de trottoirs et travaux de pavage en régie, pour 1,0 M\$;
 - Installation de ralentisseurs de circulation et construction de saillies de trottoirs, pour 0,9 M\$;
 - Travaux de réaménagement de la rue Berthier (entre les rues de la Visitation et Panet), pour 0,8 M\$;
 - Poursuite des travaux de réaménagement de la rue Saint-Christophe, pour 0,7 M\$.
- Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et d'espaces verts, pour 3,1 M\$:

- Poursuite des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters (phase 1), du parc de l'Espoir, de la place du Sable-Gris, du parc Olivier-Robert et des passages piétons Victor-Hugo, pour 2,1 M\$;
- Travaux de réaménagement au parc Berthier, pour 0,5 M\$.
- Programme Accès jardins : travaux d'aménagement des abords de l'UQAM (phase 2B : pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes), pour 1,3 M\$.
- Programme d'installation de mobilier d'éclairage : travaux de mise à niveau de l'éclairage de la fontaine du Square-Victoria, pour 0,2 M\$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 6,1 M\$

- Poursuite du programme d'apaisement de la circulation et d'aménagement des voies publiques, incluant la sécurisation aux abords des écoles, la réfection de trottoirs ainsi que l'aménagement de rues et de pistes cyclables, pour 2,4 M\$.
- Poursuite de la rénovation de chalets de parcs (Sainte-Yvette, De Normanville, Sainte-Lucie, de Turin, Ogilvy-Outremont) et de divers travaux de réfection de bâtiments, pour 1,4 M\$.
- Poursuite du réaménagement de plusieurs parcs de quartier, dont le parc Howard, pour 1,3 M\$.
- Poursuite des programmes de travaux de voirie, de remplacement de puisards et d'aménagement de ruelles vertes, pour 0,9 M\$.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le tableau suivant, qui contient les résultats pour l'année 2023, présente les taux de répartition des dépenses en immobilisations consacrées à l'adaptation aux changements climatiques du programme décennal d'immobilisations (PDI), tant dans le budget original que dans le réel.

Pour ce premier exercice, seuls les services centraux ont été considérés. De plus, les montants qui sont indiqués dans ce tableau tiennent compte tant des dépenses capitalisables que des dépenses non capitalisables financées par emprunt à long terme mais ne répondant pas à la définition d'une immobilisation (ex. : terrains acquis aux fins de revente dans le cours normal des activités, bacs de recyclage, etc.).

Tableau 91 – Investissements en adaptation aux changements climatiques en 2023

(en milliers de dollars)

	Réel		Budget original		Écart \$
	\$	Taux	\$	Taux	
Catégories d'investissements					
Bassins de rétention et digues permanentes	32 251,5	1,7%	43 024,0	2,0%	10 772,5
Infrastructures naturelles	144 961,9	7,6%	180 922,0	8,3%	35 960,1
Mesures complémentaires	134 026,5	7,1%	182 956,0	8,4%	48 929,5
Autres investissements	1 584 429,7	83,6%	1 776 661,0	81,4%	192 231,3
Total – Investissements des services centraux	1 895 669,6	100,0%	2 183 563,0	100,0%	287 893,4

Pour l'année 2023, 144,9 M\$, soit 7,6 % des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, ont été consacrés aux infrastructures naturelles. Par ailleurs, 32,3 M\$, soit 1,7 %, ont été consacrés aux bassins de rétention et aux digues permanentes, 134,0 M\$, soit 7,1 %, aux mesures complémentaires et 1 584,4 M\$, soit 83,6 %, aux autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques soient évalués, la cible du plan climat ne vise que les infrastructures naturelles.

Dette et
financement

2023

Encadrement financier et
stratégies de financement



ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l’emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique qu’elle doit faire des choix, car elle ne peut pas s’endetter outre mesure, bien qu’il n’y ait pas de limite légale à son pouvoir d’emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C’est dans cet esprit qu’elle s’est dotée, en 2004, d’une politique de gestion de sa dette.

Rappelons que cette politique a pour but de :

- définir les objectifs de la gestion de la dette;
- rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d’endettement;
- doter la Ville d’un encadrement permettant de maintenir, voire d’améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l’encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 91 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
<u>Dette directe et indirecte nette</u> Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
<u>Coût annuel net de la dette</u> Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Excédents affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M\$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
<u>Dette nette</u> Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2023, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 2,1 G\$ imputées aux différents règlements d'emprunt et autres prêts, comme le présente le tableau suivant.

Tableau 92 – Sources de financement et répartition des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023
Paiement au comptant d'immobilisations et autres			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	-	261,3	529,6
Réserve Eau	47,4	54,8	53,6
Autres paiements au comptant ²	138,7	97,3	164,0
Sous-total paiement au comptant	186,1	413,4	747,2
Subventions gouvernementales			
Subventions différées	133,0	151,4	115,1
Subventions comptant	319,7	619,8	252,1
Sous-total subventions gouvernementales	452,7	771,2	367,2
Total des autres sources de financement	638,8	1 184,6	1 114,4
Dépenses à financer par emprunts	1 014,9	806,0	948,8
Total – Montant global imputé à l'activité d'investissement en 2023	1 653,7	1 990,6	2 063,2
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	1 520,8	1 871,8	1 969,7
Contrat de location-acquisition	-	23,7	4,6
Émission de prêt	78,4	15,8	13,4
Dépenses de fonctionnement ²	53,7	63,1	47,7
Propriétés acquises à des fins de revente	0,8	16,2	27,8
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	1 653,7	1 990,6	2 063,2

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (d'immobilisations, de fonctionnement et autres).
2. Incluent un montant pour des travaux effectués pour des tiers et pour lesquels la Ville se fait rembourser.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunt la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au 31 décembre 2023, un montant de 444,2 M\$ était réservé pour le paiement au comptant de dépenses d'investissement encourues à cette même date.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les différents ministères. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin que la Ville ne soit plus obligée d'emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses particulières indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de profiter de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements actuels.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Une partie des investissements est à la charge de tiers (principalement la CSE) et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunt. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements;
- L'utilisation des sommes réservées, en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;

- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

En tenant compte de l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2023 un volume d'emprunts de 935,0 M\$ ainsi qu'un contrat de location-acquisition de 4,6 M\$. Les emprunts ont été émis pour des termes de 5, 10 et 20 ans, selon les besoins et les occasions des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 4,21 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement pour 2,2 M\$, aux fins de la STM pour 32,5 M\$, et à des fins de financement à long terme des dépenses d'investissement de la Ville pour 900,3 M\$. Le contrat de location-acquisition est d'un montant de 4,6 M\$.

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2023, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 93 – Évolution du solde à financer

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1^{er} janvier	707,8	736,1	901,4
Plus : dépenses	1 653,7	1 990,7	2 063,2
Moins : autres sources de financement (voir tableau 92)	(638,8)	(1 184,6)	(1 114,4)
Total – Montant à financer par emprunt	1 722,7	1 542,2	1 850,2
Moins : emprunts réalisés	(986,6)	(640,8)	(904,9)
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre	736,1	901,4	945,3
Moins : Montant réservé en vue du paiement comptant des immobilisations au 31 décembre ¹	(604,0)	(517,6)	(444,2)
	132,1	383,8	501,1

1. Le montant de la réserve de paiement au comptant inclut une subvention reçue du Gouvernement du Québec de 150,0 M\$ qui a été octroyée à la Ville de Montréal pour lui permettre d'accélérer ses investissements en matière d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux tel que prévu au budget 2020.

Après la réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2023, la dette brute non consolidée de la Ville, s'élevait à 11,7 G\$, alors que la dette nette atteignait 6,7 G\$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices de 2021 à 2023 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2023, le coût brut s'élevait à 1,2 G\$ et le coût net à 923,9 M\$, comparativement à des budgets respectifs de 1,3 G\$ et de 965,9 M\$.

Tableau 94 – Évolution du coût réel de la dette

(en milliers de dollars)

	2021	2022	2023	Budget original 2023	Écart 2023	Budget modifié 2023
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	406 616,1	417 120,8	419 984,7	463 750,2	43 765,5	463 750,2
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	568 666,5	595 908,9	634 241,7	655 094,4	20 852,7	655 094,4
	975 282,6	1 013 029,7	1 054 226,4	1 118 844,6	64 618,2	1 118 844,6
Affectation au remboursement de la dette	65 635,4	182 200,9	67 923,5	68 405,4	481,9	68 405,4
Remboursement de capital par subventions ¹	64 727,8	56 361,5	59 239,9	52 875,5	(6 364,4)	52 875,5
Remboursement de capital de la STM ²	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	-	30 695,7
	222 666,4	265 753,3	157 859,1	151 976,6	(5 882,5)	151 976,6
Coût brut de la dette	1 197 949,0	1 278 783,0	1 212 085,5	1 270 821,2	58 735,7	1 270 821,2
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	73 140,2	83 367,8	79 049,2	95 768,5	(16 719,3)	95 768,5
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec pour la portion des intérêts	21 499,1	17 933,5	15 452,3	17 087,2	(1 634,9)	17 087,2
pour la portion du capital ¹	64 727,8	56 361,5	59 239,9	52 875,5	6 364,4	52 875,5
	159 367,1	157 662,8	153 741,4	165 731,2	(11 989,8)	165 731,2
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal pour la portion des intérêts	49 965,8	49 661,1	51 829,0	57 074,0	(5 245,0)	57 074,0
pour la portion du capital ²	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	-	30 695,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	45 970,6	46 696,7	51 884,6	51 425,4	459,2	51 425,4
	188 239,6	123 548,7	134 409,3	139 195,1	(4 785,8)	139 195,1
Coût net de la dette à la charge des contribuables	850 342,3	997 571,5	923 934,8	965 894,9	41 960,1	965 894,9

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, pour la portion du capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, pour la portion du capital.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis l'année 2014.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées dans le fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 2,0 % par rapport à 2022. Elle a atteint 6,7 G\$ en 2023, soit une hausse de 131,0 M\$.

Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette

(en millions de dollars)



1. Correspondent aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers et usagères de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées dans le fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2014 à 2023. La dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM ainsi que la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette

(en millions de dollars)



1. Correspondent aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

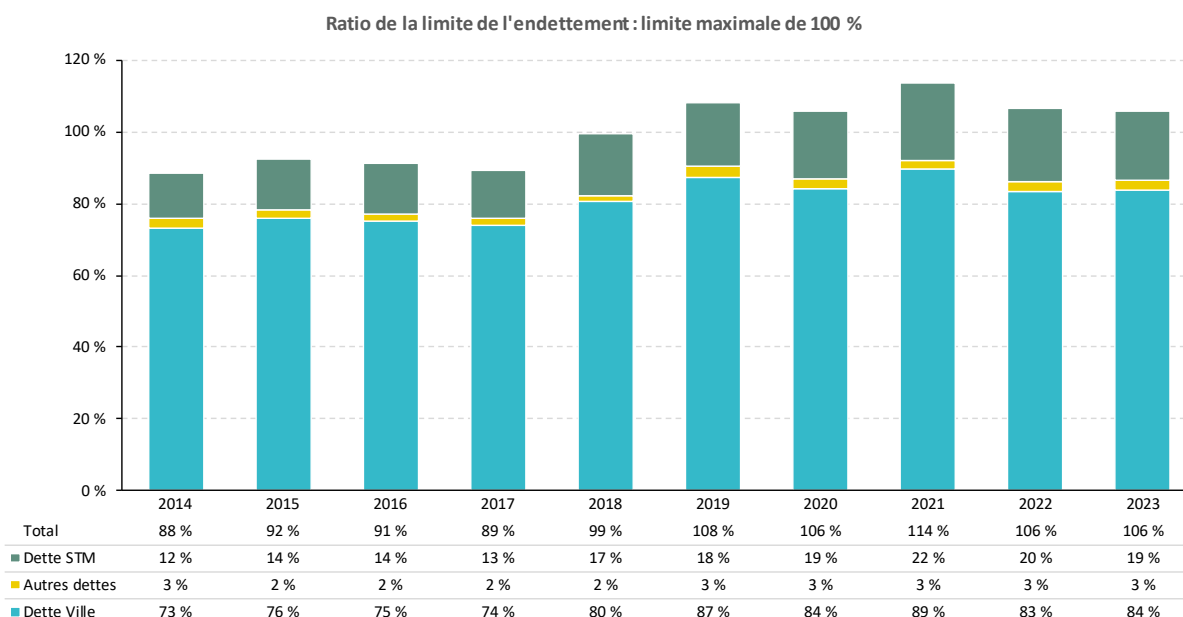
Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal.

L'analyse des données permet de constater que, pour 2023, ce ratio atteint 106 %, soit 6 % au-dessus de la limite fixée de 100 %, mais 9 points de pourcentage sous le ratio prévu au budget de 2023. Ce résultat est cohérent avec les stratégies retenues par l'administration municipale prévoyant une dérogation à ce paramètre de la politique de gestion de la dette à compter de 2019 et jusqu'en 2026, portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 %. Cette orientation vise à permettre un important rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs municipaux tout en assurant un contrôle serré du bilan financier de la Ville.

Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville

(données au 31 décembre de chacune des années)

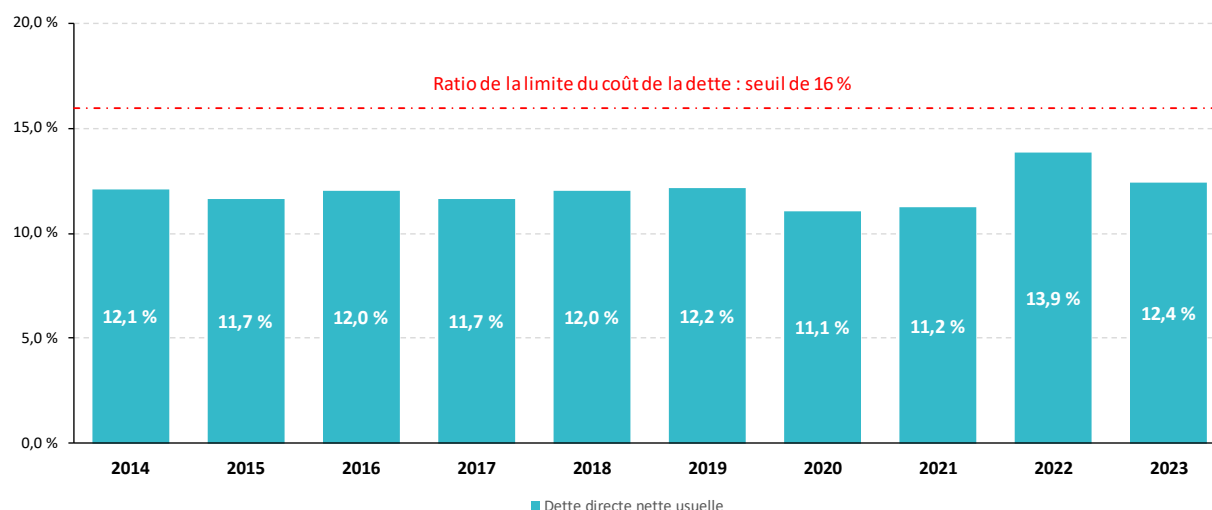


Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net¹⁴ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses¹⁵. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette (excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale), à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

Depuis 2014, ce ratio est relativement stable, étant passé de 12,1 % en 2014 à 12,4 % en 2023.

Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement



¹⁴ Le coût net de la dette exclut celui de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, qui s'élève à 83,0 M\$.

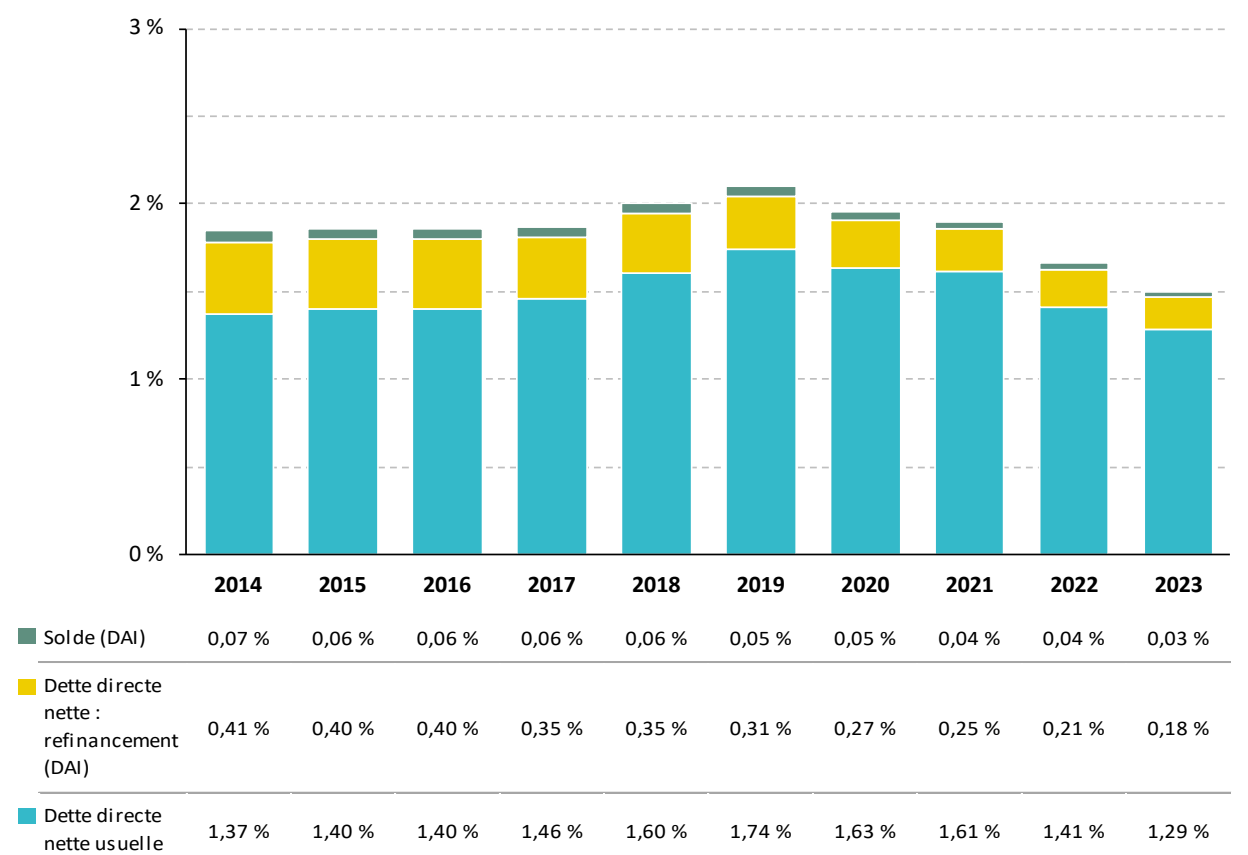
¹⁵ Le niveau des dépenses utilisé pour l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activité à des fins fiscales.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée¹⁶. Le poids de la dette directe nette est passé de 1,37 % en 2014 à 1,29 % en 2023. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,50 % en décembre 2023. Cette variation est attribuable à trois facteurs principaux :

- L'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution à la hausse de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

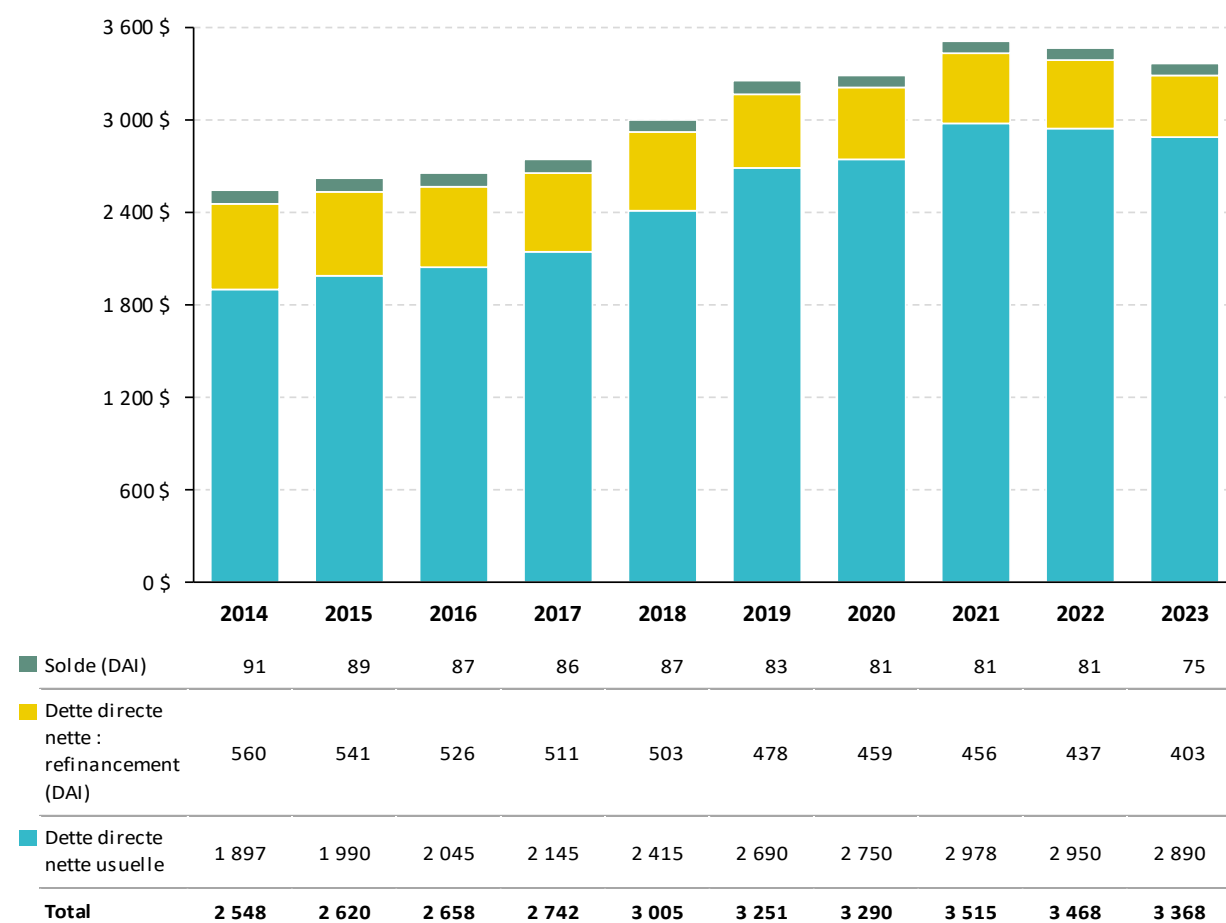


¹⁶ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée de façon à tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et à refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par personne citoyenne

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par personne résidant à Montréal a augmenté de 32 % depuis 2014, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale. Elle est passée de 2 548 \$ en 2014 à 3 368 \$ en 2023, soit une augmentation cumulative de 820 \$ par personne. De 2022 à 2023, elle est passée de 3 468 \$ à 3 368 \$; la dette par personne résidant à Montréal a donc connu une baisse de 100 \$, ou 2,9 %. Cette baisse résulte de la combinaison de deux facteurs, soit une hausse de l'endettement de la Ville de 63 \$ contrebalancée par une réduction de 163 \$ attribuable à la hausse de la population de Montréal.

Graphique 14 – Dette directe nette par personne citoyenne



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La politique de gestion de la dette prévoit l'ajout, chaque année, de contributions volontaires pour réduire le niveau de la dette. Depuis leur mise en place en 2004, ces contributions, qui se sont élevées à 99,4 M\$ en 2023, ont permis de diminuer l'endettement global net de 1,0 G\$, notamment par l'augmentation des cotisations pour le remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M\$, par la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,7 M\$, ou encore par un recours moindre au refinancement, pour 563,2 M\$. Un solde de 97,9 M\$ demeure en réserve au 31 décembre 2023. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancement ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, aura contribué à bonifier la cote de crédit de celle-ci¹⁷.

¹⁷ Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2022 : AA.

Annexes

2023

Données historiques
(revenus et charges)

Répartition des
compétences
d'agglomération
et locales

Glossaire

Index des sigles,
des acronymes et
des autres abréviations



1. DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 95 – Historique des revenus et des charges de fonctionnement à des fins fiscales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus										
Taxes	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,4	3 809 306,4	3 962 830,3
Compensations tenant lieu de taxes	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6	285 843,4	264 410,7	296 764,6
Quotes-parts	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2	418 105,5	425 936,3	424 495,6	438 752,6	487 408,4	524 022,1
Transferts	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8	283 068,2	358 667,5	825 161,9	493 004,5	631 572,3	563 115,7
Services rendus et autres revenus	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0	1 034 462,6	1 078 468,1	941 282,8	1 125 704,1	1 242 535,2	1 263 940,3
	4 815 614,9	4 924 883,7	5 021 982,8	5 292 205,0	5 482 131,3	5 692 210,1	6 131 123,4	6 036 528,0	6 435 233,0	6 610 673,0
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5	2 365 334,2	2 347 058,6	2 449 339,7	2 610 903,1	2 719 333,5	2 657 470,1
Frais de financement	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0	397 165,8	400 983,0	396 696,3	406 616,2	417 120,8	419 984,7
Contributions à des organismes	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1	792 077,5	943 341,4	1 015 928,4	1 088 199,4	1 076 686,3	1 142 649,7
Biens et services	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0	871 998,6	976 812,5	986 647,7	974 373,0	1 053 881,5	1 200 622,2
Autres objets de dépenses	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2	97 738,1	16 879,8	38 863,5	32 883,5	56 469,3	93 533,2
	4 142 259,5	4 303 108,8	4 392 134,0	4 588 189,8	4 524 314,2	4 685 075,3	4 887 475,6	5 112 975,2	5 323 491,4	5 514 259,9
Remboursement de la dette à long terme	(385 304,2)	(387 158,8)	(449 312,5)	(463 853,5)	(473 755,5)	(495 960,9)	(534 848,0)	(568 666,6)	(595 908,9)	(634 241,7)
Affectations	(74 111,4)	(88 802,8)	(41 416,3)	(100 651,8)	(271 368,0)	(260 314,7)	(461 803,6)	(61 813,5)	(172 037,9)	(274 620,2)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	213 939,8	145 813,3	139 120,0	139 509,9	212 693,6	250 859,2	246 996,2	293 072,7	343 794,8	187 551,2

2. GESTION DE L'EAU

Tableau 96 – Déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence

(en milliers de dollars)

	2023						2022	
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations ²		Total	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
Revenus								
Quotes-parts - service de l'eau	-	-	183 186	183 186	(150 106)	(150 105)	33 080	33 081
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	-	100 484	96 430	(84 854)	(80 085)	15 630	16 345
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	-	7 936	7 936	(2 928)	(2 928)	5 008	5 008
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	-	8 032	8 031	(3 998)	(3 998)	4 034	4 033
Quotes-parts - tarifaire	-	-	2 037	1 766	(1 850)	(1 594)	187	172
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	-	4 245	4 352	-	-	4 245	4 352
Taxe relative à l'eau	447 332	445 313	-	-	-	-	447 332	445 313
Tarification forfaitaire et au compteur	15 276	10 489	-	-	-	-	15 276	10 489
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	351	366	-	-	(351)	(366)	-	-
Autres tarifications	4 109	5 406	1 006	1 422	-	-	5 115	6 828
Services rendus	189	89	1 074	-	-	-	1 263	89
Autres revenus	-	135	-	44	-	(36)	-	143
	467 257	461 798	308 000	303 167	(244 087)	(239 112)	531 170	525 853
Charges								
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	243 736	238 710	-	-	(243 736)	(238 710)	-	-
Fonctionnement	133 792	132 728	202 813	198 448	(351)	(402)	336 254	330 774
	377 528	371 438	202 813	198 448	(244 087)	(239 112)	336 254	330 774
Excédent avant financement et affectations	89 729	90 360	105 187	104 719	-	-	194 916	195 079
Financement								
Remboursement de la dette à long terme ¹	(44 718)	(42 735)	(94 269)	(89 176)	-	-	(138 987)	(131 911)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations	-	(91)	-	(1 836)	-	-	-	(1 927)
Excédent accumulé	-	91	-	1 836	-	-	-	1 927
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(45 011)	(47 625)	(10 918)	(15 543)	-	-	(55 929)	(63 168)
Réserve financière de l'eau	(45 011)	(47 625)	(10 918)	(15 543)	-	-	(55 929)	(63 168)
Déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-

1. Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts relatifs aux emprunts non couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.
2. Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Tableau 97 – Déficit non consolidé des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence
(en milliers de dollars)

	2023				2022		
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Réalisations
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	
Revenus							
Transferts	79 848	57 913	160 286	148 758	240 134	206 671	267 280
Autres revenus	-	5 175	-	517	-	5 692	34
	79 848	63 088	160 286	149 275	240 134	212 363	267 314
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable	-	-	139 426	94 406	139 426	94 406	156 198
Épuration des eaux usées	-	-	439 638	228 582	439 638	228 582	106 923
Réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	180 000	197 061	-	-	180 000	197 061	218 310
Autres actifs ¹	4 316	16 566	-	7 470	4 316	24 036	49 527
	184 316	213 627	579 064	330 458	763 380	544 085	530 958
Déficit avant financement et affectations	(104 468)	(150 539)	(418 778)	(181 183)	(523 246)	(331 722)	(263 644)
Financement							
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations	59 457	-	309 643	137 731	369 100	137 731	30 464
Affectations							
Activités de fonctionnement	-	91	-	1 836	-	1 927	-
Excédent accumulé							
Réserve financière immobilisations	-	-	99 503	-	99 503	-	-
Réserve financière de l'eau	45 011	45 011	9 632	8 513	54 643	53 524	55 388
	45 011	45 102	109 135	10 349	154 146	55 451	55 388
Déficit des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(105 437)	-	(33 103)	-	(138 540)	(177 792)

1. Les acquisitions d'autres immobilisations incluent un montant de 1,9 M\$ en lien avec l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

3. RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abris ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

4. GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières, ou fonds réservés, et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004)* comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés et d'employées converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre total d'heures travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois concerné.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s’y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l’actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des hypothèses actuarielles. Il s’agit de la part de l’employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l’information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l’employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d’autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l’organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C’est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l’harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l’exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d’investissement – voir aussi « Immobilisations »

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l’actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l’administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d’être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l’entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, de même que par d'autres tiers et organismes.

Droits de mutation immobilière

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur ou à l'acquéreuse à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficiences

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense en immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives, pour la production de biens ou encore pour l'entretien, la réparation, le développement, la mise en valeur ou la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociaux au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur des équipements ou des installations afin qu'ils puissent être utilisés jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Méthode 5S

Technique de gestion d'origine japonaise faisant partie de la démarche qualité, qui vise l'amélioration continue des tâches effectuées dans les entreprises par l'optimisation en permanence des conditions et du temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un plan de travail.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations d'excédents, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant des éléments d'actif dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie du territoire de Montréal. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée selon un facteur déterminé pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants et représentantes élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'au terme de l'amortissement. Les emprunts qui poursuivent le financement pour le reste de la période d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants et les participantes, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant ou de la participante. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise le financement par emprunt de certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services, ou unités d'affaires, ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et d'autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés qui sont reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

5. INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA-	Cote de crédit « Haute qualité » (<i>High grade</i>) de Standard & Poor's
Aa2	Cote de crédit « Haute qualité » (<i>High grade</i>) de Moody's
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAM	Bureau Accès Montréal
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BIG	Bureau de l'inspecteur général
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAPP	Centrale d'accompagnement du personnel en matière de plaintes
CCGPE	Comité corporatif de gestion des projets d'envergure
CCMU	Centre de coordination des mesures d'urgence
CCPE	Comité de coordination des projets d'envergure
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COP	Conférence des Parties
CPE	Centre de la petite enfance
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CTMO	Centre de traitement des matières organiques
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
EDI	Équité, diversité et inclusion
EÉS	Entreprise d'économie sociale
EICDE	Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements
ELTA	Équipe dédiée à la lutte contre le trafic d'armes
ÉMAF	Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu
ÉMMIS	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale
ESDS	Équipe de surveillance des délinquants sexuels
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G\$	Milliard de dollars
GPRH	Gestion prévisionnelle des ressources humaines
ICI	Industries, commerces et institutions
ICRL	Initiative pour la création rapide de logements
km	Kilomètre
LRQ	Lois refondues du Québec

M\$	Million de dollars
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTMDQ	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCGP	Outil corporatif de gestion de projets
PAAR	Programme d'appui à l'acquisition d'une propriété
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDI	Programme décennal d'immobilisations
PDQ	Poste de quartier
PEC	Planification économique conjointe
PEP	Projet d'enfouissement des fils
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PEV-DIM	Plan pour une économie verte – Décarbonation des immeubles municipaux
PHAQ	Programme Habitation abordable Québec
PISE	Programme des installations sportives extérieures
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRQ	Programme Rénovation Québec
PUM	Plan d'urbanisme et de mobilité
QIR	Quartiers inclusifs et résilients
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (<i>Radio Frequency Identification</i>)
RH	Ressources humaines
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SA	Service de l'approvisionnement

SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCA	Service de la concertation des arrondissements
SDC	Société de développement commercial
SDE	Service du développement économique
SECC	Service de l'expérience citoyenne et des communications
SGPI	Service de la gestion et de la planification des immeubles
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIPI	Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île
SLAM	Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SPSPO	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SRRR	Stationnement sur rue réservé aux résidents
SSI	Service de la stratégie immobilière
SST	Santé et sécurité au travail
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
UQAM	Université du Québec à Montréal

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Montréal.ca

Dépôt légal
2^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1985-5
Reddition de comptes financière 2023
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
1376-06



Montréal 

Montréal.ca